ÉTUDE BIOGRAPHIQUE SUR SULLY

PAR LOUIS DUSSIEUX

PARIS — VICTOR LECOFFRE — 1887.

Introduction.

- **Chapitre premier.** Famille et jeunesse de Sully. 1560-1576.
- **Chapitre II.** Vie militaire jusqu'à l'avènement du roi de Navarre au trône de France. 1576-1589.
- Chapitre III. Vie militaire depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à V entrée du Roi à Paris et la soumission de Rouen. 1589-1594.
- Chapitre IV. Depuis l'entrée de Henri IV à Paris jusqu'à l'édit de Nantes et le traité de Vervins. 1594-1598.
- Chapitre V. Depuis l'édit de Nantes et la paix de Vervins jusqu'à la paix de Lyon. 1598-1601.
- **Chapitre VI.** Depuis la paix de Lyon jusqu'à la mort du maréchal de Biron. 1601-1602.
- **Chapitre VII.** Depuis la mort du maréchal de Biron jusqu'à l'érection de la terre de Sully en duché-pairie. 1602-1606.
- Chapitre VIII. Depuis l'érection de la terre de Sully en duché-pairie jusqu'à la mort de Henri IV. 1607-1610.
 - Chapitre IX. Les dix ans du repos de la France (Gouvernement et administration de Henri IV et de Sully).
- Chapitre X. Depuis la mort de Henri IV jusqu'à la mort de Sully. 1610-1641.
 - Chapitre XI. Famille, fortune, châteaux, hôtel, tombeau.

INTRODUCTION.

Т

Sainte-Beuve a dit que l'on n'avait qu'à tailler dans la masse un peu informe des Mémoires de Sully pour lui élever une statue. J'essaye simplement d'y tailler un buste, une statuette.

A sa mort (1641), Sully n'avait pas la bonne renommée qu'il a acquise avec le temps ; il était mal connu, mal jugé et détesté. Comme le fait remarquer le célèbre critique dont nous citions le nom en commençant cette introduction, l'impopularité de Sully dura jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Ce fut l'abbé de l'Ecluse qui, en publiant1 une édition des *Mémoires de Sully*, altérée il est vrai, mais plus facile et plus agréable à lire que les éditions précédentes, appela l'attention du public sur le ministre et l'ami de Henri IV. L'abbé de l'Ecluse avait changé la forme, souvent le fond, et rajeuni le style des *Mémoires*. Blâmables au point de vue de la critique, ces changements eurent pour résultat de faire lire l'œuvre de Sully, d'appeler l'attention sur lui et sur ses actes, et de lui rendre favorable la société lettrée de ce temps, surtout les Economistes, qui trouvaient, avec raison, Sully de beaucoup supérieur à Colbert au point de vue de la liberté du commerce des grains. Bientôt l'Académie, en couronnant, en 1763, l'*Eloge de Sully* par Thomas, acheva l'œuvre commencée : la sévère et honnête figure de Sully devint populaire, et depuis elle est demeurée telle.

Thomas commençait ainsi son Eloge:

Une triste et honteuse expérience atteste à tous les siècles et à tous les pays que le genre humain est injuste envers les grands hommes qu'il a sous ses yeux. Nous ne pardonnons pas à ceux qui nous humilient. Tout ce qui est grand accable notre faiblesse. La postérité plus juste dépouille ce caractère. Un tombeau met un intervalle immense entre l'homme qui juge et celui qui est jugé. C'est là que l'envie se tait, que les persécutions cessent, que les petits intérêts s'évanouissent. Les passions, comme un limon grossier, se déposent insensiblement en roulant à travers les siècles, et la vérité surnage. A mesure que la postérité a imprimé ses pas sur les cendres de Sully, la gloire de ce grand homme a été plus reconnue. On a mieux vu le bien qu'il a fait, lorsqu'on a cessé d'en jouir ; on a plus admiré ses ressources, lorsqu'on a eu les mêmes besoins. Sa réputation, faible d'abord et incertaine, est devenue ce qu'elle devait être, semblable à ces arbres vigoureux qui naissent au milieu des orages, s'élèvent avec lenteur, se fortifient par les secousses et s'affermissent avec le temps.

¹ En 1747. L'abbé de l'Ecluse des Loges était fort savant, et les notes qu'il a mises à son édition des *Mémoires de Sully* sont très bonnes.

Sully est un type spécial de ministre : du ministre ami de son roi. Henri IV appelle Sully mon ami, pour la première fois, dans ses lettres, en 1590, à la veille de la bataille d'Ivry. D'abord assez rare, ce titre d'ami lui est donné plus fréquemment à partir des derniers mois de 15931, et ce n'est pas un nom banal, ni pour le Roi ni pour le ministre. Quand Sully déchire la fameuse promesse de mariage faite à Mademoiselle d'Entragues, et que le Roi irrité s'écrie : Êtes-vous fou ? et que Sully lui répond froidement qu'il l'est en effet et voudrait l'être davantage, à la condition d'être le seul qui existât dans le royaume, l'amitié se manifeste d'une manière éclatante et bien honorable pour les deux acteurs de cette scène étrange.

Sûr de cette amitié dévouée et solide, Henri IV se confiait entièrement à Sully. Les Mémoires sont pleins de ces entretiens familiers entre le Roi et le Grand-Maître, dans les longues allées des jardins de l'Arsenal, ou dans les galeries des magasins d'armes, entre les rangées de canons. Henri IV conte ses peines à son ami, ses chagrins domestiques ; il lui ouvre son cœur. Sully lui donne les meilleurs conseils ; mais le Roi ne les suit guère. Quand Henri IV, chassant ou bâtissant à Chantilly ou à Fontainebleau, ne peut voir son ministre, il lui écrit : Sully a reçu plus de 3.000 lettres du Roi Henri IV donne à cet ami qu'il aime bien les preuves d'une amitié sincère, en récompenses, en honneurs, en témoignages d'affection réelle ; et, peu à peu, l'amitié et les services importants amenèrent Sully à la haute position qu'il eut pendant les dernières années du règne de Henri IV, surtout depuis la guerre de Savoie.

Ce fut alors qu'il eut un emploi quasi général en toutes sortes d'affaires, et si grande créance et absolue confiance dans l'esprit du Roi, qu'il semblait n'estimer rien bien dit ni rien bien fait qu'il ne lui en eût communiqué auparavant, voire qu'il n'eût approuvé et qui n'eût passé par son entremise, ne lui celant ni déguisant nulle de ses actions, désirs, desseins, secrets ni pensées, jusques à ses maladies, douleurs, déplaisirs, ennuis et fâcheries... tant il le réputait tout à lui et à son Etat, loyal, fidèle et sans passion pour nul autre qui lui pût préjudicier2.

Ш

Dans les temps de troubles, lorsque le pays manque d'une direction ferme et intelligente qui marque la voie, l'idée de la patrie disparaît facilement chez nous. Pendant la Ligue, l'Espagne était devenue la patrie d'un grand nombre. C'est en lisant Brantôme qu'on se rend compte combien l'influence de l'Espagne était puissante en France en ce moment. Henri IV avait arraché la France à la Ligue et aux Espagnols, et remis en honneur le nom de Français : Sully, qui avait eu sa part dans les combats, partageait les idées du Roi, et, comme lui, était bon

¹ On a contesté ce titre d'ami donné à Sully par Henri IV, et on a prétendu que le Roi employait la formule ordinaire Mon Cousin en écrivant à son ministre. Des lettres de Henri IV, autographes, authentiques, portent cependant Mon ami. Sully a quelquefois changé, par vanité sans doute, le *Mon cousin* en *Mon ami*; mais le Roi l'appelle certainement *Mon ami*.

² Sully, Mémoires (Edition Petitot), IV, 68.

Français. Lorsque la faction huguenote voulut, en 1597, former une sorte de Ligue protestante, Sully écrivit à M. de la Trémoille, l'un des chefs : Recevez, je vous prie, de bonne part, les conseils que je vous donne, puisque j'en suis par vous requis et par une bonne conscience, loyale à sa partie.

Sully se plaît à dire : le Roi et la France ; il fait graver à Henrichemont une inscription rappelant les services qu'il a rendus à son Roi et à sa Patrie. Henri IV dit volontiers : Moi et la France. Il écrivait, le 11 octobre 1600 : La France m'est bien obligée, car je travaille bien pour elle.

Sully a une notion exacte de l'Etat ; il le veut puissant. Pour lui l'autorité royale n'est qu'un des moyens de rendre l'Etat fort, laquelle force est nécessaire à la Patrie, à la France, afin qu'elle puisse être grande, puissante et glorieuse2.

Sous l'impulsion de Henri IV et de Sully, et à leur exemple, il se forma un milieu patriotique, bien français ; et s'il disparut en partie à la mort du Roi, pendant la régence de Marie de Médicis et le gouvernement de Concini, il se reforma bientôt sous l'impulsion de Richelieu et de Louis XIII, et brilla alors du plus vif éclat.

IV

Nous connaissons surtout la figure de Sully d'après le portrait de Porbus, gravé par Moncornet. Porbus l'a peint déjà âgé, chauve, le front sillonné de profondes rides, l'air sévère, dur. Sully n'a pas toujours eu cependant cet air rébarbatif et maussade. Il existe au Musée de Versailles3 une copie d'un ancien portrait4 de Sully, qui le représente âgé seulement de 42 ans, ayant une figure plus douce et un air presque aimable. Mais c'est le Sully de Moncornet qui est le type consacré et populaire ; et il faut convenir qu'il est bien d'accord avec ce que disent les contemporains. L'un, parlant à Henri IV de son surintendant des finances, lui dit : Votre grand financier avec son front négatif. Mézeray dit qu'il avait la négative fort rude. Tallemant des Réaux l'appelle un surintendant rébarbatif. Henri IV luimême, ayant perdu au jeu une somme, énorme il est vrai, osait à peine en parler à Sully. Il était, dit encore Mézeray, impénétrable aux prières et aux importunités. On disait qu'il n'y avait en lui ni accueil ni douceur ; qu'il faisait profession de n'avoir point d'amis, afin que le Roi jugeât par ce fait qu'il avait renoncé à toute autre affection qu'à celle de son service et de son profit5.

¹ L'expression est de Sully, qui désigne ainsi le parti huguenot exalté.

² Trois grands personnages dirent un jour à Sully (1605) qu'on l'accusait d'imprudence d'amasser au Roi tant d'or, d'argent, d'armes, canons et toutes autres sortes de munitions, qu'enfin il se rendrait du tout (entièrement) absolu en sa domination, ce que les sujets devaient toujours appréhender en leur prince. Sur quoi ils ne s'en allèrent pas sans réplique; mais il leur répondit très bien qu'à la vérité cela était considérable en la personne d'un souverain prince qui serait malin (méchant), mais, ignorant et pusillanime, duquel les désirs et les volontés ne sauraient être trop retenues, restreintes et limitées, comme au contraire en un grand roi, sage, débonnaire, judicieux et courageux, tel qu'en vérité se pouvait dire le leur, ses puissances ne sauraient être trop étendues, ni son autorité trop absolue. (Mémoires, VI, 349.)

³ N° 4127.

⁴ Qui se trouvait dans la collection du château d'Eu. Ce portrait a été peint en 1602.

⁵ Mercure françois, 1611, t. II, p. 31.

Sully refuse de l'argent à tout le monde ; il en refuse même au Dauphin, qui, mécontent, dit un jour : C'est pas du sien, c'est de celui à papa1.

Mais c'est à l'aide de cette raideur, de ce refus obstiné à toutes les sollicitations des quémandeurs, que Sully put remettre l'ordre dans les finances, augmenter les revenus de l'Etat, diminuer les tailles et gabelles, et rassembler des millions dans les coffres de la Bastille.

A l'occasion, malgré son sérieux habituel, Sully aime à rire. Au siège de Montmélian, en Savoie, Henri IV s'était obstiné, malgré Sully qui dirigeait les opérations du siège, à aller visiter des batteries auxquelles on ne pouvait parvenir qu'en courant les plus sérieux dangers. Henri IV passa sous un feu très vif et fit quelques signes de croix ; sur quoi Sully lui dit : Vraiment, sire, c'est à ce coup que je vous reconnais bon catholique, car c'est de bon cœur que vous faites ces croix. — Allons, allons, répliqua le Roi, car le séjourne vaut rien ici.

Une autre fois, Marie de Médicis étant venue à l'Arsenal, Sully fit boire du vin blanc pour de l'eau aux filles italiennes de la Reine, et leur donna une gaieté qui amusa beaucoup Henri IV.

Longtemps Sully fut vêtu simplement de drap gris, avec un pourpoint de taffetas, sans découpure ni broderie, au milieu des courtisans qui portaient sur leurs épaules leurs moulins et leurs bois de haute futaie.

Sully était vif et colère. Quand il se laissait emporter, il disait mal à propos certaines paroles qu'on allait redire aussitôt au Roi.

Il était d'une grande bravoure. Pendant les guerres de religion, un jour il s'était engagé si avant, que le roi de Navarre dit à M. de Béthune, cousin de Sully, d'aller le dégager, car, ajouta-t-il, il est étourdi comme un hanneton. Plus tard, il devint un général actif, avisé, prudent, instruit, fort habile, surtout dans la guerre de sièges. On le voit dessiner des cartes et lever les plans des villes qu'il assiège ; c'est un bon ingénieur et un bon officier d'artillerie, qui mérite bien d'être le grand-maître de l'arme. Il est aussi un habile et honnête administrateur militaire.

Sully était protestant, mais n'appartenait pas à la faction huguenote, c'est-à-dire au parti calviniste exalté. Il était fort tolérant, et avait encouragé Henri IV à embrasser le catholicisme pour mettre fin à la Ligue et aux mauvais desseins de l'Espagne sur la France : l'amour de la Patrie l'avait décidé à donner ce sage conseil au Roi. Quant à lui, les plus belles propositions de Henri IV, l'épée de connétable, un grand gouvernement, s'il voulait changer de religion, ne purent le décider. La conviction, disait-il, pouvait seule lui faire abandonner le protestantisme ; l'intérêt, non. Le cardinal du Perron et le pape Paul V, qui l'estimaient beaucoup, avaient de l'amitié pour lui et trouvaient qu'il dirigeait les affaires de l'Eglise incroyablement bien2, le sollicitaient d'abjurer ; mais il résista à leurs prières, comme il avait fait à celles du Roi (1605-16073).

Sully parle longuement. Henri IV disait qu'il n'était pas homme à un mot.

2 Expression du cardinal du Perron (Mémoires de Sully, VI, 47. Année 1605).

¹ Journal d'Héroard, I, 228.

³ *Mémoires de Sully*, VI, 46, 297. VII, 276. — En 1608, les huguenots craignaient cependant que Sully ne se fît catholique (VII, 362).

Il est très instruit, en histoire surtout et en mathématiques1. Il est lettré, comme Henri IV; mais, comme le Roi, il parle un français non mêlé de mots latins ou grecs, à peine francisés, comme le faisaient tant de littérateurs de ce temps. Il était, ainsi que Henri IV, de l'école de Malherbe, qui déclarait que, pour parler français, les crocheteurs du Port-au-Foin étaient ses maîtres. Son langage nous est parfaitement compréhensible.

Cette habitude de parler français ne l'empêchait pas d'aimer les lettres latines et de les cultiver. L'occasion en revenait chaque année, quand il fallait composer les devises latines pour les jetons d'or que Sully donnait au Roi et à la Reine au jour de l'an. Il mettait ces devises au concours ; le prix était de 300 livres (1.800 fr.), et souvent il fut gagné par l'avocat Robert Etienne2. En 1610, Henri IV fit voir le jeton et sa devise, dont il était fort content, aux cardinaux du Perron et de Joyeuse, et au comte de Soissons, lesquels louèrent fort l'esprit de Sully et son jugement, disant qu'il se rencontrait rarement des personnes de qualité, intelligentes aux affaires, propres à la guerre, et qui s'adonnassent aux lettres3.

Sully est peu modeste. Ses Mémoires racontent volontiers les éloges que lui adresse fréquemment Henri IV. Il a, pour s'excuser, le très légitime orgueil de faire son devoir quand tant d'autres ne le font pas ou le font mal, et d'être loué par un grand roi, vraiment grand celui-ci, et dont Sully pouvait apprécier toute la valeur. Henri IV trouvait que son ministre se vantait volontiers, et le Dauphin disait que Sully était un glorieux4.

Comparant Sully à Colbert et Henri IV à Louis XIV, Thomas conclut justement en disant : D'après les talents des deux princes, on jugera que Sully dut quelque chose de sa gloire à Henri IV, et que Louis XIV dut une grande partie de la sienne à Colbert.

Mais la dernière touche doit être mise au portrait par Henri IV lui-même. Un jour de l'année 1609, qu'il s'était promené longtemps avec ses ministres, il dit, en s'asseyant, à quelques-uns de ses courtisans, qu'il était las d'avoir marché si longtemps le matin, et qu'il était resté plus de deux heures avec trois hommes5, sur de grands discours, où il les avait trouvés aussi divers en opinions qu'ils l'étaient en complexions et en desseins. — Un autre que moi, continua-t-il, aurait peine à s'en bien servir ; mais je connais tellement leurs fantaisies que je tire même profit de leurs contestations et contrariétés ; car, par le moyen d'icelles, toutes les affaires sont si bien épluchées et approfondies qu'il m'est facile de choisir la meilleure résolution.

Vous les connaîtrez bien sans que je les nomme, dit-il ; car de l'un6 aucuns se plaignent, et quelquefois moi-même, qu'il est d'humeur rude, impatiente et contredisante ; l'accusant

-

¹ Sully avait composé trois ouvrages militaires : *Traité de la guerre*, le *Maréchal de camp*, les *Instructions de milice et police*. Tous les trois se sont perdus.

² MARBAULT, collection Michaud et Poujoulat, p. 55.

³ Henri IV avait donné le sujet à graver sur le jeton : on devait représenter un globe terrestre se soutenant en l'air par sa propre gravité, sans s'ébranler au milieu des vents et des vagues, comme faisait S. M. entre tant de traverses et d'affaires diverses, par sa seule vertu, y ayant ces mots écrits sur le corps de la devise : *suo se pondere fulcit*. — SULLY, *Mémoires*, VIII, 324. Année 1610.

⁴ Un orgueilleux. — HÉROARD, I, 427 (mars 1610).

⁵ Sully, Sillery, Villeroy.

⁶ Sully.

d'avoir l'esprit entreprenant, qui présume tout de ses opinions et de ses actions, et méprise celles d'autrui, qui veut élever sa fortune et avoir des biens et des honneurs. Or, combien que1 j'y reconnaisse une partie de ces défauts, et que je sois contraint de lui tenir quelquefois la main haute, quand je suis en mauvaise humeur, qu'il me fâche, ou qu'il s'échappe en ses fantaisies2, néanmoins je ne laisse pas de l'aimer, d'en endurer, de l'estimer, et de m'en bien et utilement servir, pour ce que d'ailleurs je reconnais que véritablement il aime ma personne, qu'il a intérêt que je vive, et désire avec passion la gloire, l'honneur et la grandeur de moi et de mon royaume ; aussi qu'il n'a rien de malin3 dans le cœur, a l'esprit fort industrieux et fertile en expédients, est grand ménager de mon bien ; homme fort laborieux et diligent, qui essaye de ne rien ignorer et de se rendre capable de toutes sortes d'affaires, de paix et de querres ; qui écrit et parle assez bien, d'un style qui me plaît, pour ce qu'il sent son soldat et son homme d'Etat. Bref, il faut que je vous confesse que, nonobstant toutes ses bizarreries et promptitudes, je ne trouve personne qui me console si puissamment que lui, en tous mes chagrins, ennuis et fâcheries4.

Henri IV pouvait mieux que personne faire le portrait de son ministre ; c'est lui qui l'avait formé. Les secrétaires de Sully, rédacteurs de ses *Mémoires*, lui disent5 :

Nous vous ramentevons (rappelons) ce que nous vous avons souvent ouï (entendu) reconnaître et confesser ingénument : à savoir, que ce que l'on remarquait de plus exquis en la vivacité de votre esprit, assiduité au travail, vigilance, diligence (activité), industrie et dextérité en toutes vos opérations, procédait de la bonne nourriture que dès votre première jeunesse vous aviez prise avec lui (le Roi), et qu'en la plupart de vos grandes recherches, instructions et inventions, il y avait plus du sien que du vôtre, y en ayant peu sur lesquelles vous n'eussiez reçu des ordres, règlements, ordonnances et commandements, voire (même) quelquefois des mémoires bien amples et bien instructifs.

Et partant (en conséquence), comme nous avons rendu grâces à Dieu pour ses grandes libéralités envers le Roi, aussi devons-nous tous rendre grâces au Roi de vous avoir choisi, et, par son soin, affection, bons préceptes et enseignements, vous avoir rendu capable de bien et loyalement effectuer ses bonnes intentions et sages commandements. Et afin que cette grande et cordiale amitié qu'il vous portait ne soit trouvée étrange, et ne semble incroyable, combien que

4 SULLY, Mémoires, VIII, 69-70.

¹ Malgré que, bien que.

² Pensées, idées, mais pas dans le sens moderne de caprices.

³ Méchant.

⁵ Sully, *Mémoires*, III, page 261.

(malgré que), par une infinité de lettres à vous écrites de sa propre main, nous en puissions donner de suffisants témoignages, nous nous contenterons seulement, tant pour faire voir la sincérité d'icelle (l'amitié), que le style dont il vous écrivait, d'en insérer trois principales que vous trouverez à la fin du chapitre suivant.

V

Les premières charges dont Sully fut pourvu furent celles de conseiller de Navarre et de chambellan du roi de Navarre. Successivement il fut nommé : capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes1, conseiller d'Etat, conseiller au Parlement, membre du conseil des finances, grand-voyer de France et voyer particulier de Paris, et capitaine héréditaire des canaux et navigation des rivières (1597), surintendant, ou, comme l'on disait alors, superintendant des finances (1597), grand-maître de l'artillerie de France (1599), gouverneur ou capitaine de la Bastille (1602), surintendant des fortifications et bâtiments du Roi (1602), gouverneur du Poitou, de Mantes et de Jargeau, capitaine de la compagnie des gens d'armes de la Reine, forte de 200 hommes d'armes (1606), grand-maître des ports et havres de France (1606). Il fut à plusieurs reprises chargé d'ambassades auprès de Henri III, Elisabeth, Jacques Ier, Villars-Brancas, et divers chefs huguenots. En 1634, Louis XIII le nomma maréchal de France, quand il cessa d'être grand-maître de l'artillerie.

Tant de fonctions civiles et militaires exigeaient un prodigieux travail, auquel il faut encore ajouter les audiences publiques que, par ordre du Roi, il accordait plusieurs fois par semaine à tous ceux qui se présentaient pour lui parler d'affaires ou lui adresser leurs réclamations2. Souvent Sully était dans son cabinet dès trois heures du matin. Heureusement on n'avait pas encore imaginé de noyer les ministres dans une paperasserie inintelligente et inutile ; sans quoi aucun de nos grands ministres n'aurait pu suffire à sa tâche administrative et à son travail sérieux.

La manière dont la vie de Sully était réglée est ainsi décrite dans les Mémoires3 :

La principale charge de Sully était celle de confident du Roi, qui lui confiait tous ses secrets et ses pensées les plus intimes ; pour ce service, il n'y avait pas de jours, ni d'heures réglées : il se faisait aussi bien la nuit que le jour ; il était exécuté aussi promptement que possible, toutes autres affaires étant remises.

Il se tenait le mardi, le jeudi et le samedi, deux fois le jour, conseils d'Etat et des finances, auxquels Sully ne manquait jamais de se trouver. Il y portait toutes les lettres et dépêches qui méritaient d'être examinées et promptement expédiées, et le plus souvent il apportait les arrêts tout dressés par lui ou les réponses qu'il y faisait.

3 Tome VI, page 39. — Année 1605.

¹ Sa compagnie fut portée à 100 hommes d'armes après 1589.

² Sully, Mémoires, IX, 214.

Aussi était-il toujours dès les quatre heures du matin, été et hiver, à travailler dans son cabinet, afin, disait-il, de nettoyer tous les jours le tapis. A six heures et demie, il était tout habillé; à sept, il s'en allait au conseil, auquel, selon l'importance des affaires, il demeurait jusqu'à dix ou onze heures.

Le Roi l'envoyait quelquefois chercher dès neuf ou dix heures, et se promenait avec lui, tantôt seul, tantôt avec MM. de Villeroy et de Sillery; et discourant de ses affaires principales, leur faisait entendre ses résolutions, et donnait à chacun, selon ses charges et fonctions, ses ordres pour ce qu'il avait à exécuter en icelles. En sortant de là, il allait dîner, sa table étant de dix serviettes seulement, où étaient toujours sa femme, ses enfants et sa suite, très frugalement servie. Aussi n'y conviait-t-il guère de gens de grande qualité, surtout de ces friands et buveurs d'autant, pour lesquels il n'augmentait jamais rien à ses services, disant, lorsqu'on l'engageait à y ajouter quelque chose : S'ils sont sages, il y en a suffisamment pour eux ; s'ils sont fous, je les traite ainsi, afin qu'ils ne reviennent pas.

Après dîner il entrait en sa grande salle1, qu'il trouvait toute pleine de monde, afin de donner audience2 à chacun ; et toujours il commençait par les ecclésiastiques, tant de l'une que de l'autre religion, et ensuite par les gens de village et autres simples personnes qui appréhendaient de l'approcher, et il ne partait jamais de là qu'il n'eût fait réponse à tous.

Quant aux jours du lundi, mercredi et vendredi, il en affectait les matinées pour travailler aux affaires qui dépendaient de ses charges de Grand-Maître de l'artillerie, gouverneur de Poitou, de la Bastille et de Mantes, Grand-Voyer de France et surintendant des fortifications et bâtiments : aux résolutions importantes desquelles deux dernières charges le Roi ne manquait pas de se trouver, et d'y appeler les gouverneurs des places et les officiers ordinaires, en la présence desquels ayant tout arrêté, il lui disait toujours: Or bien, voilà mes fortifications et bâtiments résolus ; et vous, que faites-vous en vos maisons ? A quoi lui répondant qu'il n'y faisait rien, faute d'argent, le Roi disait : Or sus, voyons vos plans et ce que vous y voudriez faire, si vous aviez de l'argent, et les ayant considérés, il lui donnait ordinairement 20.000 livres (120.000 fr.), à condition de les employer où il avait dit.

Les après-dînées de ces trois jours-là, il les employait, si le Roi ne l'envoyait pas chercher, ou ne lui commandait rien d'extraordinaire, à donner des audiences, ou à ses affaires particulières, ou à passer son temps à voir faire les exercices

_

¹ A l'Arsenal.

² Au tome IX, page 213, les *Mémoires* donnent de nouveaux détails sur ces audiences quotidiennes imposées aux ministres par la volonté du Roi.

à ses enfants, gendre, parents et amis particuliers, afin de se délasser l'esprit ; car l'Arsenal n'était jamais sans fanfares, réjouissances, bonnes compagnies et vertueux passe-temps. Le soir, dès l'heure qu'il avait soupé, il commandait de fermer les portes et défendait de laisser entrer personne pour affaires, si l'on ne venait expressément de la part du Roi ; mais de recevoir seulement ceux qui ne voulaient parler que de rire, jouer, se réjouir et lui faire passer le temps jusque sur les dix heures du soir, qui était celle où il se couchait toujours.

VI

Sully publia ses Mémoires pour défendre Henri IV contre les histoires d'Agrippa d'Aubigné et de Scipion Dupleix, qui attaquaient le Roi, et pour faire connaître le rôle qu'il avait joué dans ses armées et dans son gouvernement. Ces *Mémoires*, appelés *Œconomies royales*, nous donnent une précieuse histoire de Henri IV ; mais les longueurs, qui y sont fréquentes, et la forme bizarre de leur rédaction en rendent la lecture fatigante1.

Ce n'est pas Sully qui parle ; ce sont ses secrétaires qui sont censés lui raconter et ramentevoir (rappeler) son histoire, qu'il sait mieux qu'eux, disent-ils, qu'il leur a racontée lui-même, lui disent-ils encore. Ainsi : Nous rappelons à Votre Grandeur que Monsieur votre père avait quatre fils... Et tout le temps la rédaction marche de ce pas, et Sully a l'air d'écouter.

Les secrétaires sont censés connaître l'histoire de Monseigneur par les récits qu'il leur a faits autrefois, par les lettres qu'il leur a données à lire, par les mémoires et journaux qu'il a rédigés lui-même et qu'il leur a communiqués, et par ce qu'ils ont vu ou entendu eux-mêmes. Car, dans ce jeu puéril et fatigant des secrétaires et du maître, les secrétaires sont censés avoir assisté, quelquefois en secret, à bon nombre de scènes où il est impossible d'admettre qu'ils aient pu être présents : par exemple à la conversation très secrète entre Henri IV et Sully, dans une galerie, à l'entrée de laquelle deux Suisses ne parlant pas français avaient été placés, afin que personne ne pût entendre ce que disaient les deux personnages2.

Il est certain que la mise en œuvre des Œconomies est due aux secrétaires ; qu'ils ont çà et là rédigé, d'après des documents authentiques, certains chapitres facilement reconnaissables à leur lourdeur, à leur style empâté, à la longueur des phrases, à la fréquence des incises. Nous croyons qu'en général on peut dire que tout ce qui est bon, alerte, ferme, est de Sully, et que les pages excellentes des Œconomies viennent des notes, des mémoires et journaux écrits de sa main, et

¹ C'est pour faire disparaître cette forme bizarre et ces longueurs que l'abbé de l'Ecluse publia une édition des Œconomies, sur laquelle LÉVÊQUE DE LA RAVALIÈRE a publié un intéressant mémoire, en 1754, dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI, p. 511.

² Sully, *Mémoires*, IV, 130. — Voir sur la rédaction des Mémoires : Perrens, *Mémoire critique sur l'auteur et la composition des Œconomies royales*, dans les comptes-rendus de l'Acad. des Sc. mor. et polit., 1871, 1er semestre, 5e série, t. XXV, p. 118 et 545.

dont l'existence est certaine1; et que pour ces pages le rôle des secrétaires s'est borné à mettre le récit à la seconde personne.

Dans les nombreuses citations que nous avons faites des Mémoires, tout en conservant scrupuleusement le texte, nous avons changé la forme : c'est Sully qui parle au lecteur, qui lui raconte sa vie, ou l'histoire du Roi. Il eût été impossible de faire lire à côté des lettres de Henri IV, si pleines de vivacité et d'esprit, un texte qui n'est lourd et fatigant que par la bizarrerie de la forme adoptée pour sa rédaction, et qu'il était si facile de rendre agréable ou au moins facile à lire.

Quand Sully commença à rédiger ses *Mémoires*, il retrouva dans les petites ormoires de son cabinet vert du château de Sully² toutes sortes de documents qu'il avait rassemblés et classés dans le but de composer un jour son autobiographie : lettres de Sully au Roi, — lettres de Henri IV et de divers personnages adressées à Sully, — discours prononcés par Sully, — discours du Roi à Sully (1607) écrit de la main de Sully³, — liasses de papiers administratifs, — notes sur divers sujets écrites de la main de Sully⁴, — un journal de sa vie depuis sa jeunesse rédigé par Sully, mais avec des lacunes, — divers recueils de l'histoire de sa vie, rédigés aussi par lui, — mémoires sur les grandes affaires, — notes écrites parles secrétaires d'après les conversations avec leur maître, — le tout en grandes quantités, et en liasses cotées et datées⁵. Telles sont les sources que les secrétaires rédacteurs des Mémoires eurent à leur disposition.

Les Œconomies s'arrêtent à l'année 16306. Sully dut prendre de grandes précautions pour ne pas mécontenter ceux qui gouvernaient depuis 16107. Les secrétaires disent même8 : Un des principaux du conseil nous dit que l'on savoit bien que nous travaillions à ces Mémoires, et que nous devions nous garder d'y offenser personne. Aussi par prudence personnelle, autant que par une sage discrétion, Sully cache-t-il quelquefois9 certains détails relatifs à Marie de Médicis Médicis et aux affaires personnelles du Roi.

M. Poirson, dans son excellente histoire du règne de Henri IV10 a établi d'une manière irrécusable la véracité des Mémoires de Sully contre les accusations d'un certain Marbault, dont il faut cependant dire un mot, bien qu'il mérite peu de créance. Ce personnage avait été le secrétaire de Duplessis-Mornay, huguenot exalté et mal disposé pour Sully, qui, dans ses Mémoires, le lui rend bien.

_

¹ Les secrétaires disent qu'ils se servent pour écrire l'histoire de 1598 des grands mémoires de la vie de Sully en forme de journal (tome III, p. 262) ; et plusieurs fois ils mentionnent des journaux et mémoires rédigés par Sully lui-même. Ils disent par exemple (1605, t. VI, p. 432) qu'ils ont employé au second tome de l'édition originale tout ce qu'ils avaient trouvé de mieux mis au net parmi les papiers et mémoires de Sully, mais surtout fait des extraits du journal que leur maître avait été curieux de ramasser de tout ce qui était venu à sa connaissance des dits, faits, actions et fortunes de leur grand Roi, et de ce qui se trouvait entremêlé des actions de Sully parmi celles de Henri IV.

² Mémoires, VII, 87.

³ Mémoires, VII, 351.

⁴ Mémoires, VIII, 25.

⁵ Mémoires, VII, 162.

⁶ Mémoires, IX, 151-152.

⁷ Mémoires, VIII, 421, 472.

⁸ Mémoires, VII, 162. — Sans donner la date.

⁹ Mémoires, IV, 130 ; VII, 162.

¹⁰ Tome IV, page 309.

Marbault rédigea des Remarques sur les Œconomies royales, dont Tallemant des Réaux connut le manuscrit, à l'aide duquel il rédigea l'Historiette de Sully. Les Remarques de Marbault¹ constituent un pamphlet haineux ou un roman plein de fables, d'inepties, de mensonges, de contradictions et d'impostures. Toutes les actions de Sully sont niées, conspuées, travesties. Pour Marbault, Sully est un voleur, un peureux, un fol vil et vaniteux, un débauché. Parfois Marbault relève quelques erreurs véritables ; il signale aussi certaines altérations dans les documents reproduits par les secrétaires ; il indique même quelques lettres absolument inventées. Ses Remarques peuvent servir à une étude critique des Œconomies royales ; mais Marbault a trouvé depuis quelque temps en Allemagne et en France assez de défenseurs pour que je n'en grossisse pas le nombre, et j'en reviens aux Mémoires de Sully.

Sainte-Beuve trouve que, littérairement, ils sont bons. En effet, souvent le style en est clair, plus facile à comprendre aujourd'hui que celui de la plupart des écrivains de cette époque. Quelques-unes de ces pages sont excellentes, notamment celles dans lesquelles il décrit la chambre du Roi, pendant la nuit où arriva la nouvelle de la surprise d'Amiens par les Espagnols. Ce tableau si vivant fait songer à certaines descriptions écrites, peintes plutôt, par Saint-Simon. Citons encore les pages relatives au siège de Charbonnières, plusieurs conversations avec Henri IV, et quelques portraits spirituellement dessinés. Tout cela vient sans nul doute des notes et des journaux rédigés par Sully.

Le manuscrit des Œconomies royales est à la Bibliothèque nationale2.

Sully fit imprimer en secret dans son château de Sully les deux premiers volumes de ses *Mémoires*³ qui vont jusqu'en 1605. Ils ne portent point de date ; mais M. Loiseleur, le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans, a trouvé sur le premier volume de l'exemplaire que possède cette ville la mention suivante : *Imprimé à Sully, suivant le contrat passé par-devant moi, Pichery, notaire, le 7 d'août 1638*. Pichery était l'un des notaires de Sully, qui avait fait le contrat pour l'impression des *Mémoires* avec un imprimeur d'Angers. Sully donna le second volume à Pichery le dernier avril 16424. Tirés à petit nombre, ces deux volumes ne furent distribués qu'aux amis du duc. — Le titre est long et bizarre5.

¹ Les *Remarques* de Marbault ont été publiées à la suite des *Œconomies royales* dans la collection des *Mémoires* de Michaud et Poujoulat.

² Perrens, *loc*, *cit*., p. 550.

³ In-folio.

⁴ LOISELEUR, Ravaillac et ses Complices, etc., 1 vol in-12, Paris, Didier, 1873.

⁵ Voir pour l'explication de ce titre le tome III des *Mémoires*, p. 259, de l'édition Petitot. La pensée de Sully est de bien marquer son rôle secondaire comme ministre, et de laisser au Roi tout l'honneur de ce qui a été fait pendant son règne.

MÉMOIRES DES SAGES ET ROYALES

ŒCONOMIES D'ESTAT, DOMESTIQUES, POLITIQUES,

ET MILITAIRES DE HENRY LE GRAND,

l'exemplaire des Rois, le Prince des Vertus, des Armes et des Loix, et le Père en effet de ses Peuples françois,

ET DES SERVITVDES VTILES, OBEISSANCES CONVE-

nables et administrations loyales de MAXIMILIAN DE BÉTHUNE, l'un des plus confidens, familiers et utiles soldats du grand Mars des François

Dédiez à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois.

Au-dessous de ce titre gigantesque vient une grande vignette carrée, à trois des côtés de laquelle on trouve ces mots : *NUSQUAM MARCESCIT VIRTUS*1. L'intérieur de la vignette renferme une couronne d'amarante, peinte en vert, et dont les fleurs sont en rouge ; c'est le symbole de la vertu qui ne se flétrit jamais. Au-dessous de la couronne, sont trois grands V, peints en vert2, avec ces mots : *Foi, Espérance, Charité*. Enfin, au-dessous de la vignette :

A AMSTELREDAM (Amsterdam)

ALETHINOSGRAPHE DE CLEARETIMELEE

Chez

et

GRAPHEXECHON DE PISTARISTE

à l'enseigne des trois Vertus couronnées d'Amaranthe.

Une explication et des commentaires ne sont pas inutiles pour comprendre les noms de ces libraires de fantaisie. *Alethinosgraphe*, signifie *écrivain vrai*, *véridique*. — Sainte-Beuve traduit *Cléarétimélée* par (de la ville de) *Gloire et vertu-soin*; mais un helléniste me dit qu'il ne trouve aucune racine grecque dans ce mot. — *Graphexechon* veut dire *écrivain supérieur*, *émérite*, — *Pistariste* (de la ville) *très digne de foi* ou *de haute probité*.

Ces deux volumes furent réimprimés en 1649, après la mort de Sully, et tirés cette fois à grand nombre3. Les deux derniers tomes ne parurent qu'en 1662, publiés par LE LABOUREUR.

Les *Mémoires* de Sully ont été fort attaqués dans ces derniers temps. Sans parler des travaux faits dans la haineuse Allemagne, on a essayé, en France même, de jeter à bas de son piédestal le ministre de Henri IV, et de donner à Marbault une importance par trop grande. Que les *Œconomies royales* et les documents

¹ La vertu ne se flétrit nulle part.

² D'où le nom de cette édition appelée l'édition aux V verts.

³ Gui Patin, lettre du 10 janvier 1650.

qu'elles renferment, que les faits racontés par Sully ou par ses secrétaires soient à l'abri de toute discussion : évidemment non. Mais quels sont les Mémoires absolument parfaits ? Ceux de Saint-Simon sont remplis d'erreurs : en sont-ils moins une des grandes sources de l'histoire de Louis XIV ?

M. Jung1 et M. Loiseleur2 ont étudié de près et contrôlé certaines parties des Mémoires avec un esprit critique et savant, et ils y ont trouvé çà et là quelques erreurs, quelques lettres altérées, une ou deux certainement fausses.

M. Loiseleur a établi que Sully est absolument inexact dans les pages qu'il a écrites sur le démariage de Henri IV et de sa première femme, Marguerite de Valois, — sur le mariage projeté de Henri IV avec Gabrielle d'Estrées, — sur la mort de Gabrielle. Il prouve que Sully a inventé une lettre de Marguerite de Valois et qu'il a aussi inventé une lettre de la Varenne, ou tout au moins qu'il a altéré et amplifié un billet de ce personnage.

M. Jung a écrit d'excellentes pages sur les lettres de Henri IV adressées à Sully et imprimées dans les Œconomies royales. Il fait remarquer qu'on y trouve des erreurs de dates et des transcriptions inexactes dues à la négligence de l'imprimeur et des secrétaires ; — qu'elles renferment un assez grand nombre d'erreurs de détail : mots retranchés ou ajoutés, tournures changées, phrases entières ajoutées.

La lettre du 15 avril 1596, que Sully avait brûlée, a été refaite de mémoire longtemps après. J'y ai trouvé un fait3 qui prouve que, la fin exceptée, cette lettre, dans son état actuel, n'a pas été écrite par Henri IV. Elle n'en reste pas moins un document utile.

M. Jung signale aussi une lettre du 17 mai 1603 qui a été très altérée. Cette fois, c'est la vanité qui fait agir Sully. Le Roi en danger de mort l'appelle auprès de lui pour régler tout ce qui regarde le changement de règne. L'original est fort différent4. La lettre du 25 mars 1604 est aussi très altérée et faussée ; ici c'est la haine contre Villeroy qui est le mobile de Sully. Un commis de Villeroy, ministre des affaires étrangères, a trahi son maître et vendu aux Espagnols la clef de son chiffre de correspondance. D'après la lettre, Villeroy aurait pris part à cette trahison, et cependant Henri IV lui a pardonné. Il est certain que le Roi n'eût pas pardonné ni maintenu au pouvoir un homme coupable d'un pareil crime.

Ce n'est pas ici le lieu de faire un examen critique et complet des Œconomies royales ; il nous suffit d'indiquer qu'en certains cas il faut les lire avec précaution. Sully dit volontiers du mal de tous ceux qui l'entourent ; il exagère quelquefois son rôle et son action, et il est évident qu'il ne faut pas croire aveuglément à tout ce qu'il dit dans ses Mémoires ; mais c'est une règle générale qui s'applique à lui comme à tous les auteurs d'autobiographies et de Mémoires5.

_

¹ Henri IV écrivain, 1855, in-8°, p. 48-56.

² Problèmes historiques, 1867, in-12. — Ravaillac et ses Complices, etc., 1873, in-12.

³ Voir plus loin au chapitre IV, après le siège de la Fère.

⁴ JUNG, page 52.

⁵ M. Desclozeaux, dans la *Revue historique* (12e année, t. XXXIII, mars-avril 1887, p. 294), dit, mais sans citer les sources sur lesquelles il s'appuie, que l'ambassade de Sully à Londres, auprès de Jacques Ier, en 1603, est fausse, et qu'il n'a jamais fait ce second voyage en Angleterre. Il se contente de dire que ce mensonge de Sully a été démontré aux examens de l'agrégation d'histoire, il y a quelques années. Jusqu'à nouvel ordre nous

Il est certain que la vanité, que les rancunes, que des souvenirs inexacts ou incomplets, que les erreurs des secrétaires ou leur désir de flatter leur maître, peuvent donner à la relation, çà et là, un caractère plus ou moins inexact ; il est certain que quelques altérations dans les lettres, et, ce qui est plus grave, quelques inventions de documents, en très petit nombre heureusement, ont eu lieu. Il faut signaler tous ces faits ; mais, en général, les Mémoires de Sully comparés avec d'autres documents contemporains, et bien authentiques, sont absolument d'accord avec eux. Michelet, Henri Martin, Poirson, M. Lavisse1, regardent les *Œconomies royales* comme un grand monument historique, et il n'y a pas lieu de modifier leur jugement.

admettrons que Sully a dit vrai, d'autant que Marbault (p. 64 de ses *Remarques*) constate par ses critiques acerbes la réalité de l'ambassade de 1603. Il accuse Sully de lâcheté pour avoir fait abaisser le pavillon de M. de Vic. Il l'accuse de diverses erreurs, et surtout d'avoir amplifié ou même fabriqué la longue lettre qu'il adresse à Henri IV. Duplessis-Mornay admettait donc la réalité de l'ambassade de 1603, et si cette ambassade n'avait été qu'un long mensonge, Marbault n'aurait pas manqué, et cette fois avec raison, de le reprocher à Sully.

¹ Sully et ses Mémoires (Revue des cours littéraires, 6e année, 1868-1869, page 403).

CHAPITRE PREMIER. — FAMILLE ET JEUNESSE DE SULLY.

1560-1576

Maximilien de Béthune, baron de Rosny1, puis duc de Sully2 en 1606, naquit à Rosny, le 13 décembre 1560. Il appartenait à la grande maison de Béthune, dans l'Artois, qui descendait de Robert Ier, avoué d'Arras, lequel vivait à la fin du Xe siècle. Un de ses descendants, Guillaume de Béthune, mort en 1243, était venu s'établir en France, et le douzième de ses successeurs fut Maximilien de Béthune, duc de Sully. Cette branche cadette des Béthune était fort peu riche et avait embrassé la Réforme. Le père de Sully, François de Béthune, fait prisonnier à la bataille de Jarnac, pour racheter sa vie, avait dû vendre la plus grande partie de ses biens. Il mourut en 1575, laissant quatre fils de sa femme Charlotte Dauvet, fille d'un président à la Cour des comptes.

Le baron de Rosny était l'un des bons serviteurs du roi de Navarre. Pour relever sa maison, il jeta les yeux sur Maximilien, bien qu'il ne fût pas l'aîné, et, en 1572, il le fit venir en sa chambre, avec son précepteur, et lui dit :

Maximilien, puisque la coutume ne me permet pas de vous faire le principal héritier de mes biens, je veux en récompense essayer de vous enrichir de vertus, et par le moyen d'icelles, comme l'on m'a prédit, j'espère que vous serez un jour quelque chose. Préparez-vous donc à supporter avec courage toutes les traverses et difficultés que vous rencontrerez dans le monde, et, en les surmontant généreusement3, acquérez-vous l'estime des gens d'honneur et particulièrement celle du maître à qui je veux vous donner, au service duquel je vous commande de vivre et mourir. Et quand je serai sur mon partement pour aller à Vendôme trouver la reine de Navarre4 et M. le prince son fils auquel je veux vous donner, disposez-vous de venir avec moi, et vous préparez, par une harangue, à lui offrir votre service lorsque je lui présenterai votre personne.

En effet, le baron de Rosny présenta, en 1572, son jeune fils à Jeanne d'Albret et au prince de Navarres, qui allait à Paris épouser Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, roi de France.

Rosny, à genoux, fit au prince de Navarre la promesse d'être toujours son très fidèle et très obéissant serviteur, et le jura en si beaux termes et avec tant de grâce et d'assurance, et un ton de voix si agréable, que le prince conçut dès lors de bonnes espérances de Maximilien. Il le releva, l'embrassa deux fois et lui dit

¹ Rosny est à sept kilomètres à l'ouest de Mantes, sur la Seine.

² Sully est sur la Loire, entre Orléans et Gien. On prononçait alors *Suilly*, les deux *I* mouillées. Henri IV écrivait quelquefois M. de Seuilly.

³ Avec courage.

⁴ Jeanne d'Albret.

⁵ Henri ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de sa mère, en 1572.

qu'il admirait sa gentillesse, et que, malgré son jeune âge, il lui avait présenté son service avec une si grande facilité, et que de plus il était de si bonne race, qu'il ne doutait pas qu'un jour il n'en fît paraître les effets en vrai gentilhomme. Henri termina en promettant à Maximilien, en foi de prince, qu'en le recevant de bon cœur il l'aimerait toujours, et qu'il ne se présenterait jamais occasion de lui faire acquérir du bien et de l'honneur qu'il ne s'y employât de tout son cœur.

Tous ces compliments, ajoutent les *Mémoires de Sully*, eurent depuis des suites que le jeune gentilhomme n'espérait guère alors.

Rosny alla à Paris avec le prince de Navarre, et, peu de temps après son arrivée, le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, Charles IX, Catherine de Médicis, sa mère, et le duc de Guise faisaient massacrer les huguenots.

Sur les trois heures du matin, dit Sully 1, je me réveillai au bruit de plusieurs cris de peuples et des alarmes que l'on sonnait dans tous les clochers. Le sieur de Saint-Julien, mon gouverneur, et mon valet de chambre, qui s'étaient aussi éveillés au bruit, étant sortis de mon logis pour apprendre ce que c'était, n'y rentrèrent point et n'ai-je jamais su ce qu'ils étaient devenus. De sorte qu'étant réduit moi seul dans ma chambre, et mon hôte, qui était de la Religion, me pressant d'aller avec lui à la messe, afin de garantir sa vie et sa maison de saccagement, je me résolus d'essayer à me sauver dans le collège de Bourgogne. Pour ce faire, je pris ma robe d'écolier, un livre sous mon bras et me mis en chemin.

Par les rues, je rencontrai trois corps de garde, l'un à celle de Saint-Jacques, un autre à celle de la Harpe, et l'autre à l'issue du cloître Saint-Benoît. Au premier, ayant été arrêté et rudoyé par ceux de la garde, un d'entre eux prenant mon livre et voyant que (de bonheur pour moi) c'était de grosses heures, me fit passer ; ce qui me servit de passeport aux autres. En allant, je vis enfoncer et piller des maisons, massacrer hommes, femmes et enfants, avec les cris de tue, tue, au huguenot, au huguenot ! Ce qui me faisait souhaiter avec impatience d'être arrivé à la porte du collège, où enfin Dieu m'accompagna, sans qu'il me fût arrivé autre mal que la peur.

A l'abord le portier me refusa deux fois l'entrée de la porte ; mais enfin, moyennant 4 testons² que je lui donnai, il alla dire au principal, nommé La Faye, que j'étais à la porte et ce que je demandais. Lequel, aussitôt mû de compassion (étant mon ami particulier), me vint faire entrer, empêché toutefois de ce qu'il ferait de moi, à cause de deux ecclésiastiques qui étaient dans sa chambre et qui disaient y avoir dessein formé de tuer tous les huguenots, jusques aux enfants à la mamelle, et ce à l'exemple des Vêpres Siciliennes.

¹ Dans ses Œconomies royales ou Mémoires. Nous ne citerons pas chaque fois les Mémoires de Sully. L'édition dont nous nous servons est celle de Petitot.

² Le teston valait 10 sols de ce temps. C'était une petite monnaie d'argent sur laquelle était gravée la *teste* du Roi.

Néanmoins, par pitié, ce bon personnage me mit dans une chambre fort secrète, dans laquelle personne n'entra que son valet, qui m'y portait des vivres et m'y servit trois jours durant, au bout desquels il se fit une publication de par le Roi, portant défenses de plus tuer ni saccager personne.

Auquel temps, deux archers de la garde, sujets de monsieur mon père, vinrent avec leurs hocquetons et hallebardes à ce collège pour s'enquérir de mes nouvelles et les mander à monsieur mon père, qui était fort en peine de moi, duquel je reçus une lettre trois jours après, par laquelle il me mandait de demeurer à Paris et d'y continuer mes études comme auparavant. Et pour ce faire, il jugeait bien qu'il me faudrait aller à la messe, à quoi il me fallait résoudre aussi bien qu'avait fait mon maître1 et beaucoup d'autres, et que surtout il voulait que je courusse toutes les fortunes de ce prince jusqu'à la mort, afin que l'on ne me pût reprocher de l'avoir quitté en son adversité : à quoi je me rendis si soigneux, que j'en acquis l'estime d'un chacun.

Pendant ce temps, le roi de Navarre2 avait été contraint par Charles IX de se faire catholique et, suivant les caprices du roi de France, il avait plus ou moins de liberté. Il recevait les visites de quelques-uns de ses serviteurs, celles de Rosny entre autres. En février 1576, après trois ans et demi de captivité, le roi de Navarre s'échappa : il était allé à la chasse à Senlis. Il fila rapidement sur Poissy et arriva à Alençon ; Rosny l'accompagnait.

Rosny se jeta dans l'infanterie et y vécut comme le plus simple soldat, afin d'apprendre le métier des armes dès ses premiers commencements. La Cour du roi de Navarre était alors à Tours, et il se livra, dans les environs, quelques escarmouches auxquelles Rosny prit part avec ardeur. Le roi de Navarre le rappela à lui, le tança et lui dit :

Rosny, ce n'est pas ici où je veux que vous hasardiez votre vie ; je loue votre courage, mais je désire vous le faire employer en meilleure occasion. Puis se tournant, lorsque je fus un peu éloigné, vers ceux qui étaient près de lui, il leur dit : Voilà un jeune gentilhomme de fort bonne maison, qui est fils d'un brave père que j'ai fort aimé ; il ne laisse guère passer d'occasion sans s'y trouver, et a un fort gentil³ esprit, et croyez que, s'il vit, il fera un jour quelque chose de bon, ou je serai bien trompé.

Tout en continuant ses études, Rosny apprenait le métier des armes : il était alors soldat dans la compagnie colonelle de M. de Lavardin, son parent, qui lui faisait faire toutes les factions comme au moindre soldat. Dès l'année 1576, Rosny, enseigne de M. de Lavardin, prit part au siège de Villefranche-de-Périgord et commença à se faire distinguer par sa bravoure.

Portant mon drapeau à l'assaut, je fus renversé, dit-il, à coups de piques et de hallebardes, du haut de l'escarpe du

¹ Henri de Navarre.

² Jeanne d'Albret était morte le 9 juin 1572.

³ Noble, intelligent.

fossé dans le fond d'icelui, tellement embarrassé dans le tafetas de mon enseigne, et enfoncé dans l'eau et la boue, que je faillis d'y être suffoqué : d'où ayant été retiré par La Trape1 et autres de mes soldats, je ne laissai pas de remonter à l'assaut : et s'étant lors ouvert quelque pourparler pour la reddition de la ville, elle fut par un autre côté surprise en parlementant, et icelle saccagée, où je gagnai quelques mille écus en or, par le plus grand hasard qu'il est possible. Car un vieillard étant poursuivi par cinq ou six soldats, passant devant moi, se jeta entre mes bras, me priant de lui sauver la vie et de vouloir prendre sa bourse, pour laquelle on le poursuivait, qu'il aimait mieux que j'eusse qu'un autre.

Peu de temps après, les huguenots échouèrent au siège de Marmande, où Rosny courut de sérieux dangers. Il abandonna l'enseigne colonelle de M. de Lavardin et e rangea complètement à la suite du roi de Navarre, qui, le voyant toujours pourvu d'argent, tant il était prévoyant et bon ménager, commença dès lors, comme il le dit souvent depuis, à estimer Rosny et à prendre une bonne opinion de son esprit et de sa manière de se conduire.

-

¹ L'un de ses valets.

CHAPITRE II. — VIE MILITAIRE JUSQU'À L'AVÈNEMENT DU ROI DE NAVARRE AU TRÔNE DE FRANCE.

1576-1589

Pendant de longues années encore, en compagnie du roi de Navarre, Rosny courra les aventures et prendra part à cette suite interminable de surprises et enlèvements de villes, dans lesquels le maître et le serviteur développèrent toutes leurs qualités militaires.

Le roi de Navarre ayant voulu se saisir de la ville d'Eauze1, qui était de ses domaines, mais dont les habitants ne voulaient pas recevoir une garnison, Rosny et une quinzaine de gentilshommes de ses plus particuliers serviteurs, furent choisis par le roi de Navarre pour entrer avec lui dans la ville, en costume de chasse, afin de ne pas donner d'alarme. On surprit, en effet, le poste qui gardait l'une des portes ; mais un soldat ayant donné l'éveil et coupé la corde de la herse2, le roi de Navarre et quatre de ses compagnons, MM. de Béthune, de Mornay, de Batz et de Rosny, furent enfermés dans la ville sans que le reste de la suite du Roi y pût pénétrer. Le peuple se souleva en masse, sonna le tocsin, et aux cris de *tue*, *tue*! il se jeta furieusement sur Henri et ses compagnons.

Ce que voyant, le roi de Navarre, dit Sully, dès la première troupe qui se présenta de quelques cinquante, les uns bien, les autres mal armés, lui marchant le premier, le pistolet au poing, droit à eux, il nous cria : Or, sus, mes amis, mes compagnons, c'est ici où il vous faut montrer du courage et de la résolution ; car d'icelle dépend notre salut. Que chacun donc me suive et fasse comme moi, sans tirer le pistolet qu'il ne touche. Et en même temps, entendant trois ou quatre qui criaient : Tirez à cette jupe d'écarlate, à ce panache blanc, car c'est le roi de Navarre, il les chargea de telle impétuosité, que sans tirer que cinq ou six coups, ils prirent l'épouvante et se retirèrent par diverses troupes.

Attaqués enfin par plus de 200 hommes, Henri et ses compagnons furent refoulés jusques à une porte, où deux d'entre eux montèrent pour faire signe à ceux qui étaient dehors de forcer la porte et de venir au secours du Roi. A leur arrivée, le peuple se calma et se soumit. Henri pardonna à la ville, la sauva du pillage, et se contenta de faire pendre les quatre mutins qui avaient tiré au panache blanc (1576).

Il serait inutile de suivre Rosny dans toutes ces expéditions faites en compagnie de M. de Béthune, son cousin ; de M. de Batz, appelé par le roi de Navarre *le*

¹ Ville de l'Armagnac (département du Gers). On prononce *ôze*. Marbault dit que le roi de Navarre n'allait pas surprendre Eauze ; selon lui, il avait été invité par les habitants de venir dans leur ville, et ceux-ci s'étaient soulevés par trahison. (Voir la *Vie de Duplessis-Mornay*, qui fut l'un des juges des habitants d'Eauze.)

² Contre-porte qui, étant suspendue à une corde, peut être lâchée à propos pour fermer le passage.

grand faucheur, mon faucheur ou le grand damné ; de M. du Faget, lieutenant de la compagnie des gardes du Roi, surnommé par lui le grand pendu ; de MM. de Saint-Geniez et de Fervaques ; de M. de Harambure, surnommé le borgne ; de M. de Lestelle, appelé le crapaud ; de M. de Mornay ; de M. de la Boulaye, appelé le petit enfant ; de M. de Souvré, surnommé la Godde, qui étaient les plus braves de la Cour du roi de Navarre et ses amis et compagnons les plus dévoués. Il suffira de faire connaître les principales de ces expéditions : la surprise de Fleurance et la prise de Cahors.

M. d'Ussac, gouverneur de la Réole, l'une des places de sûreté des huguenots, était un vieux soldat défiguré par de nombreuses blessures : il s'éprit follement de l'une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, se fit catholique et livra la Réole à la Reine. Henri de Navarre était alors à Auch, où se trouvait aussi Catherine de Médicis et sa Cour. Pendant un bal, le roi de Navarre fut averti par M. de Batz de la trahison de M. d'Ussac ; il résolut aussitôt de rendre chou pour chou à sa belle-mère et de s'emparer de Fleurance, place importante du voisinage.

Sans montrer aucune émotion, dit Sully, ni faire semblant de rien, il s'écoula doucement de la presse avec trois ou quatre des siens, auxquels il dit tout bas à l'oreille : Avertissez le plus secrètement que vous pourrez tous mes serviteurs dont vous pourrez savoir les logis, que dans une heure je serai à cheval hors la porte de la ville, avec une cuirasse sous ma jupe de chasse, et que ceux qui m'aiment et qui voudront avoir de l'honneur me suivent. Ce qui fut aussitôt fait que dit ; et le tout si heureusement exécuté, qu'à portes ouvrantes il se trouva à Fleurance, de laquelle les habitants ne se doutant de rien, à cause que l'on était en paix, il se saisit facilement.

Avant de partir, le roi de Navarre avait envoyé à M. de Batz le billet suivant :

C'est merveille que la diligence de votre homme et la vôtre. Tant pis que vous n'ayez pratiqué personne du dedans de Fleurance ; la meilleure place m'est trop chère du sang d'un de mes amis. Cette nuit même je vous joindrai, et y seront les bons de mes braves.

La prise de Cahors fut une affaire beaucoup plus grave, et dont l'exécution fut l'une des plus signalées prises de villes par pétard1 qui se soit jamais faite. Située dans une position très forte, défendue par les habitants bien armés, comme on l'était partout à cette époque, ayant une garnison de 2.000 hommes de pied et de 100 hommes d'armes étrangers, Cahors avait de plus un gouverneur énergique, M. de Vesins. Catherine de Médicis avait promis de donner cette ville à Marguerite de Valois, femme du roi de Navarre, et ne la donnait pas ; mais comme elle était fort à sa convenance, Henri de Navarre l'attaqua et la prit.

Averti de ce qui se tramait contre la ville de Cahors par un billet, M. de Vesins écrivit sur ce papier : *Nargue pour les huguenots*, qui, la ville prise, trouvèrent le billet sur sa table.

-

¹ De vive force.

Henri arriva devant Cahors à la fin de mai 1580, au milieu d'un violent orage. Il avait avec lui 1.200 arquebusiers, une centaine de ses gardes, une quarantaine de gentilshommes les plus déterminés de sa Cour, parmi lesquels était Rosny, et environ 200 hommes d'armes.

Trois portes furent détruites par le pétard et à coups de hache. Un combat acharné s'engagea et dura quatre jours et quatre nuits sans relâche. Rosny y fut blessé. Le roi de Navarre courut les plus grands dangers, et les défenseurs de Cahors eussent été victorieux, si l'un des capitaines du roi de Navarre, M. de Chouppes, ne fût enfin arrivé avec 100 hommes d'armes et 5 ou 600 arquebusiers. La ville prise fut mise au pillage, et Rosny y gagna 4.000 écus d'or renfermés dans une petite boîte en fer.

Après la bataille1, le roi de Navarre écrivit sans désemparer à madame de Batz une lettre dont voici le début :

Madame de Batz, je ne me dépouillerai pas, combien que je sois tout sang et poudre, sans vous bailler bonnes nouvelles, et de votre mari, lequel est tout sain et sauf. Le capitaine Navailles, que je dépêche par delà, vous déduira comme nous avons eu bonne raison de ces paillards de Cahors. Votre mari ne m'y a quitté de la longueur de sa hallebarde. Et nous conduisait bien Dieu par la main sur le bel et bon étroit chemin de sauveté2, car force des nôtres, que fort je regrette, sont tombés à côté de nous...

Peu de temps après, il y eut de grandes colères entre le Roi et Rosny, à propos d'un duel entre deux gentilshommes de la Cour du roi de Navarre, MM. de Beauvais et d'Usseau. Depuis longtemps ces deux gentilshommes se picotaient tous les jours l'un contre l'autre. Un soir, après avoir soupé avec Rosny, ils le prièrent, au sortir de table, de leur faciliter le moyen de se battre sans qu'ils fussent obligés de se servir de seconds. Rosny fit tous ses efforts pour les accommoder; mais, n'ayant pu réussir, il les mena sur le pré, et les en ramena tous deux fort blessés.

De quoi le roi de Navarre ayant été averti, raconte Sully, il s'en offensa infiniment, parce qu'il aimait Beauvais, et en vint jusqu'à me dire des injures et me menacer de me faire trancher la tête, pour avoir fait, comme il disait, une action qui tranchait du souverain. Je répliquai, comme chacun le publiait, un peu bien haut, disant que je n'étais ni son sujet, ni son vassal, que je l'étais venu servir de pure affection que je lui portais, à mes dépens, pour acquérir de la gloire et de l'honneur, et non pour y perdre la vie honteusement comme il m'en menaçait ; et partant j'étais résolu de me retirer, étant bien assuré que je ne manquerais pas de maître lorsque j'en désirerais trouver. Sur quoi il me repartit que les chemins m'étaient libres, et qu'il ne manquerait pas aussi de serviteurs ; tellement que je me vis tout prêt de le quitter ; mais enfin la reine et la princesse de Navarre3, qui m'ont

_

¹ Le 31 mai 1580.

² De salut, de mise hors de péril.

³ La reine est Marguerite de Valois, femme de Henri IV. — Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, est la princesse de Navarre.

toujours affectionné, raccommodèrent tout cela, de sorte que le roi de Navarre me fit depuis quasi meilleure chère (mine).

Sur ces entrefaites, le duc d'Alençon et d'Anjou, frère du roi de France Henri III, fut élu prince des Pays-Bas, et en partant pour ses nouveaux Etats, il invita tous les gentilshommes qui étaient auprès du roi de Navarre de venir avec lui aux Pays-Bas. Rosny ne fut pas oublié ; et le duc d'Anjou, pour le décider, lui promit de le faire rentrer en possession des grands biens du vicomte de Gand, oncle et parrain de Rosny, qui avait déshérité son père à cause de la religion. Le vicomte de Gand avait laissé ses biens au marquis de Robeck, Robert de Melun, qui commandait la cavalerie espagnole dans les Pays-Bas. Une tante de Rosny, madame de Mastin, avait aussi déshérité son neveu, à cause de sa religion. Le duc d'Anjou promit aussi à Rosny 12.000 écus pour l'aider à lever sa compagnie.

Le roi de Navarre essaya d'empêcher Rosny de donner suite à ce projet, lui prédisant qu'en cas de succès il deviendrait Flamand et catholique ; Rosny lui répondit :

Sire, je n'ai point encore pensé à vous quitter pour cela, et beaucoup moins à quitter Dieu et son service ; mais la Flandre étant le pays originel de ma maison, tant du côté de Béthune que de Melun et de Hornes, n'y ayant quasi seigneurs de bonne maison en toutes ces provinces auxquels je ne sois parent, et plusieurs grands biens m'y appartenant, si mon oncle ne me fait point de tort, V. M. voit bien que toutes sortes de raisons m'obligent de faire ce voyage et de suivre ce prince pour un temps ; mais je ne laisserai pour cela d'être toujours votre serviteur, puisque mon père m'y a destiné dès ma première jeunesse et me l'a fait ainsi jurer en mourant, et cela fondé — outre l'affection naturelle des miens, de père en fils envers ceux de votre maison en l'alliance de laquelle ils ont eu l'honneur d'être entrés — sur ce qu'un mien précepteur nommé la Brosse, qui se mêle de prédire et de faire des nativités1, ayant fait la vôtre et la mienne, et par icelles vu que j'avais l'honneur d'être né, comme V. M., en décembre le jour de sainte Luce2, m'a plusieurs fois assuré, avec grands serments, qu'infailliblement vous serez un jour roi de France, régnerez assez longuement et si heureusement, que vous élèverez votre gloire et la magnificence de votre royaume au plus haut degré d'honneur et de richesse que l'on saurait désirer ; que je serai des mieux auprès de V. M., laquelle m'élèvera en biens et aux plus hautes dignités de l'Etat; et, pour mon regard, je commence à y ajouter quelque foi, parce que tout ce qu'il m'a prédit de la mort de mon père et de mon frère aîné, des périls et hasards que j'ai courus, des blessures que j'ai déjà recues, et en dois bien encore avoir de plus grandes, et de toutes mes autres fortunes, voire jusqu'à me particulariser le voyage que j'entreprends maintenant, s'est

¹ Horoscopes.

² Le 13 décembre.

trouvé véritable. Partant, soyez assuré, quelques petits dépits que je puisse avoir témoignés assez mal à propos, desquels je me repentis aussitôt et vous en demandai pardon, que je vous servirai à jamais de cœur, d'affection et très loyalement ; voire vous promets que, si vous avez la guerre sur les bras, je quitterai Monsieur et la Flandre pour vous venir servir.

Rosny partit en 1581 pour la Flandre avec une compagnie de 80 hommes. Le duc d'Alençon entra à Cambrai, prit Cateau-Cambrésis, passa en Angleterre pour s'y marier avec Elisabeth, échoua dans ce projet, revint dans les Pays-Bas, y mécontenta tout le monde, et rentra en France en 1583, pour y mourir l'année suivante.

Rosny n'avait pu obtenir d'être mis en possession de la vicomté de Gand, qui avait été donnée à l'un de ses cousins, le prince d'Espinoy. Il revint en France, quitta le service du duc d'Alençon et se rendit auprès du roi de Navarre, auquel il raconta ses mésaventures.

Le roi de Navarre l'envoya à la Cour de Henri III. Rosny avait deux neveux, catholiques, qui étaient à ce moment les favoris du roi de France. Il devait examiner ce qui se passait à cette Cour et en informer le roi de Navarre.

Pendant cette mission il devint fort épris de mademoiselle de Saint-Mesmin, fille du président de ce nom. Néanmoins la raison, qui était toujours la plus forte chez M. de Rosny, le décida à renoncer à ce mariage et à épouser Anne de Courtenay, de race royale1 et fort riche (1584).

Toute l'année de son mariage, Rosny resta chez lui, conduisant sa maison avec une économie et un ordre parfaits. Il prenait la peine de voir et savoir tout ce qui concernait la recette et la dépense de son bien, écrivant tout par le menu, ne s'en remettant et ne se fiant à aucun de ses gens : Chacun s'étonnant, dit-il, comment sans bienfaits de mon maître, ni sans m'endetter, je pouvais avoir tant de gentilshommes à ma suite et faire une si honorable dépense. Mais ils ne savaient pas de quelle industrie j'usais, ni les grands profits que je faisais sur quantité de beaux courtauds2 que j'achetais à bon marché, envoyant jusqu'en Allemagne pour cet effet, et puis les revendais si cher en Gascogne, qu'ils me payaient grande partie de ma dépense.

Le Sully ministre de Henri IV est déjà là tout entier, dirigeant sa maison comme il dirigera plus tard les finances du Roi.

A la fin de l'année 1584, le roi de Navarre appela Rosny auprès de lui, lui écrivant que la guerre civile étant sur le point de recommencer, il aurait bien des occasions de lui témoigner son affection. Rosny, qui ne voulait pas manquer d'argent, vendit une coupe de bois de haute futaie 48.000 livres3.

En 1585, Henri III s'étant lié avec les Guises, chefs de la Ligue, par le traité de Nemours, se décida à faire la guerre aux huguenots : il en informa l'un de ses

¹ Les Courtenay descendaient d'un fils de Louis VI, roi de France. — Le père d'Anne de Courtenay était François de Courtenay, seigneur de Boutin.

² Chevaux auxquels on coupait la gueue et les oreilles.

^{3 288.000} francs d'aujourd'hui. Il faut multiplier la livre par 6 pour avoir sa valeur en francs d'aujourd'hui.

favoris, M. de Joyeuse, qui se trouvait alors à Rosny, où il venait d'admirer les beaux chevaux de son hôte.

Hé bien, M. le baron, lui dit-il, c'est à ce coup que j'aurai vos beaux chevaux à bon marché, car la guerre est déclarée contre ceux de la religion ; mais je m'assure que vous ne serez pas si fol que d'aller trouver le roi de Navarre, ni vous embarquer dans un parti qui sera infailliblement ruiné, et perdre votre belle terre de Rosny. — Lors je lui répondis : Monsieur, Monsieur, par les voies que vous pensez ruiner le roi de Navarre, c'est par là même que vous établirez sa grandeur, au moins si un diable de précepteur que j'ai eu a dit vrai, lequel a nom la Brosse ; car il m'a dit que le roi de Navarre serait fort près d'être ruiné, mais qu'enfin il ruinerait tous ses ennemis et qu'il serait un jour le plus grand et estimé roi du monde, et que je ferais une si grande fortune en le servant, que je ne l'oserais quasi pas espérer, tellement que je suis résolu d'en tenter le hasard ; et, puisque vous n'avez plus que faire de moi, adieu vous dis.

Et lors je pris, congé de lui si brusquement qu'il s'en étonna et dit à ceux qui étaient près de lui : Voilà un maître fol qui n'a peur de rien ; mais il pourrait bien s'abuser avec son sorcier de maître.

Quelque temps après, Rosny se rendit auprès du roi de Navarre qui, d'accord avec les principaux chefs des huguenots et le duc d'Anville, chef des politiques, résolut de soutenir la guerre contre Henri III et la Lique.

A la sortie d'un conseil, le roi de Navarre demanda à M. de Rosny s'il était décidé à mourir avec lui.

Il n'est plus temps d'être bon ménager, continua Henri; il faut que tous les gens d'honneur et qui ont de la conscience emploient la moitié de leurs biens pour en sauver l'autre; et m'assure que vous serez des premiers à m'assister; aussi je vous promets que si j'ai jamais bonne fortune, vous y participerez.

A quoi Rosny répondit : Non, non, sire, je ne veux point que nous mourions ensemble, mais que nous vivions et rompions la tête à tous nos ennemis ; mon bon ménage y servira plus qu'il n'y nuira ; j'ai encore pour 100.000 livres de bois à vendre, que j'emploierai à cela ; mais vous m'en donnerez un jour davantage, lorsque vous serez bien riche ; car, comme je vous ai déjà dit autrefois, j'ai eu un précepteur qui avait le diable au corps, qui me l'a ainsi dénonoé.

Il tourna cela en risée et m'embrassa, me disant : Or bien, mon ami, retournez-vous-en chez vous, faites diligence et me venez retrouver au plus tôt, avec le plus de vos amis que vous pourrez, et n'oubliez pas vos bois de haute futaie.

Au début de la guerre les affaires du roi de Navarre allèrent fort mal ; elles ne se relevèrent qu'après Coutras. Quelque temps avant cette bataille, Henri III ayant prié le roi de Navarre de lui envoyer un de ses principaux serviteurs pour traiter

avec lui de diverses questions, Rosny fut encore chargé de cette mission. Henri III le reçut à Saint-Maur, dans son cabinet, l'épée au côté, une cappe sur les épaules, son petit toquet en tête, et un panier pendu en écharpe au col, comme ces vendeurs de fromages, dans lequel il y avait deux ou trois petits chiens pas plus gros que le poing.

Immobile, sans remuer ni pieds, ni mains, ni tête, le Roi déclara à Rosny qu'il fallait que Henri de Navarre allât à la messe, parce que c'était le seul moyen de désarmer la Ligue, qui n'avait d'autre prétexte pour faire la guerre que la religion de son maître. Rosny n'eut pas de peine à répondre au Roi que le changement de religion de son maître ne changerait rien à l'état des choses, si ce n'est que cet acte de faiblesse augmenterait encore les prétentions des ligueurs ; que d'ailleurs on savait bien que la religion du roi de Navarre n'était qu'un prétexte pour lui faire la guerre, et qu'en réalité il s'agissait pour les Guises, agents de l'Espagne, d'enlever la couronne de France au roi de Navarre, huguenot ou catholique, et que la question ne pouvait être résolue que par les armes.

Ces négociations n'eurent pas de suites, et la huitième guerre civile, la guerre des trois Henri1, éclata en 1586.

Rosny fut dès lors chargé, dans l'armée du roi de Navarre, du service de l'artillerie, qu'il dirigea fort bien, plaçant ses canons avec habileté, et donnant à leur tir toute la justesse et la rapidité possibles. Rosny n'avait alors à sa disposition que trois pièces ; mais elles étaient bien fournies de bœufs pour les traîner, et bien pourvues des cordages et munitions nécessaires.

Plusieurs villes, Saint-Maixent, Fontenay, etc., furent prises par le roi de Navarre, qui gagna alors cette belle renommée d'être doux et clément, et de garder inviolablement sa foi et sa parole. Les villes prises, au lieu d'être, suivant les usages barbares du temps, livrées au pillage et à toutes les violences de la soldatesque, furent épargnées. Henri de Navarre inaugurait une nouvelle manière de faire la guerre, bien française, et qui contraste singulièrement avec la férocité et la brutalité des armées étrangères. A la prise de Saint-Maixent,

Le roi entra dans la ville, lui, toute sa cour et les gens de guerre qu'il destina pour la garde d'icelle, tout ainsi que si elle n'eût point été conquise par les armes, toutes les boutiques y étant trouvées ouvertes, et tous les hommes, femmes et enfants épandus aux portes et par les rues, criant vive le roi! et enseignant leurs logis à ceux qu'ils savaient être leurs hôtes, lesquels ne leur firent aucun désordre, n'y prirent rien sans payer, la ville s'étant volontairement cotisée pour le paiement de la garnison pendant deux mois.

Ce fut la même chose à la capitulation de Fontenay : les assiégés ne voulurent rien mettre par écrit, parce qu'ils se fiaient entièrement en la foi et en la parole du roi de Navarre, qu'ils savaient être inviolables.

Après la prise de Fontenay, le roi de Navarre transforma l'abbaye de Maillezais en une très forte place, en fit lui-même le dessin, m'appelant, dit Rosny, pour lui en donner mon avis, sachant bien que j'avais étudié aux mathématiques et me plaisais fort à faire des cartes, tirer des plans de places et à dessiner des fortifications.

¹ Henri III, Henri de Navarre, Henri duc de Guise.

Rosny demanda alors un congé, et l'obtint, pour aller chez lui, où la peste avait forcé sa femme à se réfugier dans un château du voisinage, qu'une tante de Rosny lui avait prêté, et dans lequel elle vivait fort retirée, n'ayant pour tout train qu'une demoiselle, une chambrière, un cocher et un laquais.

Madame de Rosny, craignant que son mari ne gagnât la peste, ne voulait pas qu'il entrât ; mais il ne tint pas compte de ses prières, et s'installa au château avec un de ses gentilshommes, un secrétaire, un page et un valet de chambre. Pendant un mois, monsieur et madame de Rosny vécurent seuls, sans être visités de créature vivante, tant chacun fuyait sa maison comme pestiférée. Et néanmoins il se plaisait à répéter plus tard :

Qu'il n'avait jamais fait une vie si douce, ni moins ennuyeuse que cette solitude, où il passait le temps à tracer le plan des maisons et cartes du pays, à faire des extraits de livres, à labourer, planter et greffer en un jardin qu'il y avait au château, à faire la pipée1 dans le parc, à tirer de l'arquebuse à quantité d'oiseaux, lièvres et lapins qu'il y avait en icelui, à cueillir ses salades, les herbes de ses potages et des champignons, columelles et diablettes qu'il accommodait luimême, mettant d'ordinaire la main à la cuisine, faute de cuisinier ; à jouer aux cartes, aux dames, aux échecs et aux quilles....

Le château de Rosny bien éventé et flambé, l'aimable et jolie madame de Rosny y retourna, et son mari alla rejoindre le roi de Navarre à la Rochelle.

Pendant ce temps, M. de Joyeuse, avec l'armée de Henri III, marchait contre les huguenots, et le roi de Navarre alla à sa rencontre, avec des troupes bien moins nombreuses. Le choc eut lieu, le 20 octobre 1587, à Coutras2. Avant la bataille, le roi de Navarre parla ainsi aux princes de la maison de Bourbon, Condé, Conty et Soissons :

Je ne vous dirai rien autre chose, sinon que vous êtes de la maison de Bourbon, et vive Dieu! je vous montrerai que je suis votre aîné.

A Rosny, en l'embrassant :

Mon ami Rosny, c'est à ce coup qu'il faut faire paraître votre esprit et votre diligence, qui nous est mille fois plus nécessaire qu'elle n'était hier, à cause que le temps nous presse, et que, de l'artillerie bien logée, bien munie et bien exploitée, dépendra en grande partie le gain de la bataille, lequel j'attends de Dieu, puisqu'il est ici question de sa gloire, et que nous combattons pour la conservation du royaume que ces gens-ci veulent dissiper (car M. de Joyeuse était ligueur), et mon dessein est de le rétablir.

Rosny contribua à la victoire par la bonne direction donnée aux trois pièces qui composaient son artillerie. Quand, après le combat, il rencontra le roi de Navarre, l'épée au poing et toute sanglante, Henri lui dit : Vos pièces ont fait

¹ Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri de la chouette pour attirer les oiseaux sur des branches enduites de glu (LITTRÉ).

² Sur l'Isle, affluent de la Dordogne, dans la Guyenne.

merveilles ; aussi je vous promets que je n'oublierai jamais le service que vous m'avez rendu. La victoire était complète en effet : le duc de Joyeuse avait été tué avec 400 gentilshommes et 3.000 soldats. Le roi de Navarre annonça à Henri III la victoire de Coutras par la lettre suivante :

Sire, mon seigneur et frère, remerciez Dieu : j'ai battu vos ennemis et votre armée. Vous entendrez de La Burthe1 si, malgré que je sois l'arme au poing au milieu de votre royaume, c'est moi qui suis votre ennemi, comme ils le vous disent. Ouvrez donc vos yeux, sire, et connaissez qui sontils. Est-ce moi, votre frère, qui peux être ennemi de votre personne ? Moi, prince de votre sang, de votre couronne ? Moi, Français, de votre peuple ? Non, sire, vos ennemis, ce sont ceux-là qui, par la ruine de notre sang2 et de la noblesse, veulent la vôtre, et au par dessus votre couronne....

Le moment n'était pas encore venu où Henri III reconnaîtrait l'absolue vérité de ce que lui écrivait le roi de Navarre. Mais la journée des Barricades, le soulèvement de Paris contre Henri III, la victoire du duc de Guise, les seconds Etats de Blois, et le meurtre des Guises par les ordres du Roi, allaient enfin amener l'alliance ouverte entre les deux rois de Navarre et de France.

Rosny allait de temps à autre à son château de Rosny, malgré les dangers que présentaient ces voyages. Une fois, en revenant, il fut reconnu à Mantes par M. de Rambouillet, avec qui il était fort lié. Celui-ci parla de sa rencontre à Henri III, qui désira voir M. de Rosny pour le charger d'une négociation secrète destinée à réconcilier les deux rois. Rosny rejoignit ensuite le roi de Navarre à Châtellerault, qu'il était en train d'assiéger.

Je lui exposai deux choses, raconte Rosny: l'une, la charge que le Roi m'avait donnée, et j'y ajoutai les persuasions de M. de Rambouillet; et l'autre, que le sieur de Brigueux, gouverneur de Beaugency, en partant de Blois, m'avait dit ces mots: Monsieur, je vois bien que le Roi se va perdre par timidité, irrésolution et mauvais conseil, et que la nécessité nous jettera ès mains de la Ligue: pour moi, je n'en serai jamais, et veux plutôt servir le roi de Navarre; partant, dites -lui que je tiens un passage sur Loire qui est Beaugency, et que s'il me veut envoyer vous ou M. de Rebours, je mettrai dedans celui qu'il m'enverra, et l'irai trouver.

Sur cette ouverture, le roi de Navarre songea un peu, en se grattant la tête, puis me dit : Estimez-vous que le Roi ait bonne intention en mon endroit, et qu'il veuille traiter de bonne foi avec moi ? — Oui, pour le présent, Sire, et n'en devez nullement douter, car la nécessité de ses affaires l'y contraint, n'ayant autre remède en ses dangers que votre assistance. — Je ne veux donc pas lui prendre ses villes, me dit-il, pendant qu'il traitera de bonne foi avec moi ;

¹ Gentilhomme envoyé par le roi de Navarre à Henri III.

² De notre race, de notre maison.

retournez-vous-en le trouver, et lui portez mes lettres et mes intentions. Il me fit apporter à dîner dans son cabinet même, et aussitôt me fit prendre la poste.

Rosny rejoignit Henri III à Montrichard1.

Environ la minuit, dit-il, on me mena parler au Roi en haut du château, lequel me dépêcha la nuit même, approuva tout ce que lui demandait le roi de Navarre, lui promit une ville sur la rivière de Loire, et de faire avec lui, non une paix apparente pour le commencement, mais une bonne trêve, qui, dans leurs deux cœurs, serait déjà une paix éternelle et réconciliation sincère.

Au retour de Rosny à Châtellerault, le roi de Navarre approuva ce qu'il avait fait : le traité fut signé entre les deux rois, et l'entrevue eut lieu à Plessis-lez-Tours, le 30 avril 1589, avec une telle joie et acclamation qu'il ne se peut dire plus ; et y eut tant de presse en icelle, qu'ils furent demi-quart d'heure à cinquante pas l'un de l'autre sans se pouvoir approcher.

Henri III s'était réfugié à Tours avec le parlement. La Sorbonne avait proclamé sa déchéance ; la Ligue était partout triomphante, et le seul appui qui restât à Henri III était celui du Béarnais, dont les intérêts étaient les mêmes que les siens.

Quelques jours après, le duc de Mayenne vint attaquer Tours, et, les 8 et 9 mai, un combat violent se livra dans les faubourgs, dans lequel les Ligueurs furent repoussés par les huguenots du roi de Navarre et par le brave Crillon.

Ayant appris, au milieu de cette guerre générale, que madame de Rosny était à l'extrémité, Rosny se rendit en toute hâte auprès d'elle, accompagné de M. d'Orthoman, premier médecin du roi de Navarre.

J'eus beaucoup de peine à passer, dit-il, car tout tenait pour la Ligue ; et, pour renfort de douleur, mon frère2 étant dans le château et sachant ma venue, s'y rendit le plus fort et me fit hausser le pont-levis, disant être obligé de parole à ceux de la Ligue, de ne m'y laisser pas entrer. Enfin, comme il vit que j'étais résolu de ce faire ou de mourir, et déjà prenais des échelles pour essayer de monter, il laissa ouvrir la porte. Je trouvai ma femme en tel état, qu'elle mourut quatre jours après.

En son absence, qui dura un mois, les deux rois avaient mis le siège devant Paris. Rosny rejoignit l'armée, et, un jour qu'il faisait le coup de pistolet dans le Pré aux Clercs3, et que le roi de Navarre le grondait de s'exposer autant qu'il le faisait, il arriva un gentilhomme au galop, qui dit au Roi trois ou quatre mots à l'oreille :

2 Le frère de Sully était catholique.

¹ Sur le Cher, au sud de Blois.

³ Au faubourg Saint-Germain, du côté de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'était un lieu de rendez-vous et de promenade des écoliers de l'Université.

Sur lesquels m'appelant aussitôt, il me dit : Mon ami, le Roi vient d'être blessé d'un coup de couteau dans le ventre1; allons voir que c'est ; venez avec moi. Il mena encore avec lui vingt-cinq gentilshommes ; je trouvai le Roi dans le lit en assez bonne disposition apparemment ; car on lui avait donné un clystère qu'il avait bien rendu sans sang ni douleur. Les médecins en avaient assez bonne opinion, et lui-même dit au roi de Navarre qu'il espérait que ce ne serait rien, et que Dieu le préserverait encore pour lui faire paraître combien il l'aimait. Sur cela il prit congé et s'en retourna en son quartier à Meudon.

J'étais logé, au pied du château, chez un nommé Sauvat, où, ainsi que je soupais, le secrétaire Féret vint me dire : Monsieur, le roi de Navarre, et peut-être le roi de France, vous demande ; car M. d'Orthoman lui mande qu'il se diligente de venir à Saint-Cloud, s'il veut trouver le Roi en vie.

Etant dans la chambre du roi (de Navarre), il me dit : Mon ami, on me mande que le Roi est mort ou autant vaut ; que vous semble de l'état des affaires ? Je crois que nous y verrons de grandes confusions, à cause de la diversité des religions. — Sire, j'espère, lui dis-je, que V. M. sera un jour paisible et bien heureuse ; mais ce ne sera pas sans beaucoup travailler et sans courir de grands hasards. J'ai eu un diable de précepteur, lequel, comme je vous ai déjà conté autrefois, m'a dit que cela était infaillible. Il faut aller voir ce qui en est, et puis il y aura loisir de discourir.

Aussitôt l'on amena les chevaux, et allâmes quelques trente avec lui à Saint-Cloud, armés de nos cuirasses sous la jupe. A l'arrivée, l'on dit que le Roi se portait bien ; lors on nous commanda de nous désarmer ; et comme nous passions une petite rue, nous entendîmes un homme criant : Ha, mon Dieu ! nous sommes tous perdus ! Le roi de Navarre l'appelle, lui demandant qu'il y avait ? Ah ! dit-il, le Roi est mort ! Et l'ayant si bien interrogé qu'il reconnut qu'il était vrai, il nous ordonna de reprendre nos armes. Puis, au logis du feu Roi, le roi de Navarre devenu Roi — car en France le mort saisit le vif sans aucune autre formalité ni cérémonie — rencontra premièrement ceux de la garde écossaise qui se jetèrent à ses pieds, disant : Ha, Sire ! vous êtes à présent notre roi et notre maître.

¹ Jacques Clément, moine dominicain, blessa Henri III, à Saint-Cloud, le 1er août 1589. Le roi mourut le lendemain.

CHAPITRE III. — VIE MILITAIRE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'À L'ENTRÉE DU ROI À PARIS, ET LA SOUMISSION DE ROUEN.

1589-1594

Abandonné par un grand nombre de nobles1 qui servaient Henri III, le nouveau roi de France se retira à Dieppe, à portée de recevoir les secours qu'allait lui envoyer Elisabeth, reine d'Angleterre, son alliée contre l'Espagne, ou de se réfugier en Angleterre en cas de défaite de sa petite armée de fidèles serviteurs, huguenots ou catholiques.

Henri IV à ce moment était dans une sorte de misère dont on se fait difficilement l'idée : il manquait de tout, non seulement comme roi, mais même comme simple gentilhomme ; il manquait de chemises. Le 8 juin, il écrivait à M. Malet, son trésorier, en lui envoyant un garçon de sa garde-robe : Armagnac2 dit que je n'ai point de chemises, envoyez-m'en.

Rosny avait suivi son maître, qui avait pris position à Arques, où il avait établi un camp fortifié, dans lequel il attendait le duc de Mayenne et son armée, forte de 25.000 hommes de pied et de 8.000 chevaux. Henri IV n'avait que 7.000 hommes. Mayenne croyait déjà tenir le Béarnais ; il l'écrivait à tous les princes étrangers. A Paris, on louait toutes les fenêtres du faubourg Saint-Antoine, pour le voir passer quand on le conduirait à la Bastille.

Pendant quinze jours Henri IV résista à toutes les attaques des Ligueurs³, et, malgré Mayenne, reçut dans son camp 12.000 hommes amenés par le comte de Soissons, le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont, 4.000 Anglais, 2.000 Écossais, des munitions et de l'argent envoyés par Elisabeth.

Rosny se battit à Arques comme il avait l'habitude de le faire, et fit de vigoureuses charges contre la cavalerie de Mayenne.

Aussitôt après la retraite des Ligueurs, Henri IV se porta sur Paris. Il en prit les faubourgs, qui furent livrés au pillage; mais il échoua dans son attaque contre la ville, et devant l'arrivée de Mayenne il décampa (3 novembre) et se retira à Tours.

A Paris, M. de Rosny gagna 2 ou 3.000 écus au pillage du faubourg Saint-Germain. Quand on attaqua la ville même, Rosny et une vingtaine des siens, trouvant la porte de Nesle ouverte, entrèrent dans la ville, arrivèrent jusqu'au Pont-Neuf, et peu s'en fallut que Paris ne fût pris ou ne se rendît.

Une seconde bataille entre Henri IV et Mayenne s'engagea en 1590, à Ivry4.

¹ A la mort de Henri III, M. de Rosny avait été envoyé au quartier du maréchal d'Aumont, et il avait été assez heureux pour gagner à la cause de Henri IV ce grand serviteur (HENRI MARTIN.)

² Jean d'Armagnac, premier valet de chambre du roi de Navarre.

³ La journée principale, celle qui porte le nom de bataille d'Arques, est du 21 septembre.

⁴ En Normandie. Ivry, sur l'Eure, est à quelque distance au sud-ouest de Rosny et tout près d'Anet.

Le Roi avait écrit à M. de Rosny la lettre suivante, le 13 mars 1590, veille de la bataille :

Mon ami, je ne pensai jamais mieux voir donner une bataille que ce jour d'hui. Mais tout s'est passé en légères escarmouches, et d'essayer de se loger chacun à son avantage. Je m'assure que vous eussiez eu regret toute votre vie de ne vous y être trouvé. Parlant, je vous avertis que ce sera pour demain ; car nous sommes si près les uns des autres, que nous ne nous en saurions plus dédire. Amenez tout ce que vous pourrez, et surtout votre compagnie et les deux compagnies d'arquebusiers à cheval de Badet et Jammes, que je vous ai laissées. A Dieu.

Au moment de combattre, Henri IV fit à ses troupes une allocution bien connue, mais qu'il faut toujours relire :

Vous êtes Français ; je suis votre roi ; voilà l'ennemi!

Puis, montrant son casque, orné de plumes blanches :

Enfants, gardez bien vos rangs. Si l'étendard vous manque, voici le signe du ralliement ; suivez mon panache1, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.

Quant à la bataille, on lira avec plaisir le récit fait par Henri IV lui-même et envoyé à divers grands personnages.

LETTRE CIRCULAIRE SUR LA BATAILLE D'IVRY

14 mars 1590

Il a plu à Dieu de m'accorder ce que j'avais le plus désiré : d'avoir moyen de donner une bataille à mes ennemis ; ayant ferme confiance que, en étant là, il me ferait la grâce d'en obtenir la victoire, comme il est advenu ce jour d'hui.

Vous avez ci-devant entendu comme, après la prise de la ville de Honfleur, je leur vins faire lever le siège qu'ils tenaient devant la ville de Meulan, et leur y présentai la bataille, qu'il y avait apparence qu'ils dussent accepter, ayant dès lors en nombre deux fois autant de force que j'en pouvais avoir. Mais pour espérer le pouvoir faire avec plus de sûreté, ils voulurent différer jusqu'à ce qu'ils eussent joint 1.500 lances que leur envoyait le prince de Parme2, comme ils ont fait depuis quelques jours.

Et dès lors publièrent partout qu'ils me forceraient au combat, en quelque lieu que je fusse, et en pensaient avoir trouvé une occasion fort avantageuse, de me venir rencontrer au siège que je faisais devant la ville de Dreux. Mais je ne leur ai pas donné la peine de venir jusque-là ; car, sitôt que je fus averti qu'ils avaient passé la rivière de Seine, et qu'ils tournaient la tête devers moi, je me résolus de remettre plutôt le siège que de faillir de leur venir au-

¹ Le panache de Henri IV était fait de grandes plumes de paon.

² Alexandre Farnèse, général de Philippe II, qui se trouvait dans les Pays-Bas.

devant. Et ayant su qu'ils étaient à 6 lieues dudit Dreux, je partis lundi dernier, 12 de ce mois, et vins loger à la ville de Nonancourt, qui était à 3 lieues d'eux, pour y passer la rivière. Le mardi, je vins prendre les logis qu'ils voulaient pour eux, et où étaient déjà arrivés leurs maréchaux des logis.

Je me mis en bataille dès le matin en une fort belle plaine, où ils parurent aussitôt avec leur armée, mais si loin de moi, que je leur eusse donné beaucoup d'avantage de les aller chercher si avant, et me contentai de leur faire quitter un village proche de moi, duquel ils s'étaient saisis. Enfin la nuit nous contraignit chacun de se loger ; ce que je fis aux villages les plus proches.

Ce jour d'hui, ayant fait de bon matin reconnaître leur contenance, et m'ayant été rapporté qu'ils s'étaient représentés, mais encore plus loin qu'ils n'avaient fait hier, je me suis résolu de les approcher de si près, que par nécessité il se faudrait joindre, comme il est advenu entre les dix et onze heures du matin, que les étant allé chercher jusques où ils étaient plantés, dont ils n'ont jamais avancé que ce qu'ils ont fait de chemin pour venir à la charge, la bataille s'est donnée, en laquelle Dieu a voulu faire connaître que sa protection est toujours du côté de la raison. Car, en moins d'une heure, après avoir jeté toute leur colère en deux ou trois charges qu'ils ont faites et soutenues, toute leur cavalerie a commencé à prendre parti1, abandonnant leur infanterie qui était en très grand nombre.

Ce que voyant, leurs Suisses ont eu recours à ma miséricorde, et se sont rendus les colonels, capitaines, soldats et tous leurs drapeaux. Les Lansquenets et Français n'ont point eu le loisir de prendre cette résolution, car ils ont été taillés en pièces, plus de 1.200 des uns et autant des autres ; le reste prisonnier et mis en route2 dans les bois, à la merci des paysans. De leur cavalerie, il y en a de 900 à 1.000 de tués, et de 4 à 500 de démontés et prisonniers, sans comprendre ce qui s'est noyé au passage de la rivière d'Eure, qu'ils ont passée à Ivry, pour la mettre entre eux et nous, qui sont en grand nombre. Le reste, des mieux montés, s'est sauvé à la fuite, mais ç'a été avec très grand désordre, ayant perdu tout leur bagage. Je ne les ai point abandonnés qu'ils n'aient été près de Mantes.

Leur cornette blanche m'est demeurée, et celui qui la portait prisonnier ; 12 ou 15 autres cornettes de leur cavalerie, deux fois davantage de leur infanterie, toute leur artillerie, infinis seigneurs prisonniers, et de morts un grand nombre, même de ceux de commandement, que je ne me suis pas encore amusé de faire reconnaître. Mais je sais que

¹ A se retirer du champ de bataille.

² Fuite, déroute.

entr'autres, le comte d'Egmont1, qui était général de toutes les forces qui leur étaient venues de Flandre, y a été tué. Leurs prisonniers disent tous que leur armée était de 4.000 chevaux et de 12 à 13.000 hommes de pied, dont je crois qu'il ne s'en est pas sauvé le quart. Quant est de la mienne, elle pouvait être de 2.000 chevaux et de 8.000 hommes de pied. Mais de cette cavalerie il m'en arriva, depuis que je fus en bataille, le mardi et mercredi, plus de 600 chevaux ; même de la dernière troupe de la noblesse de Picardie, qu'amenait le sieur de Humières, qui était de 300 chevaux, arriva, qu'il y avait demi-heure que le combat était commencé.

C'est un œuvre miraculeux de Dieu, qui m'a premièrement voulu donner cette résolution de les attaquer, et puis la grâce de la pouvoir si heureusement accomplir. Aussi à lui seul en est la gloire ; et, de ce qu'il en peut, par sa permission, appartenir aux hommes, elle est due aux princes, officiers de la Couronne, seigneurs et capitaines, et à toute la noblesse qui s'y est trouvée, et y accourut par telle ardeur et s'y est si heureusement employée, que leurs prédécesseurs ne leur ont point laissé de plus beaux exemples de leurs générosités2, qu'ils laisseront, en ce fait, à leur postérité.

Comme j'en suis grandement content et satisfait, j'estime qu'ils le sont de moi, et qu'ils ont vu que je ne les ai voulu employer en lieu dont je ne leur aie aussi ouvert le chemin.

Je suis toujours à la poursuite de la victoire avec mes cousins les prince de Conty, duc de Montpensier, comte de Saint-Paul, maréchal d'Aumont, grand-prieur de France3, la Trimouille, les sieurs de la Guiche et de Givry, et plusieurs autres seigneurs et capitaines.

Mon cousin le maréchal de Biron est demeuré au corps de l'armée, pour y attendre de mes nouvelles, qui iront, comme j'espère, toujours prospérant. Vous entendrez, par ma prochaine dépêche, qui de bien près suivra celle-ci, plus amplement les particularités de cette victoire, dont je vous ai bien voulu ce pendant donner ce mot d'avis, pour ne vous différer plus longuement le plaisir que je sais que vous en recevrez. Je vous prie aussi en faire part à tous mes autres bons serviteurs de par delà, et surtout d'en faire rendre grâce à Dieu, lequel je prie, M. de..., vous maintenir en sa sainte garde.

Du camp de Rosny, ce XIVe jour de mars 1590.

3 Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême.

_

¹ Grand seigneur des Pays-Bas, commandant les troupes que Philippe II avait envoyées

à Mayenne.

² Vertus guerrières.

Rosny et sa compagnie avaient été placés par le Roi dans le corps de son escadron. A une première charge, son cheval fut blessé et tomba, et Rosny reçut trois blessures : un coup de lance au mollet, un coup de pistolet à la hanche, un coup d'épée à la main. Remonté sur un autre cheval, Rosny chargea de nouveau, eut encore son cheval tué, reçut un coup de pistolet dans la cuisse et un coup d'épée à la tête. N'ayant plus ni cheval, ni casque, il erra sur le champ de bataille, et, pour échapper à un ennemi, Rosny se réfugia sous un poirier, qui, dit-il, avait les branches si basses et si étendues, qu'il ne me pût approcher ; et ainsi, après m'avoir tournoyé longtemps, il me quitta.

L'ennemi parti, Rosny sortit de son refuge et acheta à l'un des gentilshommes de l'armée un courtaud 50 écus, qu'il avait en poche, et se dirigea sur le château d'Anet, mal équipé, blessé et le visage tout tantouillé 2 de sang et de boue.

Je vis venir à moi, dit Rosny, sept des ennemis, dont l'un portait la cornette blanche et générale de M. de Mayenne3 lesquels se suivaient à la file, qui me crièrent qui vive. Je leur dis mon nom ; lors le premier d'iceux me dit : Nous vous connaissons bien tous ; nous voulez-vous faire courtoisie et nous sauver la vie ? — Comment ! dis-je ; vous parlez comme des gens qui ont perdu la bataille. — Est-ce tout ce que vous en savez ? répondirent-ils. Oui, nous l'avons perdue, et si sommes trois qui ne nous saurions retirer, car nos chevaux sont comme morts. Aussi y en avait-il deux qui n'allaient qu'à trois jambes ; et l'autre, les tripes lui sortaient du ventre.

J'acceptai ce parti ; et ainsi MM. de Châtaigneraye, de Sigongne, de Chanteloup et d'Aufreville se rendirent à moi, avec la cornette blanche, que Sigongne me mit en la main avec force belles paroles. Les autres, qui étaient MM. de Nemours, chevalier d'Aumale, et Trémont, voyant les troupes du Roi s'avancer vers moi, crièrent : Adieu, monsieur, adieu : nous nous sauverons bien encore, car nos chevaux ont bonnes jambes et bonne haleine ; mais nous vous recommandons ces quatre gentilshommes.

Rosny continua sa route avec ses quatre prisonniers et un page de Henri IV qu'il avait rencontré, et auquel il avait donné en garde la cornette blanche. Une bande de gens de guerre de l'armée du Roi, commandés par M. de Thorigny, rencontra le groupe où se trouvait M. de Rosny, et à la vue de la cornette blanche, ils crurent faire une belle capture ; mais on reconnut Rosny, qui continua sa marche, trouva enfin un chirurgien pour lui panser sa grande plaie de la hanche, par laquelle il perdait tout son sang, et du vin qui empêcha l'évanouissement où il allait entrer. Enfin il arriva à Anet, où il apprit que Henri IV, après avoir poursuivi l'ennemi, était allé coucher au château de Rosny.

¹ Cheval à qui on a coupé les oreilles et la queue.

Souillé

³ L'insigne de son commandement ; donc l'étendard principal de l'armée ennemie. Cette cornette blanche était semée des croix noires de Lorraine, en mémoire des Lorrains tués à Blois.

Sitôt que je fus arrivé dans le château d'Anet, dit Sully, le concierge me fit apprêter une chambre et un bon lit, où peu après M. le maréchal de Biron, qui passait par ce lieu pour suivre le Roi avec sa troupe de réserve, me vint visiter, m'usa de plusieurs compliments, et voulut, pendant qu'il se faisait apporter la collation, voir mettre le premier appareil à mes plaies ; et voyant mes prisonniers dans ma chambre et la cornette blanche des ennemis au chevet de mon lit, me dit en s'en allant : Adieu, monsieur mon compagnon, vous ne devez point plaindre vos plaies ni votre sang répandu, puisque vous remportez une des plus signalées marques d'honneur que saurait désirer un cavalier le jour d'une bataille, et que vous avez là des prisonniers qui vous fourniront de quoi payer vos chevaux tués, faire panser vos blessures et boire de bon vin pour faire de nouveau sang.

D'Anet, Rosny s'en alla, dès le fin matin, par eau, à Pacy1, où il trouva sa garnison et ses domestiques de Rosny. Le lendemain il se mit en marche pour retourner chez lui.

L'écuyer de Rosny, M. de Maignan, le fils de l'un des plus braves serviteurs du roi de Navarre, avait donné à cette marche, à ce cortège, un air de triomphe, qui plaisait à sa vanité et qui ne déplaisait pas à Rosny, assez glorieux de sa nature. On plaça le blessé sur un brancard fait de branches d'arbres non pelées, et accommodé de cercles de futailles, et le cortège fut ainsi disposé. Ses Mémoires en donnent la description suivante :

Premièrement marchaient deux de mes grands chevaux menés en main par deux de mes palefreniers, puis mes deux pages montés sur deux autres de mes grands chevaux, le premier desquels était mon grand coursier gris, sur lequel j'avais combattu la première fois, et qui avait trois pieds de long de la peau de l'épaule droite et des côtes fendus, du coup de lance qui m'avait emporté la botte et un morceau du mollet de la jambe, et une arquebusade qui lui avait traversé le nez et une partie du col, et lui était venu sortir dans la crinière près des panneaux de la selle ; lequel, après s'être relevé sans selle, s'en allait courant par le champ de bataille, et enfin, par un grand heur2, avait été repris par trois de mes arquebusiers qui avaient servi d'enfants perdus3 au combat.

Ce page avait vêtu ma cuirasse et portait la cornette blanche des ennemis ; et l'autre mes brassards et mon casque au bout d'un bris de lance, d'autant que, pour être tout fracassé et effondré de coups, il était impossible de le porter en tête. Après ces pages venait M. de Maignan, mon écuyer, ayant la tête bandée et un bras en écharpe, à cause de deux plaies, lequel était suivi de mon valet de chambre, Moreines, monté sur ma haquenée anglaise, lequel portait ma casaque de

¹ Bourg sur l'Eure, à moitié chemin de Rosny.

² Heur, chance. Bon heur, mal heur.

³ Tirailleurs, soldats commençant l'action.

velours orangé à clinquant d'argent sur lui, et, en la main droite, comme un trousseau de trophées, tout cela lié ensemble, divers morceaux de mes épées, pistolets et panaches que l'on avait ramassés.

Après cela je venais dans mon brancard, couvert d'un linceul¹ seulement; mais, par-dessus, pour parade des plus magnifiques, mes gens avaient fait étendre les quatre casaques de mes prisonniers, qui étaient de velours ras noir, toutes parsemées de croix de Lorraine sans nombre, en broderie d'argent, sur le haut d'icelles les quatre casques de mes prisonniers, avec leurs grands panaches blancs et noirs, tous brisés et dépenaillés de coups; et contre les côtés des cercles étaient pendus leurs épées et pistolets, aucuns brisés et fracassés.

Après lequel brancard marchaient mes trois prisonniers, montés sur des bidets, dont l'un, à savoir M. d'Aufreville, était fort blessé : lesquels discouraient entre eux de leurs fortunes et des succès contraires aux espérances que M. de Mayenne et le comte d'Egmont avaient données à un chacun, ne parlant deux jours devant la bataille que d'assiéger la ville où le Roi se retirerait, ne s'attendant nullement que le Roi se dût résoudre au combat, attendu l'inégalité de ses forces.

Après ces prisonniers, marchait le surplus de mes domestiques ; puis M. de Vassant, qui voulut en arrivant porter ma cornette2, et à sa suite ma compagnie de gens d'armes, et les deux compagnies d'arquebusiers à cheval des sieurs Jammes et Badet, qui avaient servi d'enfants perdus devant l'escadron du Roi, lors du combat ; tout cela fort diminué de nombre — car j'en avais perdu plus de cinquante, tant des uns que des autres —, mais grandement augmentés de gloire, aucuns d'eux se faisant porter dans des brancards comme moi, d'autres ayant les têtes bandées, ou les bras et les jambes en écharpe.

Chemin faisant, on aperçut, du sommet d'un coteau, la plaine d'alentour toute couverte de gens de cheval et de chiens qui chassaient. C'était le Roi, qui s'approcha du brancard, et, tout en approuvant cette espèce d'ovation, ne laissa pas que de dire un mot de légère raillerie à M. de Maignan. S'adressant ensuite à M. de Rosny :

Mon ami, lui dit-il, je suis très aise de vous voir avec un beaucoup meilleur visage que je ne m'attendais pas, et aurai encore une plus grande joie si vous m'assurez que vous ne courrez point fortune de la vie, ni de demeurer estropié — car pour les autres coups ce ne sont qu'autant d'accroissements de gloire, et par conséquent de contentements, lesquels font supporter patiemment toutes

¹ Drap de lit.

² La cornette de la compagnie de Sully ; elle était blanche.

les douleurs des plaies, comme je l'ai moi même éprouvé — ; d'autant que le bruit courait que vous aviez eu deux chevaux tués entre les jambes, été porté par terre, saboulé et pétillé aux pieds des chevaux de plusieurs escadrons, et matrassé1 et charpenté de tant de coups, que ce serait grande merveille si vous en échappiez, ou pour le moins ne demeuriez mutilé de quelque membre.

Auxquelles aimables paroles Rosny répondit ainsi :

Sire, V. M. m'apporte autant de consolation qu'elle m'honore excessivement, de témoigner un si grand soin de moi ; aussi n'ai-je point de paroles proportionnées à mes sentiments, ni d'une valeur égale aux louanges que méritent vos vertus. Et partant, laissant les choses à moi impossibles, je lui dirai, pour réponse à ce qu'elle désire savoir : que j'ai reconnu une si visible assistance de la main paternelle de Dieu, parmi tant de diverses fortunes, et bonnes et mauvaises, qui m'ont été occurrentes pendant la bataille, que la délivrance des uns et la gloire des autres en appartient à lui seul, qui m'a conduit favorablement les coups que j'ai reçus, m'a tiré d'entre les pieds de plus de 2.000 chevaux qui m'ont passé sur le ventre ; et, cela je le crois, planté un poirier, dans cette campagne, avec les branches si basses, qu'elles m'ont garanti d'un coup, duquel j'ai vu tuer le pauvre Feuguières, et puis m'a fait tomber ès mains non seulement trois des principaux gentilshommes de l'armée — dont en voilà deux derrière mon brancard, qui paieront les chirurgiens et mes chevaux tués —, mais aussi une marque fort exquise et spéciale d'un honneur non commun, qui est la cornette blanche du général de l'armée ennemie, que j'estime plus que tout le reste. Et quant à mes plaies, elles sont, grâces à Dieu, en si bon état, combien qu'elles soient fort grandes, et surtout celle de la hanche, que j'espère dans deux mois au plus tard me trouver assez fort et dispos pour en aller encore chercher autant pour votre service, avec telle affection que je voudrais être assuré d'en recevoir autant à même prix.

Sur quoi le Roi repartit et me dit :

Brave soldat et vaillant chevalier, qui sont, à mon avis, les titres les plus glorieux que l'on puisse donner à un homme d'honneur faisant profession des armes, j'avais toujours eu très bonne opinion de votre courage et conçu de bonnes espérances de votre vertu ; mais vos actions signalées en une si importante occasion, et votre réponse grave et modeste qui attribue tout à Dieu, a surmonté mon attente, ayant bien jugé, comme c'est aussi mon avis, qu'il n'y a rien si malséant à un homme de qualité, que d'user de vaines jactances pour les choses signalées qu'il peut avoir faites, ès quelles son honneur et sa profession l'obligeaient : et

¹ Blessé. *Matras*, gros trait d'arbalète.

partant, en présence de ces princes, capitaines et grands chevaliers qui sont ici près de moi, desquels les âmes généreuses, la fermeté de leurs cœurs, la force et la vigueur de leurs bras et l'affilé tranchant de leurs épées, sont appuis qui maintiennent et illustrent ma personne et ma couronne, vous veux -je embrasser des deux bras, et vous déclarer à leur vue, vrai et franc chevalier, non tant de l'accolade, tel que je vous fais à présent, ni de Saint-Michel, ni du Saint-Esprit, que de mon entière et sincère affection, laquelle jointe aux longues années de vos fidèles et utiles services, me font vous promettre, comme je fais aussi aux illustres vertus de tous ces braves et vaillants hommes qui m'écoutent, que je n'aurai jamais bonne fortune ni augmentation de grandeur que vous n'y participiez ; et, craignant que le trop parler préjudiciât à vos plaies, je m'en retourne à Mantes ; et partant, adieu mon ami, portez-vous bien, et vous assurez que vous avez un bon maître.

Et sur cela, sans me donner le loisir de le répliquer, il prit le galop et s'en alla continuer sa chasse dans ma garenne d'entre Rosny et Mantes.

M. de Rosny n'entendait pas se contenter des belles et chevaleresques paroles du Roi ; il lui fallait une récompense positive. Quelque temps après, le Roi se trouvant au château de Rosny, il lui demanda le gouvernement de la ville de Mantes, que Henri IV lui refusa, de peur de mécontenter MM. de Nevers et d'O, catholiques. Rosny, irrité, eut de grosses paroles avec le Roi, jusques à lui reprocher la longueur de ses services, tant de dépenses faites, de plaies reçues et de sang épandu.

Ici, dit Sainte-Beuve1, nous avons encore un autre trait du caractère de Rosny : il est fidèle, il est dévoué, mais il n'est pas désintéressé, et ne se pique pas d'une certaine délicatesse.

Si M. de Rosny est impatient d'obtenir une faveur, il faut convenir qu'il n'a pas tout à fait tort, et qu'il lui faudra attendre jusqu'en 1596 pour entrer au conseil des finances, et jusqu'en 1601 pour devenir grand-maître de l'artillerie. Il est pressé. Quelque temps après le refus de Mantes, il demanda le gouvernement de Gisors qu'il avait contribué à reprendre. Nouveau refus, et toujours afin de ne pas porter ombrage à MM. de Nevers et d'O, et à quelques autres seigneurs catholiques : Rosny se fâcha.

A tous ces reproches, le Roi ne répondit jamais autre chose sinon : Je vois bien que vous êtes en colère à cette heure ; nous en parlerons une autre fois, et s'en alla d'un autre côté ; puis, me voyant avoir fait de même, il dit à ceux qui le suivaient : Il le faut laisser dire, car il est d'humeur prompte et soudaine, et a même quelque espèce de raison ; néanmoins il ne fera jamais rien de méchant ni de honteux, car il est homme de bien et aime l'honneur.

A peine remis de ses blessures, et marchant encore à potences, c'est-à-dire avec des béquilles, M de Rosny rejoignit Henri IV qui assiégeait Paris, après avoir pris

¹ Causeries du Lundi, Sully, tome VIII.

Corbeil, Melun, Lagny et Saint-Denis, afin d'investir complètement Paris et d'empêcher les vivres d'entrer dans la ville par la Seine et la Marne. Malgré les grosses paroles qui avaient été dites, le Roi fit le meilleur accueil à Rosny ; il lui commanda de se loger près de lui, de n'aller en nul lieu qu'avec lui, l'assurant qu'il lui ferait tout voir. En effet, ayant résolu d'enlever les faubourgs de Paris, Henri IV partagea son armée en dix corps, et chacun d'eux fut chargé de s'emparer de l'un des faubourgs, Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Saint-Honoré, Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor.

Par une nuit très noire, tous les faubourgs furent attaqués à la fois et enlevés. Le Roi avait conduit Rosny à l'abbaye de Montmartre, et le fit asseoir à ses côtés. Il assista à la bataille, qu'il a ainsi décrite :

> L'escopeterie (nous dirions aujourd'hui la fusillade) commença sur la minuit, et dura deux grandes heures, avec telle continuation qu'il semblait que la ville et les faubourgs ussent tout en feu, tant ces peuples tiraient, la plupart du temps sans besoin, et cela néanmoins fort également ; (excepté) vers la porte Saint-Antoine, l'attaquement se fit de plus loin et plus lentement, et la défense de même, à cause qu'il n'y a autre faubourg que Saint-Antoine des Champs1. Mais, quoi que ce soit, nous croyons que qui pourrait faire faire un tableau de cette nuitlà, où le bruit des voix et des coups d'arquebuse se pût représenter aussi bien que tant de bluettes de feu qui paraissaient, il n'y aurait rien au monde de si admirable. Et succéda (réussit) ce dessein si heureusement, que tous les faubourgs furent quasi pris en même temps, et toutes les portes de la ville si bien bloquées, qu'il n'y pouvait plus rien entrer ni en sortir, ce qui causa de grandes nécessités au pauvre peuple, qui mériteraient bien d'être récitées.

Le prince de Parme ayant fait lever le siège de Paris, et se retirant aux Pays-Bas, Henri IV le poursuivit pendant sa retraite. Rosny accompagna le Roi et se trouva, des yeux seulement, à tous les combats qui lui furent livrés.

En se rendant à Chartres, qu'assiégeait Henri IV2, Rosny fut encore blessé d'un coup de pistolet dans une embuscade : une balle lui coupa la lèvre supérieure, entra dans la bouche et sortit par le col3.

Chartres pris, Henri IV alla assiéger Rouen (1591), qui fut défendu par un habile capitaine, M. de Villars-Brancas. Le siège de Rouen était une affaire si grave, que, pour l'entreprendre, le Roi avait dû rassembler 40.000 hommes, dont : 20.000 Français, 6.000 Suisses, 6.000 Reîtres et Lansquenets, 4.000 Anglais, 4.000 Hollandais et 50 bâtiments de guerre fournis aussi par la Hollande.

¹ Le faubourg Saint-Antoine se composait alors seulement de l'abbaye de ce nom et d'un petit village qui s'était formé autour d'elle.

² La Beauce était le grenier à blé de Paris. La prise de Chartres fermait ce grand marché de grains aux Parisiens.

³ Cette blessure ne se guérit jamais complètement, En 1610, il en souffrait encore lorsque Henri IV allait le voir, malade, à l'Arsenal, et fut assassiné.

Rosny et sa compagnie étaient au siège ; mais il fut plus spécialement attaché à la personne du Roi, qui, tous les quatre jours, était de garde aux tranchées avec 3 ou 400 gentilshommes. On choisit mal le point d'attaque, et le maréchal de Biron, qui imposa sa volonté, fut soupçonné de ne vouloir pas que la ville se prît, parce que le Roi lui avait refusé le gouvernement de Rouen quand on l'aurait pris. Plusieurs autres seigneurs manifestèrent beaucoup de mauvaise volonté ; aussi, malgré les efforts de Henri IV, le siège traîna en longueur, et le prince de Parme put revenir encore une fois des Pays-Bas pour délivrer Rouen (1592).

Henri IV alla au-devant de lui, et lui livra un premier combat à Folleville.

Il nous avait ordonnés (réunis) une trentaine de ceux qu'il connaissait de longue-main et avait éprouvés en maintes occasions, pour avoir l'œil sur sa personne, et ne l'abandonner aucune facon en sans son exprès commandement. Il vit donc, et moi aussi, car j'étais du nombre des trente, faire deux ou trois fort belles charges par les sieurs baron de Biron1, de Laverdin, Givry, Saint-Géran, Chanlivaut, la Curée, Harambure et autres, dans lesquelles ils se trouvèrent plus rudement enfoncés qu'ils n'avaient estimé, et tellement embarrassés, Laverdin et quelques autres ayant été portés par terre, que le Roi fut contraint d'aller à la charge avec nous autres et 200 chevaux pour les dégager, voire de mander à tout le gros de ses 6.000 chevaux, où commandait M. de Nevers, de s'avancer en diligence.

Quelques jours après, eut lieu un combat à Bures, dans lequel le duc de Guise, qui commandait l'avant-garde du prince de Parme, fut battu et perdit sa cornette verte2. Enfin, le 5 février, un nouveau combat s'engagea à Aumale, sur la Bresle. Henri IV, qui n'avait que 4 à 500 chevaux d'élite et autant d'arquebusiers à cheval, n'hésita pas à attaquer l'armée ennemie, forte de 18.000 hommes de pied et de 6 à 7.000 chevaux.

Rosny faisait encore partie des trente compagnons d'élite chargés de la garde de la personne du Roi. Les Espagnols s'avançant, Henri IV s'avança également, au grand déplaisir de tous ces cavaliers de le voir se hasarder sans besoin, comme un cheval-léger ; ils ne purent s'empêcher d'en grommeler tout haut et prièrent Rosny de lui en vouloir parler.

Sire, dit-il, ces messieurs qui vous aiment plus que leur vie, m'ont prié de vous dire, qu'ils ont appris des meilleurs capitaines et de vous plus souvent que de nul autre, qu'il n'y a point d'entreprise plus imprudente et moins utile à un homme de guerre, que d'attaquer étant faible à la tête d'une armée.

A quoi il me répondit : Voilà un discours de gens qui ont peur ; je ne l'eusse pas attendu de vous autres.

Il est vrai, sire, repartis-je, mais seulement pour votre personne qui nous est si chère ; que s'il vous plaît vous

¹ Le fils du maréchal.

² Cornette aux couleurs de la Ligue.

retirer avec le gros qui a passé le vallon, et nous commander d'aller pour votre service, ou votre contentement, mourir dans cette forêt de piques, vous reconnaîtrez que nous n'avons point de peur pour nos vies, mais seulement pour la vôtre.

Ce propos, comme il me l'avoua depuis, lui attendrit le cœur, tellement qu'il me dit : Je le crois, et encore choses plus généreuses, de vos courages ; mais aussi croyez de moi que je ne suis pas si étourdi que vous estimez (croyez) ; que je crains autant ma peau qu'un autre, et que je me retirerai si à propos qu'il n'arrivera aucun inconvénient.

L'action commença. Le prince de Parme ne s'engagea qu'avec beaucoup de prudence, croyant que la troupe qui venait l'attaquer était soutenue à quelque distance. Il la fit charger et la força à battre en retraite. Le Roi resta des derniers pour faire exécuter la retraite en bon ordre. Il se battit avec une incomparable bravoure, fut blessé légèrement aux reins, et perdit seulement 50 ou 60 des siens. Si le prince de Parme avait lancé plus de monde contre Henri IV, celui-ci était perdu, pris ou tué. Le prince donna pour raison de sa conduite par trop prudente, qu'il n'avait pu croire que le Roi se fût aventuré comme un carabin1.

Pendant ce temps, Villars faisait une sortie, mettait en déroute les Lansquenets qui gardaient le parc d'artillerie du Roi et enlevait 6 pièces et toutes les poudres. Le maréchal de Biron était encore la cause de ce revers ; mais Henri IV n'osait rien dire, craignant que le maréchal ne fît quelques brigues avec certains seigneurs catholiques, et qu'ils ne quittassent l'armée, car ils ne se gênaient pas pour montrer avec quel dépit ils supportaient la domination d'un roi huguenot.

Le duc de Mayenne, après bien des lenteurs, ayant joint le prince de Parme, celui-ci voulait attaquer Henri IV, espérant l'écraser ; mais Mayenne ne voulait pas livrer la France à l'Espagne : il aimait mieux la prendre pour lui, s'il pouvait. Il s'opposa à la bataille, et l'on dit même qu'il négocia avec le Béarnais, lui promettant, s'il se faisait catholique, de le reconnaître pour roi de France.

En attendant, le prince de Parme ravitaillait Rouen, et forçait Henri IV à lever le siège (20 avril). Menacé à Caudebec par son infatigable adversaire, le prince de Parme y traversa la Seine (12 mai), se dirigea sur Paris à marches forcées, traversa la rivière et retourna en Flandre. Henri IV aurait pu l'attaquer pendant sa route ; le mauvais vouloir de quelques-uns de ses généraux, du maréchal de Biron entre autres, l'empêcha de donner suite à ses projets et sauva le prince de Parme.

Après la levée du siège de Rouen, M. de Rosny retourna chez lui. Il s'était remarié à une veuve, madame de Châteaupers, et vivait à Rosny occupé de sa femme, et soignait la blessure qu'il avait reçue en se rendant à Chartres, et qui n'était pas encore guérie. Mécontent de son maître, qui lui avait promis une lieutenance de roi qu'il n'avait pu lui expédier devant l'opposition persistante de MM. de Nevers et d'O, Rosny passait son temps à rédiger ses Mémoires, à jardiner, herboriser, faire des extraits des meilleurs livres et à ménager ou administrer ses biens, adoucissant ses plaies et ses dépits.

-

¹ Cavalier léger.

A la nouvelle d'une prochaine entrée en France du prince de Parme, Henri IV convoqua ses partisans ; et l'un d'eux, M. de Buhy, frère de Duplessis-Mornay, étant venu à Rosny, fit connaître à son hôte les lettres du Roi, par lesquelles il mandait à M. de Buhy de marcher en diligence (rapidement) pour le venir trouver et amener avec lui toute la noblesse du pays, et pria Rosny de vouloir bien être de la partie.

A quoi demi en colère, je lui répondis qu'il y avait longtemps que je savais aller tout seul, et partant que je n'avais plus besoin d'être mené ; que le Roi avait accoutumé de m'écrire quand il avait besoin de mon service ; que si je recevais de ses lettres, j'y aviserais et ferais toujours mon devoir. Et sur cela nous nous séparâmes assez mal satisfaits l'un de l'autre.

Averti de ce qui se passait, le Roi dit :

Il a donc bien changé d'humeur, car il n'a jamais manqué de se trouver aux occasions semblables à celle qui se prépare ; néanmoins, quoiqu'il s'excuse sur ses plaies, je connais bien où il lui tient : il est en colère contre moi, voire peut-être avec raison, et voudra dorénavant faire le philosophe ; mais lorsque je le verrai, je saurai bien accommoder tout cela, car je le connais.

Tous lesquels discours m'ayant été rapportés un jour que j'étais à table, donnant à dîner au président Séguier, lequel m'était venu voir à Rosny, je dis en branlant la tête : Il est vrai, je suis en colère de ce que le Roi, de crainte de déplaire à des gens qui ne l'aiment point et qui lui en joueront d'une, s'il n'y prend garde, dénie les récompenses méritées à ceux qui l'aiment plus qu'eux-mêmes et qui ont tant de fois répandu leur sang et hasardé leur vie pour garantir la sienne, et qui feront toujours mieux que ceux que l'on essaye de contenter à leur préjudice, comme, si ce que l'on dit est vrai, il en fera bientôt l'expérience.

Après quelques mois de repos et de soins, la blessure étant guérie, Rosny, qui haïssait l'oisiveté, se mit, avec une cinquantaine de compagnons, à courir sur les chemins de Paris à Dreux et à Verneuil, espérant y trouver quelque bonne aubaine.

En effet, un jour, il rencontra une bande d'une dizaine d'hommes, paysans, marchands de poulailles, et valets de grands seigneurs, dont l'un était au duc de Mercœur, ou de Mercure, comme l'on disait alors, l'un des grands chefs de la Ligue. A la vue de la troupe de Rosny, la bande se dispersa, mais on prit deux pauvres diables qui, moyennant quelques pièces d'or, apprirent à Rosny que les laquais avaient jeté des papiers dans le creux d'un chêne. On y trouva, en effet, deux boîtes de fer-blanc et un petit sac de coutil, dans lesquels il y avait des commissions du duc de Mayenne pour lever des troupes, des lettres chiffrées et la copie du traité conclu entre le duc de Mayenne et les Espagnols. La copie était de la main du président Jeannin, négociateur de ce traité, qui livrait la France à l'Espagne et faisait de Mayenne l'agent de l'Espagne en France, agent largement payé pour jouer ce rôle. Quant aux lettres chiffrées, elles apprenaient bien des intriques inconnues, ourdies par des gens dont le Roi ne se méfiait nullement.

Oubliant ses mauvaises humeurs, M. de Rosny alla trouver le Roi à Compiègne, où il attendait le prince de Parme, s'il venait en France.

Après m'avoir embrassé et fait fort bon visage, dit Rosny, il me demanda pourquoi j'étais venu si tôt, puisque mes blessures m'avaient empêché de venir avec les autres. A quoi je lui répondis, me souvenant encore de ce que l'on m'avait mandé qu'il avait dit au sieur de Buhy : Sire, je vous viens apporter trois plats de ma philosophie.

M. de Rosny remit au Roi lesdits papiers, resta trois jours à Compiègne, et le Roi voyant que la plaie de la bouche n'était pas encore guérie, il le renvoya chez lui. En partant, il lui dit : Adieu, mon ami, ayez toujours l'œil au guet ; servez-moi bien, et assurez-vous (soyez sûr) de mon amitié.

En février 1593 Henri IV eut avec Rosny une importante conférence sur le sujet le plus grave.

Jusqu'alors Henri IV avait pu croire qu'il serait reconnu comme roi sans se faire catholique ; il devenait évident que cette espérance était impossible à réaliser, tout au moins qu'elle ne se réaliserait qu'avec beaucoup de temps et de difficultés telles que le royaume risquait de périr, tandis que tous les membres influents de la Ligue étaient prêts à le reconnaître roi s'il se faisait catholique. Mais alors il se trouvait en présence des chefs du parti huguenot, qui le menaçaient de l'abandonner s'il les abandonnait. Henri IV voulut avoir l'avis de M. de Rosny, qui a inséré dans ses *Mémoires* le récit de l'entretien du 15 février.

Le Roi m'ayant envoyé querir un soir fort tard, car aussi trouvai-je Sa Majesté au lit, qui avait déjà donné le bonsoir à un chacun ; lequel, sitôt qu'il me vit entrer, me fit approcher un carreau (coussin) et mettre sur icelui à genoux contre son lit, et puis me dit :

Mon ami, je vous ai envoyé querir ainsi tard, pour vous parler des choses qui se passent, et entendre vos opinions sur icelles, car j'avoue que je les ai souvent trouvées meilleures que celles de beaucoup d'autres qui font bien les entendus, ne vous en voulant pas parler souvent ni longuement devant le monde, parce que cela vous concite (suscite) de l'envie, et à moi de la haine et des reproches de diverses sortes de personnes, des uns parce que vous êtes de la religion, et des autres parce qu'ils appréhendent toujours que je vous emploie en mes principales affaires, croyant que j'ai opinion qu'ils ont plus en recommandation leurs intérêts que les miens, et pense bien qu'il en est quelque chose, ce que je n'ai point encore aperçu en vous ; que si vous continuez en me laissant le soin de ce qui vous touche, et prenez celui continuel de ce qui regarde mes affaires, c'est sans doute que nous nous en trouverons bien mieux tous deux ; car je ne vous veux plus céler qu'il y a longtemps que j'ai jeté les yeux sur vous, afin d'employer votre personne en mes plus importantes affaires, et surtout en celles de mes finances, car je vous tiens pour loyal et laborieux.

Or, ce que j'ai pour le présent à vous dire est touchant ce grand nombre de personnes de tous partis, de toutes qualités et de bien diverses humeurs qui se font de fête et fort les endemenés (qui se démènent beaucoup) pour s'employer aux entremises de la pacification du royaume, car j'en reçois lettres et instances de tous côtés, lesquels tous me proposent de grandes félicités, voire un infaillible rétablissement d'affaires d'Etat, principalement si je me résous à quelque accommodement pour ce qui regarde la religion.

Mais, lorsque je viens à bien approfondir toutes leurs propositions, j'y vois bien de belles et fastueuses paroles ; mais jusques ici peu de solides raisons pour m'en faire croire la facilité, et encore moins d'apparences d'expédients bien certains pour concilier tant de divers esprits qui se veulent intéresser en cette pacification, en sorte qu'il se puisse conclure quelque chose à l'avantage des peuples de mon royaume, et du vrai et absolu rétablissement de l'autorité royale, sans lesquelles deux conditions je suis bien résolu de n'entendre à négociation ni traité quelconque ; en laquelle opinion je me suis davantage confirmé par les discours conformes à cela que j'ai su que vous tenez souvent à part avec les uns et les autres qui vous mettent sur ce propos, et par les froidures dont vous usez lorsque je vous en parle devant le monde ou en présence de ceux de mon conseil ; à quoi néanmoins je suis bien résolu, nonobstant toutes les belles espérances que plusieurs me veulent faire prendre de leurs entremises, qui sont toutes personnes diverses en humeurs, desseins, intérêts, factions et religions.

Sur toutes lesquelles choses, et celles que vous en avez pu apprendre d'ailleurs, je vous ordonne de bien méditer ; car aussi bien est-ce votre coutume sur tout ce que je vous propose, de me demander du temps pour y penser avant que de m'en vouloir dire votre avis ; et puis dans trois ou quatre jours je vous enverrai encore querir pour m'en dire ce qu'il vous en aura semblé.

Alors le Roi congédia Rosny, et trois jours après il le renvoya chercher. Henri IV était au lit, comme la première fois ; il fit mettre Rosny à genoux, et lui dit :

Or sus, contez-moi à présent, et bien à loisir, toutes vos folles fantaisies — car c'est ainsi que vous avez toujours nommé tous les meilleurs conseils que vous m'avez donnés — sur les questions et propositions que je vous fis l'autre soir, d'autant que je vous veux écouter tout du long sans vous interrompre.

Dans un discours bien étudié et bien divisé, mais long, Rosny démontra de la façon la plus évidente que le Roi ne devait pas traiter d'un seul coup avec les chefs et meneurs de la Ligue : le Pape, l'Empereur, le roi d'Espagne, les ducs de Savoie et de Lorraine, le cardinal de Bourbon, le comte de Soissons, les ducs de Mercœur, de Guise, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf, de Nemours, de Nevers, et de tant d'autres grands personnages. Car en signant un seul traité avec tous, S.

M. formerait un bloc d'associés, qui serait plus fort que lui et finirait par détruire le royaume. Il dit qu'il fallait continuer la guerre, diviser l'ennemi, négocier et traiter séparément avec chacun d'eux.

Son discours fini, Rosny proposa au Roi de l'écrire et de le lui remettre. A quoi Henri IV répliqua soudain que c'était inutile, et que le sujet lui était assez familier pour n'avoir pas besoin d'écrits plus amples que ce qu'il venait de lui dire :

Et afin, me dit-il, que vous jugiez que j'ai bien pris vos opinions, je vous dirai qu'elles se résolvent quasi en un seul point, lequel consiste à me garder bien de rien traiter avec qui que ce puisse être, en sorte qu'il s'établisse quelque apparence de liaison, faction, société, ni corps entre plusieurs qui aient la moindre apparence du monde de pouvoir subsister et se maintenir par eux-mêmes ou leurs associés dans une partie des dépendances de mon royaume, tel qu'il m'est venu de succession ; d'autant que, comme vous avez très bien remarqué, ce serait former une royauté dans la mienne, et me bailler un roi ou plusieurs rois pour compagnons, capables d'y en attirer encore d'autres : voire même suis-je bien résolu de ne souffrir jamais qu'il se démembre aucun des droits royaux de l'Etat, tant pour le spirituel que pour le temporel. Et afin de vous faire encore mieux juger que je comprends fort bien toutes vos imaginations et représentations, c'est qu'il nous faudra un jour essayer de faire le semblable pour ce qui regarde tous ceux de la religion ; voire pensé -je avoir déjà en l'esprit un expédient par lequel j'y parviendrai fort facilement et sans mécontenter personne.

Les conférences se continuèrent. La mort du prince de Parme et la dissolution de son armée permirent à Henri IV de se rapprocher de Paris et de s'établir à Mantes. Un jour il envoya chercher M. de Rosny, et le fit asseoir au chevet de son lit : il lui demanda son avis sur la manière de mettre fin à la situation déplorable et dangereuse où il se trouvait, et lui dit : Dites-moi librement ce que vous feriez si vous étiez en ma place.

Sire, lui répondis-je, V. M. sait bien que je fais toujours ce que je puis pour ne lui donner jamais conseil en chose d'importance que je n'aie fort médité sur icelle. Or, usant de même forme en ce qui me regarde, je vous puis bien assurer que je n'ai encore jamais pensé à ce que je devrais faire pour être roi, m'ayant toujours semblé que je n'avais pas tête capable ni destinée à porter couronne. Mais quant à V. M., c'est un autre discours, à laquelle (à V. M.) ce désir est non seulement louable, mais nécessaire, n'y ayant nulle apparence que le royaume puisse être rétabli en sa grandeur, opulence et splendeur, que par le seul moyen de votre éminente vertu et courage vraiment royal... mais quelque droit que vous ayez au royaume, et quelque besoin qu'il ait de votre courage et vertu pour son rétablissement, toutefois, m'a-t-il toujours semblé, que vous ne parviendrez jamais à l'entière possession et paisible jouissance d'icelui, que par deux seuls expédients et moyens : par le premier desquels, qui est la force et les armes, il vous faudra user de fortes résolutions, sévérités, rigueurs et violences, qui sont toutes procédures entièrement contraires à votre humeur et inclination, et vous faudra passer par une milliasse de difficultés, fatigues, peines, ennuis, périls et travaux, avoir continuellement le... sur la selle, le halecret1 sur le dos, le casque en la tête, le pistolet au poing et l'épée en la main ; mais, qui plus est, dire adieu repos, plaisirs, passetemps, amours, jeux, chiens, oiseaux et bâtiments ; car vous ne sortirez de telles affaires que par multiplicité de prises de villes, quantité de combats, signalées victoires et grande effusion de sang.

Au lieu que par l'autre voie, qui est de vous accommoder, touchant la religion, à la volonté du plus grand nombre de vos sujets, vous ne rencontrerez pas tant d'ennuis, peines et difficultés... Aussi est-ce à V. M. à y prendre une absolue résolution d'elle-même, sans la tirer d'autrui, et moins de moi que de nul autre, sachant bien que je suis de la religion, et que vous me tenez près de vous, non pour théologien et conseiller d'Eglise, mais pour homme de main et conseiller d'Etat, puisque vous m'avez donné ce titre, et de longue main (depuis longtemps) employé pour tel.

Sur quoi s'étant pris à rire et mis sur son séant, sur son lit, après s'être plusieurs fois gratté la tête, il me répondit :

Je connais bien que tout ce que vous me dites est vrai ; mais je vois tant d'épines de tous côtés, qu'il sera fort difficile que quelques-unes d'icelles ne me piquent bien serré. Car, d'une part, vous savez assez que mes cousins les princes du sang et MM. de Nevers, de Longueville, Biron, d'O, Rieux, Vitry, Entragues, Sourdis et beaucoup d'autres, mais surtout Epernon, qui fut si hardi que de me déclarer tout haut qu'il ne reconnaîtrait iamais roi, ni lui ni tous ses amis, qui fût d'autre religion que la sienne, me pressent incessamment de me faire catholique, ou qu'ils formeront un tiers parti et se joindront à la Ligue. D'ailleurs, je sais de certain que MM. de Turenne, de la Trémoille et leur séquelle sollicitent journellement de toutes parts, afin que si je me fais catholique, il soit demandé une assemblée pour ceux de la religion, pour faire résoudre (établir) un protecteur et un établissement de conseils, subsistant par les provinces, toutes lesquelles choses je ne saurais supporter; et s'il me fallait leur déclarer la guerre pour l'empêcher, ce me serait le plus grand ennui et déplaisir que je saurais jamais recevoir, mon cœur ne pouvant souffrir de faire mal à ceux qui ont si longtemps couru ma fortune, et employé leurs biens et leur vie pour défendre la mienne, voire y en ayant grand nombre, et de la noblesse et des villes, qu'il n'est pas en ma puissance de me garder d'aimer toujours.

_

¹ Cuirasse légère.

M. de Rosny se jeta à genoux, lui baisa les mains, les yeux découlant de larmes de joie, se réjouissant de voir le Roi si bien intentionné envers ceux de la religion, son appréhension ayant toujours été que si le Roi venait à changer de religion, comme il voyait bien que c'était chose qu'il lui faudrait faire, on le persuadât de les haïr et maltraiter.

Peu de temps après ces curieux entretiens, Henri IV alla assiéger Dreux, et Rosny fut chargé de rassembler les canons et munitions nécessaires. La ville fut prise en avril 1593 ; mais le château et une grosse tour continuaient à résister. M. de Rosny fit pratiquer une mine sous la tour, et quelques jours après on y mit le feu. On ne vit d'abord qu'une grande fumée accompagnée d'un grand bruit, et il se passa près d'un demi-quart d'heure sans qu'il y eût d'autre résultat. Beaucoup de gens qui lui portaient envie se moquaient, disant tout haut : La mine de M. de Rosny ! La mine de M. de Rosny ! Et même le Roi ne put s'empêcher de dire : Il a bonne volonté ; mais il est si étourdi, qu'il veut que tout cède à ses imaginations.

J'étais marri, honteux et en colère tout ensemble, dit Sully, et déjà chacun commençait à se séparer, lorsque l'on vit sortir de la tour une beaucoup plus grosse fumée que la première, et icelle se fendre par la moitié depuis le haut jusqu'en bas, dont l'une d'icelles1 se renversa par terre en une infinité de morceaux, emportant avec elle une quantité d'hommes et quelques femmes et enfants, qui furent tous écrasés et brisés à sa chute ; et l'autre moitié demeurant debout, l'on vit sur quelques restes de voûtes et de planchers, et dans des embrasures et renfoncements de portes et de fenêtres, d'autres hommes, femmes et enfants, tous à découvert, sans se pouvoir cacher, tendant les mains et criant miséricorde.

Il se faisait lors une si grande huée de toute l'armée que l'on ne pouvait rien entendre, et quelques soldats commençant à les tirer comme à l'affût, il en fut tué cinq ou six, et eussent les autres couru même fortune, sans le Roi qui en prit pitié, fit cesser ceux qui les tiraient, et envoya un exempt2 de ses gardes avec douze soldats pour les aller querir et les lui amener : ce qui ayant été fait, il leur fit donner à chacun un écu et leur permit d'aller où bon leur semblerait.

Il y eut quelque dispute pour ce gouvernement que j'estimais ne me pouvoir être refusé, tant à cause que j'avais été un des principaux promoteurs du siège et de la prise de la tour, que parce que la ville était proche de mes terres ; mais les zélés catholiques s'y opposèrent selon leur bonne coutume, et M. d'O l'emporta par dessus tous, au grand regret du Roi qui m'en fit des excuses en ces propres termes .

Mon ami, me dit-il, c'est à mon grand regret et déplaisir que je ne vous ai pu bailler ce gouvernement, car vous le méritez

¹ L'une des deux moitiés.

² Sous-officier.

mieux que nul autre, à cause du bon devoir que vous avez fait en ce siège ; mais vous voyez comme tous ces gens ici me gênent en toutes mes actions, jusqu'à me forcer en celles dont ils ne voudraient pas que je leur fisse la moindre instance du monde, ne craignant point de dire tout haut, voire de me menacer de m'abandonner et se joindre aux ennemis de l'Etat et de moi, si je ne change de religion. Vous avez oui parler des belles conditions que le sieur de Villeroy a mises en avant, de la part de M. du Maine, moyennant lesquelles il offre de me reconnaître pour roi ; mais j'aimerais mieux être mort que de les avoir acceptées, à cause du désavantage qu'en recevrait l'Etat et tous mes anciens et plus loyaux serviteurs. Que s'il me faut faire quelque passe-droit pour mettre ce royaume en paix et sortir de la tyrannie de ces gens qui me travaillent ainsi, croyez qu'il n'y aura que moi seul qui en pâtisse ; mais aussi vous pouvez vous assurer que, si je puis un jour être roi et maître absolu, je ferai du bien et de l'honneur à ceux qui, comme vous, m'auront bien et utilement servi. Partant, prenez patience, aussi bien que moi, et continuez à bien faire.

Pendant ce temps les Etats Généraux de la Ligue se tenaient à Paris ; la volonté du roi d'Espagne de devenir le maître de la France s'affichait hautement dans cette bizarre assemblée. Sans tenir compte de la Loi salique, Philippe II entendait qu'on reconnût pour reine de France, sa fille, héritière de la Couronne, disait-il, comme descendant d'Elisabeth de France, fille de Henri II, mariée à Philippe II en 1559 : on la marierait ensuite à un archiduc d'Autriche. Il y eut un soulèvement général, même chez bon nombre de Ligueurs, quand on connut les prétentions du roi d'Espagne. Le Parlement, par son arrêt du 2 8 juin 1593, maintint formellement la Loi salique, qui, en ce jour, conserva à la France son indépendance. Philippe II essaya de réparer son échec en déclarant que ce serait un Français, le duc de Guise, qui épouserait sa fille : l'opinion était enfin éclairée sur la valeur réelle de la Ligue et des secours qu'elle recevait de l'Espagne. Par patriotisme, ou par jalousie de n'être pas proposé pour roi, Mayenne se prononça pour le maintien de la Loi salique.

Henri IV n'avait qu'à se convertir au catholicisme pour devenir roi de France reconnu à peu près par tout le monde. Des conférences s'ouvrirent à Saint-Denis, après lesquelles il se déclara convaincu et fit son abjuration, le 24 juillet 1593, entre les mains de l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, du cardinal de Bourbon et de neuf évêques. Le 25, il entendait la messe dans la vieille basilique de Saint-Denis.

Une de trois mois avait été signée, et, malgré les défenses de la Ligue, la population de Paris accourait à Saint-Denis pour voir le Béarnais assister à la messe, pour admirer sa bonne mine et crier : Vive le Roi ! ou : Dieu le bénisse et le veuille bientôt amener en faire autant dans notre église Notre-Dame ! lui donnant mille louanges, et priant Dieu pour sa prospérité, bonne et longue vie.

Sur quoi, dit Sully, je pris occasion de m'arrêter, d'autant que je marchais devant le Roi, pour lui dire : Hé bien ! Sire, que vous en semble de ce peuple que l'on disait ne vouloir pas vous accorder la qualité de Roi ; ne reconnaissez-vous pas bien maintenant qu'il n'y a jamais pensé, puisque, si librement, il vous la donne par acclamations publiques, bénédictions et larmes de joie. Ce qui lui en causait une si grande en lui-même, que quasi les larmes lui en venaient aux yeux. Et continuèrent les visites de ces Parisiens, tant que le Roi fut à Saint-Denis.

Il fallait profiter de la situation ; il fallait que le Roi se fît sacrer, qu'il entrât dans Paris et dans Rouen. Henri IV se chargea de Paris ; Rosny fut chargé de Rouen et de négocier avec Villars.

Reims étant encore au pouvoir de la Lique, le Roi fut sacré à Chartres, le 27 février 1594, par l'évêque de cette ville, M. de Thou.

Parti pour Rouen avec les pouvoirs les plus étendus1, pour traiter avec Villars, Rosny trouva un homme qui entendait se faire payer cher sa défection. Il exigeait du Roi des conditions exagérées : gouvernement de Rouen et du Havre, charge d'amiral de France, revenus de six grandes abbayes, 1.200.000 livres 2 de dettes payées, 60.000 livres de pension, etc. Rosny crut devoir en référer au Roi, qui lui écrivit (8 mars) la lettre suivante, témoignage de la familiarité avec laquelle le Roi traitait son ami.

> Mon ami, vous êtes une bête d'user de tant de remises et apporter tant de difficultés et de ménage (économie) en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnés, m'alléguant pour exemple celui d'un certain duc de Milan4 au roi Louis XI, au temps de la guerre nommée du Bien public, qui était de séparer par intérêts particuliers tous ceux qui étaient liqués contre lui, sous des prétextes généraux, qui est ce que je veux essaver de faire maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux fois autant, en traitant séparément avec chaque particulier, que de parvenir à mêmes effets par le moyen d'un traité général fait avec un seul chef — comme vous savez bien des gens qui me le voulaient ainsi persuader —, qui pût, par ce moyen, entretenir toujours un parti formé dans mon Etat : partant, ne vous amusez plus à faire tant le respectueux pour ceux dont il est question, lesquels nous contenterons d'ailleurs, ni le bon ménager, ne vous arrêtant à de l'argent ; car nous paierons tout des mêmes choses que l'on nous livrera, lesquelles s'il fallait prendre par la force nous coûteraient dix fois autant.

> Comme donc je me fie du tout (complètement) en vous et vous aime comme un bon serviteur, ne doutez (craignez) plus

¹ En date du 1er février 1594.

² Soit 7.200.000 francs d'aujourd'hui.

³ Soit 360,000 francs.

⁴ François Sforce, qui envoya des secours à Louis XI pendant la lique du Bien public, lui recommandant de ne refuser nulle chose qu'on lui demandât, pour séparer cette compagnie. (COMMINES.)

aussi à user absolument et hardiment de votre pouvoir que j'autorise encore par cette lettre en tant qu'il en pourrait avoir besoin, et concluez au plus tôt avec M. de Villars. Mais assurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriver d'altération, et m'en mandez promptement des nouvelles ; car je serai toujours en doute et en impatience jusques à ce que j'en aie reçu. Puis, lorsque je serai Roi paisible, nous userons des bons ménages dont vous m'avez tant parlé, et pouvez vous assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai péril pour élever ma gloire et mon Etat en leur plus grande splendeur. Adieu, mon ami.

De Senlis, ce huitième de mars 1594. HENRY.

Le traité fut enfin conclu et signé, mais ne fut pas encore rendu public. Rosny en prévint aussitôt le Roi, qui lui écrivit le 14 mars 1594 :

Mon ami, j'ai vu, tant par votre dernière lettre que par vos précédentes, les signalés services que vous m'avez rendus pour la réduction entière de la Normandie en mon obéissance, lesquels j'appelerais volontiers des miracles, si je ne savais bien que l'on ne donne ce titre aux choses tant journalières et ordinaires que me sont les preuves par effet de votre loyale affection, laquelle aussi je n'oublierai jamais.

Je serai très aise de pouvoir faire promptement le voyage auquel vous me conviez, car la personne et l'ouvrage le méritent ; mais une autre de non moindre importance me retient ici attaché, à laquelle même je serai bien aise que vous participiez : partant, je vous prie, après néanmoins que vous aurez si bien affermi votre traité que votre absence n'y puisse apporter d'altération, venez me trouver, vers le vingtième, à Senlis, ou le vingt-unième de ce mois, à Saint-Denis, afin que vous veniez aider à crier : *Vive le Roi !* dans Paris, et puis nous en irons faire autant à Rouen.

Montrez cette lettre au nouveau serviteur que vous m'avez acquis, afin qu'il voie que je me recommande à lui, sache que je l'aime bien, et que je sais priser et chérir les braves hommes comme lui. Adieu, mon ami.

De Senlis, ce quatorzième mars 1594. HENRY.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, dit Sully, je la portai à M. de Villars, qui en reçut un si grand contentement, qu'il me dit : Pardieu, ce prince est trop gentil et courtois de se souvenir de moi et d'en parler en si bons termes ; aussi m'en ressenté-je tellement obligé, que j'en rendrai des témoignages arrivant près de lui : et quant aux sûretés pour ce que vous avez traité avec moi, n'en cherchez point d'autres que celle de ma foi que je vous ai donnée, et n'ayez crainte qu'il y soit rien changé par votre absence.

Parti de Rouen, Rosny arriva à Saint-Denis et trouva Henri IV sur le point de s'acheminer vers Paris, dont il avait acheté l'une des portes au comte de Cossé-Brissac, gouverneur de la ville, qui se vendit pendant qu'il méritait encore d'être acheté.

Paris ne restait à la Ligue que grâce à la garnison espagnole, qui commençait même à n'être plus assez forte pour maintenir la population parisienne. Aussi Mayenne avait-il quitté Paris et était-il allé à Soissons presser le comte de Mansfeld d'arriver avec les troupes qu'il commandait. Brissac profita de l'absence de Mayenne pour ouvrir au Roi, le 22 mars 1594, la Porte-Neuve, sur la rive droite de la Seine, entre le Louvre et les Tuileries, à peu près à la hauteur de la rue de Beaune.

Brissac s'était fait bien payer : il obtint pour lui : le bâton de maréchal, les gouvernements de Mantes et de Corbeil, 200.000 écus et une pension de 20.000 livres1; — pour son parti : l'amnistie, l'interdiction du culte calviniste à Paris, la liberté de se retirer pour le Légat, l'ambassadeur d'Espagne et les troupes étrangères.

M. de Brissac ayant dit au Prévôt des marchands de Paris, Jean Lhuillier, qu'il était juste de rendre à César ce qui était à César, le Prévôt lui répliqua : Il faut lui rendre, et non pas lui vendre.

Henri IV rendit compte au marquis de Pisani, son ambassadeur à Rome, de l'entrée à Paris ; nous reproduisons sa lettre.

Monsieur le marquis, le long temps qu'il y a que j'ai eu avis de votre partement (départ) d'Italie pour vous en venir me retrouver, et l'incertitude où j'étais que mes lettres ne vous rencontrassent en chemin, est cause que je ne vous en ai fait aucune depuis quelque temps ; mais à présent je n'ai voulu, pour cette difficulté, laisser de vous faire celle-ci, au hasard, pour vous donner avis que, après le partement du duc du Maine de cette ville (Paris), m'en étant approché pour exécuter une entreprise que j'y avais par l'intelligence du sieur comte de Brissac, de la Cour de Parlement, échevins et autres chefs de ladite ville, Dieu m'y a tellement favorisé, par sa sainte grâce, que ce jour d'hui2 matin j'y suis entré par la Porte-Neuve, qui m'a été livrée sans effusion de sang, sinon de quelques Lansquenets3, qui étaient en un corps de garde près de ladite Porte-Neuve, qui voulurent empêcher ceux qui favorisaient l'entrée des miens, car pour le reste de la ville, la plupart des habitants prirent les armes pour moi ; autres, desquels on se défiait, avaient commandement de ne bouger de leurs maisons.

Quant aux Espagnols, ils se sont retirés en une maison, et leur ayant envoyé faire offrir, par des hérauts, de les laisser aller avec leurs armes et bagage, comme j'ai aussi fait au duc de Feria et à don Diego, qui était chose désirée et

2 *Hodie*, hui. — De là l'expression : *au jour d'aujourd'hui*.

¹ 3.600.000 francs et 120.000 francs.

³ On les jeta à l'eau. La scène est représentée sur un petit tableau du temps, qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal.

réservée par ceux qui ont dressé et conduit la pratique (négociation), ils l'ont accepté, et sont sortis de cette ville, après dînée, les faisant conduire jusques sur ma frontière ; de sorte que, sur les huit heures, après m'être promené partout, et voyant que rien ne se remuait en nul endroit, je suis allé en la grande église Notre-Dame, faire chanter le *Te Deum*, où il y eut tant de peuple, que ladite église n'était assez grande, témoignant une si grande allégresse de me voir, que je n'ai occasion de douter à présent de leur affection1. Aussi n'ont-ils reçu aucun déplaisir, car pas un des soldats ne s'est débandé pour piller ; à quoi j'avais donné bon ordre. Il ne reste que la Bastille, laquelle j'espère avoir bientôt, s'il Dieu plaît2. Je m'assure que vous serez bien aise de cette bonne nouvelle, etc.

Le lendemain de cette journée de triomphe, Henri IV envoya M. de Rosny à Rouen ; et, le 27 mars, dans l'abbaye de Saint-Ouen et devant une nombreuse assemblée, Villars se mit l'écharpe blanche au col, et, toujours grossier dans son langage, il s'écria tout haut : Allons, morbieu, la Ligue est f...inie, que chacun crie : Vive le Roi!

Et alors, dit Sully, il se fit une telle acclamation, que tout l'air en retentissait, laquelle entendue et un signal préparé tout exprès, donné du clocher au fort Sainte-Catherine, aux vaisseaux du port et autres lieux où il y avait du canon et des gens de guerre, il se fit une salve de pièces et d'arquebuses qui dura fort longtemps, qui faisait trembler les maisons de la ville. Puis, les cloches retentissant de toutes parts, je pris M. de Villars par la main et lui dis : Monsieur, ce son de cloches, et surtout Georges d'Amboise3, nous appelle à Notre-Dame, pour y aller rendre grâces à Dieu et chanter le *Te Deum* : à quoi il se disposa aussitôt.

A quelque temps de là, M. de Villars vint à Paris avec un grand train et un magnifique équipage, ayant à sa suite plus de cent gentilshommes. Faisant la révérence au Roi, il poussa l'humilité jusqu'à se mettre à genoux ; mais il fut aussitôt relevé par S. M. avec ces paroles : Monsieur l'Amiral, c'est devant Dieu qu'il faut user de cette submission et non devant un roi de France, qui ne désire nulle qualité plus haute que de père envers ses sujets et de vrai ami entre ses vrais serviteurs.

_

¹ Si le peuple était content de la fin de la guerre, le Roi n'était pas moins heureux. Je suis si enivré d'aise, disait-il, de me voir où je suis, que je ne sais ni ce qu'on me dit, ni ce que je dis. Il n'y a rien de l'homme en ceci : c'est une œuvre de Dieu.

² Les Espagnols rendirent la Bastille et Vincennes, le 26, faute de munitions.

³ Grosse cloche de la cathédrale, fondue en 1793.

CHAPITRE IV. — DEPUIS L'ENTRÉE DE HENRI IV À PARIS JUSQU'À L'ÉDIT DE NANTES ET LE TRAITÉ DE VERVINS.

1594-1598

Après Paris et Rouen, Lyon s'était soumis à Henri IV, et peu à peu la France entière fit sa soumission, ville par ville. Le roi d'Espagne, inquiet des succès de Henri IV, envoya au comte de Mansfeld l'ordre d'entrer en France et de se joindre au duc de Mayenne qui, à l'aide de quelques places importantes (Soissons, Laon), tenait encore une partie de la Picardie. Mansfeld débuta en prenant la petite place du Câtelet, et aussitôt Henri IV alla assiéger Laon, dont le siège compte parmi les événements militaires les plus importants de cette époque.

Pendant ce siège, Rosny donna au Roi une preuve de sa probité. Les gens de Rouen lui avaient fait cadeau d'un service en argent doré, qu'il n'avait accepté qu'avec difficulté, étant résolu à ne jamais tirer aucun profit des charges qu'il avait. Donc, un matin, pendant que le Roi était encore au lit, Rosny fit apporter dans sa chambre deux grandes mannes où se trouvait ledit service. Le Roi demanda ce que c'était, et Rosny le lui ayant dit, déclara qu'il ne voulait jamais rien prendre pour les affaires qu'il manierait que ce qui lui serait donné par son maître, et qu'il avait fait apporter ce service pour que le Roi en disposât selon son bon plaisir.

Henri IV répondit à Rosny qu'il serait bien riche, si tous ceux qui se mêlaient de ses affaires agissaient comme lui ; qu'il lui donnait le service de bon cœur et qu'il lui ferait remettre un brevet pour apprendre à tous autres comme ils devraient agir. Et le lendemain, il envoyait à Rosny 3.000 écus d'or, avec des paroles de louange, qui valaient encore mieux que les écus.

Nous ne pouvons reproduire ici tous les faits relatifs au siège de Laon, que Rosny raconte en détail : nous parlerons cependant de l'activité prodigieuse que montra Henri IV. Absent pendant quelques jours, Rosny, à son retour, trouva le Roi couché1 :

Soyez le bienvenu, lui dit-il ; je m'assure que vous n'avez pas été peu étonné de me trouver ainsi dans le lit, vous qui me connaissez de longue main et savez assez que ce n'est pas ma coutume de trop dormir en semblables occasions, et encore moins de faire l'accouchée dans un lit lorsqu'il faut travailler et user de diligence ; mais j'ai tant tracassé cette nuit passée par les lieux âpres et précipiteux de cette montagne, pour visiter le travail d'un chacun, que je ne me puis quasi soutenir, et afin que vous ne pensiez pas que je fasse le douillet, je vous veux montrer mes pieds. Lesquels ayant aussitôt tirés hors du lit, je les vis enveloppés de serviettes et quasi tout couverts d'emplâtres qu'il fit lever,

¹ Le Roi était couché sur une paillasse et deux matelas bas, sans aucun bois de lit.

me faisant voir plusieurs fentes et crevasses, toutes tantouillées de sang et de grosses cloches en divers lieux.

Rosny se trouva, pendant ce siège, au furieux combat livré par le maréchal de Biron à un convoi envoyé par Mansfeld et destiné à ravitailler Laon. Il fallut l'invincible bravoure de la cavalerie française, alors toute composée de noblesse volontaire, pour venir à bout de la résistance de l'infanterie espagnole. Laon pris, Amiens, Abbeville, Péronne et autres villes se soumirent.

Pendant ce temps, M. de Rosny était bien plus souvent employé à négocier qu'à combattre : on le trouve successivement envoyé vers le cardinal de Bourbon, M. de Bouillon et le duc de Guise, avec lesquels Rosny conclut des accommodements ou traités avantageux au Roi son bon maître.

Sur ces entrefaites, le surintendant des finances, M. d'O, étant mort (24 octobre 1594), M. de Sancy crut qu'il allait le remplacer ; mais Gabrielle d'Estrées1, qui ne l'aimait pas, empêcha le Roi de lui donner cette charge. Henri IV établit alors un conseil des finances composé du duc de Nevers, qui en était le chef, de M. de Chiverny, chancelier, du duc de Retz, de MM. de Bellièvre, de Sancy, de Schomberg, de Maisses, de Fresne et de la Grange-le-Roi. Henri IV voulait mettre M. de Rosny dans ce conseil ; mais le duc de Nevers et les autres membres, redoutant l'esprit actif, intelligent et courageux de Rosny, s'y opposèrent, et le Roi dut céder, ce dont il fit quelques excuses à Rosny2.

La déclaration de guerre à l'Espagne, la tentative d'assassinat sur la personne du Roi par Jean Châtel, achevèrent l'année 1594.

L'année suivante (1595), Henri alla faire la guerre aux Espagnols dans la Franche-Comté. Avant de partir, il institua un conseil présidé par le prince de Conty et chargé de la direction des affaires et finances, dont Rosny fit partie. Mais les membres de ce conseil lui étaient tous hostiles.

Ils ne me pouvaient goûter et disaient que j'étais un espion parmi eux, qui leur rendrait incessamment de mauvais offices, afin de m'acquérir créance à leurs dépens, en interprétant sinistrement toutes leurs intentions. Ils me faisaient mille frusques, toutes leurs opinions étant toujours concertées contre les miennes, et toutes les affaires que j'entreprenais et les personnes que je favorisais rebutées ; et en passèrent si avant qu'il ne se tenait plus de conseils en ma présence — principalement où il était question de finances, tant ils appréhendaient tous que j'y misse le nez — , que de choses quasi de néant, et tenaient des conseils secrets à part, où ils disposaient de toutes choses par correspondances avec MM. le chancelier de Chiverny, de Sancy et autres qui maniaient les affaires près du Roi. De quoi m'étant aperçu, je résolus — après leur en avoir parlé assez haut et protesté que, puisqu'ils tenaient des conseils à part, je ne voulais plus être nommé ni trouvé signé dans les

¹ Ce ne sera pas la seule fois que Gabrielle aidera Sully à devenir tout-puissant dans les finances. C'est un service, désintéressé ou non, qu'elle à rendu à la France.

² Quand Henri IV s'aperçut qu'il s'était trompé en donnant tant de successeurs à M. d'O, il dit qu'il s'était donné huit mangeurs au lieu d'un seul qu'il avait auparavant.

résultats du conseil — de me retirer à Moret1, d'où ils ne purent jamais me faire revenir, quelques semonces qu'ils m'en fissent faire, même par M. le prince de Conty, auquel j'écrivis que, puisque je n'avais pas la puissance d'empêcher le mal, je ne voulais pas lui servir d'ombre.

Rosny resta plusieurs mois à Moret.

Pendant que Henri IV battait les Espagnols à Fontaine-Française, en Bourgogne, une autre armée espagnole envahissait la Picardie et prenait Ham, Cambrai, Doulens et Calais. M. de Villars, devenu le serviteur très dévoué de Henri IV, était tué dans l'un des combats livrés de ce côté. A ces nouvelles le Roi se hâta de quitter la Franche-Comté et de revenir à Paris. En passant à Moret, il vit M. de Rosny et s'entretint avec lui des causes qui l'avaient décidé à ne plus assister au Conseil.

Je vois bien que c'est, dit Henri IV, demi en colère. Ces gens-là ne veulent personne que j'aime particulièrement, ni qui m'affectionne passionnément, de crainte qu'ils ont qu'il apporte trop de lumière dans leurs desseins et n'éclaire leurs actions; mais ils ont beau faire, car plus ils vous montreront de haine et d'envie de vous reculer, plus ils accroissent mon amitié envers vous, et le désir que j'ai de vous avancer, reconnaissant de plus en plus les mérites de votre grande intelligence et loyauté. Néanmoins, pour l'heure présente, il nous faut tous deux prendre patience, tolérer les mauvais aussi bien que les bons ; car je vois bien que nous n'aurons pas trop de tout, et encore ne sais-je si, me servant des uns et des autres, j'en aurai assez pour réparer les grands désordres et confusions advenues en Picardie par les animosités, je n'ose dire malices et mauvaises intelligences de ces quatre personnes de qualité2 que j'y avais laissées, auxquels j'avais tant recommandé l'union entre eux et la loyauté envers moi, sur quoi ils m'avaient fait des promesses tant solennelles que j'eusse pensé leur faire tort que de douter de la vérité d'icelles ; mais je crois qu'enfin il se trouvera que le pauvre mort, qui ne faisait que d'entrer en mon service, aura été celui — contre toutes les impressions que les autres essayaient de m'en donner lorsque je leur nommai pour être avec eux — qui s'y sera le plus vaillamment et loyalement comporté.

Le lendemain Henri IV partait pour Paris, emmenant M. de Rosny avec lui.

Aussitôt arrivé, il se prépara à assiéger la Fère, et, pendant les six mois que dura ce siège, l'armée ne manqua jamais de rien, grâce aux soins de Rosny, transformé en intendant en chef, chargé des approvisionnements de toutes sortes.

La ville prise, le Roi envoya Rosny à Paris pour arrêter les comptes avec les marchands fournisseurs, ayant été averti, dit Sully, que aucuns de son conseil

¹ Près Fontainebleau, où Sully avait un château.

² MM. de Nevers, de Saint-Paul, de Bouillon et de Villars.

s'étaient intéressés en ces marchés, croyant que les états de la dépense en seraient par eux vérifiés.

Pendant que Henri IV, pour mettre sa frontière de Picardie à l'abri des attaques des Espagnols, faisait une attaque sur Arras, qui ne réussit pas, Rosny revenait à Moret, où il reçut du Roi une lettre relative à l'état de ses finances et au dénuement où il se trouvait (15 avril 1596)1.

Mon ami, vous savez aussi bien que nul autre de mes serviteurs, puisque vous m'avez toujours suivi et servi en mes plus grands dangers et âpres difficultés, par quelles peines, travaux et fatigues il m'a fallu passer, quels périls et hasards j'ai courus, et quels obstacles et oppositions j'ai surmontés, pour garantir ma vie et ma dignité contre tant de sortes d'ennemis, qui se sont en divers temps élevés contre moi pour me dépouiller de l'un et de l'autre ; et néanmoins je vous jure, et ce avec vérité, que toutes ces traverses ne m'ont point tant affligé ni dépité l'esprit, que je me trouve maintenant chagrin et ennuyé de me voir en de continuelles contradictions avec mes plus autorisés serviteurs, officiers et conseillers d'Etat, lorsque je veux entreprendre quelque chose digne d'un généreux courage et de ma naissance et qualité, à dessein d'élever mon honneur, ma gloire (réputation) et ma fortune, et celle de toute la France au suprême degré que je me suis toujours proposé, qui est de rétablir ce royaume en sa plus grande amplitude2 et magnifique splendeur, soulager mes pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfants — Dieu ne m'en ayant point jusqu'à présent donné d'autres —, de tant de tailles, subsides, foules et oppressions, dont ils journellement des plaintes, et de pratiquer, lorsque je me verrai dominateur pacifique de ce qui m'appartient, une certaine loi, dont vous m'avez toujours fait tant de cas, introduite parles Grecs, à la fin de leurs grandes guerres et combustions civiles, par laquelle toutes offenses, et publiques et privées, étaient de toutes parts oubliées.

Or, me trouvé-je maintenant dans l'ennui d'une des plus cuisantes contradictions de ceux qui manient mes affaires que j'aie jamais ressentie sur une telle occasion : c'est qu'ayant voulu faire exécuter par pétard une entreprise que j'avais de longue main sur Arras, toutes choses avaient réussi très heureusement, comme vous en avez pu ouïr

¹ Cette longue lettre, imprimée dans les Mémoires de Sully, a été certainement remaniée par les secrétaires de Sully et contient une erreur qui prouve le remaniement. Henri IV n'a pas pu écrire le 15 avril 1596 *qu'il n'avait pas d'enfants*, quand il avait déjà César, duc de Vendôme, né en 1594. J'ajoute ce fait grave aux observations qui ont été faites sur le style de cette missive, qui est absolument différent de celui de Henri IV. La fin seule paraît authentique ; le reste de la lettre du Roi a été altéré, amplifié et alourdi. On peut s'étonner que l'observation que je fais n'ait pas été signalée plus tôt.

² Richelieu reprendra cette théorie de Henri IV et la formulera ainsi : Rendre à la France moderne les limites naturelles de l'ancienne Gaule. Henri IV voulait être maître des pays où l'on parlait la langue française.

parler, jusques au quatrième pétard, lequel nous donnait l'entrée absolue dans la ville, que par je ne sais quel malheur qui ne se pouvait imaginer, de certaines grosses pierres ruées (jetées) ou tombées du portail, tant le pétard que le pétardier furent renversés au fond du fossé, lorsque l'on était prêt à mettre le feu ; et par faute d'avoir porté jusques à six pétards, comme je l'avais expressément commandé (mais quelque opiniâtre s'en voulut faire croire), notre entreprise a été non seulement tournée à néant, mais à la retraite avons perdu plusieurs braves gens, auxquels j'ai un extrême regret ; et néanmoins, parmi tous ces désastres, encore nous était-il resté quelque espèce de consolation, en ce que telles approches si près de cette grande ville nous avaient donné le moyen d'y reconnaître des faiblesses et défectuosités qui nous en faisaient tenir la prise infaillible par la vive force, en moins d'un mois ou six semaines, si nous pouvions mettre ensemble une bande de 15 canons, des munitions pour tirer 2.000 coups et assembler une armée capable de n'être point forcée à lever le siège, comme tout cela m'était facile avec de l'argent.

Mais ayant écrit à ceux de mon conseil des finances comme j'avais un dessein d'extrême importance en main — duquel je ne leur mandais point les particularités, parce que toute la vertu de l'exécution consistait au secret —, où j'avais besoin qu'il me fût fait un fond de 800.000 écus (14.400.000 fr.), et partant les priais et conjurais par leurs loyautés et sincères affections envers moi et la France de travailler en diligence au recouvrement certain de cette somme ; mais toutes leurs réponses, après plusieurs remises, excuses et raisons pleines de discours embarrassés, dont les uns détruisaient les autres, n'ont eu finalement autres conclusions que des représentations de difficultés et impossibilités, voire n'ont point craint de me mander que tant s'en fallait qu'ils ne pussent fournir une si notable somme, qu'ils se trouvaient bien empêchés à recouvrer du fonds pour faire rouler ma maison, ce qui m'afflige infiniment, voire me porte quasi au désespoir et m'aigrit de sorte l'esprit contre eux, que cela m'a fait absolument jeter les yeux sur vous, sur les assurances que vous m'avez souvent données, d'avoir le vouloir et le pouvoir de me bien servir en cette charge, et m'a remis en mémoire ce que vous me dîtes à Saint-Quentin, lorsque je vous parlai des desseins de plusieurs Grands, des grands divertissements (détournements) qui avaient été faits depuis la mort de M. d'O, de notables sommes de deniers, provenues de plusieurs aliénations que l'on avait faites de mes aides, gabelles et autres revenus : ce qui m'ayant donné envie de m'en éclaircir davantage, j'en ai bien encore appris d'autres1 plus que de vous, car l'on m'a donné pour certain, et s'est-on fait fort de le vérifier,

que ces huit personnes que j'ai mises en mes finances pensant bien faire parce que l'on m'avait fait croire que la ruine de mes revenus n'était provenue que de ce qu'un seul en disposait avec autorité absolue — ont bien encore fait pis que leur devancier, et, qu'en l'année dernière et la présente que j'ai eu tant d'affaires sur les bras, faute d'argent, ces messieurs-là et cette effrénée quantité d'intendants, qui se sont fourrés avec eux par compère et par commerce, ont bien augmenté les grivelées, et, mangeant le cochon ensemble, consommé plus de 1.500.000 écus (27 millions de francs), qui était somme suffisante pour chasser l'Espagnol de France, en paiement de vieilles dettes par eux prétendues. Voire m'a-t-on assuré qu'aucuns d'entre eux ont acheté à fort vil prix de celles des Suisses, reîtres et Allemands, et me les ont fait payer entièrement, principal et intérêt, ce que je serais bien aise de pouvoir vérifier.

Mais en quelque sorte que les choses aient passé, je me suis résolu de reconnaître au vrai si les nécessités qui m'accablent proviennent de la malice, mauvais ménage ou ignorance de ceux que j'emploie, ou bien de la diminution de mes revenus et pauvreté de mon peuple, et, pour cet effet, convoquer les trois Ordres1 de mon royaume pour en avoir avis et secours, et en attendant établir quelque mien confident et loyal serviteur parmi eux, que j'autoriserai2 peu à peu, afin qu'il me puisse avertir de ce qui se passera dans mon conseil et m'éclaircir de ce que je désire savoir.

Or, comme je vous ai déjà dit, ai-je jeté les yeux sur vous pour m'en servir en cette charge, ne doutant nullement que si vous me voulez donner votre foi et votre parole (car je sais que vous en faites cas) de me servir loyalement, d'être aussi bon ménager de mon bien à mon profit que je vous ai toujours vu l'être du vôtre, et de ne désirer de faire vos affaires que de mon su, et par ma pure libéralité, qui sera assez ample pour un homme de bien et un esprit réglé comme le vôtre, je ne doute point, dis-je, qu'observant toutes ces choses, je ne reçoive utilité et contentement de votre administration.

C'est donc maintenant à vous à prendre résolution de suivre absolument mes intentions, et m'en parler librement ; et afin de vous y porter avec plus de raison, et par conséquent de sincère affection, je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel, que je suis fort proche des ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude ; ma marmite est souvent renversée3, et, depuis

2 Dont j'augmenterai l'autorité, le pouvoir.

¹ Les Etats-Généraux.

³ Il n'y a rien à manger chez moi.

deux jours, je dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent.

Partant, jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies, que ma maison soit pleine de nécessités et les leurs de richesses et d'opulence, et si vous n'êtes pas obligé de me venir assister loyalement, comme je vous en prie... Adieu mon ami que j'aime bien.

Quelque temps après, M. de Rosny fut chargé par le Roi d'une mission assez délicate : marier le duc de Montpensier avec Madame sœur du Roi1. Montpensier était à Rouen ; Rosny alla le voir et lui fit la proposition d'épouser Madame, proposition qu'il accepta ; ce dont le Roi fut si enchanté, qu'il résolut d'envoyer Rosny auprès de sa sœur pour la décider à accepter le duc de Montpensier, fort riche et d'humeur douce, qualité dont Madame paraît avoir été à peu près dépourvue.

Quand le Roi parla à Rosny de son projet de l'envoyer auprès de Madame Catherine, celui-ci se gratta la tête ; ce qui fit dire au maître qu'il voyait bien que Rosny se grattait là où il ne lui démangeait pas ; mais qu'il n'y avait pas de remède, et qu'il fallait absolument qu'il allât auprès de Madame, lui seul étant capable de s'acquitter heureusement de cette mission difficile. Rosny résista autant que possible, disant au Roi qu'il était moins capable que personne de lui rendre le service qu'il lui demandait, après avoir été chargé, en 1594, de rompre le mariage projeté entre le comte de Soissons et Madame, et vivement désiré par elle. Henri IV insista, et il fallut obéir.

Rosny alla trouver la princesse à Fontainebleau. Elle crut d'abord qu'il venait la trouver pour reprendre l'affaire de son mariage avec le comte de Soissons ; mais quand elle fut détrompée, quand elle sut que le Roi son frère, trop mécontent du comte de Soissons, ne permettrait jamais qu'il se mariât avec sa sœur, et qu'il s'agissait d'épouser M. de Montpensier, Madame s'emporta, récrimina, blâma la conduite de son frère, et rappela tous les mariages qu'elle avait déjà manqués : avec François duc d'Alençon, avec le roi Henri III, Philippe II roi d'Espagne, le duc de Savoie, le prince de Condé, le roi d'Ecosse, le prince d'Anhalt et le comte de Soissons.

A ce long discours, Rosny répondit encore plus longuement, et se retira, la princesse lui ayant dit qu'elle lui rendrait réponse le lendemain, après avoir pris conseil avec les siens et le chevet de son lit. Le lendemain, elle rabroua M. de Rosny, lui reprochant sa mauvaise foi passée, ses propos impertinents, l'effronterie qu'il avait eue d'attribuer à son frère des pensées qu'il n'avait certes jamais eues, blâmant son frère d'employer à de pareilles négociations entre personnes de si éminente qualité de petits gentilshommes comme lui, qui n'avaient que faire à vouloir mettre les doigts entre le bois et l'écorce.

¹ Dans l'ancienne monarchie le frère du Roi était appelé Monsieur, tout court, et sa femme Madame. La sœur du Roi était aussi appelée Madame, tout court.

Une réponse fort digne de M. de Rosny, appuyée sur une lettre du Roi, amena une réplique de Madame, pleine de colère ; et, finalement, elle intima au négociateur l'ordre de se retirer et de ne plus reparaître chez elle.

Après avoir écrit au Roi pour lui rendre compte de sa mission, Rosny revint à Moret, pendant que Madame envoyait son maître d'hôtel, Boësse, se plaindre à son frère de l'impertinence de son ambassadeur. Aussitôt, et trop promptement, le Roi écrivit à Rosny la lettre suivante :

Monsieur de Rosny, je suis en peine et grandement étonné de n'avoir reçu aucunes lettres de vous depuis votre parlement, qui me puissent informer de ce que vous avez avancé touchant les affaires dont je vous avais donné charge vers ma sœur, et principalement parce que j'ai reçu de ses lettres par lesquelles elle se plaint merveilleusement de vous ; disant en avoir été tellement offensée, et en tant de sortes, qu'elle ne vous le saurait jamais pardonner, et partant me prie de lui en vouloir faire raison et justice. Bien est-il vrai que par sa lettre elle ne spécifie aucunes particularités, ce qui me fait estimer qu'il n'y a pas peut-être tant de mal qu'elle en fait de bruit ; mais en général elle dit que vous lui avez tenu tant d'insolents langages que je ne lui en voudrais pas avoir usé de semblables. Vous savez bien qu'une telle procédure serait contre votre devoir, mon désir et la forme que je vous ai ordonnée à votre partement de vous comporter envers elle, lui parlant avec le même honneur, respect et déférence que vous feriez à moi-même, lui donnant des assurances de ma bienveillance, lui remontrant en de certaines choses doucement son devoir, les obligations qu'elle m'a, les avantages que je lui veux faire si elle me sait complaire, et ce qui est de mes intentions sur toutes ces particularités : partant, pensez à ce que vous avez dit et fait, et s'il y a la moindre chose qui l'ait pu justement fâcher, allez la retrouver, lui en faites d'honnêtes excuses, voire la priez de vous pardonner si la chose le mérite, ce qu'elle fera aussitôt et n'y serez pas mal reçu, car j'y ai pourvu comme il faut. Mais, quoi qu'il y ait, donnez-lui satisfaction, car je ne voudrais pas souffrir, étant ce qu'elle m'est, qu'un seul de mes sujets l'offensât sans le châtier, s'il refusait à user des submissions (soumissions) qui lui sont dues. Et sur cela je prierai Dieu, monsieur de Rosny, qu'il vous ait en sa garde.

D'Amiens, ce 15 de mai 1596.

HENRY.

Mécontent, à juste titre, d'une telle lettre, Rosny en devint tout mélancolique, et son médecin, qu'il envoya querir, lui ordonna de prendre plusieurs médecines. Mais, deux jours après, il reçut une nouvelle lettre du Roi, ainsi conçue cette fois .

Mon ami, je ne doute point que cette lettre ne vous trouve en colère du style de ma précédente que Boësse vous aura rendue, laquelle je n'ai faite que par son importunité, pour me délivrer de celles de ma sœur et apaiser un peu les premiers bouillons de son courroux. Vous la connaissez aussi bien que moi : nous sommes tous deux prompts et mutins, mais nous revenons aussitôt. Ne prenez donc pas garde à cette première lettre que je vous ai écrite, mais seulement à cette-ci par laquelle je vous reconfirme les assurances que je vous donnai à votre partement.

Je sais bien que vous n'aurez rien fait que suivant mes intentions, et m'assure que vous n'aurez non plus égaré cette lettre1 qui vous sert de garant, et que je me doutai bien que vous demandiez à cette fin lors de votre dépêche2. N'ayez donc crainte que je vous désavoue ni souffre vous être fait déplaisir. Servez-moi toujours à ma mode ; aimez-moi comme je vous veux aimer ; venez me trouver au plus tôt pour m'informer encore plus particulièrement de tout ce qui s'est passé en votre voyage — que je ne l'ai été par votre courrier, lequel s'étant démis un pied en courant la poste, comme il me l'a dit, n'a pu m'apporter plus tôt vos lettres — et vous assurez d'être aussi bien reçu de moi que vous ayez jamais été, quand je devrais prendre la vieille devise de Bourbon : Qui qu'en grogne. Adieu mon ami.

D'Amiens, ce dix-septième de mai 1596.

Cette lettre remit M. de Rosny en si bonne humeur, qu'elle le dispensa de prendre les médecines qu'on lui avait ordonnées, et, dès le lendemain, il partit pour Amiens où le Roi le reçut fort bien, et auquel il raconta tous les détails de sa mission.

Quelques jours après, Henri IV faisait venir Rosny dans son cabinet et lui disait :

Or sus, mon ami, c'est à ce coup3 que je me suis résolu de me servir de votre personne aux plus importants conseils de mes affaires, et surtout en celui de mes finances. Ne me promettez-vous pas d'être bon ménager, et que vous et moi couperons bras et jambes à Madame Grivelée4, comme vous m'avez dit tant de fois que cela se pouvait faire, et par ce moyen me tirer de nécessité, et assembler des armes et des trésors à suffisance pour rendre aux Espagnols ce qu'ils nous ont prêté. Mais afin, comme je vous l'ai toujours dit, que je vous puisse établir doucement, et sans que cela, par le dépit qu'en pourraient prendre ceux du conseil de mes finances. mette aucun désordre ni confusion en mes affaires, je vous veux envoyer vers eux sous prétexte de deux affaires dont je veux être éclairci ; puis, en faisant succéder d'autres à la suite de celles-là, afin de vous faire continuer à demeurer avec eux, vous vous y familiariserez, de sorte qu'en y vivant

¹ Rosny, convaincu que sa mission auprès de Madame amènerait de fâcheuses conséquences pour lui, avait exigé du Roi qu'il lui donnât une lettre dans laquelle était spécifié tout ce que Rosny avait l'ordre de faire et dire, et même les formes dont il devait se servir.

² Quand je vous dépêchai, que je vous envoyai vers ma sœur.

³ C'est cette fois. — Encore un coup, encore une fois.

⁴ Volerie, rapine.

doucement, les caressant et assurant de votre amitié, ils ne vous dénieront (refuseront) point la leur, et arrivera même qu'en vous donnant quelques louanges sur la forme de votre conduite, lorsque je les mettrai sur ce propos, je prendrai de là occasion de vous mettre avec eux sans qu'ils s'y puissent directement opposer, ni dire que vous ne savez rien aux finances.

Ayant ouï patiemment tout ce discours, je lui dis qu'il répugnait directement à ce qu'il avait témoigné vouloir faire de moi, étant impossible, comme chose contre la raison et mon propre naturel, de faire amitié avec quelqu'un et se sentir obligé à lui, et puis lui rendre de mauvais offices, ou seulement blâmer ses comportements1 et s'obstiner contre ses opinions; et, partant, le suppliai-je de m'excuser et me dispenser de cet emploi, aimant mieux demeurer comme j'étais que d'entrer au conseil de ses finances par obligation envers ceux qui en étaient, pour avoir après à m'opposer à ce qu'ils feraient et diraient.

Et que voudriez-vous donc que je fisse ? me répondit lors le Roi : quoi ! que je donnasse des batailles contre tous mes serviteurs, et renversasse toutes mes affaires pour vous en établir seul en leur place, afin que toutes choses dépendissent de vous et de vos fantaisies ? C'est chose à quoi il ne vous faut pas attendre ; vous en avez aussi peu la capacité que moi la volonté. Partant, puisque vous êtes si bizarre et ponctilleux2, il ne faut plus parler de ce dessein ; je me servirai de vous en quelqu'autre chose, où vous ne me serez pas inutile ni ne demeurerez pas oisif ; car je sais bien que votre esprit dans le repos est travaillé d'impatience, et qu'il est nécessaire de vous occuper.

Et sur cela me quitta comme à demi en colère, et s'en alla chez Madame de Liancourt, que l'on commençait d'appeler marquise de Monceaux, à laquelle apparemment il conta tous ces propos, et eurent sur iceux quelques contestations, d'autant que dès le lendemain matin, comme je fus au lever du Roi, sans plus songer à finances ni financiers, mais bien à le supplier de me donner moyen de m'entretenir auprès de lui, n'étant pas raisonnable que je continuasse à le servir à mes dépens, me faisant faire tant de voyages, dont je ne pouvais après rien tirer des trésoriers, ni quasi même de mes états et pensions, quelques ordonnances qu'il m'en fît délivrer, sitôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, me mena vers un coin de la chambre, où il n'y avait personne, et me dit :

Vous ne savez pas ; j'ai conté à madame de Liancourt tous les discours et contestations que nous eûmes hier vous et moi, sur lesquelles nous avons eu de grandes et longues

¹ La manière de se comporter.

² Pointilleux. L'un et l'autre dérivent du latin Punctum.

disputes, et enfin m'a mis tant de raisons en avant, qu'elle m'a quasi persuadé que vous aviez raison, et moi tous les torts du monde de vous vouloir établir en des affaires de telle importance et tant chatouilleuses que sont les finances, par l'intervention, agrément et obligation d'aucun autre que de moi seul, comme à la vérité cela n'est pas sans apparence. Partant, je suis résolu, après en voir dit un mot au connétable1, seulement pour la forme, et afin qu'il ne se puisse joindre aux autres qui s'en plaindront, de commander dès aujourd'hui vos expéditions à Villeroy, lequel, quant à lui, n'a pas le cœur aux finances, et aussi n'y a-t-il jamais rien entendu.

En attendant l'expédition de ses provisions, Rosny alla remercier madame de Monceaux, et assista, au château de Monceaux2, à l'entrevue du duc de Mayenne avec le Roi. Le récit de cette entrevue, l'un des plus agréables des Mémoires de Sully, doit trouver sa place ici.

M. du Maine3 vint trouver le Roi..., alors qu'il se promenait en l'étoile du parc, et s'étant avancé4 vers lui, l'embrassa par trois fois, l'assurant qu'il était le bien venu et embrassé d'aussi bon cœur que si jamais rien ne se fût passé entre eux. M. du Maine mit un genou en terre, lui embrassa la cuisse, l'assura de sa très humble servitude et subjection, disant qu'il se reconnaissait grandement son obligé, tant pour l'avoir remis avec tant de douceur, de bontés et de gratifications particulières dans son devoir, que pour l'avoir délivré de l'arrogance espagnole et des cautelles5 et ruses italiennes. Puis, le Roi l'ayant fait lever et embrassé encore une fois, lui dit qu'il ne doutait nullement de sa foi ni de sa parole, pour ce qu'un homme de bien et d'un brave courage n'avait rien tant cher que l'observation d'icelle, le prit parla main, se mit à le promener à fort grands pas, lui montrant ses allées et contant tous ses desseins, et les beautés et accommodements de cette maison.

M. du Maine, qui était incommodé d'une sciatique, le suivait au mieux qu'il pouvait, mais d'assez loin, traînant une cuisse après, fort pesamment ; ce que voyant le Roi, et qu'il était grandement rouge, échauffé, et qu'il soufflait à la grosse haleine, il se tourna vers moi, qu'il tenait par l'autre main, et me dit à l'oreille : Si je promène encore longtemps ce gros corps ici, me voilà vengé sans grande peine de tous les maux qu'il nous a faits, car c'est un homme mort. Et làdessus s'étant arrêté, il lui dit : Dites le vrai, mon cousin, je vais un peu vite pour vous, et vous ai par trop travaillé. — Par ma foi, Sire, répondit M. du Maine, en frappant de sa main sur son ventre, il est vrai, et vous jure que je suis si

¹ Henri de Montmorency. Henri IV l'appelait son compère.

² Dans la Brie, près de Meaux. Ce château est presque complètement détruit.

³ C'est ainsi que le nom de Mayenne s'écrivait et se prononçait alors.

⁴ C'est le Roi qui s'avance vers Mayenne.

⁵ Finesses.

las et si hors d'haleine, que je n'en puis plus ; que si vous eussiez continué à me promener ainsi vite, car l'honneur et la civilité ne me permettaient pas de vous dire c'est trop, et encore moins de vous quitter, je crois que vous m'eussiez tué sans y penser.

Lors le Roi l'embrassa, lui frappa de la main sur l'épaule, et lui dit avec une face riante, un visage ouvert et lui tendant la main: Allez, touchez-la, mon cousin, car, pardieu, voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez jamais de moi, et de cela vous en donné-je ma foi et ma parole de bon cœur, lesquelles je ne violai ni violerai jamais. – Pardieu, Sire, répondit M. du Maine, en lui baisant la main et faisant ce qu'il pouvait pour mettre un genou en terre, je le crois ainsi et toutes les autres choses généreuses qui se peuvent espérer du meilleur et du plus brave prince de notre siècle ; aussi m'avez-vous dit cela d'un si franc courage et avec une si bonne grâce, que mes ressentiments et mes obligations en sont redoublés de moitié ; et partant vous juré -je derechef, Sire, par le Dieu vivant, sur ma foi, mon honneur et mon salut, que je vous serai toute ma vie loyal sujet et fidèle serviteur, ne vous manquerai ni abandonnerai jamais, ni n'aurai de vie, ni désirs, ni desseins d'importance qu'ils ne me soient suggérés par Votre Majesté même, ni n'en reconnaîtrai jamais en d'autres, fussent-ils mes propres enfants, que je ne m'y oppose formellement et ne vous en donne avis aussitôt. — Or sus, mon cousin, repartit le Roi, je le crois ; et afin que vous me puissiez aimer et servir longuement, allez vous en reposer, rafraîchir et boire un coup au château, car vous en avez bon besoin ; j'ai du vin d'Arbois en mes offices, dont je vous enverrai deux bouteilles, car je sais bien que vous ne le haïssez pas ; et voilà Rosny que je vous baille pour vous accompagner, faire l'honneur de la maison et vous mener en votre chambre : c'est un de mes plus anciens serviteurs, et l'un de ceux qui a reçu le plus de joie de voir que vous me vouliez aimer et servir de bon cœur.

Et sur cela s'en retourna vers le profond du parc, et je menai M. du Maine dans un cabinet fort couvert, car il faisait grand chaud, où il y avait des sièges, pour reprendre un peu d'haleine ; puis, s'étant fait amener un cheval, il s'en alla peu après avec moi au château. Il me tint plusieurs discours à la louange du Roi.

Les provisions de M. de Rosny enfin expédiées, il alla à Paris prendre place au Conseil des finances. Le chancelier de Chiverny, en madré courtisan, accueillit le nouveau membre avec l'apparence de la cordialité la plus parfaite ; tous les autres lui firent aussi assez bonne réception, mais avec des mines et des souris qui ne témoignaient pas trop d'allégresse. Et ils avaient raison, car leur règne allait bientôt finir.

Pour commencer le sien, M. de Rosny proposa au Roi d'aller inspecter plusieurs généralités1 et d'y vérifier la gestion des receveurs et autres agents des finances de ces provinces. Il devait être investi d'une autorité absolue, afin de pouvoir destituer les receveurs qui refuseraient de lui rendre des comptes exacts. Il fut décidé que dix généralités seraient inspectées par divers membres du Conseil des finances, et que Rosny en aurait quatre pour sa part. Toute la gent financière, partisans, traitants, membres du Conseil, intendants, receveurs, trésoriers de France, élus, contrôleurs, greffiers d'iceux, se liguèrent contre Rosny ; on chercha même à soulever des émeutes contre lui ; on lui refusa tous renseignements. Rosny cassa ou suspendit les coupables et les remplaça ; il apura leurs comptes et grappilla sur les recettes de ses quatre généralités 500.000 écus2 au profit du Roi. Une grande partie de cette somme était en menue monnaie. Rosny mit le tout dans des caques (barils), les chargea sur 70 charrettes et partit pour Rouen, où se trouvait Henri IV, à la tête de ce singulier cortège, composé des charrettes, de 8 receveurs généraux, de 30 archers et d'un prévôt.

A son arrivée, Rosny fut assez mal reçu par le Roi, qui lui reprocha toutes les plaintes qu'on lui avait faites : sur ses prises d'argent, qu'il faudrait bientôt rendre au prince de Conty, au comte de Soissons, au duc de Montpensier, au connétable et à tant d'autres, - sur ces 50 receveurs généraux et officiers de finances qu'il traînait prisonniers à sa suite. Il fut facile à Rosny de prouver au Roi que toutes ces accusations, lancées contre lui pendant son absence, étaient absolument fausses, et le Roi le récompensa immédiatement pour l'avoir si bien servi, en lui donnant 6.000 écus comptant3 et en portant sa pension à 600 écus par mois4.

Sur ces entrefaites, M. de Sancy essaya d'empiéter sur les attributions de Rosny, qui le remit à sa place avec raideur devant tous les courtisans, lesquels furent tous obligés de convenir que M. de Sancy avait trouvé chaussure à son pied.

Henri IV avait réuni, le 4 novembre 1596, les Notables à Rouen, afin de compléter la pacification de son royaume, d'y rétablir une bonne administration et de se procurer l'argent nécessaire pour faire la guerre aux Espagnols. Les Notables, dit Sully, demandèrent au Roi de créer un Conseil de raison5, dont les

¹ Divisions financières.

^{2 1.500.000} livres, soit 9 millions de francs.

³ 18.000 livres, soit 108.000 francs.

^{4 1.800} livres, soit 10.800 francs, soit 129.000 francs par an.

⁵ Sully se trompe. M. Noël Valois, dans la savante introduction qu'il a placée en tête de l'Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat (Règne de Henri IV, 1 vol in-folio, 1886, pages xcv-c. — Collection des Inventaires et Documents, publiés par la Direction des Archives nationales), prouve avec évidence que ce Conseil de raison, élu par les Notables, dirigeant l'emploi de la moitié des revenus du royaume, est une erreur de Sully ou de ses secrétaires. La vérité est qu'après la prise d'Amiens par les Espagnols, et lorsque l'assemblée des Notables était close, le Roi ayant besoin d'argent pour reprendre la ville, et trouvant une vive opposition contre les projets qu'il avait formés pour se procurer les sommes nécessaires, crut devoir établir un Conseil, dont il nomma le président et les membres, pris principalement dans les Cours souveraines (29 mai 1597), afin de donner satisfaction à l'une des demandes des Notables, qui consistait à régler eux-mêmes une partie de l'emploi des revenus de l'Etat. Sully a donc commis deux erreurs : le Conseil de raison n'a pas été créé à la fin de janvier 1597, mais à la fin du mois de mai, et ses membres n'ont pas été élus par les Notables, mais nommés par le Roi. Marbault avait signalé cette erreur.

membres seraient nommés par l'Assemblée, qui administrerait à son gré la moitié des revenus de l'Etat, tandis que l'autre moitié serait administrée par le Roi et son Conseil des finances. Henri IV ne voulait pas entendre parler de ce Conseil de raison : seul, Rosny, parmi les membres du Conseil des finances, fut d'avis d'accorder aux Notables ce qu'ils demandaient, parce que bientôt les membres du Conseil de raison seraient hors d'état d'accomplir leur tâche, et viendraient d'eux-mêmes supplier le Roi de les relever d'un travail dont ils ne pouvaient venir à bout. Henri IV adopta l'avis de Rosny, et peu de temps après ce qu'il avait prédit arriva ; le Conseil vint en corps supplier S. M. de reprendre le soin d'administrer tous ses revenus, ce qui acheva de faire connaître au Roi la portée de l'esprit et la solidité du jugement de M. de Rosny.

Dans le même temps, Rosny montra au Roi que ses conseillers des finances lui volaient 270.000 livres (1.620.000 fr.) sur les 1.500.000 livres qu'il avait rapportées de sa tournée d'inspection. Les financiers soutenaient que le Roi n'avait pas reçu cette somme ; Rosny leur prouva qu'elle devait être, et qu'elle était en effet, dans le trésor de l'Etat, et les empêcha de voler ces 270.000 livres.

A cette époque, Madame, sœur du Roi, se réconcilia avec Rosny ; elle avait enfin reconnu qu'elle s'était trompée en le jugeant coupable dans l'affaire du projet de mariage avec M. de Montpensier.

M. de Rosny travaillait énergiquement afin de se mettre au courant de la comptabilité et des connaissances financières de ce temps, si compliquées et rendues encore plus embrouillées par la mauvaise foi et la malhonnêteté de tous les partisans, traitants ou financiers. Ce vigoureux soldat travaillait jour et nuit à étudier les anciennes ordonnances, les registres du Conseil d'Etat, des Parlements, de la Chambre des comptes, de la Cour des aides et ceux des anciens secrétaires d'Etat, afin de ne rien ignorer et d'être toujours prêt à mettre au pied du mur ses collègues, à signaler au Roi leurs malversations, et à être bientôt en état de les remplacer. Aussi Henri IV n'avait-il plus confiance qu'en Rosny et ne cessait de prendre son bon avis et conseil.

La Cour, à cette époque1, était toute aux fêtes : princes, seigneurs, gentilshommes s'occupaient à diverses sortes d'ébats, plaisirs et passe-temps ordinaires et bienséants à la jeunesse, faisant diverses parties, les uns pour rompre en lice, les autres courre la bague, combattre à la barrière, jouer au ballon, à la paume, danser et faire mômeries et mascarades. Rosny, qui aimait la danse2, avait dansé, chez le Roi, un ballet jusqu'à deux heures du matin, lorsqu'arriva inopinément la nouvelle que les Espagnols venaient de s'emparer d'Amiens par surprise. Le bal fut interrompu, et Henri IV dit : C'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre3.

La prise d'Amiens, comme celle de Corbie, 39 ans plus tard, jeta l'alarme dans Paris et à Saint-Germain : la Somme était alors notre frontière, et, d'Amiens à Paris, les 25 lieues qui séparent les deux villes ne présentent nulle part un obstacle sérieux à l'ennemi. De plus, Henri IV se proposait, justement pour améliorer cette frontière, d'assiéger Arras, et il avait, dans ce but, rassemblé à

_

¹ En mars 1597.

² Tallemant des Réaux, Théodore-Agrippa d'Aubigné. — Colbert aussi aimait la danse, mais se cachait pour s'y livrer.

³ C'est-à-dire de redevenir le vainqueur d'Arques et d'Ivry.

Amiens : 40 canons, des munitions et des approvisionnements de toutes sortes. La perte était énorme et peu facilement réparable, en l'état des finances.

Il y avait à peine une heure que Rosny était couché, quand on vint lui dire qu'un grand malheur était arrivé, que tout était perdu, et qu'il fallait venir trouver le Roi. Rosny monta en carrosse et arriva au Louvre aussi rapidement que possible.

Je trouvai le Roi, dit-il, dans sa petite chambre, au delà du cabinet aux oiseaux ayant sa robe, son bonnet et ses bottines de nuit, se promenant à grands pas, tout pensif, la tête baissée, les deux mains derrière le dos ; plusieurs de ses serviteurs arrivés avant moi, appuyés tout droit contre les murailles sans se rien dire les uns aux autres, ni que le Roi parlât à eux, ni eux à lui, lequel ne m'eut pas plus tôt aperçu entrer, qu'il s'avança vers la porte, et me posant, selon sa coutume, l'une de ses mains sur l'une des miennes, en me la serrant, s'écria en voix plaintive tout haut : — Ah! mon ami, quel malheur, Amiens est pris! — Comment, Sire, Amiens pris! lui repartis-je. Eh, vrai Dieu! qui peut avoir pris une si grande et si puissante ville, et par quel moyen ? — Les Espagnols, me dit-il, s'en sont saisis par la porte, en plein jour, pendant que ces malheureux habitants, qui ne se sont pu garder et n'ont pas voulu que je les gardasse1, s'amusaient à se chauffer, à boire et ramasser des noix que des soldats déquisés en paysans répandaient exprès près du corps de garde. — Or bien, Sire, lui dis-je, je vois bien que c'est une affaire faite, à laquelle les blâmes d'autrui ni les plaintes de nous ne sont pas capables d'apporter remède ; il faut que nous l'espérions de votre brave courage, vertu et bonne fortune ; car, à quelque prix que ce soit, il nous le faut reprendre; aussi n'est-ce pas la première fois que, vos affaires étant bien en pire état, je vous ai vu parachever des choses plus difficiles. Vivez seulement, portez-vous bien, ne vous mélancoliez point, mettez les mains à l'œuvre, et ne parlons tous et ne pensons plus qu'à prendre Amiens ; et moyennant cela j'oserais répondre d'un heureux succès. — A la vérité, dit le Roi, ce que vous dites n'est pas du tout sans apparence ; aussi ai-je été grandement consolé par un tel langage, car nul ne m'avait dit parole qui ne ressentît sa plainte, sa douleur, voire quasi son désespoir. Et néanmoins, afin de ne bâtir pas des châteaux en Espagne, mais de pouvoir promptement dénicher les Espagnols qui en ont pris en France, dites-moi un peu sur quoi vous fondez de si indubitables espérances que vous nous les voulez faire prendre, et où pensez-vous recouvrer en bref (bientôt) les forces et moyens pour reprendre une si grande et si forte ville et si bien munie?

_

¹ Amiens avait le privilège de ne recevoir pas de troupes royales en garnison. Henri IV, craignant le malheur qui arriva, avait proposé à la ville de recevoir deux compagnies suisses pour garder ses portes. Les habitants d'Amiens payèrent cher leur refus, les Espagnols ayant pillé la ville à outrance.

Rosny répondit que, sans plus perdre le temps en discours, plaintes et paroles vaines, il lui fût permis de retourner en son logis chercher dans ses papiers les moyens d'avoir de l'argent, car il fallait en trouver, dit-il, n'en fût-il point, étant raisonnable de n'épargner personne, puisque tous les gens de bien et vrais Français avaient intérêt de ne laisser pas ainsi une telle tanière d'ennemis irréconciliables, pires que bêtes farouches, si proches de la capitale du royaume.

Rentré chez lui, Rosny se mit à travailler, et, après s'être alambiqué l'esprit, il ne trouva aucun moyen plus prompt pour avoir de l'argent que d'en demander aux plus opulents, et non pas au peuple de la campagne, qui était trop pauvre : il proposa donc au Roi de demander au clergé un ou deux décimes, de créer et de vendre divers offices de judicature et de finances, et, en attendant, de faire un emprunt sur tous les plus aisés, tant de la Cour que des grandes villes, l'intérêt et le remboursement garantis sur les gabelles et autres revenus. La Normandie, l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Touraine et le Berry devaient lever trois régiments de 1.500 hommes chacun et les entretenir à leurs frais pendant la durée du siège.

Henri IV accepta avec plaisir ces diverses propositions de son ministre et les présenta à une grande assemblée qu'il réunit aussitôt, et qui était composée des principaux personnages de la Cour et de Paris, et des Notables de Rouen, dont beaucoup n'avaient pas encore quitté Paris. Bon gré, mal gré on tira 300.000 écus (5.400.000 fr.) de prêts volontaires, et les financiers donnèrent 1.200.000 écus (21.600.000 fr.), non par un généreux patriotisme, mais afin d'empêcher que le Roi n'ordonnât des recherches sur les malversations faites dans les finances.

Avant de partir à Amiens, Henri IV tint un Conseil des finances et déclara qu'il chargeait M. de Rosny de diriger seul les finances. Personne ne souffla mot, comprenant bien que c'était pour Rosny le commencement d'un établissement absolu aux finances. Sancy, qui s'était arrogé le plus d'autorité au conseil, s'en alla à Amiens sous prétexte d'y faire sa charge de colonel général des Suisses, laissant le champ libre à Rosny, et toute liberté pour faire l'empereur dans son logis, comme il le disait un jour à Henri IV.

Le siège d'Amiens dura plus de six mois. Mayenne s'y distingua par sa bravoure et sa loyauté, pendant que Biron commençait ses intrigues avec l'Espagne et ses trahisons envers le Roi et la France. Rosny déploya une activité prodigieuse pour rassembler l'argent, l'artillerie, les vivres, les fourrages, pour dresser un hôpital destiné aux blessés et aux malades, où l'on était mieux soigné qu'à Paris, et où les gens de qualité et de moyens se faisaient porter.

Tous les mois, Rosny partait de Paris pour Amiens avec 150.000 écus (2.700.000 fr.) destinés à payer l'armée, ce dont les capitaines lui donnaient force louanges.

A la quatrième voiture, Rosny fut reçu avec un applaudissement encore plus grand, tous les capitaines et soldats criant tout haut qu'il paraissait bien maintenant que le Roi avait mis en ses finances un gentilhomme d'illustre maison, qui était bon Français, bon soldat et en avait toujours fait le métier, puisqu'il servait si bien le Roi et la France, donnait si bon ordre au paiement des soldats et faisait en sorte que rien ne manquait à l'armée.

Il se passa pendant ce grand siège d'Amiens, l'événement principal de la guerre entre la France et l'Espagne, divers faits dont il faut parler.

Un financier nommé Robin offrit à madame de Rosny un diamant de 6.000 écus (108.000 fr.) pour son mari et un autre de 2.000 écus (36.000 fr.) pour elle, afin

d'obtenir que Rosny laissât les financiers du Conseil adjuger certains offices de finances, pour 72.000 écus, opération sur laquelle ils espéraient gagner une grosse somme.

A d'autres, à d'autres, Monsieur Robin! lui dit Rosny; car l'on ne prend rien céans (ici) qui ne vienne des libéralités du Roi, lequel perdrait trop à ce marché, ayant déjà gens en main qui ne demandent que la moitié de ces offices et m'en offrent 60.000 écus; et ne vous jouez plus de venir faire des offres céans pour tromper le Roi. Le Conseil, qui s'était entendu avec le Robin, et diverses femmes de qualité compromises dans cette affaire, en furent pour leurs espérances déçues.

Dans un de ses voyages à l'armée, Rosny alla voir les travaux du siège, en compagnie de M. de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie.

De quoi le Roi averti, dit Sully, il lui en sut mauvais gré et s'en courrouça fort contre lui, disant qu'il lui défendait absolument de faire le métier de la guerre, ni d'aller en lieu périlleux tant que ce siège durerait (d'autant que s'il lui arrivait mort ou grande blessure, tout son ordre venant à manquer, aussi ferait le paiement de son armée, et par conséquent la subsistance d'icelle), ni même de ne plus aller aux tranchées qu'avec lui (le Roi), y en ayant de tels qui, pour se défaire de lui, seraient bien aises de lui faire donner quelque nifflade, voire ne craindraient point de se hasarder eux-mêmes pour cela.

La faction huguenote, comme disait Henri IV, c'est-à-dire les intransigeants du calvinisme, dirigés par MM. de Bouillon, de la Trémoille1 et Du Plessis-Mornay, ne cessait d'être mutine et séditieuse. Ces seigneurs égoïstes profitèrent des embarras de Henri IV pendant le siège d'Amiens pour demander au Roi un édit avec de grands privilèges, le menaçant, à son refus, de prendre les armes contre lui pendant qu'il assiégeait Amiens et faisait la guerre à l'Espagne. Henri IV chargea Rosny d'écrire à M. de la Trémoille, et encore une fois Rosny arrangea l'affaire.

Dans cette lettre Rosny invoquait l'intérêt du Roi et celui de la Patrie : Recevez, je vous prie, leur écrivait-il, recevez de bonne part les conseils que je vous donne, puisque j'en suis par vous requis, et par une bonne conscience, *loyale à sa patrie*.

Déjà nous avons entendu les capitaines et les soldats louer M. de Rosny de ce qu'il est bon Français, de ce qu'il sert si bien *le Roi et la France*. Au sortir des quarante années de guerres religieuses, la Patrie apparut à tous les grands et généreux esprits de l'époque, qui la voulaient conserver et relever. Sully est l'un de ceux qui travaillent le plus à son rétablissement, et, pour lui, le Roi est le symbole vivant de la France ; mais s'il se plaît à réunir ordinairement le Roi et la France, plus d'une fois aussi il met en avant la Patrie, la Patrie seule, supérieure à tous.

Au quatrième voyage de Rosny à Amiens, le grand maître de l'artillerie, M. de Saint-Luc, fut tué dans l'une de ses batteries. Henri IV en avertit Rosny et lui dit que déjà on lui demandait cette charge :

¹ On prononçait la Trimouille.

J'ai en même temps pensé à vous, continua-t-il, car je sais que j'en recevrais contentement ; mais faisant état de vous rendre seul absolu dans mes finances, je n'estime pas qu'il vous fût possible de vous bien acquitter de ces deux charges ensemble, chacune d'elles méritant bien un homme tout entier. Néanmoins j'y penserai, mais ne dites à personne que je vous en ai parlé ; car toujours de tout ce siège ne vous en voudrais-je pas pourvoir, de crainte de vous divertir (détourner) de votre ordre accoutumé pour le paiement de mon armée, et d'en faire perdre l'espérance à plusieurs ; lesquels, sous cette attente, essayeront de servir à qui mieux mieux.

Sire, lui dit Rosny, je n'ai rien à requérir de V. M., puisqu'elle a soin de moi avant que j'y aie pensé, et ne veux en cela que ce qu'il vous plaira ; mais, s'il m'était permis et bienséant de répliquer, je dirais que tant s'en faut que ces deux charges soient incompatibles ; que, selon mon avis, elles devraient être toujours ensemble, et que jamais l'artillerie ne sera mise en son lustre, et n'en tirerez l'utilité qu'elle doit produire, qu'elle ne soit exercée par un superintendant des finances, qui entende le métier de l'une et de l'autre, et ne manque pas de courage ; mais, votre prudence étant par dessus tout ce que je saurais dire, je la laisserai opérer, résolu de n'avoir jamais autre volonté que celle de Votre Majesté.

Le lendemain, Henri IV annonça à Rosny qu'il avait été obligé, par les larmes, les prières et les menaces de la marquise de Monceaux, de donner la charge de grand-maître de l'artillerie à M. d'Estrées son père ; il ajouta qu'aussitôt qu'il se trouverait une charge de qualité qui viendrait à vaquer, on la donnerait à M. d'Estrées ; de sorte que, dès à présent, je vous promets, lui dit-il, qu'elle ne passera jamais des mains de M. d'Estrées, sinon dans les vôtres. De quoi je le remerciai sans rien contester, jugeant bien que j'y perdrais mon temps.

Le gouvernement de Mantes étant venu à vaquer par la mort d'un frère de Rosny, Henri IV lui donna enfin ce gouvernement que Rosny désirait avoir depuis si longtemps.

Avec nos idées modernes sur la manière de faire la guerre, il semble qu'un siège ne puisse être qu'un détail plus ou moins important dans une campagne. Au temps de Henri IV, un siège long, difficile, avec une défense vigoureuse de l'assiégé, avec les armées de secours qui viennent délivrer la place et qu'il faut battre, un tel siège est un grand événement, et la prise de la ville est une importante victoire. La reprise d'Amiens a ce caractère ; et après la victoire d'Amiens les affaires se résolvent l'une après l'autre avec une facilité et une rapidité remarquables : le duc de Mercœur, l'un des grands chefs de la Ligue, fait la paix avec Henri IV1, et cette soumission met fin à la Ligue ; les protestants acceptent l'édit de Nantes2, auquel les plus intolérants d'entre eux s'étaient d'abord opposés ; enfin Philippe II, roi d'Espagne, signait la paix à Vervins3. Il

¹ Le 20 mars 1598.

^{2 15} avril 1598.

^{3 2} mai 1598.

n'appelait plus Henri IV *le Béarnais* comme au début de la guerre ; il le reconnaissait officiellement comme Henri quatrième du nom, roi de France, et lui restituait Calais et toutes les autres villes de Picardie qu'il détenait encore. Philippe II était obligé de reconnaître la précédence du roi de France, c'est-à-dire qu'il consentait à ce que partout, dans le traité, on nommât le roi de France avant le roi d'Espagne. Les armes et l'orgueil de l'Espagnol étaient vaincus.

A son retour à Paris, le Roi, dit Sully, fut reçu avec un merveilleux applaudissement des peuples et personnes plus qualifiées, chacun faisant des admirations de ses soins et diligences, et de cette humeur infatigable au travail qu'il avait toujours eue, et encore plus de sa vertu et de sa bonne fortune qui lui avaient enfin fait surmonter tant de périls et de difficultés, et réduit une si puissante Ligue que celle qui s'était élevée en France contre lui...

CHAPITRE V. — DEPUIS L'ÉDIT DE NANTES ET LE TRAITÉ DE VERVINS JUSQU'À LA PAIX DE LYON.

1598-1601

Après les grands événements qui terminent le chapitre précédent, on arrive à des faits moins importants, mais qui tiennent une place assez considérable dans l'histoire des relations de Sully avec Henri IV. Le Roi voulait épouser Gabrielle d'Estrées, devenue duchesse de Beaufort, après que le Pape aurait annulé son premier mariage avec Marguerite de Valois, dont il n'avait pas eu d'enfants : or, il fallait un successeur à Henri IV, et la cour de Rome était disposée à déclarer le mariage nul.

Rosny était, comme beaucoup d'autres serviteurs du Roi, opposé au mariage du Roi avec madame de Beaufort, qui ne l'aimait guère. Un jour, dans une discussion, elle s'emporta au point de l'appeler valet. Le Roi la tança vertement et lui dit que ceux de sa maison n'avaient pas dédaigné l'alliance de celle de son ministre, et qu'il le préférait à dix femmes comme elle. Cette fois encore les ennemis de M. de Rosny étaient battus ; ils avaient cru que madame de Beaufort, en faisant cette algarade, amènerait son renvoi ; mais le bon sens du Roi l'empêcha de commettre cette sottise1.

A quelque temps de là, Henri IV tomba malade à Monceaux, et fut en danger de mort. Il fit venir auprès de lui M. de Rosny et lui dit :

Mon ami, je n'appréhende nullement la mort, comme vous le savez mieux que personne, m'ayant vu en tant de périls dont je me fusse bien pu exempter; mais je ne nierai point que je n'aie regret de partir de cette vie sans élever ce royaume en la splendeur que je m'étais proposée, et avoir témoigné à mes peuples, en les soulageant et déchargeant de tant de subsides, et les gouvernant amiablement, que je les aimais comme s'ils étaient mes enfants.

Henri IV revint à la santé, et peu après (30 janvier 1599), sa sœur, madame Catherine épousa Henri de Lorraine, duc de Bar. Rosny avait été chargé de dresser les articles du contrat.

La duchesse de Beaufort mourut le 10 avril 1599. Le démariage fut sollicité en cour de Rome par le cardinal d'Ossat et M. de Sillery, ambassadeur du Roi, qui obtinrent du Pape que le mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois fût déclaré nul.

A peine délivré de madame de Beaufort, et pendant la négociation auprès du Pape, le Roi s'éprit follement d'une femme bien dangereuse par son esprit d'intrigue et sa méchanceté, Henriette d'Entragues, à laquelle il fit une promesse de mariage. Gomme il faisait peu de choses sans en parler à Rosny, un jour, à Fontainebleau, il lui mit un papier dans la main, et, se tournant de l'autre côté,

¹ Cette scène et la défense de Sully par Henri IV ont été, sans preuves, contestées et déclarées invraisemblables.

avec une certaine façon, comme s'il eût eu honte de le lui voir lire, il lui dit : Lisez cela, et puis m'en direz votre avis. Après lecture faite, Rosny refusa de dire ce qu'il en pensait ; mais sur les instances du Roi de parler et de donner son opinion sur ce papier, qui était la promesse de mariage, et l'assurance qu'il ne se mettrait pas en colère contre lui, Rosny déchira le papier en deux morceaux.

Voilà, Sire, dit-il, puisqu'il vous plaît le savoir, ce qu'il me semble d'une telle promesse. — Comment, morbieu ! dit le Roi, que pensez-vous faire ? Je crois que vous êtes fou. — Il est vrai, Sire, dit-il, je suis un fou et un sot, et voudrais l'être si fort que je le fusse tout seul en France. — Or, bien, bien, dit le Roi, je vous entends bien, et ne vous en dirai pas davantage, afin de vous tenir parole ; mais rendez-moi ce papier.

Après quelques mots de Rosny, auxquels le Roi ne répondit rien, S. M. sortit de la galerie, entra dans un cabinet, demanda de l'encre et du papier, et refit un autre pareil écrit de sa main et partit pour la chasse.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, pendant les désordres des années précédentes, s'était emparé du marquisat de Saluces, que la France possédait au delà des Alpes1, et dont l'importance militaire était considérable, car ce marquisat, comme le disait le duc de Savoie, permettait aux Français de se nicher en Italie. Il savait bien que le roi de France ne lui abandonnerait pas le marquisat sans lutte, et tout en se préparant à la guerre, Charles-Emmanuel se disposa à venir à la cour de France négocier, et surtout intriguer. A cette nouvelle Henri IV dit à Rosny :

Mon ami, la prudence m'oblige de juger, par toute la vie qu'a démenée M. de Savoie, par ses procédures (procédés) dernières en ce qui a regardé les différends du marquisat de Saluces, par celles de tous ses agents qu'il m'a envoyés, par l'opinion courante de lui dans l'esprit des hommes qui ont passé par ses mains, par des lettres tant expresses que j'ai reçues de M. de Lesdiquières2 et par une infinité d'autres semblables avis que j'ai reçus de Rome, de Florence et autres lieux d'Italie, que cet homme pense être si éloquent, si subtil, fin et rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde. Or, il y a déjà trop longtemps qu'il m'amuse de belles paroles, et crois, quant à moi, qu'il ne vient ici que pour essayer de mener les choses de longue, gagner mes principaux serviteurs, et faire des pratiques et menées dans mon royaume. A quoi il nous faut donner ordre soigneusement, le pressant de en me promptement, et en lui faisant voir que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se laisser duper et prendre en tels lacs. Tellement que, pour vous en dire mon opinion, je crois que ce différend du marquisat de Saluces ne se videra que les armes à la main et à bons coups de canon, y ayant plusieurs fortes places en Bresse, Savoie et Piémont qu'il nous faudra nécessairement attaquer, et partant j'aurai plus

¹ Sur le Pô supérieur.

² Gouverneur du Dauphiné.

de besoin d'artillerie et d'un bon grand-maître sur telles occasions que de tous autres capitaines et gens de guerre, ne tenant pas M. de Savoie suffisant, vu qu'il s'est mis mal avec l'Espagne et qu'il est mal voulu de tous les autres princes d'Italie, à cause de son esprit inquiété et de ses ambitions démesurées, enrageant de dépit de ce que son beau-père1 ne lui a laissé pour l'héritage de sa femme qu'un crucifix et l'image de la Vierge, au lieu qu'il a donné à son autre fille toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas et de la Franche-Comté, ce qui vaut beaucoup mieux que les deux Castilles et le Portugal. Or, vous ai-je dit tout ceci afin que nous avisions, vous et moi, quel ordre je pourrai donner à mon artillerie, ayant un grand-maître qui n'y entend rien du tout, voire qui n'est ni capitaine ni soldat.

Je reconnais bien, maintenant que j'ai besoin de gens de courage et de capacité, la faute que j'ai faite de ne vous avoir pas baillé cette charge, lorsque Saint-Luc fut tué, comme je vous en fis dès lors quelque ouverture, et ne suis pas à me repentir2 de m'être laissé emporter aux prières et larmes, voire, puissé-je dire, aux importunités de madame la duchesse en faveur de son père. Mais la chose étant faite, et ne lui voulant pas ôter sa charge par force ni avec affront, je me suis avisé d'un expédient, par le moyen duquel je pourrai être bien servi si vous m'y voulez aider, comme je vous en prie et veux croire que vous ne m'en refuserez pas, qui serait de retirer du vieux Born sa charge de lieutenant général de l'artillerie, de laquelle aussi bien il cherche à se défaire et m'en a fait demander la permission, la faire ériger en titre d'office, lui donner autant de pouvoir sur tous les lieutenants provinciaux dans les provinces comme il y en a dans les armées, lorsqu'il n'y a point de grand-maître, et augmenter les gages et appointements ; et lors, étant rendu ainsi honorable, ma résolution serait de la bailler à un certain homme que je connais et vous aussi, qui a le courage bon, l'esprit vif, est actif, diligent, a toujours affectionné cette fonction, et témoigné, en plusieurs occasions, qu'il n'en est pas ignorant ; lequel, en étant ainsi par moi pourvu, pourra faire la charge entière de l'artillerie, tout ainsi que s'il était grand-maître, car je ferai en sorte que M. d'Estrées ne se trouvera point dans les armées ni dans les provinces, étant résolu dès à présent, sous prétexte d'honneur, de l'attacher au gouvernement de la ville de Paris. Or, devinez maintenant qui est cet homme-là, et m'aidez à lui persuader de vouloir prendre cette charge, car il est fort de vos amis.

Tous ces discours, dit Sully, pleins de tels préparatifs à la persuasion, me mi-partirent (partagèrent) tellement l'esprit et l'attachèrent si bien à penser sur tous autres, que je ne

¹ Philippe II, roi d'Espagne.

² Il y a longtemps que je me repens.

songeai jamais à moi-même : tellement que je lui repartis naïvement que je ne pensais pas connaître personne assez entendu et qualifié pour commander absolument à tout ce qui dépendait de l'artillerie, qui voulût s'assujettir sous les bizarres commandements d'un si impertinent (peu compétent) et peu qualifié (en état) grand-maître ; mais qu'aussi n'appartenait-il qu'à S. M., qui était parfaite au métier de la guerre, de connaître fort bien les capacités d'un chacun en icelui1; et partant je le priai de le vouloir nommer sans s'en attendre à moi, qui ne laisserais pas d'en dire mon avis, puisqu'il me le commandait, encore qu'il ne m'appartînt pas de faire un jugement contraire à ses sentiments.

Or bien donc, dit le Roi en se souriant et me mettant la main sur la mienne, voyons ce qu'il vous semble de cet homme-là que je veux dire, lequel se nomme le baron de Rosny2; le connaissez-vous bien? — Oui, Sire, dis-je aussitôt, je le connais fort bien et ne le tiens nullement capable d'exercer cette charge, surtout ayant pour supérieur un homme duquel je ne saurais rien apprendre, ni même en recevoir les commandements sans honte. Car, pour ne rien celer, j'étais irrité de ce que le Roi m'ayant autrefois parlé de la charge principale, il me réduisait maintenant à un diminutif.

Comment, dit le Roi, est-il possible que vous me vouliez refuser d'une chose dont je vous prie avec tant d'affection, où il y va de mon service et du bien de mon État, et, qui plus est, me facilite le moyen de vous établir où je reconnais bien que vous aspirez ? — Sire, lui dis-je, je n'aspire à rien qu'à ce qu'il vous plaira, je vous supplie le croire ; aussi ai-je déjà tant d'autres affaires sur les bras que je me tiens insuffisant d'en entreprendre davantage. — Ce n'est pas où il vous tient, dit le Roi, car je sais que vous ne manquez pas de bonne opinion de vous-même pour aspirer encore plus haut. Mais puisque vous avez si peu d'égard à mon contentement et que vous préférez vos fantaisies à mes prières, je ne vous en parlerai plus, vous laisserai vivre à votre mode, comme je ferai aussi moi à la mienne.

Et sur cela me quitta comme tout en colère ; et néanmoins, comme je le sus depuis, il ne laissa pas de faire parler à M. d'Estrées pour le disposer à vouloir prendre récompense3 de sa charge, comme je fis bien aussi de mon côté, par le moyen de madame de Néry, qui le gouvernait absolument, sur laquelle 3.000 écus, que je lui fis promettre par M. et madame du Pesché, eurent telle puissance, que huit jours après celui de la colère du Roi, il m'envoya querir, sous ombre de plusieurs autres affaires dont il me parla ; puis,

¹ En ce métier.

² La baronnie de Rosny ne fut érigée en marquisat qu'au mois d'août 1601. Le texte des *Mémoires* dit le marquis de Rosny ; c'est une erreur évidente.

³ Vendre.

comme j'étais déjà à douze ou quinze pas de lui, il m'appela et me dit : J'avais oublié à vous dire que j'ai tant fait avec M. d'Estrées, qu'enfin il s'est résolu à prendre récompense de la charge de grand-maître ; car je ne fais pas comme vous, qui préférez vos fantaisies à votre propre bien duquel je suis plus soigneux que vous-même, celui de mes affaires y étant aussi joint, car je viens de recevoir encore des lettres qui me font tenir pour certain que nous ne recouvrerons jamais notre marquisat, sinon à coups de canon, en quoi je reconnais que vous êtes capable de me servir ; et partant, en oubliant toutes mes colères, avisez de traiter avec M. d'Estrées pour sa charge. Mais puisque je vous gratifie ainsi franchement, avisez aussi à bien faire et à user de vos diligences accoutumées pour préparer toutes les choses nécessaires en l'artillerie pour de grands attaquements.

J'eus encore quelques autres propos qui finirent par de grands remerciements et soumissions de ma part, et de grands témoignages de confiance de celle du Roi ; ensuite desquels je traitai avec M. d'Estrées, moyennant 80.000 écus (1.500.000 fr.), sans les menus suffrages1, lesquels j'empruntai à rente, et trois jours après je fus pourvu de l'état de grand-maître de l'artillerie.

Cette année 1599, M. de Rosny devenait : grand-maître de l'artillerie, surintendant des finances, surintendant des bâtiments, par la retraite de Sancy, et surintendant des fortifications par la mort de M. d'Incarville, et il s'efforça de remplir ces diverses fonctions de façon à contenter le Roi, à améliorer l'état du royaume, et soulager et décharger le peuple.

Il alla s'établir à l'Arsenal, à l'*Arsenac*, comme l'on disait alors.

Je le trouvai, dit-il, très mal bâti, et encore plus dénué de pièces de canon, munitions et armes. A quoi désirant pourvoir, je mandai tous les officiers, desquels je cassai 4 ou 500, qui étaient tous les valets des gens de justice, officiers de finances et d'écritoire. Je fis des marchés : avec les commissaires des salpêtres, pour une grande fourniture de poudres ; avec des maîtres de forges, pour une merveilleuse quantité de boulets des divers calibres, et de diverses sortes de fer pour ferrures d'affûts ; avec des charrons et charpentiers, pour bon nombre d'affûts, roues, timons ; et avec des marchands étrangers pour fournir quantité de cuivres, étain, hallebardes, mitraille. Tous lesquels marchés je fis voir au Roi, qui les voulut signer lui-même.

L'étendue de l'Arsenal était considérable. Ses bâtiments et ses jardins occupaient toute la partie de Paris comprise entre la Seine, au midi ; le couvent des Célestins et la rue du Petit-Musc, au couchant ; la rue de la Cerisaie, l'hôtel du célèbre financier Zamet2 et la Bastille, au nord ; les fossés de cette partie de l'enceinte fortifiée de Paris, comprise entre la Bastille et la Seine, au levant.

¹ Petites choses, de peu de conséquence.

² Depuis devenu l'hôtel de Lesdiguières.

Il se divisait en deux parties : le grand Arsenal, le long de la Seine ; le petit, à côté et au midi de la Bastille. Le grand Arsenal se composait de cinq bâtiments séparés par des cours. Dans l'un de ces bâtiments, occupé aujourd'hui par la bibliothèque de l'Arsenal, se trouvaient les magnifiques appartements du grandmaître et ceux des principaux officiers de l'artillerie. Un long mail s'étendait, au midi de ces bâtiments, le long de la rivière. L'entrée de l'Arsenal était rue du Petit-Musc, au midi des Célestins.

Henri IV agrandit considérablement l'Arsenal, et de l'une de ses parties fit une maison royale.

Sauval nous apprend que les ateliers des charrons, serruriers et autres ouvriers, les ateliers de construction en un mot, étaient établis dans le petit Arsenal ; que dans l'un des bâtiments du grand on fondait les canons et autres pièces d'artillerie ; qu'il y avait aussi des halles pour les canons, des magasins pour les munitions et de vastes salles d'armes.

La halle de Henri IV subsiste encore, dit Sauval1, entre la Bastille et le petit Arsenal. Outre qu'on y peut mettre à couvert beaucoup de canons, elle porte un grand magasin partagé en trois longues allées ou galeries2, que le duc de Sully avait remplies de piques, de mousquets façon de Metz et de corcelets faits à Milan sur les modèles qu'il y envoya : magasin au reste qu'on faisait voir aux étrangers comme bien fourni d'armes, non seulement de toutes manières, mais bien propres et bien travaillées. Faute d'avoir vu les autres magasins, je n'en puis dire autre chose sinon qu'ils étaient bien garnis de cuirasses, de mousquets, d'arquebuses et de munitions de guerre ; et enfin que ce grand prince avait amassé tant d'armes, de canons, de munitions et de machines dans ces deux arsenaux, mais bien plus, tant d'or et d'argent dans la Bastille, qu'il se vantait d'avoir de quoi mettre sur pied et payer trois ans une armée de 50.000 hommes3.

Sauval nous apprend encore que la fonderie de Henri IV était décorée d'une fresque de Bunel, un des meilleurs peintres de l'époque, représentant Vulcain forgeant des armes avec ses Cyclopes.

Entre plusieurs bâtiments que Henri IV fit faire à l'Arsenal, il y avait un théâtre pour les bals, les ballets et les comédies. Son parterre était environné de loges avec des escaliers pour y monter4. La Cour assista souvent aux bals et ballets qui se dansaient sur ce théâtre, et auxquels elle prenait une part active. Le théâtre de l'Arsenal fut démoli sous Louis XIII et converti en un logement des plus magnifiques du royaume5.

Ce fut aussi Henri IV qui fit faire le mail et le jardin, qui était très beau et très fréquenté par le public, auquel il était ouvert. On courait la bague à l'Arsenal, et le Roi assistait quelquefois à ces jeux, et même y prenait part6.

¹ Sous Louis XIII et la régence d'Anne d'Autriche.

² Voir une gravure représentant ce magasin dans *Henri IV et Louis XIII*, in-8°, Didot (p. 100).

³ SAUVAL, II, 331. — Le Dauphin visita, en 1606, l'Arsenal et fut frappé de la vue des belles armes et des gros canons en si grand nombre. Sully lui donna un canon d'argent : il ne fallait qu'un petit cheval pour le tirer (HÉROARD, *Journal*, 179-180).

⁴ SAUVAL.

⁵ SAUVAL.

⁶ SULLY, *Mémoires*, VI, 122; IX, 209.

Sous Louis XIV on cessa de fondre les canons à l'Arsenal ; mais Louvois, devenu surintendant des bâtiments, en employa la fonderie à couler les beaux bronzes de Keller destinés à Versailles1.

Le duc de Savoie, étant arrivé à Paris, commença aussitôt à se faire bien venir des courtisans par ses largesses. Le Roi ayant ordonné au grand-maître de recevoir et de traiter M. de Savoie à l'Arsenal, avec les principales dames et les principaux seigneurs de la Cour, le duc vint avant les autres invités et demanda à voir les armes, l'artillerie et les munitions.

Sur quoi, dit Rosny, je me trouvai bien empêché, ayant honte de lui faire voir une maison si pauvre et dénuée de toutes ces choses comme l'était l'Arsenac : tellement qu'au lieu d'aller aux magasins, je le menai aux ateliers, auxquels je faisais ouvrer à puissance ; et lors voyant quelque quarante affûts et rouages auxquels on travaillait, vingt canons nouvellement fondus, et des provisions et préparatifs pour en fondre encore autant, il me demanda ce que je voulais faire de tant d'artillerie nouvellement fondue. Je lui répondis en riant : Monsieur, c'est pour prendre Montmélian. Lors il me demanda : Y avez-vous été ? — Non, Monsieur, dis-je. — Vraiment je le vois bien, répondit-il, car vous ne diriez pas cela : Montmélian ne se peut prendre. — Bien, bien, Monsieur, dis-je, je vous en crois ; néanmoins, ne mettez pas le Roi en cette peine ; s'il me l'avait commandé, j'en viendrais à bout. Mais je veux croire qu'il n'en sera point besoin, et que le Roi et vous, vous séparerez bien contents l'un de l'autre. — C'est là mon intention, ce me dit-il, et si ce n'est vous qui l'empêchiez, tout ira bien, car l'on m'a dit que vous ne lui donniez pas conseil de me gratifier. Sur cela le Roi arrivant à l'Arsenac et les dames aussi, il fallut changer de discours, puis peu après aller souper.

Le soir même, S. M. nomma les commissaires qui devaient s'entendre avec M. de Savoie pour régler l'affaire du marquisat de Saluces : Rosny en faisait partie avec le connétable de Montmorency, le maréchal de Biron, le chancelier de Bellièvre, MM. de Villeroy et de Maisses. L'opinion de Rosny était bien établie : reprendre le marquisat ou l'échanger contre la Bresse et le Bugey2. M. de Savoie chercha par toutes sortes de pratiques et d'artifices à gagner Rosny. Un de ses commissaires lui offrit le portrait du duc enfermé dans une boîte d'or enrichie de diamants, que Rosny estima valoir de 15 à 20.000 écus (270.000 à 360.000 fr.). Il avoue, dans

_

¹ En 1715 tous ces vieux bâtiments furent détruits, et rebâtis en 1718 par Germain Boffrand. Presque tous ont été détruits depuis. Aujourd'hui le fossé de l'ancienne enceinte de Paris forme l'extrémité du canal Saint-Martin et s'appelle la Gare de l'Arsenal. — L'ancien Arsenal comprenait : le boulevard Bourdon, — les grandes écuries à deux étages de la compagnie des Omnibus et diverses maisons qui remplacent les anciens greniers d'abondance brûlés en 1871, — la place et la rue de l'Arsenal, — la raffinerie de salpêtre, établie sur l'emplacement du petit Arsenal, — les rues Crillon, Mornay, Brissac, — une caserne située entre les deux dernières rues, — la rue de Sully, — la bibliothèque de l'Arsenal, où l'on voit encore quelques restes de l'ancien appartement du grand-maître, — le boulevard Morland. Le bras de la Seine qui séparait l'Arsenal de l'île Louviers a été comblé, et l'île Louviers ainsi réunie au sol de Paris.

² Qui forment actuellement le département de l'Ain.

ses *Mémoires*, qu'il en fut un peu tenté : Je la pris, dit-il, sans accepter ni refuser, ni dire autre chose, sinon : Monsieur, voyons un peu ce que vous avez à me proposer, d'autant que de la qualité de ces choses dépend la manière de réponse que je vous puis faire. Puis il écouta les propositions de l'envoyé du duc de Savoie. Son maître engageait Henri IV à se faire nommer empereur d'Allemagne, à reprendre Milan et Naples, et lui promettait son alliance et son appui, le tout à la condition de lui abandonner le chétif marquisat de Saluces, et il ne doutait pas que Rosny ne conseillât au Roi d'adopter ces propositions, et n'acceptât l'alliance sincère de la Savoie, alliance qui mécontentait si fortement les Espagnols.

Rosny répondit sagement qu'il croyait que son maître, sans ambition personnelle, verrait avec plus de plaisir le Milanais, possession espagnole, entre les mains du duc de Savoie qu'entre les siennes, et que la restitution du marquisat était la meilleure marque de l'affection que le duc de Savoie disait avoir envers S. M. et la France ; et ayant pris la boîte d'or, il en tira le portrait et déclara le garder avec bonheur ; mais il rendit la boîte à cause de son prix excessif, et du serment qu'il avait fait de ne jamais recevoir de présents de valeur que du Roi son maître.

Les commissaires et le Roi adoptèrent une transaction qui consistait à accorder six mois à M. de Savoie pour se décider à rendre Saluces, ou à céder en échange la Bresse et le Bugey. Rosny était justement opposé à cette demi-mesure ; il en montrait les inconvénients à S. M., lui disant que M. de Savoie allait profiter du temps qu'on lui accordait pour continuer ses intrigues et se préparer à la guerre.

Qu'est-ce donc que vous voudriez faire ? lui demanda Henri IV. Je lui dis : Sire, M. de Savoie est venu en France sous la sûreté de votre foi et de votre parole ; il faut qu'elle lui soit gardée inviolablement ; et afin qu'il ne lui arrive inconvénient en s'en retournant en ses pays, je désirerais que vous le fissiez accompagner avec 15.000 hommes de pied, 2.000 chevaux et 20 canons que j'aurai bientôt prêts, et sitôt qu'il sera dans Montmélian ou telle autre place de ses Etats, la plus proche des vôtres, lui faire donner résolution sur le choix qu'il prétend faire, et, à son refus, mettre en œuvre votre escorte pour le mieux persuader. — Ho, ho! dit le Roi, vous allez un peu bien vite ; je ne puis plus faire cela, puisque j'ai déjà promis le contraire. — Sire, dis-je, c'est le seul moyen d'éviter la guerre ; mais puisque vous n'approuvez pas mon opinion, votre volonté soit faite.

Le duc partit sans escorte : il avait gagné à sa cause le maréchal de Biron, vaniteux personnage, qui croyait que Henri IV lui devait sa couronne et qui, plus d'une fois, lui avait reproché son ingratitude. Déjà en relations avec l'Espagne, il s'engagea décidément avec le duc de Savoie, et un intrigant, M. de la Fin, lui servit d'agent avec Charles-Emmanuel. Henri IV devait être assassiné, et la France démembrée en plusieurs gouvernements possédés par quelques grands seigneurs ; Biron devait épouser une fille du duc de Savoie ; la Bourgogne, dont il était gouverneur, devait lui être donnée en toute souveraineté. Le comte d'Auvergne, frère de la marquise de Verneuil, et le duc de Bouillon entrèrent dans la conspiration et s'efforcèrent d'y entraîner le duc d'Epernon.

Pendant que le complot s'ourdissait, le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis fut décidé.

Un jour que j'allai trouver le Roi, dit Sully, il me demanda d'où je venais. Nous venons de vous marier, Sire, lui dit Rosny. Sur quoi, il fut un demi-quart d'heure rêvant et se grattant la tête, et curant les ongles, sans me rien répondre ; puis, tout soudain, il me dit, en frappant d'une main sur l'autre : Hé bien, de pardieu soit ; il n'y a remède, puisque, pour le bien de mon royaume et de mes peuples, vous dites qu'il faut être marié, il le faut donc être. Mais c'est une condition que j'appréhende bien fort, me souvenant toujours de combien de mauvaises rencontres me fut cause le premier où j'entrai, et, outre cela, je crains toujours de rencontrer une mauvaise tête qui me réduise à d'ordinaires contentions1 et contestations domestiques, lesquelles, selon que vous connaissez de longue main mon humeur, vous ne doutez point que je n'appréhende plus que les politiques ni militaires, de quelque plus grande conséquence qu'elles puissent être.

Au commencement de l'année 1600, le Roi ordonna au grand-maître de faire les préparatifs de la guerre contre la Savoie. Quelques-uns des ministres essayèrent de s'opposer à la guerre, prétendant que le roi d'Espagne, Philippe III, viendrait au secours de Charles-Emmanuel ; mais M. de Rosny réduisit à néant leurs craintes et décida Henri IV à partir pour Lyon, et prit toutes ses mesures pour déjouer les mille artifices à l'aide desquels on cherchait à faire perdre le temps et à jeter S. M. dans l'hiver.

J'envoyai, dit Rosny, trois commissaires de l'artillerie en Languedoc, Provence et Bourgogne, pour ramasser toutes les bonnes pièces de batteries et munitions qu'ils pourraient découvrir ; je donnai pareille charge à mes lieutenants à Lyon et en Dauphiné, et de faire partout fondre boulets, battre poudre, amasser affûts, cordages, mèches, sacs, pics, pioches, pelles, bêches et autres outils, et faire voiturer le tout à Lyon et Grenoble. Et, après cet ordre établi, je m'acheminai en telle diligence qu'en trois jours je fus de Lyon à Paris, où étant arrivé, j'envoyai aux provinces voisines faire les mêmes choses que j'avais faites ailleurs, baillai des commissions pour lever nombre de gens de guerre, sans forme de compagnie ni de régiment, afin de servir seulement pour remplir les troupes qui étaient près du Roi, qui se trouveraient trop faibles.

J'attitrai2 six marchands, lesquels assemblèrent tous les rouliers3 et voituriers, par eau et par terre, qui étaient à 30 lieues de Paris, lesquels firent marché avec eux de voiturer trois millions trois cents milliers pesants de marchandises, à tant le cent, à la charge de le rendre dans quinze jours à Lyon, du jour de la livraison. Quand ils furent bien obligés par devant notaires, je leur fis délivrer 20 canons, 6.000

2 Je choisis, donnai le titre, la préférence.

¹ Débats, disputes.

³ Voituriers employés au roulage, aux transports à grande distance.

boulets, 120 milliers de poudre, et toutes autres sortes d'outils et ustensiles d'artillerie, jusqu'à concurrence du poids.

Tous lesquels voituriers se voulaient dédire, contestant que ce n'était point de la marchandise ; mais enfin, ayant déjà la plupart assemblé leurs chevaux et bateaux, leurs charrettes et cordages, et les ayant menacés qu'aussi bien je me saisirais de tout cela, ils entretinrent leur marché et me rendirent dans seize jours le tout à Lyon.

Que s'il l'eût fallu mener avec chevaux d'achat ou de solde roulière1, comme l'on avait accoutumé et voulait-on que je le fisse, je n'en serais pas venu à bout, sans une excessive dépense et un temps de deux ou trois mois.

Cette manière de faire les transports de l'artillerie m'a paru assez curieuse pour être décrite en détail ; le récit de Sully permet de faire une comparaison avec nos moyens actuels, qui ne tourne pas au désavantage de ces derniers.

Rosny déjoua toutes les ruses du duc de Savoie et de ses amis à la Cour de France, qui ne cherchaient qu'à gagner l'hiver et rendre ainsi la guerre impossible ; aussi Henri IV lui écrivit-il de Chambéry :

Mon ami, vous avez bien deviné, car M. de Savoie se moque de nous ; partant, venez en diligence et n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie. Adieu.

Tout en s'occupant des préparatifs de son mariage, le Roi, en grand capitaine et prévoyant chef de guerre, n'oubliait rien de ce qu'il devait faire pour mener la guerre à bien. L'armée, qui pendant la paix avait été de 9 à 10.000 hommes, fut portée rapidement à 30.000, et les équipages arrivaient avec une telle célérité, que le duc de Savoie, trop confiant en ses ruses, fut surpris en flagrant délit d'organisation quand les hostilités commencèrent. Cette rapidité, toute nouvelle, de nos mouvements, est due à la vivacité de l'esprit de Henri IV, à son activité habituelle, et à l'énergique volonté de son ministre ainsi qu'à sa puissance de travail.

Le Roi, Lesdiguières, Biron, Créqui et Rosny, qui avait repris l'épée, commandaient les divers corps de l'armée : Lesdiguières, dans la Savoie ; Biron dans la Bresse.

Bourg, capitale de la Bresse, devait être enlevé par un coup de main, qui ne réussit que par la vigueur incomparable de l'officier chargé de l'exécuter, M. de Castenet, Biron ayant prévenu le gouverneur de la ville qu'il allait être attaqué. On mit ensuite le siège devant le château ou forteresse de la ville. Pendant ce temps Henri IV s'emparait de Chambéry, et, par sa générosité envers les habitants d'une ville prise d'assaut, inaugurait une nouvelle manière de faire la guerre, humaine et bien française, destinée à remplacer la férocité habituelle du soldat, et faisant un contraste éclatant avec la cruauté des armées espagnoles et allemandes.

¹ Ou loués aux rouliers?

Pendant que Rosny allait reconnaître diverses places de la Bresse, le château de Bourg entre autres, il faillit être enlevé, à Villars1, par un parti ennemi auquel Biron avait indiqué le coup à faire.

Lesdiguières, de son côté, s'emparait de Montmélian. Le château, place très forte, résista longtemps, et pendant qu'on l'assiégeait, Rosny prit une autre place non moins forte, Charbonnières, grâce à son équipage de 40 canons, qui partout faisait merveille. Il faut laisser la parole à Rosny et l'entendre nous raconter l'histoire du siège et de la prise de Charbonnières. Le Roi, qui assiégeait Conflans, l'avait prié de venir le trouver, et ils se rencontrèrent à Saint-Pierre d'Albigny.

A mon arrivée, dit Sully, le Roi m'embrassa par trois fois et me dit : Mon ami, soyez le plus que très bien venu, car vous m'avez dignement servi, et avec un merveilleux travail, industrie et diligence. Enfin, ceux de Conflans se sont rendus, quand ils ont vu votre équipage. Mais j'ai peur que nous n'ayons pas si bon marché de Charbonnières ; et quant à Montmélian, c'est une merveilleusement forte place ; les avez-vous point vues ? — Oui, Sire, dis-je, je les ai reconnues ensemble, Bourg, Sainte-Catherine et toutes les autres places de Bresse. — Or bien, dit le Roi, laissons la Bresse pour maintenant, et me dites ce qu'il vous semble de Montmélian, car je la trouve la meilleure place que je vis jamais ; il est vrai que je ne l'ai pas bien vue de près.

Lors je répondis : Sire, la place est bonne, à la vérité, mais non pas si forte que je ne la prenne bien, si vous me le commandez. — Oui, dit le Roi, mais dans quatre ou cinq mois, et l'hiver ne nous donnera pas ce temps-là. — C'est pourquoi, dis-je, il nous faut hâter ; car je ne vous demande que cinq semaines, au plus, du jour que j'aurai donné le premier coup de pic aux tranchées. — Cinq semaines ! reprit le Roi ; je vous en donne bien dix, et n'y faillez pas. Mais nous en parlerons une autre fois ; car vous devez avoir bon appétit : voilà Parfait2 qui a charge de vous faire bonne chère.

Puis il appela à part mon frère et M. de la Varenne, auxquels il dit : Béthune, votre frère a bonne volonté ; mais dites-lui qu'il ne se vante pas tant, pour ce qu'il y en a qui en font leur profit. Aussi est-il certain qu'il ne prendra pas cette place dans le temps qu'il le promet.

Ce que mon frère m'étant venu rapporter, je lui dis : Je ferai encore plus que je ne dis, pourvu que le Roi me laisse faire ; car j'ai bien reconnu toutes les incommodités de cette place, ce qu'il n'a pas fait, ni aucuns de ceux qui sont près de lui.

Le lendemain le Roi prit son chemin à Grenoble, laissant ses troupes ès environs de Montmélian, et moi pour y commander. Lors je fis dresser un plan de toute la forteresse

¹ Village de la Bresse, à 7 lieues de Bourg.

² Contrôleur général de la maison du Roi.

et des environs où étaient représentées toutes les batteries que j'entendais y faire, et avec cela je m'en allai trouver le Roi à Grenoble, afin d'y faire résoudre le siège ; car il m'avait défendu expressément de le former, jusques à ce qu'il y eût avisé en son conseil, lequel à mon arrivée il fit assembler. Mais ce ne furent que contestations et diversités d'avis, dont les plus opposés à toutes mes ouvertures étaient MM. les comte de Soissons et duc d'Epernon et de la Guiche, et ne se trouva que MM. de Lesdiguières et de Créqui de mon opinion.

Ce que voyant, je dis au Roi : Sire, je vois bien que par ces disputes l'on nous veut traîner jusques dans l'hiver ; mais, pardieu, il n'en ira pas ainsi, car j'aurai plus tôt pris la place que je n'aurais accordé tant d'opinions diverses. Et là-dessus jetant mon plan sur la table, je dis : Sire, voilà le plan et ce que j'y veux faire ; faites disputer dessus tant qu'il vous plaira, et pendant que je préparerai toutes choses pour Montmélian, je m'en vais attaquer Charbonnières.

Et aussitôt je montai à cheval et mandai de tous côtés de faire avancer l'artillerie et les munitions. Mais les chemins étaient si étroits, traversés de rochers et bordés d'un côté de la rivière d'Arc, dont les bords sont tous précipices, que je ne pouvais faire une lieue par jour, et par plusieurs fois il me fallut mener mon canon, n'y ayant qu'une roue qui portât à terre, étant l'autre en l'air sur ces grands précipices. Il fit lors aussi tant de pluies et mauvais temps, qu'il semblait que toutes choses fussent contraires à mes desseins, car j'avais promis au Roi, après avoir reconnu Charbonnières, de la prendre dans huit jours, et néanmoins il m'avait fallu quasi ce temps-là à cause des pluies, pour charroyer tout ce qui m'était nécessaire ; tellement que M. le comte de Soissons, qui me picotait toujours, dit au Roi : Sire, il vous avait promis que dans huit jours il prendrait cette place. — Il est vrai, Monsieur, dis-je; mais l'on m'avait promis qu'il ne pleuverait point et que les rivières ne déborderaient point. Toutefois il n'y a remède. J'ai affaire à un bon maître qui excusera mes défauts ; il a prou (assez) expérimenté qu'à la guerre l'on ne fait pas tout ce que l'on veut.

Or, j'avais tant travaillé, sué et été mouillé, qu'il m'avait pris une ébullition de sang, et j'avais le corps tout rouge, dont je ne m'étais point aperçu ; et le Roi fut le premier, qui me regardant le col et puis l'estomac, me dit : Jésus ! mon ami, vous êtes perdu. Et appelant M. du Laurens2, il lui dit : Qu'est-ce que cela, M. du Laurens? — C'est, dit-il, Sire, une ébullition de sang pour s'être trop échauffé ; il le faut faire saigner promptement, et ce ne sera rien. Ce que je fis faire aussitôt que je fus arrivé à mon quartier, qui était à Semoy.

¹ Conduire moi-même. — Peut-être : porter.

² Médecin ordinaire du Roi.

Le Roi étant logé à la Rochette, dès le lendemain matin m'envoya visiter par M. de Termes, croyant qu'il me trouverait encore au lit ; mais il me trouva montant à cheval pour aller disposer mes batteries, ce qui fit émerveiller le Roi, quand il le lui dit.

Je m'en allai à Aiguebelle, qui est la ville au pied du fort, en laquelle il y avait quelques régiments logés ; ceux du fort tiraient en furie partout où je passais et semblait qu'ils me reconnussent.

Quand j'eus bien considéré cette place, je la trouvai meilleure que je ne pensais ; car c'était un roc inaccessible de tous côtés, fors en un seul endroit qui avait été remparé, de sorte qu'il semblait que ce fût roc naturel comme le reste. Mais, une nuit bien noire, je m'en approchai si près, qu'avec une pique que je fichai dans ce bastion, j'appris que ce n'était que terre et fascine, si bien recouverte d'herbe que l'on ne pouvait juger si c'était roc ou non. Davantage encore que cette place fût fort commandée, néanmoins les montagnes des environs étaient tellement inaccessibles, que c'était tout ce que pouvait faire un homme à pied que d'y monter. Toutefois, ayant gravi sur les plus difficiles rochers, je reconnus un chemin, par le derrière, par lequel, à force de bras, l'on pouvait monter du canon; mais il le fallait passer auparavant par un chemin si proche du fort qu'ils y pouvaient jeter des pierres. Tellement que, pour éviter tous périls, je choisis une nuit la plus noire et pris 200 Suisses et 200 Français, auxquels je promis à chacun un écu pour tirer l'artillerie à force de bras, du long le chemin ; et fallait faire basse voix, car autrement le château les eût couverts de coups de pierres, mousquetades et d'artilleries. Aussi, en tirant, ils se disaient les uns aux autres à l'oreille et de main en main : Chet ! Chet ! Et, pour encore détourner l'oreille et les yeux des ennemis ailleurs, je fis mener des chevaux et charretiers vers d'autres chemins, comme si l'on eût voulu passer par là des pièces, lesquels étaient couverts d'arbres, gabions, madriers et murailles, et faisant claquer leurs fouets en quantité criaient : hay ! hay ! et jetaient plusieurs autres voix semblables, de telle sorte que les ennemis tiraient là sans relâche.

Or, comme j'eus ordonné tout cela, je commis (chargeai) le commissaire La Vallée, mon lieutenant en Bretagne, pour faire tout marcher, et je m'en allai visiter les autres batteries. Pendant lequel temps il vint une si forte pluie, que La Vallée abandonna l'artillerie et s'en alla souper et coucher chez M. de Grillon1, et tous les Suisses et soldats aussi quittèrent et prirent le chemin de leur quartier. Sur lequel, moi revenant pour voir comment La Vallée avait avancé son

¹ Mestre de camp ou colonel du régiment des Gardes françaises.

charriage1, je les rencontrai, et les ayant reconnus, je leur demandai pourquoi ils avaient abandonné le canon ; et ils me dirent que la pluie en avait chassé tous les officiers de l'artillerie et eux après. Alors, encore que je n'eusse point de manteau et que j'eusse essuyé toute l'ondée de la pluie en pourpoint, néanmoins, après plusieurs contestations, et les menaçant qu'ils n'auraient argent de trois mois, je les fis retourner et derechef atteler au canon, dont ils passèrent six pièces cette nuit-là avec grands hasards, car il y en eut six tués et huit de blessés ; et quand la dernière pièce fut hors du danger du château, je m'en allai, avec autant de diligence que l'obscurité de la nuit le pouvait permettre, en mon quartier, changer d'habits, car j'étais tout traversé et tout plein de boue et de terre...

Sur les neuf heures, mes pièces furent au plus haut des rochers, où l'on avait déjà fait des gabions et scié des madriers, trépans2 et ais pour les plates-formes3; mais quand ce fut à remplir les gabions, il ne se trouva pas de terre à un demi-quart de lieue de là, mais seulement des pierrotages qui eussent estropié tout le monde: tellement que mes officiers s'en vinrent à moi tous étonnés, disant: Monsieur, nous ne saurions ici faire plates-formes, ni logements, ni embrasures, ni remplir gabions, car il n'y a point de terre. Lors je dis: Vous êtes bien effarés; là, là, faites lapalissade que je vous ai commandée tout du long de la côte; et promptement, pour ôter vos logements de la vue des ennemis, faites-la bien haute et bien épaisse, et je m'en vais donner des ordres pour le surplus.

En même temps Rosny fit venir tous ses charpentiers et scieurs de long, leur fit abattre plus de 200 hêtres, et, sans entrer dans les détails qu'il donne, deux heures après ses six pièces étaient en batterie, et si bien cachées à la vue de l'ennemi, qu'il lui était impossible de les découvrir.

Sur les trois heures, le Roi me vint voir, continue Rosny, lequel trouvant toutes choses si avancées et ayant su les difficultés que j'y avais rencontrées, il en fit des exclamations, m'embrassa trois ou quatre fois et puis me dit : Or çà, voilà vos batteries prêtes de tous côtés, qui empêchera de les saluer ? — Jésus, Sire, dis-je, il s'en faut bien garder, car nous rendrions inutile l'artifice dont j'ai usé pour leur cacher mes pièces, lesquelles si ils découvrent avant la nuit, ils me prépareront durant icelle une contrebatterie qu'il faudra que je combatte et déloge demain au matin avant que je puisse battre en batterie4. Ce que le Roi approuva ; mais depuis ayant parlé à MM. le comte de Soissons, d'Epernon, la Guiche, Villeroy et autres, il changea

_

¹ Sully emploie le mot picard Carriage.

² Outils pour percer le bois.

³ Plancher des batteries.

⁴ En brèche.

d'avis et dit : Je veux voir quel effet feront vos pièces, car il me semble que ce ravelin¹ que vous voulez battre est un roc où vous ne ferez rien. Je contestai quelque temps, et le Roi, s'étant mis là-dessus en colère, me dit : Vous voulez faire le maître partout, et c'est moi qui le suis. — Oui vraiment, Sire, vous êtes le maître, dis-je, aussi serez-vous obéi, quand je devrais tout gâter. Lors je criai : Holà, ho ! tout le monde aux batteries, à la poudre, aux boulets, aux leviers et haut les bras². Et aussitôt la palissade renversée l'on commença à mettre le feu ; mais c'était à tirer tantôt en un endroit, tantôt en un autre, sans s'arrêter à rien de certain, car tout le monde commandait et je ne me mêlais de rien.

M'étant éloigné tout en colère de voir ce désordre, le petit La Guesle me vint dire : Monsieur, le Roi vous demande. — Dites-lui, dis-je, que je n'ai que faire là pour tirer aux moineaux, et que le soleil se va coucher ; partant, entre-ci et là, que chacun fasse comme il l'entend. Peu après le Roi fit tout cesser, ayant seulement fait tirer quelque cent coups qui ne servirent de rien. Je couchai en mes batteries et ne voulus point aller en mon quartier.

Toute la nuit il plut fort, et néanmoins je ne laissai de faire travailler ; les ennemis en faisaient autant, et j'apercevais des feux et de la chandelle en trois ou quatre lieux, auxquels je fis tirer quelques volées pour les empêcher.

A la pointe du jour, il se leva un si grand brouillard, que l'on ne voyait pas la forteresse à six heures, ce qui me mit en peine, car je m'étais vanté aux courtisans de prendre la place le lendemain, et commençai à dire en riant : Je veux éprouver si le bruit et le vent du canon ne dissipera point les nuées et les brouillards. Lors je mandai à toutes les batteries qui étaient des autres côtés, au nombre de quatre, qu'aussitôt qu'elles entendraient le tintamarre de mes pièces, ils fissent haut les bras partout ; et à la seconde volée tous les brouillards s'écartèrent, et vit-on le fort tout à clair ; duquel quatre pièces logées dans les embrasures du roc qu'ils avaient taillées la nuit, commencèrent à tirer dans les miennes, me blessèrent deux commissaires, tuèrent six canonniers, huit pionniers, et blessèrent douze ou quinze personnes de toutes qualités : tellement que deux pièces furent abandonnées jusques à ce que j'eusse délogé les leurs ; et moi-même allai pointer une pièce qui donna droit dans l'embrasure du roc, rompit deux pièces qui y étaient, tua un de leurs canonniers et blessa les deux autres.

Sur ce bruit le Roi vint au galop, arriva sur les neuf heures et fit apporter là son dîner. Je lui avais fait préparer un lieu garni de gros arbres tous entiers, l'un sur l'autre, pour le mettre à couvert et lui faire voir sans danger tout ce qui se

¹ Demi-lune, ouvrage de fortification.

² C'était le commandement pour se préparer à tirer.

ferait, et lui montrai les morts et blessés ci-dessus, lui en disant les causes. Ceux qui, le jour de devant, l'avaient irrité contre moi, essayèrent encore à faire le semblable ; ce que voyant, je lui dis : Sire, je m'en vais dîner, car je n'ai de cejourd'hui mangé, et si (cependant) suis au travail dès le soir ; pendant ce temps-là que chacun fasse le grand-maître qui voudra ; car, quand j'aurai dîné, ou l'on me laissera faire à ma fantaisie, ou je quitterai tout là.

Lors le Roi m'envoya querir un pâté de truite que l'on lui avait envoyé de Genève, le plus grand qu'il était possible de voir : on l'envoya à ma table, qui était de 40 serviettes, dressée sous un grand roc en forme de demi-voûte tout tapissé de lierre. Mon dîner fut court et je revins aussitôt dire au Roi : Sire, au nom de Dieu, laissez-moi battre en juste batterie et au lieu que j'ai reconnu, car je sais bien que par là je prendrai la place aujourd'hui. — De belles, me dit le Roi ; je voudrais bien être assuré de la prendre dans trois jours ; mais faites ce que vous voudrez. Lors La Guesle, qui était près de lui, dit : Si j'étais là-dedans, l'on ne me prendrait d'un mois. — Allez-y, dis-je, et si je ne vous fais tous pendre aujourd'hui, je veux être tenu pour un fat.

Lors S. M. s'en alla dans une tente où son couvert avait été mis ; mais il y fut plus d'une heure avant que son dîner vînt, et autant quasi à dîner, puis voulut aller voir mon parc, tellement que j'eus trois heures à battre à ma mode ; et comme S. M. venait, disant à M. le comte de Soissons : Cette place ne sera pas prise aujourd'hui. — Aussi, Sire, vous en devriez vous faire croire, répondit-il, car ce qu'il bat est un roc. — Nous le verrons bien maintenant, dit le Roi, laissons-le faire tout aujourd'hui. Et en ce même temps ils entendirent la chamade et crier qu'ils voulaient parler ; de quoi le Roi fut aussi aise que mes envieux en furent marris.

Après divers pourparlers sur les conditions de la reddition de la place, Rosny recommença le feu avec une telle furie et si heureusement, que les poudres des assiégés sautèrent et fricassèrent de 20 à 25 soldats, que le ravelin tomba et qu'il y eut une brèche praticable. Les assiégés firent une nouvelle chamade.

Et parce que je ne laissais pas de faire toujours tirer, même que le tambour qui faisait la chamade fut élevé plus de 2 toises1 en l'air, sans avoir mal, d'un coup de canon qui donna dans des terrasses sous ses pieds, ils firent mettre un linge au bout d'une pique et commencèrent à crier : Monsieur de Rosny, Monsieur de Rosny, nous nous rendons et acceptons ce que vous nous avez offert. — Et moi, dis-je, je vous rends à tous les diables, tirez toujours. Or, comme ils virent que mes batteries ne cessaient point de tirer et que tout s'en allait d'effroi parmi eux, ils firent signes et tendirent les mains aux soldats qui étaient au-dessous de la brèche, leur disant : Montez, montez, soldats, lesquels

^{1 4} mètres.

aussitôt entrèrent dedans à la foule ; et je fus alors contraint de cesser de tirer, car j'eusse tué les miens. Je montai à cheval aussitôt et m'en allai au galop dans le fort, où tous se vinrent jeter à genoux devant moi, disant : Monseigneur, nous sommes à votre discrétion, avez pitié de nous. Sur quoi je leur dis : Ne savez-vous pas bien que je vous ai promis de vous faire tous pendre ; il faut que je vous tienne promesse. Lors ils me présentèrent leurs blessés, puis leurs brûlés. Je n'estime pas qu'il se puisse voir chose si horrible et si pitoyable ensemble; d'abondant les femmes me vinrent prier, les genoux en terre, les mains jointes et les larmes aux yeux; il y en avait de belles, et une entre autres, la plus belle que l'on eût su voir. Tout cela m'attendrit le cœur, et enfin je leur baillai la même capitulation que leur avais premièrement offerte, laquelle je fis observer de point en point, et furent conduits en lieu de sûreté.

Bien que devenu grand-maître de l'artillerie, Sully était toujours resté le soldat d'Ivry. M. de Grillon1 cependant voulut faire lui-même, et en un lieu bien chatouilleux, l'épreuve du courage et du sang-froid de Sully.

Sully raconte, dans ses *Mémoires*², que M. de Grillon étant venu se loger à Aiguebelle, au pied du fort de Charbonnières, pour y commander les gens de pied, le rencontra un jour dans un pré très rapproché du fort, faisant la reconnaissance d'un ravelin qu'il voulait abattre à coups de canon.

Voyant, dit Sully, que je ne me tenais pas encore assez éclairci de ce que je désirais savoir et voulais remettre cette reconnaissance à une autre fois qu'il ne ferait pas si clair, et que les canonnades, mousquetades et arquebusades n'y seraient pas si réveillées et fréquentes, M. de Grillon me dit : Quoi ! mordieu, mon Grand-Maître, craignez-vous les arquebusades en la compagnie de Grillon ? Arnidieu, puisque je suis ici, elles n'oseraient approcher, et partant allons, allons jusques à ces arbres que je vois à 200 pas d'ici ; car de là vous reconnaîtrez plus aisément. - Eh bien, eh bien, lui dis-je en riant et branlant la tête, allons ; car puisque vous voulez que nous fassions à qui sera le plus fol, vous étant le plus vieux, je veux faire voir aussi, quoi qu'il en doive arriver, que vous êtes le plus sage. Et lors, le prenant par la main, je le menai si avant par delà les arbres, que les arquebusades nous sifflant plus dru et menu aux oreilles qu'elles n'avaient encore fait, il me dit : Arnidieu, ces coguins, à ce que je vois, n'ont point d'égard au bâton de Grand-Maître ni à la croix du Saint-Esprit, et nous pourraient bien estropier ; partant gagnons cette rangée d'arbres et de haies du long de ce chemin, par lequel nous serons plus tôt à couvert ; car, par le corps-dieu ! je vois bien que vous êtes bon compagnon et digne d'être grand-maître, et partant je veux être toute ma vie votre serviteur, et que nous fassions

¹ Quoique le nom s'écrive aujourd'hui Crillon, alors on écrivait et on prononçait Grillon.

² Tome VI, page 140.

une amitié inviolable : me le promettez-vous pas ? Et lors je le jurai ainsi et nous touchâmes en la main ; ce qu'il observa toujours depuis ; de telle sorte qu'il me déférait plus qu'à seigneur de France, voire même qu'au Roi1.

De Charbonnières Rosny envoya sa redoutable artillerie devant le château de Montmélian, et alla trouver le Roi afin de le décider à lui permettre de l'attaquer. S. M. s'opiniâtra dans ses refus précédents, et lui dit enfin :

Regardez bien ce que vous faites, car si nous sommes contraints par le temps à lever le siège, tout le monde criera après vous, et moi peut-être tout le premier. — Pourvu que vous me promettiez une chose, Sire, dis-je, je vous engage mon honneur et ma vie de vous mettre dedans d'aujourd'hui en cinq semaines. — Et que voulez-vous que je vous promette ? dit le Roi, car dès à présent je vous le promets. — C'est, dis-je, Sire, que vous n'y viendrez point, car c'est la plus meurtrière place que je vis jamais, et s'il vous arrivait quelque accident, je serais au désespoir. Et là-dessus je m'en allai, leur ayant derechef jeté un autre plan sur la table.

Le grand-maître, devenu le chef de l'armée assiégeante, mit des batteries en lieux où gens de pied ne pouvaient aller, et battit en brèche une place que sa situation élevée, le roc sur lequel elle était bâtie et ses fossés creusés dans le rocher faisaient passer pour inattaquable. Rosny s'exposa aux plus grands dangers pour reconnaître de près toutes les parties des défenses. La forteresse, pourvue de 30 canons et de 8.000 coups à tirer, se défendit énergiquement, et ses canonniers étaient fort habiles. Un jour que Rosny, son bâton à la main, faisait travailler ses pionniers, couvert d'un chapeau orné d'un grand panache blanc ou vert, et d'un habit vert chamarré d'or, l'ennemi, jugeant bien que ce devait être un homme de commandement, pointa les six pièces qui défendaient cette partie du château, et y mit le feu.

La première volée porta fort haut, dit Rosny, la seconde donna bas, et voyant mettre le feu à la troisième, je dis aux sieurs de Lézines, de Maignan et de Feugères, qui étaient près de moi : Pardieu, c'est à moi que ces gens en veulent à cette fois ; car ayant mis haut et ensuite bas, ils pourraient bien maintenant donner au milieu, et m'étant en même temps mis derrière un banc de roc qui était tout contre, que j'avais fait réserver exprès pour cet effet, et avancé une pique au lieu où j'étais auparavant, ils ne faillirent pas de donner là si justement, qu'un boulet me brisa en la main la pique que j'avais mise en ma place, et les autres allèrent tuer trois pionniers, deux canonniers, et casser les cruches, bouteilles et verres que l'on avait apportés pour ma collation, que l'on avait mise dans un trou de roc.

Le Roi, ayant appris le danger que Rosny avait couru, lui écrivit une lettre demi en colère.

¹ Voir aussi sur M. de Grillon : HÉROARD, *Journal*, I, 126, 163, 182. — SULLY, *Mémoires*, VI, 146.

Mon ami, autant que je loue votre zèle à mon service, autant je blâme votre inconsidération à vous jeter aux périls sans besoin. Cela serait supportable à un jeune homme qui n'aurait jamais rendu preuve de son courage et qui désirerait commencer sa fortune ; mais la vôtre étant déjà si avancée que vous possédez les deux plus importantes et utiles charges du royaume, vos actions passées vous ayant acquis envers moi toute confiance de valeur, et ayant plusieurs hommes dans l'armée où vous commandez braves maintenant, vous leur deviez commettre1 ces choses remplies de dangers : partant, avisez à vous mieux ménager à l'avenir ; car si vous m'êtes utile en la charge de l'artillerie, j'ai encore plus besoin de vous en celle des finances. Que si par vanité vous vous les rendiez incompatibles, vous me donneriez sujet de ne vous laisser que la dernière. Adieu, mon ami que j'aime bien ; continuez à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat.

Un jour le Roi demanda à Rosny qu'il lui donnât à dîner, et lui dit qu'il voulait voir l'état du siège et comme les travaux avançaient. Après le dîner S. M. dit à Rosny

:

Il n'y a remède ; quoique je vous aie promis, je veux aller voir vos batteries ; et afin que vous n'y contredisiez pas obstinément, à cause du danger que je pourrais courir, j'irai partout où vous voudrez, je reviendrai de même, et n'y mènerai que mon cousin le comte de Soissons, M. d'Epernon, M. le Grand2 et vous. — Or bien, Sire, dis-je, puisque ma contestation ne servirait de rien, et que c'est un faire le faut, je vous prie que tout le monde demeure, et prenez chacun un méchant manteau, afin de cacher vos clinquants et vos bonnes mines. Surtout il y a un certain espace d'un champ plein de cailloux par où il faut passer, ou prendre demi-lieue de détour, qui est fort dangereux ; car il y a toujours 10 ou 12 pièces pointées, et le plus souvent 30 ou 40 mousquetaires à l'affût, pour ce qu'ils savent bien qu'il faut passer par là pour aller à mes deux grandes batteries des précipices. Nous étant donc ainsi cheminés tous cinq, et allant en file, il fut tiré quelques mousquetades qui ne plaisaient pas trop à la compagnie. Mais comme nous fûmes dans le susdit champ à découvert, nous fûmes salués de 10 ou 12 coups de pièces et de tant de mousquetades, que ce fut une merveille qu'il n'y en eût de frappés ; aussi fûmesnous quasi tous couverts de terre et de cailloux qui en égratignèrent quelqu'un, et commença le Roi à faire le signe de la croix : sur quoi je lui dis : Vraiment, Sire, c'est à ce coup que je vous reconnais bon catholique, car c'est de bon cœur que vous faites ces croix. — Allons, allons, dit-il, car le séjour ne vaut rien ici. Lors nous passâmes outre, et fut d'avis la compagnie de revenir par le plus long chemin

¹ Vous deviez les charger de.

² Le grand écuyer.

derrière les montagnes, comme nous fîmes, y ayant fait mener les chevaux.

Rosny avait déployé tant d'activité, bravé tant de dangers pour reconnaître avec le plus grand soin les parties de la place qu'il voulait battre en brèche ; il avait fait de si beaux travaux pour établir des batteries là où il semblait que des gens de pied ne pussent aller, et le feu de ses canons fut si bien dirigé et si vif, que les assiégés se décidèrent enfin à demander un traité. Les premières négociations se firent entre Madame de Rosny, qui se trouvait à l'armée, et Madame de Brandis, femme du gouverneur de Montmélian. Le Roi averti envoya MM. de Biron et d'Epernon pour, avec Rosny, commandant en chef de l'armée assiégeante, traiter de la capitulation avec M. de Brandis. Malgré Rosny il fut décidé que M. de Brandis, au lieu de rendre la place immédiatement, ne la rendrait que dans un mois, si d'ici là il n'était secouru.

Bientôt on apprit que 25.000 hommes, dont quelques milliers de Suisses envoyés par le duc de Feria, gouverneur espagnol du Milanais, allaient passer les Alpes et venir au secours du château de Montmélian. Grande fut l'inquiétude du Roi, qui regrettait de n'avoir pas suivi l'avis du grand-maître ; mais heureusement l'ennemi ne vint pas et la forteresse se rendit.

Pendant ce temps Biron assiégeait le fort Sainte-Catherine, bâti par les ducs de Savoie, à 2 lieues de Genève pour dominer la ville. Henri IV vint au siège. L'historien de Thou raconte que Biron, d'accord avec le gouverneur du fort, devait amener le Roi à un endroit convenu et le tuer à coups d'arquebuse, mais que Biron recula, au moment décisif, d'exécuter cet odieux assassinat. Le fort pris fut démoli.

Les neiges suspendirent ou ralentirent partout les opérations, et Henri IV, quittant l'armée, se rendit à Lyon, où il épousa Marie de Médicis, en décembre 1600, et le 1 7 janvier 1601, il signa, à Lyon également, la paix avec le duc de Savoie. Henri IV lui abandonnait le marquisat de Saluces et recevait en échange la Bresse et le Bugey.

Charles-Emmanuel, en mémoire de sa conquête de Saluces, avait fait frapper une médaille représentant un centaure foulant aux pieds une couronne royale, avec cette légende : *Opportune* (à propos). A la fin de la campagne de 1600, Rosny fit frapper une autre médaille, sur laquelle était figuré Hercule terrassant un centaure et relevant une couronne, avec ce mot pour âme de la devise : *Opportunius* (plus à propos)1.

¹ HENRI MARTIN, X, 510.

CHAPITRE VI. — DEPUIS LA PAIX DE LYON JUSQU'À LA MORT DU MARÉCHAL DE BIRON.

1601-1602

L'événement principal de l'année 1601 fut la découverte de la trahison du maréchal de Biron, sa condamnation et son exécution. Henri IV avait appris, pendant la campagne de Savoie, une partie du complot ourdi par Biron avec Charles-Emmanuel. A Lyon même, dans le cloître des Cordeliers, il avait eu avec le maréchal un long entretien. Il lui avait demandé de lui faire connaître le complot tout entier, lui promettant d'avance son pardon. Le maréchal fit quelques aveux, et dit que si le Roi ne lui avait pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg, il ne se serait jamais écarté de son devoir. Henri IV l'embrassa et lui dit : Bien, maréchal, ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé. Le Roi avait une grande reconnaissance pour les services que le premier maréchal de Biron lui avait rendus, et il avait pour le fils une amitié réelle ; il lui avait sauvé la vie, en risquant la sienne, dans plusieurs combats, notamment à Fontaine-Française. Mais le second maréchal de Biron n'avait pas hérité de la loyauté et du noble caractère de son père, l'un des plus grands capitaines du temps. Au lieu de renoncer à ses intriques criminelles et d'accepter le pardon trop généreux que Henri IV lui accordait, il continua ses pratiques, malgré le mécontentement que le Roi, averti, se contentait de lui montrer.

Biron écrivit à Rosny une lettre hypocrite pour lui demander d'intervenir en sa faveur auprès de Sa Majesté :

Monsieur, lui disait-il, l'assurance que vous m'avez donnée de vos bonnes grâces et amitié fait que librement je m'adresse à vous, afin que par votre moyen je puisse sortir de la peine où je suis. Si je reçois ce bon office de vous, je vous serai obligé, pour le moins n'espéré-je en recevoir de mauvais, car je tiens vos paroles pour trop vraies, et aussi vous ai-je voué tout humble et dévotieux service. Or, Monsieur, tous ceux qui m'écrivent de la Cour ou qui parlent à de mes amis, me mandent que le Roi témoigne à un chacun une très mauvaise volonté pour moi ; je ne sais d'où procède cela, car je ne crois pas, ni en mes faits ni dits, depuis l'avoir vu au fort Sainte-Catherine, en avoir donné sujet, ains (au contraire) avoir ménagé et régi mes actions pour donner tout contentement à S. M. Si cela n'est, je suis bien trompé. Je vous supplie donner un demi-quart d'heure d'audience à M. Prévost sur ces sujets-là.

On me mande que le voyage que je désire faire à Dijon, que le Roi croit que c'est pour faire le malcontent ; je vous jure que cela n'est point et n'y ai pensé, et si n'était la nécessité de mes affaires, je n'y irais ; je serai de retour dans douze jours. Enfin on me dit tant de diverses choses, que je ne sais

quels remèdes y apporter ; car recherchant de près mes intentions et volontés, je les trouve telles que les doit avoir un bon sujet et fidèle serviteur ; si je faux (manque), c'est par imprudence. Monsieur, une tête à preuve (l'épreuve) du canon comme la vôtre se troublerait, jugez que peut la mienne, qui n'est ni posée, ni solide.

Or donc, je vous supplie que le Roi me prescrive, ordonne et commande ses volontés, et comme il veut que mes paroles et actions aillent; et si je faux, que je sois blâmé. Mais, depuis le plus grand jusques au plus petit, un chacun discourt et parle des propos que le Roi tient de moi, qui ne sont à mon avantage; je ne les en crois la plupart toutefois, car je crois n'avoir fait le pourquoi. A jointes mains je vous supplie que je reçoive cet office de vous, vous offrant ma vie et tout ce qui est à moi pour vous faire service, et suis, etc. BIRON.

A Mâcon, ce 3 janvier 1601.

Malgré ses protestations d'innocence, le maréchal continua ses trames.

A quelque temps de là, Henri IV étant allé à Calais visiter la place, la reine d'Angleterre vint à Douvres et écrivit au Roi une lettre dans laquelle elle lui annonçait qu'elle avait quelque chose de considérable à lui communiquer qu'elle ne pouvait écrire ni confier à personne. Ne sachant pas de quoi il pouvait être question, Henri IV envoya Rosny à Londres, où Elisabeth était retournée. Il s'agissait pour elle de savoir si le roi de France était prêt à commencer la guerre, de concert avec l'Angleterre, contre la Maison d'Autriche, ainsi qu'elle avait proposé ce grand dessein dès l'année 1598. Sur quoi Rosny lui dit :

Madame, encore que, depuis ce temps-là le Roi ait eu de grandes affaires à démêler, tant à cause de la guerre de Savoie que de plusieurs menées et mauvaises pratiques dans son royaume, desquelles il n'était pas encore exempt, tous lesquels démêlements d'affaires l'avaient constitué en de fort grandes dépenses, que néanmoins je n'avais laissé de si bien ménager ses revenus et toutes autres choses, que j'avais amassé bonne quantité d'artillerie, munitions de guerre et de bouche, voire même d'argent ; mais que tout cela ne serait pas suffisant, néanmoins, pour lui conseiller de porter seul le faix d'une guerre ouverte contre toute la Maison d'Autriche, qui était si puissante qu'il ne se fallait point mêler de l'attaquer à demi ; voire vous semblait-il que la seule association de lui, d'elle et des Etats1 n'était pas encore suffisante pour commencer un si grand ouvrage, mais qu'il était nécessaire d'essayer à faire une bonne union et confédération avec tous les autres rois, princes, potentats, républiques et peuples qui appréhendaient leur tyrannie, ou qui voudraient profiter de leur diminution.

La reine se montra fort satisfaite de connaître l'opinion de Rosny sur cette affaire, pensant bien qu'il connaissait les intentions de son maître sur cette grave

_

¹ La Hollande.

question. Elle dit qu'il était bon de s'entendre et de régler les intérêts des alliés à l'avance et de proportionner les désirs d'un chacun ; et en vraie Anglaise elle déclara qu'elle ne pourrait supporter l'acquisition des Pays-Bas espagnols1 par le roi de France son bon frère.

Là-dessus Rosny, la regardant attentivement, tout pensif et sans rien répliquer, Elisabeth reprit la parole et dit :

Hé quoi ! M. de Rosny, n'avez-vous pas bien compris mes opinions, ou ne les approuvez-vous pas, comme votre silence me donne sujet d'en croire quelque chose ? — Madame, lui dis-je, tant s'en faut que ce soient ces causes-là qui m'aient retenu de parler aussitôt, que tout au contraire c'est l'admiration en laquelle je suis entré de l'excellence de votre esprit, de la grandeur de votre courage, de votre prévoyance et de votre jugement, ne vous niant point que je n'aie souvent entamé de semblables propos au Roi mon maître, et que je ne l'aie vu en disposition de prendre des conclusions conformes à celles que vous me déclarez maintenant.

Après plusieurs discours, on termina par une conclusion sur cinq points, qu'il était jugé nécessaire d'obtenir.

Le premier : délivrer les princes et villes de l'Allemagne de la domination tyrannique de la Maison d'Autriche ; les rétablir dans leurs anciens droits et libertés, et surtout en celui de la libre élection de l'empereur et du roi des Romains. — Le second : délivrer les 17 provinces des Pays-Bas2 et en former un seul corps de république indépendante. — Le troisième : former avec les cantons suisses et leurs alliés, et avec l'Alsace, la Franche-Comté et le Tyrol une autre république. — Le quatrième : chercher les moyens de faire subsister dans ces nouveaux Etats la liberté des divers cultes. — Le cinquième : essayer à rendre tous les rois de la chrétienté les plus approchants qu'il se pourra d'une même grandeur en l'Europe, tant en étendue de pays, que richesse et puissance.

Ce projet paraît être la première idée du grand dessein de Henri IV, dont on reparlera plus loin.

Après le retour de Rosny à Calais, Henri IV et Elisabeth convinrent des moyens et procédures qu'ils devraient employer l'un et l'autre pour réaliser les projets susmentionnés, et retournèrent ensuite dans leurs capitales.

Henri IV était alors fort irrité contre les Espagnols qui ne cessaient de cabaler en France avec Biron, le duc de Bouillon, le comte d'Auvergne, le prince de Joinville et autres, et qui, de plus, venaient d'insulter gravement son ambassadeur à Madrid. Aussi disait-il un jour à Rosny :

Je vois bien que ces gens-là ne me laisseront jamais en repos tant qu'ils auront moyen de me troubler, et que les diverses jalousies de gloire et d'honneur et les intérêts d'Etat sont trop difficiles à faire compatir3 entre ces deux couronnes, et qu'il faut prendre d'autres fondements qu'une

-

¹ Belgique, départements du Nord et du Pas-de-Calais.

² Hollande et Belgique.

³ A concilier.

simple confiance en la foi et parole donnée pour subsister avec sûreté, tant qu'enfin ils me contraindront à des choses où je n'avais point eu de dessein. Mais, pardieu, j'en jure, si je puis avoir une fois mis mes affaires en bon ordre, assemblé de l'argent et le surplus de ce qui est nécessaire, je leur ferai une si furieuse guerre, qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes à la main.

Trente-quatre ans plus tard, Louis XIII et le cardinal de Richelieu réalisaient la pensée de Henri IV.

Revenu à Paris, Henri IV recut de nouveaux et de nombreux avis sur les menées du maréchal de Biron. Toujours bon, trop bon, le Roi essaya de regagner par de nouveaux bienfaits cet esprit dévoyé et méchant ; il lui fit donner par Rosny 30.000 écus (540.000 fr.) Lorsque Biron vint remercier le surintendant des finances, il lui dit qu'il savait bien que c'était à lui seul qu'il devait cette gratification et non pas au Roi, qui ne s'était jamais guère soucié de lui, sinon lorsqu'il avait eu affaire de son courage et de son épée, sans lesquels il ne fût jamais parvenu si facilement à la couronne. En vain Rosny essaya-t-il de le calmer, et lui donna-t-il les meilleurs conseils ; le maréchal continua à se répandre en plaintes, rodomontades, menaces, jactances et vanités. De quoi le Roi, prévenu par Rosny, lui dit qu'il n'y avait pas à s'inquiéter de ces langages du maréchal, et, poussant la bonté à l'extrême, il l'envoya en Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour lui faire part de son mariage avec Marie de Médicis. Sans nul doute Elisabeth avait été avertie des machinations de Biron, car elle lui dit une parole fort grave qui aurait dû lui donner à réfléchir. Le comte d'Essex, favori de la reine d'Angleterre, avait trahi sa souveraine, qui lui avait fait trancher la tête : Si j'étais à la place du Roi mon frère, dit-elle un jour au maréchal, il y aurait des têtes coupées à Paris comme à Londres. Dieu veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence! Pour moi, je n'aurais jamais pitié de ceux qui troublent un Etat. Revenu d'Angleterre, Biron fut envoyé en Suisse, toujours en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour le renouvellement de l'alliance de la France avec les Cantons.

Pendant ce temps, Rosny obtenait pour son frère la charge d'ambassadeur à Rome, malgré la mauvaise volonté de deux autres ministres, MM. de Villeroy et de Sillery, jaloux à l'extrême de l'influence de Rosny. Il y eut à ce sujet, et devant le Roi, une querelle assez vive entre tous ces Messieurs, dans laquelle la raideur du caractère de Rosny se montre si à nu, que nous croyons devoir en reproduire les détails.

Nous étant mis à nous entrepicoter, chacun essayant de mettre en avant ce qu'il estimait le plus valoir en soi et le moins en autrui, et m'étant persuadé, par les discours qu'ils tenaient, qu'ils voulaient faire aller leurs services du pair avec les miens, je leur répondis, demi en colère, que toutes comparaisons étant toujours tenues pour odieuses entre toutes personnes, elles seraient incessamment réputées telles entre les nôtres, eu égard à la diversité des naissances, professions, qualité et quantité de services ; et comme ils voulaient répliquer, et surtout le petit M. de Villeroy, fier comme un aspic, ayant les joues bouffies et les yeux rouges de dépit, le Roi leur imposa silence, et nous dit à tous trois, avec démonstration de colère, qu'il ne trouvait

nullement bonnes ces picoteries, contestations et reproches mal fondés ; qu'il nous défendait d'en user jamais, surtout en sa présence, et qu'il nous tenait tous trois pour bons et utiles serviteurs, de quoi diverses actions lui avaient rendu des preuves notables.

Sur quoi le dépit me faisant passer mesure, je repartis, et, m'adressant au Roi même, lui dis que puisqu'il approuvait ainsi également les services des uns et des autres, que je n'avais plus rien à répliquer, d'autant que son opinion et sa créance (ce qu'il croyait), en telles matières, devaient être les juges souverains et décisifs de ce différend ; mais que si j'avais à débattre cette cause avec un autre que mon roi et mon maître, les volontés duquel me seraient toujours pour lois inviolables, je penserais lui faire bien reconnaître par vives et solides raisons, — sans mettre même en avant que j'avais incessamment couru sa fortune, quelque délabrée qu'elle eût été longues années, que je n'avais jamais eu d'autre maître ni assisté ses ennemis1 et que j'avais plus reçu de plaies qu'ils n'avaient taillé de plumes, et plus répandu de sang pour son service qu'ils n'avaient mis d'encre dans leurs écritoires, - qu'il y avait grande différence entre les services des gentilshommes et gens de querre, et ceux des gens de robe longue et d'écritoire, les vacations et emplois de ceux-ci étant de telle nature qu'ils ne pouvaient jamais déplaire, désobéir, contredire, ni manguer à faire ce qui leur était commandé s'ils ne voulaient, leurs charges ne consistant qu'à prôner, caqueter, faire la mine, écrire et sceller, qui sont toutes choses qui résident en la volonté ; au lieu que ceux-là qui faisaient le métier de la guerre et s'employaient aux finances étaient obligés à produire des réalités, des substances et des effets qui ne dépendaient pas de leur vouloir, l'argent ne se trouvant pas, les places ne se fortifiant, attaquant ni défendant pas, les combats ne se faisant pas, les pièces d'artillerie ne s'exploitant pas, les batailles ne se donnant pas, les victoires ne s'obtenant pas avec des mains de papier, des peaux de parchemin, des coups de ganivet (canif), des traits de plumes, des paroles vaines, des sceaux et de la cire ; bref avec des imaginations, fantaisies, mines et simagrées : ce que je ne doutais point que S. M. ne reconnût encore mieux que je ne l'avais représenté, la suppliant néanmoins de m'excuser si le mépris que l'on faisait de mon frère et de moi avait été cause de l'excès dont l'on pourrait accuser mes paroles, et de leur accorder un pardon convenable à l'offense.

A quoi le Roi répondit brusquement et comme si la continuation de tels langages lui eût déplu : Bien ! bien ! je vous le pardonne et aux uns et aux autres, et considère vos paroles comme il faut ; mais à la charge toutefois que vous

_

¹ Camouflet envoyé à Villeroy, ancien ligueur.

ne rentrerez plus en telles picoteries, et que quand l'un d'entre vous désirera favoriser quelqu'un de ses amis près de moi, les autres ne s'y opposeront plus avec aigreurs et animosités, mais s'en remettront doucement à mon choix, lequel je fais, pour le présent, en faveur du sieur de Béthune, duquel j'estime la maison, l'esprit, la prud'homie (sagesse), même la capacité, l'ayant employé en diverses affaires de paix et de guerre, desquelles il s'est dignement acquitté ; et afin que vous n'estimiez pas, dit-il, adressant sa parole à M. de Villeroy, que je préfère Béthune à ceux que vous projetiez de me nommer pour la charge d'ambassadeur à Rome, dès à présent je vous promets de la leur réserver au retour de Béthune, avec leguel, ce pendant, je vous bonne amitié ordonne de vivre en et parfaite correspondance, afin que mon service n'en reçoive dommage.

Et sur cela nous ayant derechef commandé à tous trois de nous comporter avec affection et respect, les uns avec les autres, il quitta le promenoir où il avait été plus de deux heures avec nous, à cause de nos disputes, et s'en alla dîner.

Quelque temps après la naissance du Dauphin1, Henri IV, appuyé avec Rosny sur le balcon de la grande allée de l'Arsenal, où il était venu se promener et voir les magasins qui commençaient à se bien remplir d'armes, annonça au grand-maître qu'il avait reçu de divers côtés des avis certains que le maréchal de Biron continuait ses pratiques criminelles ; que, malgré le pardon qui lui avait été accordé à Lyon, malgré les serments qu'il avait faits de ne retomber jamais de sa vie en pareils crimes, malgré les faveurs qu'il avait reçues depuis, le maréchal avait renouvelé son alliance avec la Savoie, l'Espagne, le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon, et qu'il cherchait à entraîner avec lui quelques princes et les plus grands officiers, et à soulever les villes et les peuples du Poitou, du Limousin et de la Guyenne, mécontents de certains impôts.

Le principal agent de Biron auprès de Charles-Emmanuel et du comte de Fuentès² était un gentilhomme bourguignon, Jacques de la Fin, qui, mal satisfait du maréchal, s'était retiré récemment chez lui. Le Roi résolut de le pratiquer, le fit venir à Fontainebleau, lui promit un pardon complet, et apprit, par ses aveux, tout le détail de la conspiration. La France devait être démembrée et transformée en monarchie élective, à la façon de l'empire d'Allemagne, chaque grand seigneur devenant prince héréditaire dans son gouvernement ; Biron devenait duc souverain de la Bourgogne, et épousait une fille du duc de Savoie ; Henri IV devait être assassiné.

Quelques temps après, le Roi écrivit à Rosny le billet suivant :

Mon ami, venez me trouver en diligence pour une chose qui importe à mon service, votre honneur et le commun contentement de nous deux. Adjeu. Je vous aime bien.

¹ Louis XIII naquit le 27 septembre 1601.

² Gouverneur espagnol du Milanais.

Aussitôt Rosny prit la poste, et, arrivé à Fontainebleau, il trouva S. M. à cheval et partant pour la chasse.

Lors, ayant mis pied à terre, je lui vins embrasser la botte, et il me serra la tête contre son cœur, selon sa coutume, puis me dit: Mon ami, il y a bien des nouvelles; toutes les conspirations contre moi et mon Etat, dont nous ne faisions que nous douter, sont maintenant découvertes, voire le principal des négociateurs d'icelles m'est venu demander pardon et me tout confesser. Il y embrasse beaucoup de gens et des plus grands et des plus obligés à m'aimer. Mais c'est un grand menteur et suis résolu de ne rien croire de lui que sur bonnes preuves ; entre autres il y en met que vous ne penseriez jamais : or, devinez qui ? — Jésus ! Sire, disje, deviner un homme qui soit traître, c'est ce que je ne ferai jamais. Et après qu'il m'eut dit deux ou trois fois : mais encore, devinez, et que je lui eus toujours répondu que je ne devinerais jamais cela, il me dit : M. de Rosny en est ; le connaissez-vous bien ? Lors je me mis à rire et lui dis : Hé quoi ! Sire, les autres n'en sont-ils point plus que moi ? Si ainsi est, vous ne vous devez pas mettre en beaucoup de peine ; car l'effet vous justifiera la sincérité de mon cœur. — Or bien, dit le Roi, aussi n'en ai-je rien cru, et pour vous le montrer, j'ai commandé à Bellièvre et à Villeroy de vous aller trouver et vous porter toutes les accusations, tant contre vous que contre tous les autres, et faire voir les preuves ; et même j'ai dit à La Fin, qui est celui qui m'a découvert la menée, que je voulais qu'il vous vît, et vous parlât de tous ces desseins.

Rosny s'entretint longuement avec La Fin, puis avec MM. de Bellièvre et de Sillery; et tous les trois réunis en conseil avec le Roi convinrent de ne rien faire contre les conjurés jusqu'à ce que l'on eût trouvé le moyen de faire venir Biron à la Cour, où l'on s'assurerait de sa personne.

Le Roi avait érigé au mois d'août 1601 la baronnie de Rosny en marquisat1; au commencement de 1602, il nomma Rosny capitaine de la Bastille, afin de lui prouver la grande confiance qu'il avait en lui, et afin que s'il avait des oiseaux à mettre en cage et tenir sûrement, lui dit-il, il pût s'en reposer sur sa prévoyance, diligence et loyauté. Car, ajouta le Roi, pour vous en dire la vérité, voyant tant de gens enveloppés dans ces pratiques et menées, je ne vois que vous qui ayez toutes les parties requises pour me bien servir en une si importante occasion.

Henri IV entretenait dans toutes les provinces éloignées2 des serviteurs dévoués, bien affidés, pour l'avertir toujours de tout ce qui s'y passait. A ce moment on le prévint que partout une grande quantité de gens, tant d'une que d'autre religion, pratiqués par quatre ou cinq grands seigneurs, décriaient son gouvernement et cherchaient à le rendre odieux et le mettre en la haine universelle. Henri IV partit pour le Poitou afin d'apaiser la fermentation des peuples.

¹ D'EXPILLY, *Dictionnaire géographique*.

² Anjou, Poitou, Saintonge, Angoumois, Périgord, Limousin, Marche, Auvergne, Haute-Guyenne, Haut-Languedoc.

Arrivé à Blois, le Roi trouva les ducs d'Epernon et de Bouillon, et chercha à connaître les dispositions de leur esprit ; ils protestèrent de leur fidélité, et le Roi se contenta pour le moment de leurs promesses. Puis il tint un conseil, dans lequel on examina si l'on devait arrêter le comte d'Auvergne et les ducs d'Epernon et de Bouillon. Rosny fut seul d'avis qu'il fallait les laisser en liberté ; lorsque ce fut son tour à opiner, il dit au Roi :

Sire, je me trouve en ceci bien empêché, car je ne vois encore aucunes preuves bien certaines contre MM. d'Epernon et de Bouillon, et partant je ne saurais être d'avis de les arrêter sur de simples conjectures et opinions, s'y rencontrant plusieurs inconvénients et difficultés, d'autant que si vous les prenez comme accusés de trahison, en premier lieu vous effaroucherez les vrais coupables, et ne pouvant rien vérifier (prouver) contre ceux-ci qui seront pris, vous justifierez les autres, et faudra qu'il s'en ensuive sur les captifs plusieurs riqueurs mal convenables à votre humeur si pleine de clémence ; car telles personnes ainsi offensées sont de dangereuse réconciliation. Et pour moi, je ne vois point qu'il y ait plus de preuves contre ces deux-ci que contre moi ; que La Fin, sous prétexte de deux lettres de civilité au maréchal de Biron, par lesquelles je le faisais ressouvenir des conseils que je lui avais donnés et de lier ensemble une amitié inaltérable au cas qu'il les voulût suivre absolument, voulait faire croire que j'étais de intelligence et défection, étant bien assuré que je ferai croire le contraire par la suite de l'issue de cette affaire, et connaître qu'un innocent n'est pas toujours garanti de la calomnie et des langues envieuses et médisantes.

Le Roi adopta l'avis de Rosny, qui, en sortant du château pour aller dîner en son logis, fut abordé par beaucoup de gens, comme on fait les favoris. M. d'Epernon l'accosta aussi et lui dit que ces conseils si longs et si secrets mettaient beaucoup de gens en alarme ; mais que pour lui il n'y entrait nullement, d'autant que sa conscience le rassurait :

C'est le meilleur refuge de tous, Monsieur, lui répondit Rosny, principalement au règne où nous sommes ; car le Roi n'a nulle inclination à la violence ni à la sévérité ; mais tout au contraire il est si bénin que, quand quelqu'un aurait attenté contre lui et contre son Etat, s'il savait qu'il s'en repentît à bon escient1, il lui pardonnerait aussitôt et l'aimerait comme auparavant. Je vois force gens qui s'éloignent de la Cour, mais ceux qui ont la conscience nette ne le doivent pas faire, car ils n'ont rien à craindre. — Or, je suis de ce nombre-là, dit M. d'Epernon, et ne partirai pas de la Cour tant que ces ombrages dureront. — Vous ne sauriez mieux faire, Monsieur, dis-je, et ferai valoir cette résolution où il faut.

¹ Véritablement, tout de bon.

Le Roi avait recommandé à Rosny de dîner en soldat, c'est-à-dire de manger trois morceaux et de boire deux coups, et de revenir aussitôt le trouver. Rosny obéit, suivant sa coutume, et vint raconter à S. M. ce que d'Epernon lui avait dit.

Il m'en a dit autant, répliqua le Roi, et, en effet, je crois bien que M. d'Epernon n'est point de toutes ces menées par actes visibles; il est trop habile homme et craint trop de perdre son bien et ses charges pour s'embarrasser parmi tous ces esprits brouillons, avec lesquels aussi bien il n'y a rien à gagner pour lui, et même n'y saurait jamais vivre ni compatir1; et puis il ne voit pas grand fondement à tout cela, vu l'état où sont maintenant mes affaires. Je ne dis pas qu'en son petit cœur il ne fût peut-être bien aise que quelqu'un me traversât, afin que j'eusse d'autant plus affaire de lui ; mais difficilement se mettra-t-il jamais d'autre parti que celui du Roi ; ayant éprouvé de combien de difficultés tels desseins sont ordinairement accompagnés; néanmoins il le vous faut maintenir en cette bonne disposition ; voyez aussi MM. de Bouillon et de la Trimouille, et leur parlez de demeurer à la Cour, pour voir ce qu'ils vous diront ; néanmoins, attendez que nous soyons à Poitiers, car entre ci et là nous serons éclaircis de beaucoup de choses.

Mais le duc de Bouillon et M. de la Trimouille, malgré leurs protestations, ne jugèrent pas à propos de demeurer auprès du Roi, et les Huguenots intransigeants, dont la conspiration était permanente et parallèle à celle de Biron, s'en allèrent également, indiquant ainsi leur mauvais vouloir.

Henri IV continua son voyage, força les peuples du Poitou, du Limousin et de la Guyenne à se soumettre à l'impôt qui les avait mécontentés, et aussitôt il le révoqua. Les peuples satisfaits et apaisés, il revint à Fontainebleau.

Biron, décidé par les conseils du président Jeannin et par les mesures que prit M. de Rosny, vint aussi à Fontainebleau, espérant tromper encore une fois Henri IV.

Quelque temps auparavant, Rosny avait enlevé à Biron toute l'artillerie et les poudres qui se trouvaient en Bourgogne, dont le maréchal était le gouverneur. Rosny lui avait fait croire qu'il était utile de refondre les canons et de renouveler les poudres, et que l'arsenal de Lyon allait lui remplacer immédiatement ce qu'on lui enlevait : en effet, on chargea sur la Saône canons et poudres, et Biron consentit à laisser partir son artillerie. Mais par l'industrie de Rosny, on fit descendre les bateaux qui apportaient à Lyon l'artillerie du maréchal, et l'on arrêta ceux qui devaient lui porter la nouvelle. Il fut bien obligé alors de se soumettre, le baron de Lux, son confident2, lui ayant représenté, dit Sully :

Qu'il n'était rien resté dans ses places de quoi se défendre, et que si le Roi venait à lui la tête baissée, avec ses diligences accoutumées, il serait contraint de quitter le royaume et n'apporter aux ennemis qu'un esprit ulcéré et une fortune ruinée : de quoi il fut en une telle furie contre moi, qu'il ne s'en pouvait taire, jusques à user de menaces de me poignarder, disant que je l'avais affiné ; de quoi le Roi

¹ S'accorder, vivre avec.

² Qui avait remplacé La Fin.

ayant eu avis, il m'en avertit, et même fit commandement de me bien accompagner.

Lux avait aussi représenté au maréchal que l'argent qu'on lui avait promis pour faire la guerre n'était pas encore arrivé ; que ses traités avec l'Espagne et la Savoie n'étaient pas encore définitivement conclus ; que le Roi ne savait rien, et qu'on le tromperait encore cette fois comme on l'avait déjà endormi à Lyon.

Sitôt que Biron fut arrivé à Fontainebleau, Henri IV écrivit un mot de sa main à Rosny, qui était allé se promener à Moret.

> Mon ami, notre homme est venu, qui fait fort le retenu et le prudent. Venez en diligence, afin que nous avisions à ce que nous avons à faire. Adieu, je vous aime bien.

Aussitôt Rosny monta à cheval, arriva au galop et trouva le Roi qui se promenait et qui lui dit:

> Mon ami, voilà un malheureux homme que le maréchal, c'est grand cas1. J'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié, et mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si longtemps servi et qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, qu'il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni à mon Etat ; car il ne m'a jamais rien voulu confesser, et vit avec moi comme un homme qui a quelque chose de malin2 dans le cœur. Je vous prie, voyez-le; il est votre parent et fait mine d'être votre ami, encore qu'en son âme il vous haïsse merveilleusement, d'autant qu'il dit que vous l'avez affiné par vos belles paroles. Ne laissez pas néanmoins de parler à lui comme à cœur ouvert, mais avec discrétion et en sorte qu'il ne puisse pas juger que nous savons tout et que nous avons des preuves contre lui, suffisantes pour le convaincre ; car il croit que nous ne savons rien, d'autant que La Fin lui a dit à l'oreille en arrivant : Mon maître, courage et bon bec ; ils ne savent rien. Néanmoins s'il s'ouvre à vous sur les discours que vous lui tiendrez et certitude de ma bienveillance que vous lui donnerez, assurez-le qu'il peut en toute fiance me venir trouver, faire confession de tout ce qu'il a pensé, dit et fait, moyennant qu'il ne me cèle rien, et que je lui pardonne de bon cœur, comme je vous en donne ma foi et ma parole.

> Sur cela je m'en allai au château et trouvai le maréchal en la chambre du Roi, assis au chevet de son lit, parlant à M. de la Curée3 ; et comme à mon arrivée il ouit le bruit de ceux qui me saluaient et faisaient place, parce que j'étais fort accompagné, il s'avança et me vint saluer, mais fort froidement. Je l'embrassai avec gaieté et témoignage d'affection, et lui dis : Hé ! quest-ce que ceci, Monsieur ?

¹ C'est chose importante, difficile.

² Mauvais, nuisible.

³ Commandant la compagnie de chevau-légers du Roi.

vous me saluez en sénateur et non pas à l'accoutumée. Ho, ho, il ne faut pas faire ainsi le froid ; embrassez, embrassez-moi encore une fois, et allons causer ; car si vous me voulez croire tout ira bien. Là-dessus nous étant tous deux assis au chevet du lit du Roi, je lui dis : Hé bien, Monsieur, quel homme êtes-vous ? avez-vous salué le Roi ? quelle chère1 vous a-t-il faite ? que lui avez-vous dit ? Vous le connaissez bien ; il est libre et franc, et veut que l'on vive de même avec lui. L'on m'a dit que vous aviez fait le froid et le retenu avec lui ; cela n'est pas de saison, ni selon son humeur et la vôtre. Je suis votre parent, votre serviteur et votre ami : croyez mon conseil, et vous vous en trouverez bien ; ditesmoi librement ce que vous avez sur le cœur, et pour certain j'y apporterai remède, et ne craignez point que je vous trompe.

Lors il me dit : J'ai fait la révérence au Roi, avec le respect et l'honneur que doit un serviteur et sujet envers son maître et son Roi. Je lui ai répondu sur tout ce qu'il m'a enquis ; mais ce n'ont été que propos communs et paroles générales ; aussi n'avais-je rien davantage à lui dire.

Or, Monsieur, dis-je, ce n'est pas comme il faut procéder envers cet esprit vraiment royal : ouvrez-lui votre cœur et lui dites tout, ou à moi si vous voulez, et devant qu'il soit nuit, je vous réponds que vous demeurerez contents l'un de l'autre. — Je n'ai rien à dire au Roi, ni à vous, plus que j'ai fait ; mais si S. M. a quelque défiance ou mécontentement de moi, que lui ou vous me le disiez librement, sur quoi et que c'est, et lors j'y répondrai de même. — Ce qui fâche le plus l'esprit du Roi, dis-je, ce sont vos froideurs ; car d'autres particularités, il n'en sait point de précises. Mais que votre conscience vous juge vous-même, et conduisez-vous tout ainsi que si vous croyiez que nous sussions tout ce que vous avez fait, dit et pensé de plus secret ; car je vous jure en ma foi que c'est le vrai moyen d'obtenir du Roi tout ce que vous sauriez désirer. Pour moi, quand j'ai fait quelque peccadille, je lui reconnais être pour un grand péché, et c'est alors qu'il fait tout ce que je veux ; je ne vous donne point d'autre conseil que celui que je prends ordinairement pour moi-même. Hé! pardieu (vous me faites jurer), si vous le voulez suivre, vous et moi gouvernerons la Cour et les affaires. — Je veux bien vous croire, me répondit-il, mais je ne sais rien et n'ai à confesser péché ni peccadille ; car j'en sens ma conscience fort nette depuis ce que j'ai confessé au Roi à Lyon. Après quelques autres propos de compliments, il s'en alla en son logis.

Quasi aussitôt le Roi arriva ; auquel ayant conté tout ce que dessus, il me dit : Vous avez été un peu bien avant, voire assez pour le mettre en soupçon et le faire en aller, et vous

_

¹ Mine, figure, visage.

voyez que vous n'en avez rien su tirer : c'est ce que je vous ai toujours dit, qu'il est résolu de ne me point pardonner, quelque pardon, bien et honneur que je lui fisse, s'étant trop laissé emporter à ses espérances pleines de vanité, et à vouloir devenir souverain. Entrez dans cette galerie et m'y attendez ; car je veux parler à ma femme et à vous ensemble, et qu'il n'y ait personne que nous trois.

Peu après, il arriva avec la Reine, et ayant fermé la porte de la galerie au verrou, il me dit : Hé bien ! ne reconnaissezvous pas bien maintenant quelle est la résolution du maréchal ? Elle est de troubler mon Etat, que j'ai eu tant de peine à pacifier, et de m'ôter le moyen de soulager mes sujets de tant de tailles et subsides dont ils sont oppressés et de leur faire voir que je ne suis pas seulement leur Roi mais aussi leur père. Or, avisons donc le moyen d'étouffer tant de pernicieux desseins à leur naissance, dont je n'en vois point de plus propres que de se saisir du comte d'Auvergne et du maréchal ; et le tout consiste maintenant à savoir comme il le faut faire. J'en ai pensé un moyen, qui est de faire investir cette nuit les logis où ils seront couchés et les faire prendre au lit. Que vous en semble ?

A quoi je répondis : Sire, je n'ai pas tant songé à cette exécution que l'importance d'icelle le mérite ; mais, selon ce qui m'est le premier venu en l'esprit, V. M. m'excusera si je réprouve entièrement la forme par elle proposée, et vous dis qu'il n'y en a point de meilleure que de les amuser ce soir dans votre chambre et cabinet, et là se saisir d'eux, lorsque la plupart du monde, s'ennuyant de ces longueurs, se sera retiré ; car, par ce moyen, cela se fera facilement, sans rumeur et à petit bruit.

Lors le Roi me dit : Je ne vois point d'apparence à ce que vous dites, si je ne veux remplir de sang ma chambre et mon cabinet, car ils mettront l'épée au poing et se défendront ; et si cela se doit faire ainsi, je ne veux point que ce soit en ma présence ni dans mon logis, mais dans le leur. Je contestai toujours là-dessus, et néanmoins le Roi s'opiniâtra au contraire, et me dit : Je suis résolu en cela et ne m'en parlez plus ; allez-vous-en à votre logis souper, puis, vers les neuf heures, bottez-vous et tous vos gens, faites seller tous vos chevaux, attendez de mes nouvelles, et vous tenez prêt de partir si je le vous mande.

Ainsi je m'en vins à mon pavillon, qui était tout vis-à-vis celui du maréchal, et après souper je me bottai, fis botter tous mes gens, seller mes chevaux et apprêter mon bagage, puis me retirai dans ma petite chambre, qui avait vue sur le pavillon du maréchal, m'attendant d'heure à autre de le voir attaquer, me promenant et quelquefois lisant. J'ouis sonner neuf, dix, onze et douze heures. Lors je sortis à la grande chambre, où je trouvai tous mes gens, les uns jouant, les autres causant et les autres dormant, et je leur dis : Il y en

pourra bien avoir eu qui n'auront pas bien pris leurs mesures, et qui, pour ne pas croire conseil, auront laissé échapper des oiseaux qui ne se réclameront pas aisément et qui leur étaient aisés à retenir. Que l'on aille brider mes chevaux et charger mon bagage pendant que je m'en irai dans ma chambre pour écrire un mot ; où je n'eus pas été demi-heure, que j'ouis rabâter à la porte de mon pavillon, et en même temps crier : Monsieur, le Roi vous demande. Et ayant mis la tête à la fenêtre, j'ouis parler La Varenne, qui me dit : Monsieur, venez tôt, le Roi veut parler à vous, et vous envoyer à Paris donner ordre à tout ; car MM. de Biron et comte d'Auvergne sont arrêtés prisonniers. — Et où ont-ils été pris, dis-je ? — Dans le cabinet du Roi, me dit-il. — Or, Dieu soit loué, que le Roi ait suivi bon conseil1.

En même temps je l'allai trouver qui me dit : Nos gens sont pris, montez à cheval, allez leur préparer leur logis à la Bastille ; je les enverrai par bateau à la porte de l'Arsenal, du côté de l'eau. Faites-les-y descendre, qu'il ne s'y trouve personne, et les menez sans bruit, par vos cours et jardins, où il faut ; puis, après que vous aurez tout ordonné et même devant qu'ils arrivent — car ce ne sera pas longtemps après vous —, allez au Parlement et à l'Hôtel-de-Ville, et leur faites entendre ce qui s'est passé, dont ils sauront les causes et les raisons, à mon arrivée, lesquelles je m'assure qu'ils trouveront justes.

Un complot fut organisé pour délivrer les prisonniers ; un autre, pour enlever Rosny et en faire un otage, sa vie allant pour la leur. Henri IV, averti par sa police vigilante, en prévint Rosny. Biron fut jugé, condamné et exécuté à la Bastille, le 31 juillet 1602.

Dans ces temps-là, on savait punir un maréchal de France traître envers la Patrie.

Biron décapité, Henri IV pardonna à ses complices. Quelques-uns, des plus qualifiés, et que Rosny ne nomme pas, se repentirent, avouèrent et se conduisirent dès lors en gens d'honneur. Deux autres, le comte d'Auvergne, continua ses menées avec l'étranger ; Bouillon refusa tout accommodement.

Quelques jours après l'exécution du maréchal, Henri IV vint voir Rosny en son cabinet de l'Arsenal et lui dit :

Hé bien! vous voyez comme ceux auxquels j'ai fait le plus de faveurs, de biens et d'honneurs ont été ceux qui m'ont donné le plus de traverses, et ont le plus envié ma grandeur et la prospérité de mes affaires. Car que n'ai-je point fait pour le comte d'Auvergne, les ducs de Biron et de Bouillon, et trois autres que vous savez et que je ne veux plus nommer, puisqu'ils se sont repentis? Voire, que n'ai-je point souffert d'eux et de leurs extravagantes fantaisies, ambitions déréglées et avarices insatiables?... Or, vous dis-je tout ceci non pour soupçonner que vous ayez besoin de cette leçon, ni

¹ Biron fut arrêté, le 14 juin, par M. de Vitry, capitaine des gardes.

que vous soyez de si mauvais naturel que de me rendre le mal pour le bien ; mais je serai bien aise de vous faire entendre clairement mes intentions, et que vous me disiez aussi franchement les vôtres, afin que nous convenions ensemble de la forme de vivre que nous aurons à prendre et tenir pour durer longuement unis ensemble, persistant : moi, à être incessamment bon roi et bon maître ; et vous, toujours bon sujet, loyal et utile serviteur, comme nous nous sommes entre-éprouvés tels l'un l'autre jusques à présent.

Ma résolution est donc de continuer à vous aimer plus que nul autre, d'élever et enrichir votre maison, que je sais bien être ancienne, de vous faire des honneurs et des biens. Mais je veux tellement assaisonner tout cela, que non seulement il ne donne occasion à personne de haine ou d'envie contre vous, par sa promptitude et son excès, qui ne vous puisse donner à vous-même ni le moyen ni le désir de vous méconnaître, de vouloir faire votre fortune sans moi, ni par autre voie que celle de mes bonnes grâces et vos utiles services, mais aussi exempte mon esprit — lequel rebattu de tant d'infidélités devient vieux et par conséquent plus défiant que de coutume — de toutes causes et occasions d'ombrages et de soupçon contre vous, à qui pour ces raisons je veux bien bailler, lorsque les occasions naîtront et que l'état de mes affaires le pourra requérir, des charges et des dignités, comme pairie, offices de la Couronne et gouvernement de province, vous donner le premier lieu de faveur et de crédit au maniement des affaires. Mais ne vous attendez point que je vous baille de grandes villes et fortes places, par le moyen desquelles et de votre grand crédit et capacité, vous joignant ou aux Huguenots ou à d'autres factions, vous puissiez vous passer de moi, voire troubler le repos de mon esprit et la paix de mon royaume quand bon vous semblerait.

Je veux donc, en vous faisant des biens et des honneurs, qui ne seront pas petits, je le vous promets ainsi, et vous en donne ma foi et ma parole, ils soient néanmoins tels qu'ils dépendent toujours de ma bienveillance, et qu'icelle vous venant à manquer, ils ne puissent, par quelque dépit vous porter à me nuire, et moi donner mauvais exemple aux miens, faisant pour un serviteur plus que ne doit un bon Roi, qui a soin de son honneur, de sa réputation, de son Etat, et du soulagement, bien et repos de ses peuples.

Donc, outre vos états et appointements, qui sont assez grands pour vous nourrir et tout votre train, je vous veux encore donner tous les ans d'extraordinaire 50 ou 60.000 livres (300 ou 360.000 fr.), d'autant que cela joint avec votre revenu que vous épargnerez entièrement — car je sais, et c'est une des choses qui m'a autant confirmé à me servir de

¹ Faire venir à temps, selon la saison, au moment voulu.

vous aux finances, que vous ne l'emploierez ni en festins, ni en chiens, ni en oiseaux, ni en chevaux, ni en habits —, sera suffisant pour meubler et bâtir vos maisons, et acquérir quelques terres tous les ans, afin de partager vos enfants, auxquels, quand vous les marierez, je ferai encore voir ma libéralité et combien je vous aime ; voire j'ai déjà quelque chose en l'esprit — que je ne vous dirai pas à présent, mais en temps et lieu — dont vous aurez sujet d'être content et de dire que vous serez plus que n'aviez espéré.

C'est maintenant à vous à me faire savoir et me déclarer librement votre opinion sur toutes ces choses, et vous en prie, comme étant votre bon maître et ami particulier.

Lors ayant pris la parole, je lui dis:

Sire, votre personne, votre prudence, votre courage et votre bon naturel se rendent plus qu'admirables, et ne saurais assez les louer ni estimer, tant pour ce qui regarde votre personne royale, vos enfants et votre Etat, que moi-même, qui trouve déjà en ce qu'il vous a plu me proposer, non seulement de quoi me contenter et y trouver l'entier accomplissement de mes désirs, mais aussi de quoi confesser que c'est beaucoup plus que mes services, mes mérites ne pouvaient attendre, voire même mes espérances ne pouvaient concevoir.

J'accepte donc avec honneur, humilité et joie indicible, les sacrées paroles de V. M., protestant de n'avoir de ma vie, ni ambition, ni convoitises de richesses, ni passions, ni affections que celles qui me seront suggérées par V. M. même ; et encore, si j'en reconnaissais quelqu'une qui, par excès de votre bienveillance, me fût apprêtée, et qui pût être préjudiciable à vous et à votre Etat, de la refuser absolument, ne vous suppliant de plus que d'une seule chose, qui est de n'ajouter point foi aux calomnies et faux rapports que l'on vous pourrait faire de moi, et juger de mes intentions par mes effets et par mes services, et non du tout par mes paroles, craignant que la promptitude de mon esprit ne m'en pût faire échapper quelquefois quelqu'une mal à propos. Quant aux accusations, je ne les redoute point, ni ne désire nullement que vous les rejetiez ; car un prince sage et judicieux doit tout écouter, et ne se confier jamais du tout en un seul serviteur, mais bien qu'il vous plaise n'y ajouter aucune foi sans m'avoir ouï sur icelles, et vu quelles seront mes œuvres.

Le Roi fut fort satisfait de ma réponse, et après quelques autres propos de réciproques assurances nous nous séparâmes.

Peu après l'exécution du maréchal, Henri IV envoya des troupes en Bourgogne, qui entrèrent sans coup férir dans toutes les places ; il donna le gouvernement de la province au Dauphin et la fit gouverner par un lieutenant général ; il somma le baron de Lux, gouverneur du château de Dijon, de venir le trouver,

avec assurance de la vie s'il avouait tout, ce qu'il se hâta de faire. Lux découvrit ainsi plusieurs desseins, accusa plusieurs personnes, qui n'en surent jamais rien et auxquelles le Roi ne fit jamais mauvais visage, et que Rosny, avec sa loyauté de discrétion, ne nomme pas dans ses *Mémoires*.

CHAPITRE VII. — DEPUIS LA MORT DU MARÉCHAL DE BIRON JUSQU'À L'ÉRECTION DE LA TERRE DE SULLY EN DUCHÉ-PAIRIE.

1602-1606

Henri IV étant à Nancy écrivit à M. de Rosny, le 10 avril 1603, la lettre suivante :

Mon ami, j'ai eu avis de la mort de ma bonne sœur, la reine d'Angleterre, qui m'aimait si cordialement, et à laquelle j'avais tant d'obligation. Or, comme ses vertus étaient grandes et admirables, aussi est inestimable la perte que moi et tous les bons Français y avons faite ; car elle était ennemie irréconciliable de nos irréconciliables ennemis1, et tant généreuse et judicieuse, qu'elle m'était un second moimême, en ce qui regardait la diminution de leur excessive puissance, contre laquelle nous faisions elle et moi de grands desseins, ce que vous savez aussi bien que moi, vous y ayant employé. J'ai donc fait cette perte irréparable — au moins selon mon avis — au temps que je me pensais davantage prévaloir de sa magnanimité et constante résolution, et que mes affaires s'en allaient les mieux disposées pour me conjoindre efficacieusement avec elle ; ce qui me comble d'un ennui et déplaisir extrême, n'osant me promettre de trouver autant de générosité, de cordiale affection envers moi, et de ferme résolution à diminuer nos ennemis communs, en son successeur ; vers lequel me résolvant d'envoyer pour sentir ses inclinations et essaver de le disposer à imiter sa devancière, j'ai aussitôt jeté les yeux sur vous, comme celui de tous mes bons serviteurs par lequel je puis le plus confidemment traiter avec lui de choses si importantes, tant à cause de l'amitié que chacun sait que je vous porte, de la religion que vous professez, que pour vous être acquis envers lui la réputation d'avoir de la franchise et d'être homme de foi et de parole.

Préparez-vous donc à faire ce voyage, et disposez en sorte mes affaires qu'elles puissent avoir leur cours ordinaire pendant votre absence, sans aucun mien préjudice. Soyezmoi toujours loyal, car je vous aime bien et suis fort content de vos services. Adieu, mon ami. HENRY.

Quelque temps après, le Roi eut avec son ministre un long entretien sur les projets qu'il avait formés avec la feue reine, pour, avec l'aide de Venise, de la Hollande et des protestants d'Allemagne, travailler à la diminution de la maison d'Autriche, par la libération des Etats et peuples qui désireraient s'y soustraire. Mais le nouveau roi d'Angleterre, Jacques Ier, étant d'un caractère mou et pacifique, plus théologien que soldat, Henri IV ne savait pas s'il continuerait la

_

¹ Les Espagnols.

politique d'Elisabeth, et Rosny avait pour mission de connaître son opinion à ce sujet.

Muni des instructions et des lettres du Roi, Rosny allait partir pour l'Angleterre, lorsque Henri IV tomba malade, à Fontainebleau. Il fit venir auprès de lui son fidèle Rosny, qui arriva et trouva le Roi hors de danger. Marie de Médicis était assise à son chevet, tenant une des mains du Roi entre les siennes. Après avoir dit à Rosny de venir l'embrasser, il se tourna vers la Reine et lui dit :

Mamie, voilà celui de mes serviteurs qui a le plus de soin et d'intelligence des affaires du dedans de mon royaume, et qui vous eût le mieux servi, et mes enfants aussi, s'il fût arrivé faute (manque) de moi. Je sais bien que son humeur est un peu brusque et quelquefois trop libre à un esprit fait comme le vôtre, et que force gens sur cela lui eussent rendu de mauvais offices auprès de mes enfants et de vous, afin de l'en éloigner. Mais si jamais telles occasions se présentent, et que vous vous serviez de tels et tels (qu'il lui nomma tout bas à l'oreille), en croyant absolument leurs conseils, et ne suiviez ceux de cet homme-là, vous ruinerez les affaires de l'Etat, et peut-être le royaume, mes enfants et vous-même. Or, l'avais-je mandé tout exprès, afin d'aviser, avec vous et lui, aux moyens pour empêcher tels accidents; mais, grâces à ce bon Dieu, je vois qu'il ne sera point encore besoin de telles précautions, me sentant quasi du tout soulagé, tellement que j'aurai du temps pour y penser et vous bien instruire de mes affaires et de mes intentions.

Henri IV heureusement rétabli, Rosny partit enfin pour Londres ; outre ses instructions officielles, il emportait une instruction secrète, dont il devait présenter les articles comme venant de lui seul. Il était chargé de proposer au roi d'Angleterre une alliance offensive et défensive entre les deux pays, alliance resserrée par le mariage des enfants des deux rois et dont le but était de réduire la puissance de l'Espagne et de l'Autriche.

Pour y arriver, Rosny devait faire quatre propositions.

La première, que la France, l'Angleterre, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas2, à frais communs et néanmoins proportionnés aux puissances d'un chacun, essayassent de se saisir des Indes, ou à tout le moins des îles qui sont sur le chemin des flottes d'Espagne, afin d'en empêcher le trajet, et ce, par le moyen de trois armées navales de 8.000 hommes chacune, lesquelles se rafraîchiraient de huit mois en huit mois, afin de remplacer ce qui serait devenu défectueux en icelles.

La seconde, d'arracher de la maison d'Autriche l'hérédité de l'empire d'Allemagne et des Etats et royaumes de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie, Lusace, Autriche, Carinthie, Styrie et Tyrol, conviant à ce dessein tous les princes d'Allemagne, avec assurance que toutes les distributions s'en feraient à

¹ JUNG, p. 52.

² Hollande.

leur avantage et non d'autres, et faire le semblable touchant les Etats de Clèves, Juliers, Berg, la Mark, Ravensberg et Ravenstein lorsqu'ils viendront à vaquer1.

La troisième, d'attaquer les Pays-Bas2 en se saisissant des rivières de Meuse et Moselle, et des bords du Rhin d'un côté, des côtes de la mer de l'autre, et des frontières de France de l'autre, afin d'empêcher que nuls vivres ni marchandises n'y puissent plus entrer, et, par ce moyen, de réduire les peuples d'iceux en nécessité de toutes choses.

Et la quatrième, plus grande et plus générale, par la réduction de toute la maison d'Autriche dans le seul continent des Espagnes, essayant d'intéresser en dissipation, dispersion et distribution de leurs autres Etats, non seulement la France, l'Angleterre, les rois de Danemark et de Suède, les Provinces-Unies des Pays-Bas, mais aussi les princes et villes impériales d'Allemagne, Venise, la Savoie et autres potentats, voire même le Pape, en leur distribuant toutes lesdites provinces dont ils (les Espagnols) seraient spoliés, selon la commodité d'un chacun, sans aucune portion pour les rois de France, d'Angleterre, de Danemark et de Suède ; mais toujours avec charge, ajoute Sully, de ne faire ces propositions que comme de moi-même, faisant semblant de ne les avoir pas voulu faire au Roi, mon maître, sans avoir vu comment elles seraient reçues par ces trois grands rois du Nord et les Provinces-Unies des Pays-Bas3.

Parti de Paris au commencement de juin 1603, Rosny s'embarqua à Calais, accompagné de plus de 200 gentilshommes ou qui se disaient tels. A peine en mer, il lui arriva une aventure, que le cardinal de Richelieu4 raconte en ces termes: Ce duc (Sully) choisi par Henri le Grand pour faire une ambassade extraordinaire en Angleterre, s'étant embarqué à Calais dans un vaisseau français qui portait le pavillon de France au grand mât, ne fut pas plus tôt à micanal, que, rencontrant une roberge qui venait pour le recevoir, celui qui la commandait fit commandement au vaisseau français de mettre le pavillon bas. Ce duc, croyant que sa qualité le garantirait d'un tel affront, le refusa avec audace; mais ce refus étant suivi de trois coups de canon tirés à boulets, qui, perçant le vaisseau, percèrent le cœur aux bons Français, la force le contraignit à ce dont la raison le devait défendre, et quelque plainte qu'il pût faire, il n'eut jamais d'autre raison du capitaine anglais, sinon que comme son devoir l'obligeait à honorer sa qualité d'ambassadeur, il l'obligeait aussi à faire rendre au pavillon de son maître l'honneur qui était dû au souverain de la mer. Si les paroles du roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent pourtant pas d'autre effet que d'obliger le duc à tirer satisfaction de sa prudence, feignant être quéri lorsque son mal était plus cuisant et que sa plaie était incurable.

¹ Ce qui arriva en 1610 et donna à Henri IV le prétexte de commencer la guerre contre l'Autriche.

² Les Pays-Bas espagnols, c'est-à-dire la Belgique.

³ Les propositions de Sully contenaient en réalité le programme de la guerre de Trente-Ans.

⁴ Testament politique, IIe partie, p. 112. Edit. Foncemagne.

Rosny avait fait la leçon à tous ceux qui l'accompagnaient, surtout aux jeunes gens et marjolets1 de Paris, et leur avait donné ses ordres sur la forme de vivre qu'ils avaient à tenir à Londres. Mais le soir même de l'arrivée des Français, quelques marjolets se prirent de querelle avec un Anglais et le tuèrent. Le peuple du quartier se souleva et menaça de tuer tous les gentilshommes de l'ambassade, qui se réfugièrent dans le logis de M. de Rosny. Une centaine de ces gentilshommes se trouvaient dans la salle où était Rosny, lorsqu'il fut instruit de ce qui venait d'arriver : il les fit ranger, et, prenant un flambeau, il les regarda au nez pour savoir qui avait commis le meurtre. Il en prit un par le poing et lui dit : Pardieu, je connais bien à votre mine et à vos paroles que c'est vous qui avez tué cet homme, n'est-il pas vrai ? Il le voulut nier ; mais Rosny le tourna de tant de côtés qu'enfin il le confessa.

C'était un jeune homme, M. de Combault, fils unique, fort riche et parent de M. de Beaumont, ambassadeur ordinaire du roi de France en Angleterre. M. de Beaumont essaya de protéger son parent contre le mécontentement de Rosny, lequel lui dit en colère :

Pardieu, monsieur, je ne m'étonne plus s'il y a du malentendu entre vous et les Anglais, puisque votre humeur est de préférer le particulier au public et l'intérêt de vos parents au service du Roi. Mais je veux bien que vous sachiez que je n'en userai pas ainsi, et le sauverai bien mieux que vous ; car je vous jure, qu'après lui avoir fait faire une belle confession de ses péchés il aura la tête tranchée; car je ne veux pas que le service de mon maître, ni tant de gentilshommes de bonne maison pâtissent pour un petit godelureau de ville, tout écervelé. — Comment, monsieur, répliqua M. de Beaumont, faire trancher la tête à un de mes parents, qui a vaillant 200.000 écus2 et est fils unique à son père! Ce serait une mauvaise récompense de la peine de la dépense en quoi il s'est mis pour vous accompagner. — Je n'ai que faire de telle compagnie que celle-là, dis-je; et puisque vous le prenez si haut, je vous prie vous retirer en ma chambre ; car je suis résolu d'assembler les plus vieux et les plus sages de cette compagnie, et avec leur bon avis de le condamner, car il mérite la mort.

M. de Rosny envoya prévenir le maire de Londres du meurtre commis et de la punition réservée au coupable, le priant de tout faire préparer, archers et bourreau, pour le supplice. Le maire supplia Rosny d'user d'une moindre rigueur, et finalement Rosny lui proposa de se charger de M. de Combault et de lui infliger le châtiment qu'il jugerait à propos : ce qui fut accepté, et, grâce aux sollicitations de M. de Beaumont, M. de Combault fut délivré. Rosny put s'applaudir de s'être habilement tiré d'un aussi fâcheux embarras.

Le roi d'Angleterre donna sa première audience à l'ambassadeur extraordinaire de Henri IV dans son palais de Greenwich et le reçut avec une grande solennité. Des compliments excessifs et quelques discussions théologiques, ce dont le roi Jacques ne pouvait se passer, remplirent cette audience, après laquelle Rosny

-

¹ Muguets.

² Trois millions et demi.

eut une entrevue avec les ministres du Roi, au sujet d'Ostende, grande place forte des Pays-Bas espagnols. Cette ville était occupée par les Hollandais et assiégée par les Espagnols.

Le récit des audiences accordées par Jacques Ier et les discussions avec ses ministres, tel que nous le trouvons dans les Mémoires de Sully, est long et fatigant : nous le résumerons en quelques mots. Rosny capta la confiance du roi d'Angleterre par les éloges continuels qu'il fit des vertus, de la capacité politique du roi, et par l'admiration qu'il témoigna de son zèle pour le protestantisme, et il amena Jacques Ier à signer un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de France et les Hollandais contre l'Autriche et l'Espagne, c'est-à-dire à continuer la politique d'Elisabeth (25 juin 1603).

Rosny avait montré, pendant ces négociations difficiles, une grande habileté : il avait obtenu aussi qu'Ostende fût secouru par 6.000 Écossais, soldés par la France. Toutes les conventions faites avec Elisabeth furent confirmées.

Revenu en France, en juillet, Rosny trouva le Roi à Villers-Cotterêts, d'où S. M. lui avait écrit le billet suivant :

Mon ami, j'ai su votre embarquement, et par ainsi croyant que cette lettre vous trouvera deçà la mer, je vous fais ces trois lignes, par lesquelles je vous dis derechef : Venez, venez, venez, et le plus tôt que faire se pourra me sera le plus agréable ; car je vous attends avec impatience pour être éclairci de tout ce que vous m'écrivez par vos deux dernières lettres.

A son arrivée, Rosny donna au Roi et aux personnes qui l'entouraient, le comte de Soissons et les ministres, quelques détails sur le roi d'Angleterre et sur la négociation, puis on fit lecture du traité. Henri IV ayant demandé au comte de Soissons ce qu'il pensait de ce traité, M. le Comte répondit que ce traité ne signifiait rien, n'étant qu'un simple projet d'espérances et de belles paroles, sans aucune assurance que l'exécution s'en suive. Le Roi prit la défense de Rosny et dit justement au malveillant critique qu'il n'y avait rien de si aisé à faire qu'à trouver à redire aux actions d'autrui.

A quelque temps de là, voyant qu'à cause du bon ordre mis par Rosny dans les finances, il était fort difficile d'obtenir de S. M. de grandes libéralités, le comte de Soissons supplia le Roi, raconte Sully, de lui accorder, à son profit, une certaine imposition de 15 sols pour ballot de toile entrant ou sortant du royaume1, dont on lui avait donné avis, et qui pouvait valoir quelque 8 ou 10.000 écus par an. Le Roi lui répondit qu'il lui donnait de très bon cœur, moyennant qu'elle n'excédât point 50.000 livres par an, que cela n'apportât point trop grande vexation au peuple et n'altérât point le trafic et le commerce, qu'il voulait favoriser de tout son pouvoir.

Le soir même, Henri IV écrivit à Rosny pour avoir son avis sur cette affaire, mais sans nommer le comte de Soissons. Rosny alla trouver le Roi et lui dit que ce nouvel impôt, bien établi dans tout le royaume, vaudrait au moins 300.000 écus2, mais ruinerait le commerce ainsi que la culture du lin et du chanvre dans les provinces de Bretagne, Normandie et Picardie.

¹ C'était un impôt nouveau que le comte de Soissons proposait d'établir à son profit.

^{2 5} millions et demi.

Sur quoi S. M. tout étonnée, écrit Sully, me dit : Je vois bien maintenant que j'aurais fait une grande faute d'accorder ainsi légèrement une telle demande sans m'être consulté avec vous sur la valeur et conséquence d'icelle, qu'il faut néanmoins que vous m'aidiez à réparer bien secrètement, de peur que cela ne vous devienne l'occasion d'une forte brouillerie avec mon cousin le comte de Soissons, auquel j'ai accordé cet avis, m'en ayant tellement pressé, qu'il en a eu l'édit signé et scellé, dont il faudra empêcher la vérification aux cours souveraines1, auxquelles, comme vous savez, j'ai défendu d'entrer en l'enregistrement d'aucuns édits s'ils n'avaient des lettres de ma propre main ou de la vôtre, quelques jussions qu'elles reçussent, ou lettres de cachet qui leur fussent adressées.

Quelques jours après, le comte de Soissons étant venu à l'Arsenal prier M. de Rosny d'arranger l'affaire à son gré, et Rosny ayant refusé, il s'en alla furieux ; puis la marquise de Verneuil, favorite du Roi, qui devait avoir sa part dans la nouvelle imposition, vint aussi auprès de M. de Rosny. Elle le trouva se disposant à aller au Louvre et ayant un petit agenda roulé autour du doigt ; elle lui demanda ce que c'était :

A quoi je lui répondis comme en colère, dit Sully : Ce sont de belles affaires, madame, ès quelles2 vous n'êtes pas des dernières. Et en le déployant, je lui lus une liste de 20 ou 25 édits que l'on poursuivait à la foule3 et oppression du peuple, avec les noms de ceux qui étaient intéressés en iceux, dont elle était la sixième en ordre. Eh bien, ce dit-elle, que pensez-vous faire de tout cela ? — Je pense, lui dis-je, à faire des remontrances au Roi en faveur du pauvre peuple, qui s'en va ruiné, si telles vexations sont approuvées, et peut bien le Roi dire adieu à ses tailles, car il n'en recevra plus. — Vraiment, ce dit-elle, il serait bien de loisir de vous croire, et de malcontenter tant de gens de qualité pour satisfaire à vos fantaisies ; et que voudriez-vous donc que le Roi fît, si ce n'était pour ceux qui sont dans ce billet, lesquels sont tous ses cousins et parents ou ses favorites? — Tout ce que vous dites serait bon, Madame, si S. M. prenait l'argent en sa bourse ; mais de lever cela de nouveau sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle apparence, étant ceux qui nourrissent le Roi et nous tous, et se contentant bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parents et de favorites à entretenir.

Toute mutinée, madame de Verneuil s'en alla de ce pas chez le comte de Soissons et lui débita toutes sortes de méchants propos contre Rosny, entre autres qu'il avait dit que le Roi avait trop de parents, et que ses peuples seraient bien heureux s'ils en étaient débarrassés. Le comte de Soissons, en proie au mécontentement le plus violent contre Rosny, alla se plaindre au Roi, et lui

¹ Parlement, Cour des Aides, Cour des Comptes.

² Dans lesquelles.

³ Pour fouler.

déclara que pour l'apaiser il lui fallait la vie du surintendant. Henri IV eut beaucoup de peine à calmer son cousin, à lui montrer que Rosny n'était pas coupable, et que toute cette querelle venait de la méchanceté de madame de Verneuil. Toutefois il engagea Rosny à se faire si bien accompagner que l'on ne pût facilement entreprendre sur sa personne, c'est-à-dire le tuer dans un guetapens.

Bientôt Henri IV partit pour la Normandie, et afin de prouver une fois de plus à son ministre qu'il l'aimait autant que jamais, il lui annonça qu'il irait coucher à Rosny, où il voulait que le maître du lieu traitât les princes et princesses et le connétable. Ce qui fut fait.

La province de Poitou, dans laquelle les Huguenots étaient fort nombreux, était toujours agitée par les menées de MM. de Bouillon et de la Trimouille. Henri IV résolut de donner le gouvernement du Poitou à M. de Rosny. Un jour qu'il était venu au Louvre voir S. M., il trouva le roi se promenant dans une galerie avec M. de Montpensier, le cardinal de Joyeuse et le duc d'Epernon. Sur un signe que le Roi lui fit, Rosny s'approcha, et S. M. lui dit :

Or devinez sur quoi nous en étions, ces trois hommes ici et moi, lorsque vous êtes entré. — Sire, dis-je, les discours et conceptions de trois si grands personnages, représentés à V. M., pourraient être tant relevés qu'ils surpasseraient ma capacité et mon imagination ; et partant me serait-il impossible de les deviner. — Or bien, dit le Roi, laissant les cajoleries à part, je vous dirai que nous parlions de vous, et que sur l'avis, qui me venait d'être donné, des pratiques et menées de MM. de la Trimouille et du Plessis en Anjou, Poitou et Saintonge, et ce que me disait M. de Montpensier des mauvais propos qu'il avait ouï tenir au premier, en présence de M. le Grand et du comte du Lude — qui, à la vérité, faisaient les malcontents et ne m'épargnaient pas non plus, ni vous aussi, afin de le faire parler -, ils me conseillaient de vous donner le gouvernement de Poitou, Chatelleraudois et Loudunois. L'eussiez-vous bien cru, eux étant si bons catholiques, et vous si opiniâtre Huguenot?

Je croirai toujours bien, Sire, dis-je, que ces Messieurs, qui vous aiment grandement, n'auront pas manqué de vous donner ce conseil, s'ils ont estimé qu'il vous fût agréable et utile à votre service. — Or, dit le Roi, devinez encore sur quoi nous fondions cette résolution ainsi prise. — Je crois, Sire, dis-je, que le principal sujet d'icelle a été votre bienveillance envers moi, ma loyauté au service de V. M. et de son Etat ; car d'autres mérites en moi, il y en a bien peu. Oui da, ce dit le Roi, tout ce que vous dites là en peut bien avoir été en partie cause ; mais la principale est que vous êtes Huguenot, et que vous, gouvernant en ces provinces, et surtout avec les Huguenots, avec prudence et suivant les instructions que je vous donnerai, et faisant passer par votre entremise toutes les gratifications qu'ils tireront de moi, vous prendrez toute la créance et la ferez perdre à tous les Bouillons et brouillons, surtout en leur faisant bien comprendre que mes intentions sont très bonnes en leur endroit, voire de tout ce qu'ils appellent leurs Eglises, et des particuliers aussi, tant qu'ils auront la prudence et la modestie requise pour se conduire et comporter ainsi que de bons sujets et loyaux serviteurs doivent faire envers un sage roi et un bon maître, tel que je leur ai toujours été par effet, et veux aussi leur demeurer à l'avenir, si par imprudence et mauvaises procédures, ils ne contraignaient mon naturel d'en user autrement; et partant qu'ils ne sauraient faire une meilleure union qu'avec moi, choisir une plus assurée protection que la mienne, ni avoir de plus défendables places de sûreté, voire y fût la Rochelle, que mes bonnes grâces, ma bienveillance, ma foi et ma parole, auxquelles je ne manquerai jamais, voulant incessamment demeurer en égalité d'affections, de faveurs et de bienfaits ; gardant toujours néanmoins les proportions dues aux qualités, capacités et services d'un chacun, seul roi et seul protecteur des catholiques et des Huguenots.

Car, quand bien je n'aimerais pas la religion des derniers, comme à la vérité je ne l'approuve plus et désirerais qu'ils fussent tous de la mienne (ce qu'il disait, je crois, à cause de ceux qui étaient présents ; car, outre les premiers, étaient là encore survenus pendant tous ces discours MM. de Brissac, d'Ornano et de Roquelaure), je ne laisse pas d'aimer leurs personnes, comme les services que j'en ai reçus m'y obligent, ayant tant de fois hasardé leur vie pour la défense de la mienne ; voire encore que la Rochelle, Bergerac et Montauban me fassent parfois des escapades qui me déplaisent, néanmoins je ne me saurais empêcher d'aimer ces trois villes-là, et même de leur donner tous les ans quelque peu de chose pour leurs fortifications et leurs collèges, tant pour ce que je sais qu'en effet ils aiment ma personne et qu'ils ne se jetteront jamais aux extrémités contre moi, que pour ce qu'apparemment Dieu s'est servi d'icelles pour me sauver la vie et garantir d'oppression lorsque le feu Roi, le roi d'Espagne, le Pape et toute la Lique ont essayé de me détruire, m'ayant envoyé tant de grandes armées sur les bras, contre l'effort desquelles j'ai toujours trouvé l'affection et loyauté de ces peuples très entières en mon endroit, et en leurs murailles une si assurée retraite à ma vie et à ma personne, que l'on ne m'y a jamais osé attaquer.

Mais, quand tout cela ne serait point, je dis que la prudence acquise par une si longue expérience, que les cheveux me sont blanchis en icelle, me conseille de les bien traiter et de n'entreprendre jamais de les vouloir ruiner, parce que je n'y saurais parvenir sans rejeter mon royaume et mes peuples, que j'aime comme mes enfants, dans les désordres, confusions et désolations par lesquelles j'ai passé, les en ayant retirés avec beaucoup de périls, de pertes, de peines

¹ Le texte porte défensables.

et de dépenses, et de joindre à la destruction de ces opiniâtres celle de mon Etat, ou, pour le moins, le voir affaiblir de telle sorte que lui et moi deviendrions la proie de nos anciens et irréconciliables ennemis.

Ce propos me faisant souvenir des belles preuves d'amitié que Taxis et Stuniga me voulaient rendre au nom de leur maître1, lorsqu'ils insistaient à me faire abandonner ses sujets hérétiques et rebelles des Pays-Bas, qui étaient de m'offrir toutes ses forces et ses moyens pour m'aider auparavant — afin que je connusse qu'il y procédait sincèrement — à détruire entièrement tous mes sujets hérétiques, entre lesquels ils savaient bien, disaient-ils, y en avoir plusieurs et des plus qualifiés, lesquels ne m'aimaient quère et enviaient mes prospérités, voire ne désiraient rien plus que de pouvoir troubler mon Etat ; en quoi leur maître ne les avait jamais voulu assister, quelque instance qui lui en eût été faite de leur part, tant il estimait dangereux pour tous les rois et potentats catholiques l'accroissement de cette secte, laquelle n'affectait rien tant que l'état populaire et la république ; desquelles offres et discours, quoique grandement spécieuses et pleins d'artifices, la caption et la malice ne me furent pas fort difficiles à découvrir, se conformant, comme il me sembla aussitôt, à ce que j'avais ouï dire que l'empereur Charles-Quint répondit à la Roche du Maine, lors son prisonnier de guerre, se plaignant du malheur des Etats et sujets de lui et du Roi son maître, lequel il n'estimait procéder que du peu d'amitié qu'il y avait toujours eu entre les personnes de Leurs Majestés, lui disant que pour son regard il s'abusait bien fort, pour ce que tant s'en fallait qu'il haït le roi de France, qu'il souhaiterait qu'au lieu d'un seul il y en eût une vingtaine.

Et partant, par toutes ces raisons d'Etat et de prudence, suis-je résolu de maintenir le dedans de mon royaume en repos et tranquillité, bien assuré que par ce moyen, par ma vigilance, la bienveillance des gens de bien, qui excèdent en nombre infini les autres, mes armes et mon argent, j'empêcherai que toutes ces nuées de brouilleries n'éclatent, à quoi la résolution que j'ai prise, par l'avis de ces Messieurs ici, de vous bailler le gouvernement de Poitou, me servira grandement.

Le 16 décembre 1603, Rosny recevait les provisions du gouvernement de Poitou. Il avait acheté cette charge 20.000 écus (360.000 fr.) au gouverneur et à son survivancier, et il avait donné 2 ou 3.000 écus (54.000 fr.) à ceux qui les gouvernaient.

M. de Rosny, ami et confident de son maître, se trouve sans cesse mêlé à tous les chagrins, projets et affaires du Roi. Dans cette période de son règne, Henri IV s'abandonne volontiers à son goût pour la chasse, pour les bâtiments, pour les belles manufactures et pour le jeu. Quand il priait le surintendant d'augmenter

_

¹ Philippe II.

ces diverses dépenses sur l'état des finances, ou sur le budget comme nous dirions aujourd'hui, Rosny manifestait son mécontentement en haussant les épaules et en se grattant la tête. Le Roi alors lui disait :

Je vois bien que vos fantaisies et les miennes ne se rencontrent pas trop bien sur cette augmentation de dépenses, en quoi vous avez tort de ne vous accommoder pas volontairement à ce que je désire ; car, quand vous viendriez à considérer par quels périls et travaux de corps et d'esprit il m'a fallu passer depuis mon enfance jusques à présent il me semble que vous ne me devriez point plaindre ce qui est de mes petits passe-temps.

A quoi Rosny répondait que si S. M. n'avait plus d'autre but que d'achever le cours de ses ans doucement et en repos, abandonnant les généreux desseins qu'il avait formés autrefois, lui, Rosny, avait tort, et qu'au lieu de contester sur ce qui était de la dépense des plaisirs du Roi, il devait la faciliter de tout son pouvoir ; mais que s'il voulait achever son œuvre en châtiant les brouillons et les méchants qui se découvriraient dans le royaume, lutter contre l'Espagne, soutenir ses alliés et accomplir les projets conclus avec le roi d'Angleterre, il était impossible de concilier les deux manières de vivre.

Sur lesquels discours, S. M. me regarda longtemps depuis que je me fus tu, sans répliquer aucune chose, diverses passions faisant un conflit de jurisdiction dans son esprit, lequel aucunement modéré, il me dit, comme tout en colère :

C'est une chose étrange que, d'autant plus que je vous aime et prends bonne opinion de votre esprit et de votre capacité, il semble que vous la preniez mauvaise de moi depuis quelque temps, comme si j'étais si peu judicieux que de vouloir préférer mes passe-temps à ce qui est de ma gloire et de l'accroissement et prospérité de mon royaume, pour lesquels j'ai tant travaillé et hasardé tant de fois ma vie, chose qui ne m'entra jamais en l'esprit, comme je le vous ferai bien paraître, m'assurant même que vous en pensez tout autrement, et n'avez dit tout cela que pour m'embarrasser et me faire tomber à votre point ; et néanmoins, afin que le tort ni les défauts ne me soient pas imputés, je vous remets en votre disposition d'en user comme bon vous semblera sur toutes ces dépenses que je vous ai commandées, et je connaîtrai par l'effet quel soin vous aurez apporté à ce qui est de mon contentement.

Rosny déclara au Roi le déplaisir et l'ennui qu'il avait de trouver S. M. de mauvaise humeur et ne se souvenant plus de la résolution qu'elle avait prise de vouloir dorénavant constituer ses principaux plaisirs et toutes ses délices en l'exaltation de son nom glorieux et ravalement de la fierté des Espagnols, puis il fit au Roi un exposé général de la politique à suivre pour arriver à ce ravalement, et des ressources en hommes, en armes et en argent dont le Roi pouvait disposer.

Je me doutais toujours bien, lui dit le Roi, que toutes ces grandes entreprises par vous imaginées seraient des ouvrages de longues années, lesquelles pourront être interrompues durant le cours d'icelles par une milliasse d'accidents, comme déjà moi-même reconnais tant de difficultés en l'exécution finale d'icelles, que j'appréhende bien que nous laissions les choses présentes et assurées pour nous jeter à l'essor1 — comme fit l'autre jour un de mes oiseaux que je n'ai jamais pu recouvrer depuis — après celles de l'avenir et bien fort incertaines, et néanmoins je ne laisserai pas de les avoir toujours en l'esprit, et de favoriser tous vos ménages, pratiques et faciendes2 que vous jugerez à propos pour les avancer ; et ne vous nierai point que je ne sois voirement3, comme vous l'avez bien reconnu, en fort mauvaise humeur ce matin.

Les causes de cette mauvaise humeur étaient les intrigues des brouillons politiques, et surtout les querelles domestiques que le Roi avait constamment avec la Reine et la marquise de Verneuil. Cette dernière s'étant permis d'appeler Marie de Médicis la grosse banquière de Florence4, Henri IV eut la pensée, dit-il, de lui donner sur la joue. Les intrigues de cette femme, même avec l'Espagne, sa méchanceté, son insolence, faisaient le désespoir du Roi, qui ne pouvait se passer de sa conversation vive et amusante, et de ses bons mots qui le faisaient rire.

Quant à Marie de Médicis, elle n'avait pour Henri IV aucune complaisance, et ne lui témoignait que de la froideur et du dédain. Le portrait que Saint-Simon a fait de cette méchante femme, quoique sévère, est encore encore de la vérité : Impérieuse, jalouse, bornée à l'excès, toujours gouvernée par la lie de la Cour et de ce qu'elle avait amené d'Italie, Marie de Médicis a fait le malheur continuel d'Henri IV et de son fils et le sien même, pouvant être la plus heureuse femme de l'Europe sans qu'il lui en coûtât quoi que ce soit que de ne s'abandonner pas à son humeur et à ses valets5. Et plus loin : Italienne, Espagnole, sans connaissance aucune et sans la moindre lumière, dure, méchante par humeur et par impulsion d'autrui, et toujours abandonnée à l'intérêt et à la volonté de gens obscurs et abjects, qui pour dominer et s'enrichir lui gâtaient le cœur et la tête, la rendaient altière, jalouse, impérieuse, intraitable, inaccessible à la raison et toujours diamétralement opposée à son fils6 et aux intérêts de la Couronne ; de plus, changeante, entreprenante selon qu'elle changeait de conducteurs et de gens qui la gouvernaient, selon leurs caprices et leurs nouveaux intérêts. D'ailleurs, sans discernement aucun, et comptant pour rien les troubles, les guerres civiles, le renversement de l'Etat, en comparaison de l'intérêt et des volontés de cette lie successive de gens qui disposaient tour à tour absolument d'elle7.

Saint-Simon, si bien informé par son père, n'hésite pas à écrire ce qui suit, à propos de la mort de Henri IV : Personne n'ignore avec quelle présence d'esprit, avec quel dégagement, avec quelle indécence la Reine et ceux qui la possédaient

4 A l'origine les Médicis étaient banquiers à Florence.

¹ Essor, action de l'oiseau qui s'élance pour prendre son vol.

² Choses devant être faites, — intrigues.

³ Vraiment.

⁵ Parallèle des trois rois, p. 6.

⁶ Pendant la régence.

⁷ Parallèle des trois rois, p. 18.

reçurent une nouvelle si funeste et qui devait les surprendre et les accabler comme le reste de la Cour, de Paris, du royaume ; et on n'ignore pas non plus les plus que soupçons répandus à leur égard sur ce crime, ni les mesures avec lesquelles Ravaillac fut interrogé, gardé, exécuté1.

Jusqu'à la mort du Roi, Rosny assista souvent aux querelles des deux époux, ou il écoutait le récit que lui en faisait Henri IV. Avec son bon sens ordinaire, il donnait au Roi le conseil le plus sage : renvoyer la favorite et chasser de la Cour et de la France les favoris italiens de la Reine, Concini et la Léonore. Bien que le malheureux Roi jugeât exactement quels ennemis il avait en ces Italiens qui entouraient Marie de Médicis, et qu'il ait dit un jour à Rosny : Ces gens-là me tueront, ce qui arriva, il n'eut pas la force de sortir de cette situation, et il aima mieux conserver au Louvre Concini que d'en chasser Madame de Verneuil.

M. de Rosny ne se mêlait à ces querelles que le moins possible, et malgré lui, bien que le Roi l'envoyât querir à toute heure de jour et de nuit, et lui écrivît de nombreuses lettres à ce sujet. Il en parle peu dans ses Mémoires, par respect pour Leurs Majestés2. Si, pendant le voyage de Blois3, Rosny empêcha Henri IV de chasser Concini, il dut, plus tard, s'en repentir amèrement.

En juin 1604, M. de Rosny, gouverneur du Poitou, alla visiter son gouvernement : Partout il fut reçu avec des honneurs extraordinaires et une grande bienveillance par les peuples, la noblesse et même par les ecclésiastiques. A la Rochelle surtout, la réception fut très brillante, avec force protestations de dévouement et d'obéissance au Roi.

Rosny démentit tous les bruits malveillants que l'on faisait courir sur l'achat des marais salants par le Roi, sur l'établissement de la gabelle dans les provinces qui étaient exemptes de cet impôt, — l'établissement de nouvelles taxes établies sur les denrées vendues en détail, — la création de nombreux officiers en toutes sortes de juridictions, — les mauvais desseins attribués au Roi à l'endroit des Huguenots. M. de Rosny réussit à souhait et déjoua toutes les machinations des alliés de l'Espagne. En finissant la lettre dans laquelle il rendait compte à Henri IV du succès de son voyage, il lui disait4:

Je puis assurer V. M. que les pratiques et menées des brouillons sont grandement affaiblies ; que plusieurs qui n'étaient point marris d'entendre leurs propositions fuient à présent, comme la peste, ceux qui les veulent entamer, et que, quant à leur dessein de former des défiances de V. M. en mon esprit, que cela est hors de leur puissance, connaissant trop bien la grande prudence, sagesse et bon naturel de Votre Majesté.

Pendant l'absence de Rosny les cabales avaient recommencé : le comte d'Entragues, père de la marquise de Verneuil, le comte d'Auvergne, frère de ladite marquise, le duc de Bouillon et M. de la Trimouille devaient enlever le Roi, le tuer, s'emparer de la Reine et du Dauphin, et mettre sur le trône, avec l'aide de l'Espagne, le fils de la marquise de Verneuil. Il paraît qu'une nuit Henri IV fut

_

¹ Parallèle des trois rois, p. 8.

² Mémoires, édit. Petitot, VI, 88.

³ Voir chapitre précédent.

⁴ Le 16 juillet 1604.

attaqué par une bande de spadassins, qu'il mit en fuite à force de bravoure et de vaillants coups d'épée.

Les conjurés devaient aussi livrer à l'Espagne Blaye et Bayonne, Narbonne et Leucate1, Marseille et Toulon. Pour beaucoup le but de ce complot était de venger le maréchal de Biron.

Le 2 juillet 1604, le comte d'Auvergne fut arrêté et mis à la Bastille ; le duc de Bouillon se sauva à l'étranger ; M. de la Trimouille mourut sur ces entrefaites ; le comte d'Entragues et sa fille furent arrêtés. Le Parlement condamna à mort les comtes d'Entragues et d'Auvergne, et ordonna que la marquise de Verneuil serait enfermée dans un monastère (1er février 1605). Malgré l'avis du Conseil, Henri IV eut la faiblesse de commuer en prison perpétuelle la peine prononcée contre le comte d'Entragues et le comte d'Auvergne, et il pardonna à la marquise de Verneuil, il faut bien le dire, à des conditions honteuses pour lui.

Une partie des ministres, anciens ligueurs, était opposée à l'alliance anglaise, dont Rosny était le défenseur, et pressaient Henri IV de s'allier avec l'Espagne. L'un d'eux, M. de Villeroy, avait un premier commis qui trahissait le Roi, faisait disparaître certaines dépêches et communiquait les autres au cabinet de Madrid. Son crime découvert, il se sauva et, en traversant la Marne, il se noya fort à point pour éviter un procès, qui aurait été certainement compromettant pour les complices de cette trahison, qui restèrent inconnus.

La grande faveur dont jouissait Rosny était faite pour exciter contre lui toutes les haines. Ses Mémoires divisent ses ennemis en sept sortes : les princes et grands officiers de la Couronne, — les favorites et leurs séquelles, — les partisans de l'alliance espagnole, — les marjolets, brelandiers, baguenaudiers et fainéants de Cour, — les factieux, séditieux, mutins et faiseurs de menées contre l'Etat, — tous ceux qui étaient accoutumés à s'enrichir en pillant, saccageant et brigandant le Roi, le royaume et les particuliers. La septième sorte était formée d'un ramas de toutes ces canailles et sangsues de partisans, rapporteurs, dénonciateurs, mouches de Cour et donneurs d'avis pour trouver de l'argent à la surcharge du peuple.

Desquels l'audace, le caquet et l'effronterie n'étaient pas quelquefois mal reçus du Roi même, entre lesquels paraissaient comme les plus impudents un Juvigny... voire même Sancy, sa profession l'ayant réduit là..., desquels je rejetais quasi toujours toutes les propositions et rabrouais de telle sorte les personnes, que me haïssant à toute extrémité, aucuns d'iceux étaient pratiqués pour mettre en avant, et présenter au Roi même, sous leurs noms, des libelles diffamatoires, que les plus envenimés et haut huppés de mes ennemis, qui ne voulaient ou n'osaient pas se déclarer tels ouvertement, faisaient fabriquer contre moi, accusant mes desseins et projets d'extrême ambition... Et surent toutes ces diverses sortes de personnes bandées contre ma fortune, manier si dextrement (adroitement) leur dessein, et dire, les uns en une occasion, les autres en une

¹ Alors place forte importante.

autre, tant de bien de moi1, se louer des courtoisies qu'ils recevaient de moi, faire si grand cas de l'excellence de mon esprit et grandeur de courage, et vanter tellement le grand nombre d'amis que j'acquérais journellement par une nouvelle forme de conduite pleine de douceur et civilité que j'avais prise, et assaisonnant tout cela, pour y donner la pointe, des importantes intelligences et correspondances que j'entretenais tant dedans que dehors le royaume, qu'enfin le Roi, ayant les oreilles rebattues, de tant de divers endroits, de toutes ces impostures, il ne se put empêcher d'y ajouter quelque créance, de s'en émouvoir en son esprit, d'en parler et faire des plaintes2 à tant de personnes, que j'en fus aussitôt averti de trois ou quatre endroits.

De quoi étant merveilleusement affligé pour voir une rémunération si peu convenable à ma loyauté sans reproche, à tant de périls que j'avais courus pour la défense de ce prince, et de travaux que je prenais tous les jours pour exalter sa gloire, amplifier sa domination, faire prospérer ses affaires et enrichir son royaume, après avoir quelque temps disputé en moi-même sur les remèdes propres à tels accidents, je résolus de commencer par une lettre pleine de soumissions, plaintes et justifications tout ensemble3.

Henri IV reçut cette longue lettre à Chantilly, chez le connétable, son compère, dans les bois duquel il chassait volontiers. Il répondit, le 15 mars, à la lettre de Rosny, par la suivante :

Mon cousin, j'aurais besoin de plus de temps et de loisir que je n'en ai maintenant, pour répondre au discours, raisons et plaintes de votre lettre du 13 de mars ; c'est pourquoi je remettrai à vous en parler à la première vue et loisir. Et ce pendant je vous conseillerai de prendre le même conseil que vous me donnez lorsque je me mets en colère de ceux qui blâment mes actions, qui est de laisser dire et parler le monde, sans vous en tourmenter, et faire toujours de mieux en mieux ; car par ce moyen vous montrerez la force de votre esprit, ferez paraître votre innocence et conserverez ma bienveillance, de laquelle vous pouvez être autant assuré que jamais. Adieu, mon cousin. HENRY.

M. de Rosny fut, avec raison, affecté de cette lettre.

Cette lettre, dit-il, beaucoup moins étendue, particulière et familière que je ne l'avais espérée, plus circonspecte, retenue et considérée que le Roi n'avait accoutumé de m'écrire, et ce qu'il usait du terme de mon cousin au lieu de mon ami, m'écrivant de sa propre main, me firent croire que son cœur n'était pas encore bien satisfait, ni son esprit entièrement épuré des fantaisies dont l'on m'avait donné

¹ Voyant que les plaintes, les accusations et les blâmes ne servaient à rien auprès du Roi, les ennemis de Rosny changèrent de système et se mirent à faire son éloge.

² Contre Sully.

³ La lettre de Rosny est datée du 13 mars 1605.

avis ; et néanmoins je résolus de ne lui en parler plus s'il n'entamait le propos, et de faire semblant d'être fort content de ce qu'il m'avait écrit, afin de voir par où il commencerait à me parler de tout cela, ne doutant point, connaissant son humeur comme je faisais, qu'il ne s'y trouvât bien empêché. Tellement que, continuant à vivre et faire comme javais accoutumé, quelques jours après le Roi s'en revint à Paris, sur les lettres que je lui écrivis touchant plusieurs affaires que je lui mandais requérir sa présence, où il séjourna huit jours seulement pour prendre résolution sur tout ce qui se présentait, sans qu'il me parlât de ma lettre.

S'il est difficile aujourd'hui à nos ministres de vivre avec un Parlement, il n'était pas facile à Sully, on le voit, de vivre en pleine sécurité, à l'abri de la confiance d'un roi tout-puissant, contre les cabales d'un nombre infini d'ennemis. A la lecture attentive des Mémoires de Sully, on ne peut s'empêcher de blâmer Henri IV de ses soupçons continuels contre le surintendant, soupçons résultant de cette méfiance extrême qu'il avait envers tous ses ministres.

A peine la brouille dont nous venons de parler semblait-elle apaisée qu'un nouveau mécontentement éclata. Crillon, colonel du régiment des Gardes, était sans cesse absent, allant résider souvent et longtemps dans le Comtat-Venaissin, son pays. Henri IV désira lui donner un successeur et le pria de se défaire de sa charge, ce qui ne lui plaisait pas. D'un autre côté, le duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie française, allant en Guyenne, à ce moment, pria Rosny de ne laisser faire le changement qu'à son retour, ce que Rosny lui promit.

Informé de la cause de l'opposition de son ministre au projet de mettre Crillon à la retraite, le Roi fut si mécontent qu'il éclata en plaintes publiques contre Rosny. Il alla jusqu'à dire à MM. de Villeroy, Sillery, La Varenne et au Père Cotton, auxquels il racontait ses prétendus griefs, et qui ne répondaient rien :

Hé quoi, vous ne dites mot ! Mais pardieu, j'en jure, tout ceci ne vaut rien ; car, puisque l'eau et le feu se sont si facilement accordés et liés d'amitié ensemble, il faut qu'il y ait de bien plus hauts desseins, au moins d'un côté, que je ne me fusse jamais pu imaginer ; mais j'y donnerai bon ordre.

Et là-dessus se mit à décliquer tout ce que la promptitude de son esprit, le déplaisir de penser voir aliéner de lui un serviteur de telle confiance, duquel il recevait tant de soulagement, le ressouvenir des impostures et calomnies que l'on avait forgées contre moi — auxquelles il ajoutait lors quelque foi — et le feu de sa colère pouvaient lui suggérer, lequel ceux auxquels il en parlait, avec un grand artifice allaient attisant, tant plus ils louaient ma suffisance, capacité, intelligence, et grande créance (crédit), tant dedans que dehors le royaume ; auxquels il répondait que, d'autant plus qu'il reconnaissait toutes ces choses véritables, et les tenait chères (précieuses) si je lui demeurais fidèle et loyal,

¹ Un déclic est une pièce de mécanique, qui, retiré, permet à une machine d'entrer en mouvement.

comme j'avais accoutumé, autant les appréhendait-il si l'ambition me dominait et si j'avais de mauvais desseins, auxquels il ne doutait point que je ne fusse secondé par tant de gens ; que j'étais homme, si le dépit et l'avertin (le vertige) me prenaient, à faire plus de mal à l'Etat que n'avait jamais fait l'amiral de Coligny ; et se laissa si bien emporter au courroux, qu'il en discourait avec tous ceux qu'il rencontrait.

De quoi je fus aussitôt averti, premièrement par tous ceux de la maison de Lorraine, qui se venaient offrir à moi comme à leur parent et meilleur ami, blâmant le Roi de se douloir (plaindre) si publiquement de moi, et après, plusieurs autres seigneurs et gentilshommes que j'avais obligés, lesquels n'en faisaient pas moins. Tellement que le Roi ayant été averti que chacun désapprouvait une telle promptitude contre moi, qui l'avais si bien et si longuement servi, il commença, comme il me le confessa depuis, d'y avoir regret lui-même, et, se souvenant de la longue lettre que je lui avais écrite, il eût voulu retenir les paroles qu'il avait laissé échapper en plainte de mes intentions, sans s'en être auparavant éclairci comme je l'en suppliais ; et pour découvrir quels pouvaient être mes sentiments sur toutes ces choses, il m'envoya visiter par La Varenne, d'Escures et Béringhen, sous ombre d'autres affaires ; mais n'en ayant pu rien apprendre, pour ce que je ne leur en dis pas un seul mot, ils s'en retournèrent comme ils étaient venus.

Pendant son accès de mauvaise humeur, Henri IV avait laissé son esprit aller jusqu'à ajouter foi à un libelle diffamatoire, qui courait manuscrit et qui avait pour titre : Discours d'Etat pour faire voir au Roi en quoi Sa Majesté est mal servie. L'auteur, Juvigny, signalait, disait-il, les grands desseins de Rosny et dévoilait tous les moyens qu'il avait de nuire à la personne du Roi et à son Etat.

Après la visite de Béringhen, Rosny en reçut bientôt une autre.

Peu après, dit-il, MM. de Villeroy et de Sillery me vinrent aussi voir, sous prétexte d'une dépêche du sieur Ancel1, qui était près l'Empereur ; en laquelle voyant qu'il n'y avait rien de si grande conséquence qui pût requérir un tel soin, je me doutai aussitôt que quelque autre sujet les y amenait ; comme de fait, ils retombèrent enfin sur la personne et les humeurs du Roi, et les difficultés qu'il y avait à bien servir les princes à leur goût, lesquels se licenciaient souventes fois à parler en mauvais termes de leurs meilleurs et plus loyaux serviteurs, ce qui était fort fâcheux à supporter aux bons courages et aux gens de bien. Ce qu'ils disaient, comme je m'en doutai soudain, plutôt pour me faire parler, trouver de quoi gloser sur mes paroles et m'y rendre de mauvais offices, que non pas pour me consoler et apaiser noise : tellement que je leur répondis qu'il se pouvait trouver des maîtres tels qu'ils disaient, mais que le Roi avait trop de

¹ Maître d'hôtel du Roi, chargé d'une mission à Vienne.

prudence et de bonté pour faire appréhender choses semblables aux gens de bien et qui avaient toujours vécu sans reproche, comme j'avais fait, et que j'avais tellement cette opinion en l'esprit, que quand j'aurais ouï de mes oreilles dire quelque mot de travers à mon désavantage, je croirais que sa langue aurait circonvenu son cœur.

Il se passa encore plusieurs autres propos de pareille substance, où chacun disait tout le contraire de ce qu'il pensait ; tellement que ces messieurs, sans pouvoir rien profiter sur mes paroles, s'en retournèrent trouver le Roi, auquel ils dirent seulement qu'ils m'avaient trouvé si discret et circonspect, qu'ils n'avaient quasi pu tirer une seule parole de moi, ce qui n'était pas ma coutume.

Le reste de la journée se passa de la sorte, plusieurs personnes me venant faire des contes et tâcher à me faire parler ; à quoi ils ne gagnèrent rien. Et, suivant ma première résolution de ne parler au Roi de toutes ces intrigues, ni d'en faire le moindre semblant s'il n'en entamait le propos auparavant, je me résolus de m'en retourner à Paris1, comme j'avais, le jour de devant, dit au Roi qu'il y avait des affaires qui requéraient ma présence, afin qu'il ne vît aucun changement en moi.

M'en étant donc allé, le matin, à son lever pour prendre congé de lui, je le trouvai dans son cabinet, assis dans sa chaire (chaise), qui se bottait pour aller à la chasse, ayant déjà une jambe bottée, tenant ses petits rouleaux d'ivoire à la main, lesquels il battait l'un sur l'autre. Comme il me vit entrer tout botté, il se leva à demi, m'ôta son chapeau et me donna le bonjour en m'appelant monsieur, qui étaient tous signes d'un esprit ou fort en peine ou fort fâché ; car il m'avait accoutumé de m'appeler, quand il était en bonne humeur, sinon mon ami Rosny, ou Grand Maître. Moi, lui ayant fait aussi une grande révérence, avec plus de profonde humilité que de coutume cela, comme il me le confessa depuis, lui attendrit de sorte le cœur, qu'il pensa dès l'heure m'aller embrasser. Sur quoi s'étant mis à rêver, il dit au sieur Béringhen2 qu'il ne faisait pas assez beau pour aller à la chasse, et qu'il le débottât. Sur quoi Béringhen lui ayant répliqué que le temps était fort beau, il lui répondit, comme en colère : Non fait3, il ne fait pas beau temps, et ne veux point monter à cheval ; débottez-moi.

Ce qui ayant été fait, il se mit à parler aux uns et aux autres de choses sur lesquelles il croyait me donner sujet de parler ; mais, voyant que je n'en faisais rien, il prit M. de Bellegarde par la main, et lui dit : M. le Grand, allons nous promener, car je veux parler à vous, afin que vous partiez

2 Premier valet de chambre de Sa Majesté.

¹ La Cour était alors à Fontainebleau.

³ Nous n'avons conservé que l'expression si fait.

dès aujourd'hui pour vous en aller en Bourgogne, car il y avait quelque malentendu aussi entre eux...

Comme le Roi fut sur la porte du petit degré qui descend au jardin de la Reine, il appela Lozeray et lui dit — ainsi que je le sus depuis de lui-même — qu'il prît garde si je le suivais, et qu'il ne faillit de l'avertir, si j'allais ailleurs. Et ainsi s'en étant allé aux jardins de la Conciergerie, parlant toujours à M. le Grand, et jetant de fois à autre les yeux sur moi, sitôt que M. le Grand eut fait ses adieux et qu'il eut quitté le Roi, je m'avançai et lui dis : Sire, vous plaît-il me commander quelque chose ? — Et où allez-vous ? répondit-il. — Je m'en vais à Paris, Sire, lui répondis-je, pour les affaires dont vous me parlâtes il y a deux jours. — Eh bien, allez, me dit-il, c'est bien fait, je vous recommande toujours nos affaires, et que vous m'aimiez bien. Et ainsi lui ayant fait la révérence, et lui m'ayant embrassé comme de coutume, je repris le chemin que j'étais venu.

Mais comme je fus à trois cents pas de là, j'ouïs crier mon nom par plusieurs fois ; à quoi ayant tourné la tête, je vis venir La Varenne, qui d'assez loin me dit : Monsieur, le Roi vous demande. Lequel étant retourné sur le chemin du Chenil, sitôt qu'il me vit il m'appela, puis étant près de lui, il me dit : Venez çà, n'avez-vous rien du tout à me dire ? A quoi lui ayant répondu que non pour le présent, il me repartit : Or si, ai bien moi à vous. Et là-dessus, m'ayant pris par la main, il me mena dans les allées des mûriers blancs, qui sont tous environnés de canaux, à l'entrée desquels il fit mettre deux Suisses qui ne parlaient point français, où nous nous promenâmes près de quatre heures ensemble, sans cesser de discourir, lire et entremontrer papiers...

Après m'avoir embrassé par deux fois à la vue d'un chacun, il me dit : Mon ami, je ne saurais plus souffrir — des expériences et connaissances de vingt-trois ans nous ayant suffisamment témoigné l'affection et sincérité l'un de l'autre —, les froideurs, retenues et dissimulations dont nous avons usé depuis un mois ; car, pour en dire la vérité, si je ne vous ai pas dit toutes mes fantaisies ainsi que j'avais accoutumé, je crois que vous m'avez aussi celé beaucoup des vôtres ; et seraient telles procédures autant dommageables à vous qu'à moi, et pour aller journellement en augmentant — par la malice et l'artifice de ceux qui envient autant ma grandeur qu'ils sauraient faire votre faveur près de moi —, si je n'y apportais les remèdes convenables. Et pour cette cause ai-je pris résolution de vous dire entièrement tous les beaux contes que l'on m'a faits de vous, les artifices dont l'on a usé pour vous brouiller avec moi, et ce qui m'en est resté sur le cœur : vous priant de faire le semblable, sans craindre que je trouve rien mauvais de toutes les libertés dont vous pourrez user, puisque c'est chose que je veux et vous commande absolument, et ne me taire nuls des rapports que l'on vous a faits de ce que j'ai pu dire ou faire où vous ayez intérêts, ni des fantaisies qui vous sont venues en l'esprit làdessus, ni même nulles de mes vérités ; car je veux que nous sortions d'ici, vous et moi, le cœur net de tous soupçons, et contents l'un de l'autre, ne doutant point comme parmi quelques vérités que l'on m'a pu dire, l'on y a mêlé mille mensonges et faussetés, l'on n'ait fait le semblable en votre endroit ; et partant, comme je vous veux ouvrir mon cœur, je vous prie de ne me déguiser rien de ce qui est dans le vôtre.

De quoi faire ayant tiré ma foi et ma parole, il me nomma tous ceux qui avaient essayé de l'aliéner de l'amitié qu'il me portait, entre lesquels se trouvèrent bien mêlés la plupart de ces diverses sortes de personnes dont j'ai ci-devant fait mention et plusieurs autres, ajoutant qu'ils s'étaient durant quelques années servi de l'artifice des blâmes et des plaintes, et en cette-ci de celui des louanges des bonnes parties qui étaient en moi, et de la douceur dont j'usais envers un chacun, ce qu'il ne me voulait point nier lui avoir grandement touché l'esprit ; s'étant mis en fantaisie que, changeant ainsi soudainement de procédures et usant (ce qu'il savait bien être du tout contre mon humeur) de flatteries, cajoleries, recherches et gratifications envers un chacun, comme ils le publiaient, il fallait bien que j'eusse pris un autre dessein que celui de sa gloire, accroissement domination, amélioration de ses revenus et soulagement de ses peuples, comme je lui avais toujours protesté, et que j'en aimasse d'autres autant ou plus que lui, puisque je préférais leur utilité et contentement au sien.

Et afin, me dit-il, que vous n'estimiez pas que j'aie inventé tout cela, pour chercher un prétexte à m'aliéner de vous, je vous ferai voir les divers avis et mémoires qui m'en sont tombés entre les mains, dont j'en ai trouvé les uns tantôt par terre sous ma table, que je faisais ramasser — car, encore que cela me dépitât, si ne laissais-je pas d'avoir la curiosité de les voir -, les autres sous le tapis de ma chambre, les autres que j'avais pris de gens inconnus, lesquels me les présentaient comme si c'eût été des requêtes, les mettant dans mes pochettes, les autres sous le chevet de mon lit, et les autres tout ouvertement, comme celui que, par mon commandement exprès, Juvigny1 me bailla, il y a dix ou douze jours, lequel m'en bailla un qu'il me dit avoir trouvé par terre dans ma chambre, et qu'il semble qu'en icelui ait été rassemblé tout ce qui était en tous les autres. Je serai bien aise que vous le lisiez devant moi, et que nous en discourions, pour voir si, par le style, nous ne devinerons point qui le peut avoir fait ; car, à mon

-

¹ Juvigny fut poursuivi comme criminel de lèse-majesté et pendu en effigie. C'est le seul de ces divers pamphlétaires qui ait été puni.

avis, il y a des inventions qui surpassent l'esprit et la capacité de celui qui me l'a baillé.

Lequel me l'ayant mis en main, je le lus tout du long, sans dire aucune chose.

Nous savons déjà à peu près tout ce que contenait le libelle. Après l'assurance du dévouement de ses auteurs au service du Roi et les éloges dus à S. M., on commençait l'attaque contre Rosny, qui, disait-on, publiait partout que les affaires de S. M. ne marchaient que grâce à lui, à sa capacité et à ses soins. Venait ensuite le catalogue des favoris des rois, d'abord très dévoués et qui, parvenus au comble de la faveur, étaient devenus traîtres à leur maître ; d'où l'on concluait à la nécessité de se méfier de ces grands esprits devenus tout puissants. On insistait ensuite sur le changement d'humeur survenu dans l'esprit de M. de Rosny, sa douceur, sa libéralité à distribuer les bienfaits du Roi, d'où le grand nombre d'amis qu'il s'était fait récemment au dedans et au dehors du royaume : princes de Conty et de Montpensier, princes de Lorraine, duc d'Epernon, MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervagues, d'Ornano, de Saint-Géran, etc., le roi d'Angleterre, qui ne pouvait se lasser de louer le surintendant, les Etats de Hollande, plusieurs princes allemands, les Suisses. La plus grave de toutes ces faussetés était que Rosny, sous prétexte d'achat d'armes et munitions pour les magasins du roi en France, faisait de pareils achats pour lui hors de France, et que, sous prétexte d'envoyer de l'argent, au compte de S. M., au roi d'Angleterre, aux Pays-Bas, aux Suisses et aux princes d'Allemagne, Rosny rassemblait une grande quantité d'argent à l'étranger, pour faire, un jour, des levées de Suisses, Reîtres et Lansquenets, de telle sorte que les joignant à ses amis de France, il pourrait recommencer à jouer le rôle de l'amiral de Coligny.

Le Roi ayant vu que j'avais lu ce libelle tout du long, sans dire un seul mot, changer de couleur ni témoigner la moindre émotion du monde, me dit : Hé bien, que vous en semble de tous ces beaux contes ? — Mais vous-même, Sire, lui répondis-je, qui les avez lus et relus, et si longtemps gardés, quelle opinion en avez-vous ? Car pour moi je ne m'étonne pas tant de toutes ces bagatelles, qui ne sont en effet que fadaises et niaiseries de gens sots et malicieux, comme je fais de voir qu'un si grand Roi, plein d'esprit, de jugement, de courage et de bonté, et qui m'a connu par tant de louables expériences, a pu avoir la patience de les lire, de les garder si longtemps, de me les faire lire tout du long en sa présence, et de me demander ce qu'il m'en semble.

Car quelle autre opinion en saurais-je avoir que celle que la prudence vous oblige d'avoir, et que je crois que vous avez en effet, m'assurant que vous avez usé de force à votre bonne inclination et doux naturel pour vous faire écouter toutes ces impostures et calomnies, sans vous en mettre en colère et faire faire une curieuse recherche des auteurs d'icelles, pour en faire une punition exemplaire et très rigoureuse ? Mais afin de ne demeurer pas renclos dans une contradiction universelle et défense générale, je vous supplie très humblement, Sire, de trouver bon que je reprenne toutes ces particulières suppositions, afin de les examiner

par les règles de la prudence, de la raison, de la possibilité et des judicieuses lumières de votre esprit.

Rosny commença alors une assez longue réfutation de cet immonde libelle, par la perfidie duquel Henri IV avait eu tort de laisser son esprit se toucher ; chacun des cinq points, le dernier surtout, provoqua une protestation indignée contre les calomnies qui s'y étalaient avec tant d'impudence, puis il s'écria :

Hé! vrai Dieu, Sire, si j'avais la moindre fantasquerie de toutes ces sottes imaginations en la cervelle, tâcherais-je journellement à vous élever l'esprit aux choses pleines de gloire? Aurais-je essayé de conjoindre à ce dessein le roi d'Angleterre et tous les autres princes et républiques avec lesquelles je puis entrer en communication? Aurais-je tant de fois essayé à vous retirer des dépenses que vous faites tous les ans, pour... vos bâtiments, jeux, chiens, oiseaux et autres plaisirs, en hasard d'encourir votre disgrâce, afin de mettre au trésor toutes ces sommes, qui ne montent guère moins, selon le calcul que j'en ai fait, de 1.200.000 écus1, somme plus que suffisante pour entretenir 15.000 hommes de pied? Et qui plus est, vous aurais-je assemblé tant de trésors, d'armes, d'artilleries, boulets et munitions, qu'elles vous rendent formidable aux plus grands monarques?

De toutes lesquelles choses je vous ferai voir, quand il vous plaira, que vous avez plus que vous ne pensez, nonobstant le dire de votre beau libelle ; et partant, Sire, au nom de Dieu, revenez en vous-même ; ôtez-vous de l'esprit toutes ces chimères de cerveaux creux et dépravés ; fermez entièrement les oreilles à tels imposteurs et impostures, calomniateurs et calomnies, mettez-vous le cœur en repos ; reprenez la même confiance que je vous ai vu avoir de ma personne, diligence et probité ; et vous assurez que la vôtre royale, votre gloire, votre honneur, votre contentement et le bien de vos affaires, me seront à jamais aussi chers et précieux que ma vie et mon honneur ; ce que je vous jure sur mon Dieu, mon âme et mon salut ; et me permettez, pour confirmer toutes ces vérités, que je me jette à vos pieds et vous embrasse les genoux, comme à mon Roi bien aimé, unique maître et bienfaiteur.

Ce que voulant exécuter, il me retint et me dit :

Non, ne le faites pas, car je ne voudrais pour rien du monde que ceux qui nous regardent crussent que vous eussiez commis aucune faute qui méritât une telle soumission ; car ce serait vous faire tort, puisque je vous tiens pour homme de bien et du tout innocent, voire pour le plus loyal et utile serviteur que je saurais avoir, ne me pouvant imaginer que vous n'eussiez eu copie de ce malheureux libelle qui m'a tant agité l'esprit, d'autant qu'autrement vous eût-il été impossible d'y répliquer si suffisamment et le convaincre si

^{1 21} millions et demi de francs.

facilement de faux par des raisons invincibles, que j'ai honte en moi-même d'avoir seulement écouté telles fadaises, auxquelles je vous donne ma foi et ma parole de ne penser jamais, et de vous aimer et chérir plus cordialement que je n'ai point encore fait.

Et sur cela me vint embrasser, me commanda de faire le semblable en son endroit ; et puis ayant repris ses papiers, qu'il me promit de brûler, il me prit par la main et sortîmes de ces allées de mûriers, à l'entrée desquelles ayant trouvé quasi toute la Cour, chacun attendant de voir quelle serait la fin de si longs discours, que l'on se doutait bien avoir pour sujet les mécontentements que le Roi avait quasi tout publiquement témoignés contre moi ; et sur ce qu'ayant demandé quelle heure il était, on lui avait répondu qu'il était près d'une heure, et qu'il n'en était que neuf lorsqu'il était entré dans ces canaux ; il répondit : Je vois bien que c'est ; il y en a auxquels il a plus ennuyé qu'à moi ; et partant, afin de les consoler, je vous veux bien dire à tous que j'aime Rosny plus que jamais, et qu'entre lui et moi, c'est à la mort et à la vie. Et vous, mon ami, ce me dit-il, allez-vous-en dîner, et m'aimez et servez comme vous avez toujours fait, car j'en suis content.

Et sur cela, m'ayant encore embrassé, il s'en alla vers le château, et moi vers mon pavillon.

Pour terminer le récit de cette brouillerie, M. de Crillon, qui en avait été la cause bien involontaire, consentit à prendre 30.000 écus (540.000 fr.) de récompense de sa charge de mestre de camp du régiment des Gardes et à s'en démettre en faveur de M. de Créqui, gendre de Lesdiguières, qui se confondirent en protestations de reconnaissance et de dévouement envers Rosny, lesquels, plus tard, après la mort de Henri IV, lui rendirent les plus mauvais services.

Le lendemain de l'entier raccommodement du Roi avec Rosny, S. M. l'envoya querir de grand matin, et lui dit tout haut devant une infinité de personnes :

Mon ami, vous ne sauriez croire comme j'ai dormi de bon somme toute cette nuit, pour m'être ainsi bien éclairci et déchargé le cœur avec vous. Or, dites-moi de votre part, en vérité, si vous n'avez pas l'esprit plus content que vous ne l'aviez eu depuis longtemps.

De quoi l'ayant assuré avec mille belles paroles, accompagnées de serments et protestations trop longues à réciter, il me dit :

Or bien, je me réjouis de vous voir ainsi content de moi, comme je veux témoigner et faire connaître à un chacun que je le suis aussi bien fort de vous, et que je m'y confie plus que jamais ; car encore que vous soyez ferme huguenot, si n'en veux -je point choisir d'autre que vous pour envoyer de ma part en l'assemblée de Châtellerault, pour y ménager toutes les affaires qui s'y traiteront, sachant bien que nul autre n'y saurait être si propre, ni ne m'y servirait si dextrement et à mon gré : et partant, préparez-vous, et

vous disposez à faire ce voyage ; dressez des mémoires et articles de toutes les affaires sur lesquelles vous estimerez qu'il vous soit nécessaire de savoir mon intention, et vos instructions par écrit, et vous en retournez à Paris pour mettre fin aux trois affaires dont nous parlâmes il y a trois jours, et toutes les autres en si bon ordre, qu'elles puissent souffrir votre absence sans aucune altération.

Je voulus essayer de m'exempter de cette charge, lui remontrant qu'il serait impossible qu'il ne se passât quelque chose entre tant de diverses affaires de telle nature, que les malins ne relevassent malicieusement, pour tâcher de me calomnier encore et rendre de mauvais offices près de S. M., comme ils m'avaient souvent fait. Sur quoi il me repartit :

Mon ami, n'avez point de crainte de cela ; car j'ai trop reconnu ce que je dois croire de votre loyauté ; c'est pourquoi je vous prie de ne penser plus aux choses passées, mais seulement à m'aimer, me bien servir et user de vos diligences accoutumées.

Ce que lui ayant promis de faire, il m'embrassa par deux fois et me dit : Adieu, mon ami, aimez-moi bien, car je suis fort content de vous.

Rosny exécuta les ordres du Roi à sa satisfaction. Ainsi s'évanouirent les justes inquiétudes que l'on avait eues sur les menées des brouillons huguenots coïncidant avec les pratiques des brouillons alliés de l'Espagne.

Bouillon, Duplessis-Mornay et Lesdiguières étaient les directeurs du mouvement des Huguenots qui cherchaient à établir en France une république protestante à peu près indépendante de la royauté ; quelques troubles étaient à craindre. M. de Rosny calma les esprits en accordant aux Huguenots qu'ils conserveraient encore pendant quatre ans les places de sûreté que l'édit de Nantes ne leur accordait que jusqu'en 16061.

Libre de ses mouvements, Henri IV, avec un petit corps d'armée, se rendit dans le Limousin, où le duc de Bouillon possédait la vicomté de Turenne. Le duc se hâta de se soumettre et livra toutes ses forteresses. Un tribunal extraordinaire, les Grands Jours, tint ses assises solennelles dans le Limousin, condamna à mort et fit exécuter plusieurs personnes convaincues de trahison avec les Espagnols.

Du Limousin, le Roi alla assiéger Sedan, place forte importante possédée par le duc de Bouillon, qui se soumit à l'arrivée des troupes royales et des 50 pièces de canon qui les accompagnaient (avril 1606).

Au commencement de l'année 1606, le Roi ordonna à M. de Rosny de choisir une de ses terres pour la faire ériger en duché pairie, ajoutant qu'il commanderait à M. de Villeroy d'en préparer aussitôt les lettres. Rosny ayant désigné la terre de Sully, le 12 février 1606, Henri IV signait les lettres qui faisaient son ministre duc de Sully. Elles furent enregistrées au Parlement le dernier jour de février.

Allant au Palais, dit Sully, je fus merveilleusement bien accompagné ; car, hormis M. le comte de Soissons, il n'y eut

¹ Sully présida encore deux fois à de pareilles assemblées : l'une à la Rochelle en 1607, et l'autre à Jergeau en 1608.

prince du sang, ni autre, ni personne de qualité de la Cour qui ne me fît l'honneur de m'accompagner et assister en une action tant célèbre ; et se trouvèrent les cours, galeries, salles et grande chambre si emplies de monde, que l'on ne s'y pouvait quasi tourner. Au sortir du palais je priai (invitai) des plus qualifiés environ soixante, de venir dîner à l'Arsenal, où j'avais fait préparer un magnifique festin de chair et poisson. Mais j'y eus un grand surcroît d'honneur, car j'y trouvai le Roi, qui me cria de loin : Monsieur le Grand-Maître, je suis venu au festin sans prier, serai-je mal dîné ? — Cela pourrait bien être, Sire, lui répondis-je, car je ne m'attendais pas à un honneur tant excessif. — Or, je vous assure bien que non, dit le Roi, car j'ai visité vos cuisines, en vous attendant, où j'ai vu les plus beaux poissons qu'il est possible, et force ragoûts à ma mode, et même, pour ce que vous tardiez trop à mon gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de chasse, les plus fraîches que l'on saurait manger, et bu de votre vin d'Arbois, le meilleur que j'aie jamais bu.

Et sur cela furent les tables servies, où toutes sortes de joyeux propos furent tenus.

CHAPITRE VIII. — DEPUIS L'ÉRECTION DE LA TERRE DE SULLY EN DUCHÉ-PAIRIE JUSQU'À LA MORT DE HENRI IV.

1607-1610

La paix qui existait entre la France et l'Espagne depuis le traité de Vervins était plus apparente que réelle ; l'Espagne, jalouse des succès, des alliances et de la puissance du roi de France, ne cessait d'intriguer contre lui et de chercher les moyens de faire renaître les désordres auxquels il avait su mettre fin. L'alliance de la France avec les pays protestants de l'Europe1, la direction des affaires de la France confiée à un huguenot, inquiétaient à ce point le cabinet de Madrid, que l'ambassadeur d'Espagne conspirait avec bon nombre de Français contre Henri IV, si puissant et si redouté. Averti par diverses personnes, le cardinal du Perron entre autres, de ce qui se tramait, Henri IV dit un jour à Sully :

Eh bien, dites la vérité : vous n'êtes pas marri de voir, par tout ce que je vous ai dit, confirmée l'opinion que vous avez toujours eue qu'il fallait que les grands rois se résolussent à être marteaux ou enclumes, quand ils avaient des émulateurs puissants ; et partant ne devaient-ils jamais faire état d'un bien profond repos, laquelle je ne nie point que je vous aie quelquefois contestée ; mais puisque nous en voyons maintenant la vérification, au moins donnons ordre de les réduire2 en tel état, qu'ils ne soient plus en puissance de mettre en exécution leurs malicieux desseins après moi ; car peut-être n'y trouveraient-ils pas tant de difficultés qu'ils feront, moi vivant, qui connais leurs astuces, et qui ne suis pas si fol que de vouloir venger à mes dépens des petites frasques que me font quelquefois vos Huguenots, lesquels s'abusent s'ils pensent que je ne connaisse pas bien mes forces en comparaison des leurs, et que je ne sache bien qu'il est en ma puissance de les ruiner quand il me plaira ; mais je ne veux pas, par un badin dépit, ni pour plaire à autrui, affaiblir si fort mon Etat, en les voulant détruire, que je puisse devenir la proie de mes ennemis, auxquels j'aime mieux donner deux coups que d'en recevoir un de leur main ; et par ainsi, puisque la malice de ces marauds est telle, il faut essayer de la prévenir. Et par Dieu, j'en jure, car ils m'ont mis en colère, s'ils me pressent davantage, par pratiques, dans mon royaume, contre ma personne et mon Etat, car j'ai été averti encore hier qu'en leurs menées il y a de l'un et de l'autre3, et me font une fois mettre les armes à la main, ce sera si puissamment, que je leur ferai maudire l'heure d'avoir voulu troubler mon repos. Et partant,

¹ Angleterre, Hollande, princes allemands, Suisses.

² Les Espagnols.

³ Le 14 mai 1610 était déjà prévu par le Roi.

préparez-y toutes choses le plus que vous pourrez, et surtout abondance d'armes, artilleries, munitions et argent, qui est celui qui donne vigueur aux autres, d'autant que pour le surplus je m'en charge. Et voyez si, pour cette prochaine année 1607, vous me pourriez point trouver une devise qui exprimât quelque chose de ce que nous avons discouru ; car au lieu qu'ils nous font la guerre en renards nous la leur ferons en lions.

Sully n'y manqua pas, et le jour de l'an 1607 étant venu, il apporta au Roi, à l'accoutumée, ses bourses de jetons d'or, sur lesquels on voyait un Temple de Janus, avec sa porte fermée par un lis, et pour devise : *Clausi cavete recludam*, indiquant que si le Roi avait fermé ce temple, il fallait que l'on prît garde à ce qu'il le rouvrît.

Mais la Cour et les peuples ignoraient ces secrets et ces dangers, et ne songeaient qu'à jouir des douceurs de la paix que le Roi leur avait donnée ; partout on s'amusait, et ne voyait-on parmi ceux des villes et de la campagne, et en la Cour, que chants de réjouissances, ressentiments des louanges du Roi, plaisirs, passe-temps, honnêtes exercices et douces récréations.

Le Roi lui-même, à ces premiers jours de l'année, dut être heureux de voir que les dettes de l'Etat payées par Sully, depuis quelques années, s'élevaient à la somme de 98 millions de livres1.

Sur ces entrefaites, le fils de Sully s'étant blessé en montant à cheval, Henri IV écrivit à son ministre :

Mon ami, je viens tout présentement d'apprendre, par quelques-uns qui sont arrivés de Paris, que le marquis de Rosny, votre fils, s'est blessé en montant à cheval. Et, pour ce que, comme père, je sais quelle douleur l'on souffre par tels accidents, et comme bon maître j'y participe, je vous fais ce mot et vous dépêche ce courrier exprès pour vous prier de m'en mander par lui des nouvelles, et vous témoigner par lui le déplaisir que j'aurais qu'il eût mal. Je partirai demain, Dieu aidant, pour aller coucher à Corbeil, et jeudi dîner à Paris. A Dieu, mon ami.

Ce 15 février, à Fontainebleau, à deux heures après midi.

HENRY.

Les princes de la maison de Lorraine donnaient aussi quelques inquiétudes au Roi, car, disait-il à Sully, toutes les croix de Lorraine sont dissimulées, et il engageait son ministre, qui était assez lié avec le duc de Guise, à ne se fier à nul de la maison, écouter tout et ne leur dire guères. Sully répondit à cette recommandation de Henri IV par la lettre suivante :

Sire, il n'y a point de doute que c'est prudemment fait que de prévoir et prévenir les périls, car ils s'évitent par ce moyen, ou pour le moins se diminuent infiniment ; il est certain aussi qu'il ne faut rien mépriser ni négliger en matière d'affaires d'Etat. Mais, comme d'une part la

^{1 600} millions de francs.

multitude des mauvaises volontés et intentions est considérable, de l'autre aussi faut-il les mesurer par la puissance dont elles sont appuyées, afin de ne s'alarmer pas légèrement, et pour chose où il n'y a rien à craindre.

Je supplie donc V. M. de croire que je n'aurai point plus de confiance qu'il faut en ceux dont vous faites mention par votre lettre ; mais aussi ne saurais-je appréhender ce qui n'a nul pouvoir de nuire. Votre seule personne en vaut mille des plus estimés d'entre eux tous, et la mémoire de votre courage invincible et du nombre de vos victoires leur ferait en un instant tomber les armes des mains ; et puis vous avez tant obligé de bons, vaillants et loyaux serviteurs, et votre vertu est si recommandable en l'esprit de ceux qui en ont tant soit peu en l'âme, que vous n'avez qu'à frapper du pied — comme l'on disait d'un grand capitaine, mais non à si bonnes enseignes ni si certainement que vous — pour faire trembler tous vos ennemis ; et qui plus est, quand est-ce que jamais roi de France eut en mains les moyens d'attaquer et défendre dont vous êtes maintenant pourvu ? Tellement que tout cela bien considéré et balancé avec ces faibles rumeurs dont l'on bruit aux oreilles de V. M., lesquelles en effet ne sont que du vent, vous doit mettre l'esprit en repos.

Vivez donc seulement, Sire ; vivez, ô mon grand et invincible Roi et très cher maître, et rien ne saurait nuire à la France, ni à vous, ni à vos serviteurs, desquels, encore que je sois le moindre, sil ai-je assez de confiance en Dieu, en votre prudence et valeur, en mon courage et en ma fidèle affection, pour entreprendre de vous faire obéir où il vous plaira, et comme il vous plaira.

Que si cette lettre ne vous satisfait suffisamment, et désiriez encore ma présence pour un plus grand éclaircissement, non seulement i'abandonnerai mon vovage et mes maisons, mais aussi ma propre vie, quand il sera question de témoigner le ressentiment que j'ai de la démonstration que V. M. a fait de m'aimer vraiment et de se confier entièrement en moi. Il peut bien être que celui qui m'a donné tant d'assurance, et pour V. M. et pour moi, ne m'a pas dit tout ce qu'il a sur le cœur ; mais si2 ne laissé-je pas de penser que si cela est bien manié et ménagé comme il faut, qu'il en arrivera du bien. Au nom de Dieu, donc, Sire, vivez et usez de silence et de patience, quand ce ne serait que pour faire une épreuve de ces esprits-là tout à fait. Et attendant ce qu'il vous plaira me commander pour aller à Fontainebleau si vous avez à faire de moi, ou n'y aller point si vous vous en pouvez passer, je prierai Dieu, Sire, qu'il augmente V. M. en toute royale grandeur, félicité et santé.

¹ Cependant, toutefois.

² Toutefois, pourtant.

Votre très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur.

De Paris, ce 29 mars 1607.

MAXIMILIAN DE BÉTHUNE.

Au mois de juin, Henri IV accorda une gratification à son ministre et lui écrivit à ce propos :

Mon ami, je n'attends jamais que ceux qui me servent bien me demandent ; vous m'aidez si bien à faire mes affaires, que je vous veux aider à faire les vôtres. Je vous donne 20.000 écus (360.000 fr.) sur mes deniers extraordinaires ; faites-en faire les dépêches nécessaires...

A la fin de juillet, Sully eut un démêlé avec Claude Mangot, procureur général près la Chambre de justice1.

Aussitôt Sully écrivit à Henri IV pour l'en prévenir.

Sire, dit-il, l'on m'a donné avis comme ceux de la Chambre de justice ont envoyé vers V. M. pour lui faire plaintes de quelques paroles que le sieur Mangot leur a dit que je lui avais tenues sur des conclusions qu'il a prises directement contraires aux commandements particuliers que vous lui aviez donnés sur ce sujet.

L'on m'a, par même moyen, averti comme V. M. n'a pas ajouté foi à tous leurs discours, ains a trouvé bon d'en différer la créance jusques à ce qu'elle s'en fût informée et m'eût entendu là-dessus, suivant la promesse qu'il lui plut me faire de ne croire aucun rapport de moi2 sans m'avoir ouï : de quoi j'ai estimé devoir rendre grâces très humbles à V. M. et la supplier, au nom de Dieu, den user toujours ainsi, puisque c'est le seul moyen de me tenir l'esprit en repos, et par conséquent plus libre et plus capable de vous rendre toutes sortes de très humbles services comme j'y suis étroitement obligé par naissance, par inclination et par bienfaits, desquels vous ne gratifierez jamais personne qui en ait plus de ressentiment ni qui emploie plus librement et fidèlement des jours et sa vie à l'exécution entière de toutes vos volontés, sans égard de quoi que ce soit après les avoir reçues absolues.

Or, si jamais en aucune occasion V. M. a eu sujet d'entendre les raisons de l'accusé, elle l'a eu en celle qui se présente ; car je n'y ai jamais parlé de mon intérêt, sinon comme conjoint au vôtre ; je n'y ai débattu que votre propre cause et ne me suis formalisé que du peu de respect qui était rendu à vos volontés, me fâchant de voir mépriser vos commandements par telles gens, lesquels, à les ouïr parler, voudraient persuader que depuis qu'ils ont une commission

-

¹ Claude Mangot fut ministre pendant la régence de Marie de Médicis.

² Sur moi.

de V. M., qu'elle s'est dépouillée de tout pouvoir et autorité, et leur a déposé son sceptre et sa couronne entre les mains.

Or, j'ai trouvé la tête de celui qui me le disait si mal bâtie pour en porter une, qu'il n'a jamais été en ma puissance d'en rien croire ; et partant lui ai dit que je ne permettrais nullement que rien fût exécuté contre ce que V. M. avait ordonné ; mais que s'il venait le moindre commandement, je serais le premier à l'exécuter.

Lorsque j'aurai l'honneur d'être près de V. M., je lui en ferai le discours entier, et m'assure qu'elle y trouvera plus de sujet de s'en rire que de me blâmer. Toutefois, s'il y a eu quelque chose que puissiez trouver mauvaise, dès cette heure je vous en demande pardon, et vous prie croire que je n'ai eu autre dessein que le bien de votre service et la conservation du respect qui est justement dû à vos commandements, auxquels j'ai voué perpétuelle obéissance, attendant lesquels je prierai le Créateur, etc.

De Paris, ce 28 juillet 1607.

Henri IV répondit aussitôt :

Mon ami, j'ai été bien étonné quand j'ai vu votre lettre, car ç'a été la première nouvelle que j'aie eue de ce que m'écrivez, la Chambre de justice ne m'en ayant rien mandé, ni ne s'en parlant ici1 en aucune façon du monde S'ils l'eussent fait, et tous autres, j'eusse répondu en maître qui aime son serviteur ; mais ceux qui vous l'ont rapporté ne vous aiment guère, ni moi aussi, et leur dessein n'a été que de bâtir quelque brouillerie à votre préjudice et au mien, tâchant d'échauffer votre colère pour vous faire parler, et puis tâcher par autre voie de me le faire trouver mauvais ; car je vous jure encore un coup2 qu'il ne s'en est ouï parler ici. Vous êtes prompt, et vois par votre lettre que vous croyez déjà ce que l'on vous avait dit. Cependant le rapport est tout entièrement menteur. Modérez votre colère, et croyez moins tout ce que l'on vous dit, et vous ferez enrager ceux qui vous portent envie du bien que je vous veux. Je n'ai mis la main a la plume depuis ma goutte que cette fois ; la colère que j'ai contre ces rapporteurs a surmonté ma douleur, bien qu'elle est encore, en vous écrivant, plus forte qu'à Fontainebleau. Il est besoin que vous veniez ici, M. le garde des sceaux et vous ; car jamais serviteur ne fut plus aimé de maître que vous l'êtes de

HENRY.

Malgré la faveur dont Sully jouissait auprès du Roi, les intrigants cherchaient toujours à les brouiller. Quelques-uns des ennemis du ministre étaient irrités de voir combien il augmentait, chaque année, les forces militaires de Henri IV et la

¹ A Monceaux, où le Roi écrit le 29 juillet.

² Encore une fois.

puissance de l'Etat, lesquels suscitaient des gens pour aigrir l'esprit de S. M. contre lui, lorsqu'ils le verraient en colère de quelqu'une de ses procédures, lui faire former des soupçons et défiances d'icelles, et bailler des mémoires à son désavantage. Une fois, à propos de conseils excellents que Sully donnait au Roi, S. M. se mit en une merveilleuse colère, et sortit de son cabinet en grondant et disant devant plusieurs : Voilà un homme que je ne saurais plus souffrir ; il ne fait jamais que me contredire, et trouver mauvais tout ce que je veux ; mais, par Dieu, je m'en ferai croire, et ne le verrai de quinze jours.

Plusieurs qui l'ouïrent grommeler ces paroles, présumèrent bien qu'à cette fois j'étais défavorisé; mais ils furent tous ébahis que, dès les sept heures du lendemain matin, il s'en alla, avec cinq ou six, dans son carrosse, à l'Arsenal, et, montant en haut sans qu'il voulût que l'on m'avertît, il frappa lui-même à la porte de mon cabinet ; et moi, demandant qui c'était, il répondit : C'est le Roi. Je vins ouvrir; et en entrant il vit une grande table toute couverte de papiers et lettres écrites de ma main : lors il appela quatre ou cinq de ceux qui étaient avec lui, à savoir : MM de Roquelaure, de Vie, gouverneur de Calais, Zamet, La Varenne et Erard, l'ingénieur — car il venait me parler des fortifications de Calais —, et me demanda : Eh bien, que faisiez-vous? — Sire, répondis-je, j'écrivais des lettres, et faisais des états et mémoires pour vos affaires, avec un agenda de tout ce qu'il faut que je fasse aujourd'hui, qu'il se fasse en votre conseil, et que fassent mes secrétaires et commis. — Et depuis quand êtes-vous là, me dit-il ? — Dès les trois heures du matin, lui répondis-je. — Eh bien, Roquelaure, pour combien voudriez-vous faire cette vie-là? dit le Roi. — Par Dieu! pour tous vos trésors, Sire, réponditil.

Là-dessus les ayant fait sortir, il me communiqua quelques affaires; mais il se doutait bien qu'il y en avait qui n'étaient pas selon mon goût, et m'en demandant avis, je lui répondis fort froidement : Sire, j'estime que V. M. a bien examiné toutes les circonstances requises et déjà pris sa résolution dessus ; à quoi je ne saurais rien ajouter, la vivacité de votre esprit et la grandeur de votre jugement excellant pardessus toute la suffisance de vos serviteurs ; et partant je n'ai rien à faire qu'à obéir et trouver bon ce qu'il vous plaira, sans réplique ni contestation puisqu'elles vous déplaisent. Lors il me bailla de la main sur la joue, en riant, et me dit : Oh, oh! vous faites le discret, et êtes encore en colère d'hier ; or, je n'y suis plus, moi. Là, là, embrassez-moi, et y vivez avec la même liberté que vous aviez accoutumé, car je vous connais bien. Si vous faisiez autrement, ce serait signe que vous ne vous soucieriez plus de mes affaires ; et encore que je me fâche quelquefois, je veux que vous l'enduriez, car je ne vous en aime pas moins. Au contraire, dès l'heure que vous ne me contredirez plus aux choses que je sais bien qui ne sont pas de votre humeur, je croirai que vous ne m'aimerez plus. Et là-dessus, après d'autres discours, m'embrassa et dit adieu.

Et en sortant il dit à M. de Vic : J'ai pourvu pour Calais ; et il y en a de si sots, qui croient que quand je me mets en colère contre M. de Sully, que c'est tout à bon escient et pour longtemps ; mais c'est tout au contraire ; car quand je viens à considérer que tout ce qu'il me remontre ou contredit n'est que pour mon honneur, grandeur et le bien de mes affaires, et non jamais pour les siennes, je l'en aime mieux, et suis en impatience de le lui dire.

En réalité Sully restait tout-puissant, et ce qui le prouve, c'est la platitude de Villeroy à son égard. Ce ministre qui n'aimait pas Sully, et dont Sully se méfiait avec raison, terminait ainsi ses lettres : A quoi j'ajouterai, avec votre permission, les offres de la continuation de mon service bien humble, et mon ordinaire prière. Adieu, monsieur, pour votre prospérité et santé, vous baisant les mains bien humblement.

En novembre, une maladie grave du fils de Sully donna au Roi une nouvelle occasion de lui témoigner son amitié ; il lui envoya, de Fontainebleau ces bonnes paroles :

Mon ami, je suis bien marri de votre affliction, laquelle je viens d'apprendre par celle1 de M. du Laurens2, auquel j'ai commandé de vous aller trouver en diligence et apporter tout ce qu'il sait et est de son art pour la conservation et santé de votre fils, ne vous aimant pas si peu, que si je pensais que ma présence y fût nécessaire, que je ne vous allasse rendre ce témoignage de mon affection3.

Au commencement de l'année 1608, la Cour se livra à mille réjouissances : assemblées, festins, banquets, courses de bagues, danses, ballets, mascarades, desquels l'Arsenal avait toujours la meilleure part.

D'autant que le Roi, la Reine, la Cour, voire la ville et les particuliers disaient ne trouver point de lieu où toutes ces galantises et passe-temps se fissent et vissent avec un si grand plaisir, aisance et commodité, tant à cause du respect que chacun me rendait, du bon ordre que je tenais à faire entrer et placer un chacun, que de la belle et grande salle que j'avais fait construire pour cet effet, par l'exprès commandement du Roi, en laquelle il y avait quantité de galeries servant d'échafauds, de degrés spacieux en forme de théâtre et de portes, et de montées pour y aller, et surtout deux, lesquelles étaient destinées pour les femmes, sans y laisser passer un seul homme, sur laquelle remarque je finirai ce propos de babioles et plaisanteries par un petit conte pour rire, dont l'occasion fut telle.

-

¹ La lettre.

² L'un des médecins du Roi.

³ Le fils de Sully mourut. Il était né en 1597 et avait eu pour parrain Henri IV, qui l'avait nommé César, comme l'un de ses fils.

Se devant danser, une certaine nuit, un fort beau ballet à l'Arsenal, et m'étant rencontré en une des portes par laquelle entraient les femmes, j'aperçus un homme entre icelles qui s'avançait pour entrer, en tenant une sous les bras, auguel je criai aussitôt : Monsieur, ne laissez pas d'aller chercher une autre porte ; car, selon que je puis juger de votre teint, difficilement passerez-vous pour belle dame. A quoi il me repartit en riant, mais avec un fort mauvais français: Monseigneur, quand vous saurez qui je suis, vous ne me refuserez point, je m'assure, la courtoisie de pouvoir entrer avec ces belles et blanches dames, quelque basané que je puisse être ; car je m'appelle Pimentel, qui ai l'honneur d'être bien vu du Roi et de jouer fort souvent avec S. M. — Comment, vertu de ma vie! lui répondis-je soudain, voire avec un ton de voix comme si j'eusse été en colère, vous êtes donc, à ce que je vois, ce gros piffre1 de Portugais2, qui gagnez tous les jours l'argent du Roi ? Par Dieu! vous êtes mal arrivé, car je n'aime ni veux de telles gens céans ; et partant, ne laissez pas d'aller chercher, comme je vous l'ai déjà dit, une autre entrée, car votre baragouin de langage n'est pas suffisant pour me persuader.

Ce qu'ayant été contraint de faire, comme le Roi lui demanda, le lendemain, s'il n'avait pas vu le ballet, et n'avait pas été beau et bien dansé, il lui répondit qu'il en avait eu envie, mais qu'il avait trouvé à une porte son grand financier avec son front négatif, lequel l'avait bien renvoyé. Et là-dessus lui conta tous les propos que nous avions eus ensemble : de quoi S. M. fit de grands éclats de rire, et depuis le conta à plusieurs.

En 1605, il avait été question du mariage de Maximilien de Béthune, fils aîné de Sully et de sa première femme, Anne de Courtenay. Henri IV n'avait pas été content d'apprendre qu'il était question d'une alliance de la maison de Béthune avec les maisons de Lorraine, de Bourbon, de Bouillon, de Montmorency, ou avec des filles de très riches financiers ; il dit à Sully qu'il voulait se charger de marier son fils. Les choses en restèrent là pendant environ deux ans, et Sully reprit, en 1608, les négociations avec M. de Créqui3 pour marier la fille de celui-ci avec son fils.

Un matin, en 1608, Henri IV fit venir Sully au Louvre, s'y enferma avec lui dans le cabinet des livres et lui dit :

Eh bien, mon ami, vous avez eu bien hâte de marier votre fils, et ne sais pas pourquoi ; car, ni pour l'alliance, ni pour les biens, ni pour la personne, je n'y vois pas grand avantage pour vous. Or, faisant résolution de me servir de votre personne plus que jamais, et d'élever vous et les

2 Pimentel était le plus gros joueur de la Cour. Pendant l'hiver de 1608, il gagna aux uns et aux autres plus de 300.000 écus (5.400.000 fr.), dont 34.000 pistoles (2 millions de fr.) au Roi. Bassompierre, en ce même hiver, gagna 500.000 livres (3 millions de fr.).

¹ Goulu, gourmand.

³ Gendre de M. de Lesdiguières.

vôtres à toutes sortes de biens, honneurs et grandeurs, il faut que vous m'y aidiez aussi ; car si vous n'y contribuez ce que je désire, il me sera difficile d'y parvenir, sans préjudicier au bien de mes affaires, et recevoir beaucoup de blâme, chose, je m'assure, que vous ne voudriez pas.

Ce que je désire donc faire est de vous allier avec moi, baillant ma fille de Vendôme à votre fils, avec 200.000 écus comptant (3.600.000 fr.) et 10.000 écus de pension (180.000 fr.), le gouvernement de Berry, où je joindrai le Bourbonnais, après la mort de madame d'Angoulême, et le domaine qu'elle y tient, en la remboursant de ce qu'elle a baillé. Je veux aussi bailler la charge de grand-maître à survivance entre vous et votre fils, à votre gendre le gouvernement de Poitou, en vous baillant celui de Normandie que je vous destine, car je vois bien que le pauvre M. de Montpensier ne la fera pas longue, non plus que M. le Connétable, la charge duquel je vous destine aussi ; et dès à présent vous en baillerai la réserve. Mais, pour faciliter tout cela, il faut, comme je vous l'ai déjà dit, que vous et votre fils soyez catholiques, et vous prie de ne me refuser pas cela, puisque c'est le bien de mon service et l'entier et assuré établissement de votre maison.

A quoi je lui répondis qu'il me faisait beaucoup plus d'honneur que je n'avais mérité, ni même que je n'avais espéré ni désiré ; que, quant au mariage de mon fils, je le remettais à ce qu'il lui plairait d'en ordonner, et que je lui donnais pour en disposer tout ainsi qu'il lui plairait ; qu'il était déjà assez grand pour faire choix de religion, et que je ne le contraindrais jamais en pas une ; que pour mon regard c'était une autre chose, parce qu'en premier lieu je ne désirais d'augmenter ni en honneur, ni en biens, ni en dignités, aux dépens de ma conscience ; que quand j'aurais à changer de religion, je le ferais par science et par connaissance de cause, et non par ambition, avarice, ni vanité ; et que si j'en usais autrement, il aurait, tout le premier, sujet de ne se fier jamais en moi. — Pourquoi, ditil, ne me fierais-je pas ? car vous ne feriez rien que je n'aie fait, et que, lorsque je le vous proposai, vous ne m'avez pas donné conseil au contraire. Partant je vous prie me contenter en cela ; pensez-y bien ; je vous donne un mois pour y aviser, et n'ayez appréhension que je ne vous tienne tout ce que je vous promets. — Sire, répondis-je, je ne doute nullement que votre foi ni votre parole ne soient inviolables, et ne désire rien tant que de vous complaire, à quoi je ne manquerai s'il est en ma puissance ; je vous promets de penser à bon escient à tout ce qu'il vous a plu de me proposer et de vous y donner contentement d'une façon ou d'autre.

A quelque temps de là, le Roi pressa Sully, par l'intermédiaire de M. de Villeroy, de lui donner réponse sur ses propositions. Sully répondit qu'il remerciait S. M. de l'honneur qu'elle lui faisait ; que pour sa religion, il lui en rendrait réponse par

le cardinal du Perron ; que pour son fils, il le laissait libre d'agir à sa volonté ; que pour les deux charges de connétable et de gouverneur de Normandie, il ne prendrait jamais celles des hommes vivants, mais que, quand bien même elles viendraient à vaquer, il ne méritait ni l'une ni l'autre, et qu'il se contentait de celles qu'il avait, étant déjà assez occupé à les bien remplir.

Le cardinal du Perron étant, à son tour, venu voir Sully, celui-ci déclara au cardinal qu'il était résolu à ne changer pas de religion. Enfin, le Roi averti exprima à Sully ses regrets, et le pria de commander à son fils de se faire catholique, à quoi Sully déclara qu'il ne pouvait pas lui donner un pareil ordre, et qu'il le laisserait en sa propre liberté.

La vie du Roi était sans cesse troublée par les querelles domestiques, auxquelles Sully était toujours prié d'apporter remède. Concini et sa femme étaient devenus si hautains et si audacieux, disait Henri IV à son ministre, qu'ils n'hésitaient plus à user de menaces contre sa personne s'il faisait quelque violence aux leurs, desquels néanmoins je me déferais bien facilement si je croyais le conseil de certaines gens, qui peut-être n'ont pas trop de tort, car il peut de toutes ces brouilleries arriver de grands accidents ; mais vous savez que mon esprit est tellement aliéné du sang et de toute cruauté, que je ne saurais me porter à telles résolutions.

L'année 1608 fut appelée l'année du grand hiver ; les fleuves gelèrent, beaucoup de gens périrent de froid, et le dégel amena d'autres désastres. Les rivières débordèrent ; entre toutes, l'inondation de la Loire fut terrible ; les ponts furent emportés, les habitations détruites, les terres ravagées, les riverains ruinés. Sully écrivit au Roi :

J'ai reçu lettres de tous côtés des villes et bourgs étant sur la rivière de Loire, où les ravages sont si étranges et les ruines si grandes, que c'est chose effroyable de les ouïr conter ; et les peuples qui y ont intérêt sont devenus si appauvris par cet accident, que s'il ne plaît à V. M. les secourir en les déchargeant des tailles, et les assistant d'une bonne et grande somme pour les réparations plus pressées et nécessaires, il faudra qu'ils abandonnent tout et laissent leurs maisons désertes et leurs terres en friche. Partant, je supplie V. M. mander sa volonté, afin que je leur puisse faire savoir pour les consoler en une si extrême désolation et les remettre en courage pour continuer leurs labours et semailles. Sur toutes lesquelles choses attendant l'honneur de vos commandements, je prie le Créateur, Sire, qu'il augmente V. M. en toute royale grandeur, félicité et santé.

De Paris, ce 25 octobre 1608.

Henri IV répondit :

.... Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfants ; que mon Conseil les traite avec charité ; les aumônes sont très agréables devant Dieu, particulièrement en cet accident. J'en sentirais ma conscience chargée ; que l'on les secoure de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire.

Le 18 janvier 1609, Sully reçut du Roi une lettre qu'il a insérée dans ses *Mémoires*, dit-il, afin de montrer quelles dépenses excessives Henri IV faisait au jeu, dépenses pour lesquelles il lui fallait, sans répliquer, trouver le fond.

Mon ami, j'ai perdu au jeu 22.000 pistoles (1.320.000 fr.) ; je vous prie de les faire incontinent mettre ès mains de Feideau, qui vous rendra cette-ci, afin qu'il les distribue aux particuliers auxquels je les dois, ainsi que je lui ai commandé. A Dieu, mon ami.

Je veux que cette somme soit employée dans un comptant.

Quelques jours après, le Roi vint à l'Arsenal protester au Surintendant qu'il ne jouerait plus si gros jeu.

Il ne paraît pas que le mécontentement de Sully ait duré bien longtemps, car Henri IV lui écrivit, le 25 mars 1609, de Chantilly :

Mon ami, je monte à cheval après dîner pour aller coucher à Luzarches et me rendre demain de bonne heure à Paris, faisant état d'aller dîner chez vous ; de quoi je vous ai bien voulu avertir par ce laquais que je vous dépêche exprès, et vous prie m'en faire apprêter pour une douzaine, et du poisson. HENRY.

Ayant fait apprêter à dîner au Roi, suivant ce qu'il m'avait mandé par cette lettre, et avec force ragoûts, tels que je savais qu'il les aimait, il se trouva si bien traité — outre qu'au sortir de table je fis apporter cartes et dés sur icelle, et une bourse de 4.000 pistoles (240.000 francs) et une autre de 4.000 pistoles pour prêter à ceux qui étaient avec lui —, et reçut une telle joie, qu'il me dit : Grand-Maître, venez m'embrasser, car je vous aime comme je dois, et me trouve si bien céans, que j'y veux encore souper et coucher ; car je n'irai point d'aujourd'hui au Louvre, pour des raisons que je vous dirai au sortir du jeu. Ce pendant faites-moi préparer trois carrosses pour m'aller promener après vous avoir un peu entretenu, et qu'il ne vienne personne céans tant que j'y serai, sinon ceux que je manderai, et à mon retour que je n'y trouve personne.

Aussi tout cela fut ainsi exécuté, de sorte qu'il en demeura content; et fallut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain, et en dînant me commanda de lui faire accommoder une salle, une chambre, une garde-robe et un cabinet pour lui dans l'Arsenal, sans toucher à ce qui était de mon logement, d'autant que dorénavant il y voulait venir loger deux ou trois jours par chacun mois, et que je le traitasse comme j'avais fait, sans faire apporter de sa viande ni faire venir de ses officiers, se fiant bien en mon affection et en mon soin de toutes choses; et, afin que cela ne se fît à mes dépens, qu'il me donnait tous les ans, 6.000 écus (108.000 francs) pour y satisfaire.

Pendant son séjour à l'Arsenal, le Roi demanda au Grand-Maître auquel de tous les grands rois il désirait le plus qu'il ressemblât. Une vingtaine de courtisans qui se trouvaient là s'étant approchés, Sully commença ainsi sa réponse :

Sire, V. M. me fait une question qui aurait besoin d'être adressée à un homme moins occupé en diversité d'affaires que je ne le suis nuit et jour ; qui eût l'esprit plus vif, le jugement mieux timbré, la mémoire plus heureuse ; qui fût plus versé en l'histoire, et qu'elle (la question) lui fût faite par un prince moins habile et moins judicieux, afin de remarquer aussi moins ses erreurs et manquements. — A ce que je puis conjecturer, dit le Roi, par les préparatifs de tant de belles paroles à votre réponse, vous ne serez pas homme à un mot ; mais il n'y a remède, ne laissez pas pour cela de dire ce que vous pouvez avoir en fantaisie, car je suis résolu à vous écouter tout du long : en quoi, à mon avis, je recevrai bien autant de plaisir, mais beaucoup plus de profit que je n'eusse su faire à voir jouer au paillemail, où j'avais fait dessein de m'aller promener, en attendant que votre dîner fût prêt.

Obéissant à son maître, et désireux peut-être de montrer ce qu'il savait, Sully commença en déclarant qu'il ne parlera pas des héros de la Grèce, de la guerre de Thèbes, de la guerre de Troie, de Sésostris, d'Hérodote et de Bérose, et qu'il se contentera de raconter les hauts faits de Ninus, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, César, Auguste, Trajan, Constantin, Théodose, Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe Auguste, saint Louis, Edouard III, Charles le Sage, Charles VII, Louis XII, Charles Quint. Sully exposa judicieusement et exactement les principaux faits de leur histoire et termina en disant :

Or, est-ce maintenant à vous, Sire, de choisir auquel de ces grands rois vous désireriez plutôt ressembler en tout, sans rien excepter, que non pas à vous-même, qui les avez excellés en plusieurs choses. Et sur cela, le Roi voyant que l'on servait la viande, il me dit : Pour bien résoudre tout, il faudrait mieux et plus attentivement considérer ce que vous en avez dit, et du bien et du mal : c'est pourquoi la viande qui est servie ne nous en donnant pas le loisir, il faut remettre à une autre fois, vous priant de le faire rédiger par écrit, et puis je vous dirai ce que j'en pense, et aussi de vos dernières paroles que vous y avez ajoutées pour un plus doux assaisonnement à vos viandes.

Durant le dîner, quelques-uns voulurent parler du récit que j'avais fait de la vie de ces grands rois ; mais la plupart entremêlaient tellement ce qui était des uns avec ce qui était des autres, que cela ne servit qu'à faire rire le Roi, et à le faire émerveiller de ma mémoire ; jusques au sortir de table, que je lui confessai que j'avais de longtemps fait des extraits de la vie des plus grands hommes, entre lesquels ceux-là étaient, et qu'il n'y avait pas trois jours que je les avais lus, et même fait le récit de la plupart devant mes amis.

Et puis, ayant fait apporter cartes, dés et pistoles, il fallut changer de propos ; ce qui fut cause que je m'en allai dans la salle basse donner audience à plusieurs particuliers qui voulaient parler à moi, et aucuns d'iceux au Roi, que j'en déchargeai. Il fallut encore faire apprêter des carrosses à S. M. pour s'en aller promener par la ville, après le jeu, duquel il sortit fort gaillard, ayant gagné 2500 pistoles (150.000 fr.).

Dans une nouvelle visite, Henri IV racontait ses peines à Sully : chagrins domestiques, querelles de femmes, mais cette fois avec complications politiques. Le Roi venait d'apprendre que Marie de Médicis contrecarrait formellement sa politique, qu'elle était en relations directes avec l'Espagne, qu'elle voulait établir une amitié entre les deux couronnes de France et d'Espagne, par un double mariage entre le Dauphin et l'infante Anne d'Autriche, et entre le prince des Asturies et une fille de Henri IV, enfin qu'elle était entièrement opposée aux alliances anti-espagnoles que le Roi avait conclues avec les souverains protestants. Henri était inquiet de l'avenir, et avec raison ; car, à peine régente, Marie de Médicis se hâta de renoncer à la politique et aux alliances du grand Roi pour adopter celles du signor Concini.

En même temps les partisans de l'Espagne, les mauvais Français, ceux qui appréhendaient la grandeur suprême du Roi et de l'Etat, dit Sully, travaillaient sans cesse pour jeter le Roi dans les plaisirs, l'oisiveté, la nonchalance et les délices :

Ils essayaient de lui donner des ombrages de moi et des Huguenots, et qu'il y avait de grands partis à se former dans l'Etat, afin de le divertir (détourner) de rien entreprendre. D'autre côté, le duc de Savoie, le prince Maurice, les Vénitiens, les princes d'Allemagne, moi et tous ceux qui étaient de mon humeur en France, l'excitions à embrasser les occasions qui se présentaient pour acquérir plus de gloire et d'honneur que jamais fit roi de France ; tellement qu'il vacillait et balançait tantôt en un conseil, tantôt en l'autre. Enfin un jour, après que les ambassadeurs de tous les susnommés lui eurent offert toutes leurs puissances pour exalter la sienne et rabaisser celle d'Espagne, il me vint voir à l'Arsenal et me conta tout ce qu'ils lui avaient dit, me commandant d'y penser, qu'il s'en allait dîner chez Zamet1 et viendrait voir au retour mon jardin, et que je m'y trouvasse. Je ne faillis à cela ni l'un ni l'autre.

A son arrivée, il me prit par la main, et ayant fait demeurer tout le monde, il me mena au bout de la longue allée qui regarde en terrasse sur la rivière et voit tout Paris ; lors il me dit :

Eh bien, que vous semble de nos affaires ? car les uns me disent d'un, les autres d'autres. — Sire, lui répliquai-je, il ne faut croire les fantaisies ni des uns ni des autres ; vous avez l'esprit vif, le jugement acéré, le courage et l'expérience tels qu'il est requis. Jugez par la vérité et la raison, dont la première doit commencer par vous-même ; car si votre

¹ Le splendide hôtel de Zamet était près de l'Arsenal, rue de la Cerisaie.

inclination est vers le repos et les délices1, quelques autres fondements qui se puissent poser, ce ne serait que bâtir en ruine. Que si aussi vous vous êtes porté à la gloire, à l'honneur et aux triomphes, il faudrait voir si les choses nécessaires pour y parvenir concourent, lesquelles encore commencent par l'état et disposition des affaires au dedans de votre royaume, sans le bon et sûr établissement desquelles toutes les alliances et assistances du dehors seraient ou peuvent devenir inutiles. Et si aussi tout le dehors vous manquait, ce serait entrer dans de trop grands travaux, difficultés et hasards, que d'entreprendre seul la ruine d'un si puissant ennemi ; et n'y a homme bien sensé et loyal qui le vous voulût conseiller ; et quand on le vous conseillerait, V. M. a trop de prudence, de jugement et d'expérience pour y ajouter foi.

Or, puisqu'il vous plaît que je vous en die mon avis, je vous représenterai premièrement votre personne, à laquelle rien ne défaut (manque), ni par l'effet, ni par la réputation, et vous seul valez tous les plus grands capitaines et les plus grands hommes d'Etat de notre siècle ; et quand pas un de nous tous ne saurait rien ni en un métier ni en l'autre, ayant quelque esprit et quelque courage, votre école nous apprendra assez pour bien servir, puisque nous n'aurons à faire, comme les soldats de César, qu'à regarder votre visage et écouter votre voix. Je ne parlerai donc point du reste de vos capitaines ni de vos soldats, car vous les connaissez beaucoup mieux que moi.

Quant à vos peuples, toutes les provinces, villes et communautés2 vous sont tellement dévotieuses, qu'il n'y faut appréhender aucune mutation, les ennemis du dehors étant assez empêchés à se défendre ; et pour ceux du dedans qui se fâchent de vos prospérités, ils sont si faibles, que rien plus. Tous les princes de votre sang n'ont pas une province ni une place à leur dévotion ; les autres en sont quasi de même, et sont si nouveaux venus des brouilleries, et y ont trouvé si peu de profit, qu'ils n'ont pas sujet de les désirer. Il n'y a ni union ni parti formé entre les plus grands, et n'y a nul corps que celui des Huguenots, qui n'a garde de traverser vos desseins, pour lesquels au contraire ils exposeront tous et les biens et la vie. Davantage, il y aura tant d'emploi pour tous ceux qui pourront avoir le plus d'ambition et de vanité, qu'ils ne sauraient penser à autre chose qu'à servir. Et puis c'est une maxime, que l'on n'entreprend quère contre un prince puissamment armé et que les fréquentes victoires accompagnent.

¹ Allusion à la folle passion de Henri IV pour la jeune princesse de Condé, passion qui évidemment avait enlevé à la pensée et à la volonté du Roi leur résolution et leur netteté d'autrefois.

² Villages, campagnes.

Reste à savoir si vous pourrez soudoyer tant de gens et pour autant de temps qu'il sera nécessaire, et si les armes, artilleries, vivres, munitions et outils de guerre, parmi tant d'exploits divers, ne viendront point à manquer. Sur quoi je vous dirai, pour le principal qui est l'argent, que pourvu que votre guerre ne dure que trois ans, et qu'il ne vous faille soudoyer plus de 40.000 hommes, je vous en ferai fournir suffisamment, sans rien imposer de nouveau sur vos peuples. Quant aux autres choses, je vous en montrerai tant, que vous direz c'est assez.....

Mais encore, dit le Roi, sans vous interrompre, combien ai-je d'argent ? car je ne l'ai jamais bien su. — Or, devinez, Sire, lui dis-je; que pensez-vous bien avoir? — Ai-je bien douze millions comptant ? me dit-il. — Un peu davantage, lui répondis-je. — Combien, quatorze ? Et ainsi de deux millions en deux millions il allait augmentant à mesure que je disais un peu davantage ; et comme je vins à trente, il me vint embrasser, disant : Or, je ne vous en demande plus. — Or, Sire, répondis-je, j'ai dressé un état pour vous faire voir un nouveau fonds assuré de guarante millions d'extraordinaire en trois ans — pourvu que mon ménage ne soit point traversé —, non compris le courant pour les dépenses ordinaires de votre maison et du royaume, à quoi je ne touche point. — Et où est cet état ? me dit le Roi. — Je le vous baillerai, écrit de ma main, quand il vous plaira, lui répondis-je. Voilà pour le dedans.

Quant au dehors, Sully montra au Roi tous les princes qui sollicitaient son appui et offraient leur alliance, tous attirés par l'espoir du partage des dépouilles de l'Espagne, dépouilles dont le Roi ne devait rien garder pour lui. Henri IV protesta contre cette idée, déclarant qu'il n'entendait pas dépenser soixante millions pour conquérir des terres pour les autres, sans rien garder pour lui. Puis il recommanda à Sully de réfléchir encore à cette affaire et qu'ils en reparleraient une autre fois, ainsi que des moyens de faire vivre l'armée près de Clèves et de Juliers, aux environs desquelles villes la guerre devait commencer.

Le duc de Clèves n'avait pas d'héritier, et sa succession allait se trouver disputée. Il avait eu quatre sœurs, qui avaient épousé le marquis de Brandebourg, le duc de Neubourg, le duc de Deux-Ponts et l'archiduc Charles d'Autriche. A sa mort, qui était attendue comme le signal de la guerre avec la maison d'Autriche, Henri IV et Sully eurent une longue conférence à l'Arsenal, à la suite de laquelle les idées de Sully furent mises par écrit et données au Roi.

La succession du duc de Clèves comprenait de grands territoires, riches et bien situés : duchés de Clèves, de Juliers et de Berg, comtés de la Marck, Ravenstein et Ravensberg. Sully, avec une grande netteté de vue, appréciait l'importance de cette succession, et croyait avec raison qu'elle pouvait donner naissance à une guerre très longue, à la fin de laquelle pouvaient se trouver mêlés tous les princes de la chrétienté ; et il ne se trompait pas, la guerre de Trente-Ans étant sortie de là. Il ne faut s'embarquer en cette affaire, disait-il, qu'avec beaucoup de prudence. Cette guerre peut commencer de trois façons : par les princes intéressés seuls, ce qui ne mène à rien ; par les princes intéressés, soutenus sous main par le roi de France et ses alliés, ce qui est aussi grave que si l'on se

déclarait ouvertement ; enfin, par le roi de France et ses alliés soutenant ouvertement les princes intéressés contre l'Empereur.

C'est pour cette opinion que Sully se prononçait, ajoutant que, dans ce cas, il fallait que le Roi levât une grosse armée et la commandât en personne, — que l'on munît la Guyenne, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné de tout ce qui était nécessaire pour faire la guerre sur les Pyrénées et en Italie, — que l'on fît déclarer la Savoie, Venise, les Provinces-Unies et les princes d'Allemagne, — enfin que le Roi renonçât à toute dépense qui ne fût pas absolument nécessaire.

Henri IV était lié, par le traité de Hall, avec les principaux princes protestants de l'empire d'Allemagne, qui s'étaient engagés à lui donner des troupes de pied et de cheval lorsque la guerre contre l'Autriche commencerait. Deux de ces princes, le marquis de Brandebourg1 et le duc de Neubourg, se disant les héritiers du duc de Clèves, demandèrent des secours à Henri IV contre l'Autriche, qui avait mis le séquestre sur cette succession disputée, ce que le Roi leur accorda aussitôt. Une armée de 30.000 hommes de pied et de 6.000 chevaux fut rassemblée dans la Champagne, avec 30 pièces de canon et tous les chevaux et mulets nécessaires à l'artillerie et au transport des vivres.

Les alliés du Roi étaient alors : les princes protestants d'Allemagne, la Hollande, le duc de Savoie, qui devait épouser une des filles de Henri IV, les Vénitiens ; les populations protestantes de la Bohême et de la Hongrie étaient prêtes à se soulever contre l'Autriche, à se tumultuer, si les armes du Roi étaient victorieuses. Les rois d'Angleterre, de Danemark et de Suède, les Suisses, n'étaient pas encore entrés dans l'alliance; mais on croyait qu'ils ne tarderaient pas à se déclarer pour nous à cause des territoires et des avantages qu'on leur offrait. Le Pape, espérait-on, devait entrer dans la coalition : Sully disait au nonce qu'il voulait faire son maître roi, et lui donner le royaume de Naples. L'Espagne devait être attaquée chez elle par le soulèvement général des Morisques, descendants de ces Arabes qui avaient conquis l'Espagne autrefois, et qui, à leur tour, avaient été vaincus par les Espagnols. Depuis cette époque les Morisques étaient soumis à un joug intolérable, dont ils cherchaient à s'affranchir. Après s'être entendus avec les agents de Henri IV, dès 1602, il fut convenu qu'ils se soulèveraient contre Philippe III et recevraient des secours de la France. Mais la conspiration fut découverte, grâce à la trahison de ce secrétaire de M. de Villeroy, l'Hôte, dont il a été parlé précédemment2.

Comme on le voit, c'est la guerre de Trente-Ans qui va commencer.

En même temps que l'armée de Champagne, on rassembla sur la frontière des Alpes une armée de 12.000 hommes de pied, 2.000 chevaux et 12 pièces d'artillerie, qui devait être commandée par M. de Lesdiguières, pour soutenir le duc de Savoie et les Vénitiens, et s'emparer du Milanais. Le duc de Savoie devait recevoir un subside de 100.000 écus par mois (1.800.000 francs).

En même temps aussi le Roi donnait l'ordre de lever 6.000 Suisses pour l'armée de Champagne, et de préparer 50 canons.

Ce pendant, dit Sully, les factions des Espagnols, et en France et dehors, ne dormaient pas ; mais, voyant ne

_

¹ Aujourd'hui roi de Prusse.

² Voir sur le soulèvement des Morisques, les *Mémoires* du duc de LA FORCE et HENRI MARTIN, X, 559. — Sur la trahison de l'Hôte, voir SULLY, *Mémoires* (éd. Petitot), VIII, 329. Année 1610.

pouvoir résister à de si puissants ennemis, par le courage, l'industrie1 et les armes, ils recherchèrent dans les trahisons, perfidies, meurtres, empoisonnements et assassinats, les moyens de se délivrer et de pouvoir garantir la maison d'Autriche de ruine évidente. Les derniers mois de cette année 1609 s'employèrent à tous les préparatifs, menées et pratiques ci-dessus... La faction française bruyait et brillait de toutes parts, et celle d'Espagne tremblait et n'avait aucune espérance qu'en machinant choses horribles.

A la fin de l'année 1609, les soupçons de Henri IV à l'endroit de Sully se réveillèrent encore sur les achats et marchés de vivres à l'étranger. Dans une visite faite au Grand-Maître, à l'Arsenal, le Roi lui dit :

Il nous faut parler de tout ce que nous avons à faire. Quel ordre donnez-vous aux vivres ? car nous irons là2 en un temps qu'il ne s'en trouvera guère. — Sire, il y a longtemps que j'avais prévu cela, répondis-je ; aussi y avais-je voulu donner ordre, et vous-même l'aviez lors non seulement trouvé bon, mais me l'aviez ainsi ordonné ; et ceux qui vous en divertirent (détournèrent) le firent par malice contre moi, dont j'ai peur que le contre-coup ne retombe sur vous ; car ce qui se fût fait en ce temps-là, qui était peu après la récolte, facilement et à bon marché, se fera maintenant très difficilement et avec grande cherté : et, qui plus est, je ne sais qui sera celui si hardi qui osera entreprendre à fournir de vivres votre armée, où il y aura plus de 150.000 hommes3 à nourrir et plus de 30.000 chevaux.

Qui l'entreprendra ? dit le Roi ; ce sera vous, si ne me voulez fâcher. — Dieu m'en garde, Sire, de vous fâcher, car j'aimerais mieux mourir, dis-je ; mais aussi ne me devezvous pas commander des choses impossibles, puisque je les ai voulu faire en leur temps. — Or, dit le Roi, ne parlons plus des choses passées, mais pensons à celles de l'avenir. Il faut que vous me serviez à cela, et qu'avec vos autres charges vous preniez encore celle de super-intendant des vivres, et je vous en prie comme mon ami ; car je sais que si vous voulez faire comme vous avez accoutumé, que vous vous en acquitterez bien.

Je le voudrais très bien, dis-je, Sire, si je le pouvais ; mais, au nom de Dieu, considérez que j'entreprends déjà la charge de l'artillerie, qui est seule suffisante pour occuper les quatre plus grands, plus courageux et plus laborieux esprits de France, réservé le vôtre. J'entreprends de fournir d'argent, non seulement pour les dépenses ordinaires de votre maison, femme, enfants et armée, mais aussi pour toutes les troupes et autres dépenses qui restent à faire pour la conservation du royaume, fortifications, bâtiments et

2 Dans les pays de Liège, Aix, Trèves, Cologne, dont les princes étaient nos alliés.

¹ L'intelligence.

³ Français, Suisses et alliés.

ouvrages publics. De toutes lesquelles choses il faut que j'aie un soin général et spécial, pour faire que rien n'y manque, qu'il n'arrive aucun défaut par ma négligence ou imprévoyance, et que vous ne me reprochiez rien qui est un faix (poids) insupportable à mon faible esprit, et duquel, si j'étais sage, je ne me chargerais pas. Néanmoins la passion que j'ai à votre gloire m'emporte, et puisque je m'en suis fait fort, j'espère d'en sortir à votre contentement, utilité et honneur, et au mien aussi. Mais d'entreprendre davantage, ce serait folie à moi. Partant, je supplie V. M., au nom de Dieu, de m'en vouloir dispenser, et me pardonner tous mes défauts, impertinences et promptitudes que j'avoue très grands.

Comment, dit le Roi, vous me voulez refuser de ce dont je vous prie avec tant d'affection, et comme un ami ferait l'autre ? Vraiment, si vous me le refusez, je croirai que vous ne m'aimez plus, et que vous avez des desseins dont il y a longtemps que l'on m'a voulu embarrasser l'esprit. — Hé quoi, Sire, dis-je, je suis donc encore si malheureux, que, me tuant le cœur et le corps pour votre service, et pour exalter votre honneur et gloire, vous retournez toujours, sur les moindres calomnies du monde, à rentrer dans des défiances et ombrages de moi! Cela me fait perdre courage et me fera mourir à la fin.

Eh bien, dit le Roi, puisque vous le prenez là je remédierai bien à tant de sortes de difficultés, et sans grande peine. C'est qu'il faut rompre notre voyage, passer le temps comme nous pourrons, et vivre en paix avec tout le monde, m'accommodant avec un chacun, et les contentant à force d'argent. Nous en avons assez d'assemblé ; il le faudra employer à cela. — J'estime, Sire, répondis-je, que ce sera bien, et, pour mon particulier cela m'exemptera de beaucoup d'ennuis, veilles, peines, reproches, travaux et périls. Lors il se mit en colère et me dit : A ce que je vois, vous devenez dissimulé ; car je sais que ce que vous me dites est au plus loin de votre désir et de votre pensée, et que vous seriez le plus marri si nous ne faisions point la guerre, dont il y a si longtemps que vous me sollicitez1.

A la vérité, Sire, répondis-je, je vois les occasions nées pour acquérir beaucoup de gloire et d'honneur, si votre inclination y est portée ; mais de les embrasser, vous contredisant, et votre disposition en étant aliénée, c'est chose que je ne trouverais nullement à propos : car, d'un seul clin d'œil, ou d'une seule parole échappée à contre-temps, vous pouvez ruiner tous les desseins les mieux fondés, et principalement ceux qui se présentent où votre seule personne vaut le tout,

¹ De cette phrase et de quelques autres des *Mémoires* de Sully il me paraît résulter que c'est Sully qui pousse à la guerre bien plus que le Roi. Henri IV est peut-être, à ce moment, plus occupé de la princesse de Condé que de la lutte contre l'Autriche.

et sans elle il ne se peut rien espérer. Mais, pour accommoder les choses en quelque façon à vos désirs, que V. M. commette les sieurs Jeannin et de Caumartin en la charge de surintendants des vivres, et je vous promets de les aider et assister d'avis, de conseils, de travail, de crédit, de gens et d'argent, comme si c'était pour ma vie : car si je l'entreprenais seul, jamais vous ne croiriez que les difficultés vinssent d'ailleurs que de ma négligence ou défaut d'affection. — Or bien, dit le Roi, je verrai ce qui se pourra faire ; mais si les autres ne le veulent entreprendre sans vous, préparez-vous à y travailler conjointement avec eux, sinon je romprai mon voyage.

Quelque temps après cet entretien, Sully remit à S. M. un mémoire par lequel il assurait au Roi l'argent nécessaire à la guerre pendant trois ou quatre ans, c'est-à-dire une somme de plus de 100 millions de livres (600 millions de francs), à l'aide de quelques impôts sur les ports, péages des rivières, boissons, marchandises, sels, postes, avocats, procureurs, greffiers, huissiers, notaires, hôteliers, cabaretiers, et aussi à l'aide de créations d'offices.

Au commencement de l'année 1610, Henri IV, après son dîner, se mit à parler de la guerre devant les cardinaux du Perron et de Joyeuse, M. de Vendôme et Sully.

Il discourut avec tous ces Messieurs des causes de sa guerre, disant vouloir tellement rabaisser la puissance de la Maison d'Autriche et la faction espagnole, qu'elle ne se pût jamais rendre formidable à la (Maison) française, quelque changement de personnes royales et de formes de gouvernement qui arrivassent en l'Etat. Et leur ayant commencé à entamer plusieurs particularités, je le tirai doucement par le manteau, de crainte qu'il ne passât plus avant qu'il n'était à propos, ce qu'il entendit aussitôt, et si bien qu'il rompit soudain son discours. Et, faisant semblant d'avoir oublié plusieurs choses, il me dit : La mémoire me devient la plus mauvaise du monde, et surtout oublié-ie presque toujours les noms des personnes, villes et pays. Et partant, vous prié-je de me dresser des mémoires par écrit de tous mes projets et desseins, de l'origine d'iceux, des expédients propres pour les amener à leur perfection, et des divers discours que nous en avons tenus ensemble dès le plus loin qu'il vous en peut souvenir, afin que m'en étant rafraîchi la mémoire, j'en puisse mieux communiquer avec ceux de mes serviteurs auxquels j'ai plus de confiance.

En conséquence de cette demande Sully remit quelques jours après à S. M. les mémoires explicatifs qu'il avait promis de lui donner sur la guerre et le remaniement de l'Europe qui s'ensuivrait. En terminant, il disait au Roi : Voilà, Sire, tout ce dont je me suis pu souvenir, tant de vos projets de longue main faits, de vos desseins nouveaux et de vos moyens et préparatifs présents, que de ce que je me suis pu imaginer qu'il pût être besoin de faire. Il semble que ces derniers mots paraissent indiquer la part considérable qui revient à Sully dans tous ces projets et desseins qu'on attribue trop facilement à Henri IV.

Parmi les états et mémoires remis au Roi par Sully, l'un d'eux est relatif aux armées et aux dépenses qu'elles devaient entraîner. L'armée de Champagne1, composée de 24.000 hommes de pied français, de 6.000 Suisses, de 3.000 chevaux, de 1.000 chevaux de la Cornette blanche et de 30 canons, devait coûter par an 8.496.000 livres (51 millions de francs). — L'armée de M. de Lesdiguières, composée de 10.000 hommes de pied, de 1.000 chevaux et de 10 canons, devait coûter 3.120.000 livres (18.720.000 francs). — Les armées de Venise et de Savoie devaient compter 24.000 hommes de pied, 3.000 chevaux, 25 canons, et coûter 8.764.000 livres (52.584.000 francs), payées par ces deux Etats, la Savoie recevant cependant un subside de la France. — L'armée hollandaise et l'armée des princes allemands étaient fortes chacune de 15.000 hommes de pied, 2.000 chevaux et 10 canons.

L'entretien des armées du Roi pendant trois ans était assuré par les impôts, les retranchements que le Roi ferait sur ses dépenses, et par l'argent comptant s'élevant à 43.000.000 de livres (258.000.000 de francs), dont 17.000.000 de livres (102.000.000 de francs) déposées à la Bastille, le reste chez divers financiers, ou en divers revenants-bons, etc.

Après avoir lu ces deux états ou mémoires, et les avoir serrés, Henri IV embrassa Sully par trois fois en s'en allant, et lui dit :

Voilà deux états qui m'ont grandement soulagé l'esprit, voyant le fond de ma dépense assuré. — Or, ne croyez pas, Sire, lui répondis-je, comme il sortait de mon cabinet, que ce soit là tout le fond de ma science ; car, en cas d'extrême nécessité, je trouverai des expédients pour en avoir encore autant, votre royaume étant si fertile et si opulent, qu'il ne saurait être épuisé, moyennant qu'il soit bien ménagé, et que les deniers ne soient point dispersés, mais seulement employés à la guerre.

Henri IV organisait aussi la régence, afin de donner un gouvernement à la France pendant son absence. Marie de Médicis avait le titre de régente ; mais elle et ses favoris étaient trop espagnols pour lui confier le pouvoir. Elle eut le titre, mais le gouvernement fut donné à un Conseil de quinze membres, la régente n'ayant que sa voix comme les autres membres du Conseil, dont les principaux étaient les cardinaux du Perron et de Joyeuse, le connétable de Montmorency, le duc de Mayenne, les maréchaux de Brissac et de Fervaques, le premier président de Harlay. Pour calmer le mécontentement de la Reine, Henri IV consentit à la faire sacrer et couronner, ce qu'elle désirait vivement, soit pour compléter son autorité de régente si le Roi venait à mourir, soit pour rendre impossible le divorce, dont Concini lui avait fait croire qu'elle était menacée.

A mesure que la guerre s'approchait, les Italiens de l'entourage de la Reine faisaient circuler les bruits les plus coupables. D'après l'avis de leurs astrologues, Henri IV ne dépasserait pas cinquante-huit ans et devait périr dans un carrosse. Des avis venus de divers côtés annonçaient que l'on devait assassiner le Roi. On aurait pu remarquer aussi que l'Espagne ne bougeait pas, ne faisait aucun préparatif pour se défendre, comme si elle savait que la guerre qui la menaçait si évidemment ne devait pas avoir lieu. Le Roi avait les pressentiments les plus

¹ Sully devait y avoir un commandement important, avec M. de Rohan.

sombres ; son esprit était inquiet. Souvent il venait, à l'Arsenal, voir Sully, lui disant :

Hé! mon ami, que ce sacre me déplaît; je ne sais que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quelque malheur. Puis, s'asseyant dans une chaise basse, que j'avais fait faire exprès pour lui, rêvant et battant des doigts sur l'étui de ses lunettes, il se relevait tout à coup, et frappant des deux mains sur ses deux cuisses, disait : Par Dieu, je mourrai en cette ville et n'en sortirai jamais ; ils me tueront, car je vois bien qu'ils n'ont autre remède en leurs dangers que ma mort. Ah! maudit sacre, tu seras cause de ma mort.

Jésus, Sire, dis-je, quelle fantaisie prenez-vous là ? Si elle continue, je suis d'avis que vous rompiez et sacre et couronnement, et voyage et guerre ; que s'il vous plaît de me le commander, ce sera bientôt fait.

Deux ou trois fois depuis, sur mêmes discours, il me dit enfin : Oui, rompez le sacre et que je n'en entende plus parler; car, par ce moyen, j'aurai l'esprit en repos de diverses fantaisies que certains avis m'y ont mis, sortirai aussitôt de cette ville et ne craindrai plus rien. Car, pour ne vous en rien celer, l'on m'a dit que je devais être tué à la première grande magnificence que je ferais, et que je mourrais dans un carrosse, et c'est ce qui me rend si peureux. — Vous ne m'aviez, ce me semble, jamais dit cela, Sire, répondis-je ; aussi plusieurs fois me suis-je étonné de vous voir crier dans un carrosse, comme si vous eussiez appréhendé ce petit péril1, après vous avoir vu tant de fois parmi les coups de canons, les mousquetades, les coups de lances, de piques et d'épées sans rien craindre. Mais puisque vous avez cette opinion, et que votre esprit en est tant travaillé, si j'étais que de vous je partirais dès demain, laisserais faire le sacre sans moi, ou le remettrais à une autre fois, et n'entrerais de longtemps à Paris ni en carrosse. Et, s'il vous plaît, j'enverrai toute à cette heure à Notre-Dame et à Saint-Denis2 faire tout cesser et retirer les ouvriers. — Je le veux bien, dit-il; mais que dira ma femme ? car elle a merveilleusement ce sacre en la tête. — Elle en dira ce qu'elle voudra, répondis-je ; mais je ne saurais croire que quand elle saura l'opinion que vous en avez, qu'il doit être cause de tant de mal, qu'elle s'y opiniâtre davantage.

La Reine s'en offensa, et fut très irritée contre Sully ; il y eut de grosses paroles de toutes parts, et les ouvriers furent renvoyés au travail.

Marie de Médicis fut sacrée le 13 mai 1610, à Saint-Denis ; le 14 le Roi était tué. Il devait partir le 17.

Les avertissements n'avaient pas manqué, mais Sully lui-même n'y prit pas garde.

¹ D'un accident quelconque de voiture.

² Le sacre devait se faire à Saint-Denis.

Depuis quelque temps Henri IV allait tous les jours à l'Arsenal parler de sa guerre avec Sully, malade de cette ancienne blessure reçue à Chartres, qui s'était rouverte. Il prenait depuis trois jours un bain artificiel, et n'était pas fâché de cette maladie qui l'avait dispensé d'assister au sacre de Marie de Médicis. Le vendredi 14 mai, le Roi allait donc visiter Sully afin de le décider à prendre la charge des vivres, lorsque son carrosse fut arrêté par un embarras de charrettes, au coin des rues Saint-Honoré et de la Ferronnerie ; à ce moment il n'y avait ni gardes ni valets de pied autour du carrosse ; l'assassin, depuis si longtemps annoncé, put librement mettre un pied sur une borne et l'autre sur une des roues et lui plonger son couteau dans le cœur1.

1 Un détail à noter : à la nouvelle de la mort du Roi, le peuple voulut tuer l'ambassadeur d'Espagne. (MALHERBE, édit. LUD. LALANNE, III, 170.)

CHAPITRE IX. — LES DIX ANS DU REPOS DE LA FRANCE1.

Gouvernement et administration de Henri IV et de Sully.

Comment ces deux hommes, Henri IV et Sully, qui avaient passé une grande partie de leur vie sur les champs de bataille, se trouvèrent-ils tout à coup formés dans l'art de gouverner ? Est-ce que l'habitude des grands dangers accoutume à imaginer les grandes ressources ? Ou bien, est-ce que les motifs brillants, la gloire, les fatigues, les grands spectacles, la destinée des nations que l'on a entre ses mains, élèvent l'humanité et agrandissent l'âme par l'exercice vigoureux de tous ses ressorts ?

N'allons pas confondre la science du gouvernement économique avec la simple administration des finances. Celle-ci n'est qu'un mécanisme d'ordre et d'inspection ; l'autre est la science de l'Etat. Elle pénètre à la source des richesses ; elle les augmente ; elle les dirige ; elle les distribue. Les listes de la vanité sont surchargées de noms de surintendants des finances ; les fastes de la Patrie ne comptent que Sully.

Ces quelques lignes de l'*Eloge de Sully* par Thomas semblent avoir été écrites pour servir d'épigraphe à ce chapitre : aussi les avons-nous citées textuellement, parce qu'elles caractérisent exactement le gouvernement de Henri IV et de son illustre ministre.

On sait que depuis la guerre de Savoie (1601) Sully fut le ministre principal de Henri IV. Dès lors son autorité et son activité prirent tout leur développement : dès lors aussi l'action de Sully se confond avec celle de Henri IV, et il devient quelquefois difficile de les séparer dans l'histoire du gouvernement et de l'administration de ce règne. Nous apprenons, en effet, par les *Mémoires de Sully* que le Roi, jusques aux plus petites choses, prenait la peine d'écrire de sa main à Sully, et même voulait que les plus autorisés dans ses affaires passassent par les ordres et avis du surintendant, comme MM. de Bellièvre, de Sancy et de Sillery.

Il y a cependant une chose qui est bien à Sully, et à lui seul : c'est la façon énergique dont il réforma les finances. Michelet a décrit, avec sa verve accoutumée, cette réforme qui indigna les grands seigneurs autant que les financiers. Rien de plus dramatique, dit-il, que l'intrépide percée de cet homme de guerre, jusque là étranger à ces choses, dans l'épaisse forêt des abus, où il entre l'épée à la main. Mais ces abus, entrelacés comme un chaos inextricable de ronces, pour les couper, il fallait avant tout les démêler. Là se place le travail prodigieux du grand homme, sa vie sauvage au milieu de Paris, ses nuits d'écriture et de chiffres, sa rudesse implacable pour les courtisans.

Il se bouchait les oreilles pour ne pas entendre l'attendrissante plainte des abus qu'il fallait trancher. A chaque coup, ils criaient tous, comme ces arbres animés des forêts du Tasse. Mais quoi ! la hache de révolution ne respecte rien.

¹ Sully, *Mémoires*, VIII, 209. — Sully complète sa pensée en ajoutant : ou les derniers des heurs (des bonheurs) de tous les bons Français.

² Tome IV, page 101, année 1601 (éd. Petitot).

Au premier abord, cette entrée de Sully l'épée à la main paraît n'être qu'une exagération de l'historien : rien n'est plus vrai cependant. Une des premières et des plus difficiles réformes fut d'interdire aux gouverneurs de provinces de lever des impôts sur le peuple à leur profit. Le duc d'Epernon se faisait, avec ces impôts arbitraires, un revenu de plus de deux millions de francs. Il fut averti du jour où devait passer la déclaration qui lui enlevait le droit qu'il s'était arrogé de lever ces impôts, et il se rendit au Conseil, bien décidé à l'empêcher. Là, au défaut de raisons, il eut recours aux insultes ; et son insolence naturelle, aigrie encore par les réponses fières de Sully, osa s'emporter jusqu'aux menaces. Sully répondit à l'outrage avec le ton d'un homme qui est accoutumé à ne rien craindre ; et tous deux, en même temps, portèrent la main sur la garde de leurs épées1. On les sépara, et chacun s'en alla en son logis attendant des nouvelles l'un de l'autre.

Le Roi, dit Sully2, qui était à Fontainebleau, ayant dans peu d'heures appris cette dispute, m'écrivit une lettre où il me mandait qu'il avait su que j'avais eu querelle pour ses affaires ; que cela ne m'étonnât point, qu'il avait ordonné à tous ceux qui l'affectionnaient de s'aller offrir à moi, et qu'il me servirait de second s'il en était besoin. Quelques jours après, il nous accommoda et nous lit tous deux embrasser.

I. — Finances.

Quand Henri IV, maître de Paris et de la presque totalité de la France, songea à remettre l'ordre dans son royaume, le trésor de l'Etat, l'Epargne, comme l'on disait alors, était entre les mains du marquis François d'O, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes et, déjà sous Henri III, surintendant des finances. Un Fouq et militaire. Pillard éhonté, livré au jeu et aux plaisirs, il avait conservé la faveur de Henri III en lui donnant toujours l'argent dont il avait besoin, moyennant quoi il pouvait prendre le reste pour lui. M. d'O doubla la taille, et répondit aux Etats de Bourgogne qui se plaignaient, que le Roi étant le maître absolu de la vie et des biens de ses sujets, personne ne devait entrer en compte avec lui. Henri III récompensa un surintendant si précieux en le nommant premier gentilhomme de la Chambre, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant général de la Basse-Normandie, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France. A la mort de Henri III, il signifia à Henri IV que les catholiques ne le reconnaîtraient jamais pour roi de France s'il ne se convertissait pas ; ce qui ne l'empêcha pas de devenir aussitôt l'un de ses serviteurs et de rester surintendant. On pourrait reprocher au nouveau roi d'avoir conservé à ce malhonnête homme la direction des finances, et plus tard le gouvernement de Paris, enfin de l'avoir en plusieurs circonstances préféré à Sully, si Henri IV n'avait pas cru avoir besoin de lui et de ses relations avec les financiers pour se procurer l'argent nécessaire3.

¹ THOMAS, Eloge de Sully.

² Tome III, page 242.

³ M. d'O mourut à la fin de 1594, laissant une fortune de 4 millions de livres (24.000.000 de fr.).

Jusqu'à la mort de M. d'O, le peuple et le Roi avaient été audacieusement et impunément volés par le surintendant, ses agents et tous les financiers ou partisans. A la mort de Mazarin, Louis XIV se trouvera dans une situation identique à celle où se trouva son aïeul en 1594. Il lui faudra, à l'aide de Colbert, enlever la France à Fouquet et à ses bandes de pillards, comme Henri IV s'était servi de Sully pour arracher la France aux complices de M. d'O. Mais la réforme ne se fit pas alors tout d'un coup, comme sous Louis XIV, et Sully ne devint complètement le maître qu'en 1597. Il trouvait les finances livrées au pillage, et le paysan, qui payait presque la totalité de l'impôt, livré à l'arbitraire et aux violences des agents de l'administration, qui avaient trouvé le moyen de rendre l'impôt plus ruineux que la famine et la peste1.

Les principaux impôts étaient alors : la taille, la gabelle, les aides, les dîmes, les corvées. Le roturier, c'est-à-dire le paysan, l'artisan et le petit bourgeois seuls payaient la taille au Roi : la dîme, au clergé ; divers droits aux seigneurs ; ils devaient les corvées au Roi et au seigneur. Les aides, la gabelle et les douanes, impôts indirects, étaient payés par toutes les classes.

Le mode de perception des impôts était l'affermage. Le Roi, ou par son ordre le surintendant, accordait à des fermiers le bail de tel impôt, moyennant une somme déterminée. Le fermier a le droit de lever sur le contribuable une somme naturellement plus forte que celle qu'il doit remettre à l'Etat, puisqu'elle doit comprendre la somme due à l'Etat, plus ses frais de perception et ses bénéfices. Mais il s'efforcera d'augmenter ses bénéfices légitimes en ne versant pas au Trésor ce qu'il est tenu de lui payer, et en levant sur le peuple beaucoup plus qu'il n'a le droit de le faire. Si le fermier principal vole, il faut qu'il laisse voler tous ses agents, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle, et, pour que ce pillage général soit possible, il faut que le surintendant soit lui-même un voleur : il vole et laisse voler.

Quand Sully voulut établir l'ordre et la probité dans ce chaos, toute la cohue malhonnête des financiers, fermiers et sous-fermiers, intendants, trésoriers, receveurs, officiers de finances, partisans, traitants, banquiers, gouverneurs de provinces, devint aussitôt l'ennemie du surintendant. Il était nécessaire qu'il soutînt la lutte avec énergie contre ces innombrables malfaiteurs, et qu'il fît cesser la misère du Roi, celle du peuple, et le luxe insolent des financiers. Je reproduirai ici quelques phrases de la lettre de Henri IV, adressée à Sully le 15 avril 1596, déjà citées, mais qu'il faut relire maintenant :

Je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude ; ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Partant, jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies...

¹ THOMAS, Eloge de Sully.

On peut juger de la misère du peuple par celle du Roi.

Sully, dit Thomas, porta le flambeau dans toutes ces mines sourdes et profondes, où les receveurs puisaient l'or de la France. Il parcourut tous les registres, compara tous les états, vérifia tous les comptes ; il les rapprocha, il les combina. Je ne craindrai pas de le dire, ce travail obscur est peut-être ce qui fait le plus d'honneur à Sully1.

Henri IV soutenait son ministre dans ce pénible travail par quelques paroles vives dont il avait le secret. Or sus, mon ami, lui disait-il, pourrons-nous, vous et moi, couper bras et jambes à Madame Grivelée2, par ce moyen me tirer de nécessité, et assembler armes et trésors à suffisance, pour rendre aux Espagnols ce qu'ils nous ont prêté?

Devenu surintendant et entièrement le chef de l'administration des finances en 1597, Sully commença les grandes réformes en 1598, d'après les ordres du Roi, ou sur des mémoires donnés par lui et écrits de sa main3. La paix intérieure était enfin rétablie après quarante ans de guerres civiles.

Ouand Sully fut résolu de mettre les mains aux ouvrages qu'il avait de longtemps projetés, il commença, afin de donner bonne odeur de ses desseins, dit-il, par dispenser les peuples de payer au Roi toutes les tailles encore dues jusqu'en 1597, somme qui s'élevait à vingt millions de livres (120 millions de francs), pour le paiement de laquelle les taillables étaient âprement poursuivis et merveilleusement vexés. Après ce bon œuvre, Sully commença la guerre contre Madame Grivelée, souleva les clameurs les plus violentes de tous ceux qui s'engraissaient des abus, les laissa crier et continua. On le vit successivement : casser les adjudications et les baux faits antérieurement, — faire des adjudications aux enchères publiques, — affermer les impôts à leur valeur réelle, — prendre les mesures nécessaires pour que le produit des impôts entrât tout entier dans le trésor de l'Etat, — établir, dans les recettes générales et à l'épargne4, une comptabilité régulière, qui permît de vérifier en tout temps ce que les comptables avaient reçu et payés.

Sully n'épargna personne, ni le duc de Florence, ni la reine d'Angleterre, ni le duc de Wurtemberg, ni les riches financiers italiens, ni Madame sœur du Roi, ni les princes et seigneurs, ni le connétable ;

> Lesquels ne manquèrent pas, dit-il, d'en venir aussitôt faire leurs plaintes au Roi, avec des crieries accompagnées de très grandes importunités, lesquelles il ne pouvait que trop impatiemment supporter — car c'était quasi le seul défaut de

5 Voir l'excellent ouvrage de POIRSON, Histoire du règne de Henri IV, III, 100.

¹ Sainte-Beuve, avec sa lucidité parfaite, décrit ainsi ce travail de Sully : Par un examen exact et une application opiniâtre qu'on n'aurait jamais attendue d'un homme d'épée, il se rendit compte de toutes les branches les plus minces et les plus éloignées de recettes et de dépenses ; il allait rechercher chaque nature de denier dans ses sources et origines, et, le suivant dans son cours, ne le perdait point de vue jusqu'à sa destination et son emploi. Dans cette poursuite minutieuse et rigide, il suppléait, à force de travail, de sagacité et d'adresse, à ce que les méthodes de comptabilité avaient alors de compliqué et d'incomplet.

² Personnification de la rapine.

³ Sully, Mémoires, III, 263.

⁴ Trésor de l'Etat.

ce prince, que d'être tendre aux contentions d'esprit —, il m'envoya aussitôt querir à demi en colère contre moi, tellement qu'en arrivant il me dit : - Ha ! mon ami, qu'avez-vous fait ? — Je me doute déjà bien que c'est que vous voulez dire, Sire, lui répondis-je; mais je n'ai rien fait que bien, et m'assure que vous le trouverez ainsi, m'ayant entendu, voire même que ceux qui en crient le plus haut ne diront pas le contraire, après que j'aurai parlé à eux ; et s'il vous plaît d'en envoyer querir quelques-uns, vous verrez qu'ils demeureront contents, et qu'enfin il en ira de ces crieries comme de celles des fermiers généraux, que j'avais tous dépossédés, lesquels enfin se sont accommodés avec moi et ont quasi tous doublé toutes vos fermes, pour ce que je n'entends rien en pots de vin, à entrer en part ni à être associé. Je crois, Sire, que vous entendez bien tous ces termes. — Oui, je les entends bien, me dit-il, et vous aussi ; et si vous pouvez faire taire le petit Edmond, agent de la reine d'Angleterre, un grand gentilhomme allemand du duc de Wurtemberg, Gondi pour le duc de Florence, ma sœur et mon compère1, je croirai le semblable du reste ; et pour en avoir une preuve, il faut faire venir M. le connétable qui ne fait que de partir pour aller chez ma sœur, car c'est un de ceux qui m'en parlent le plus souvent.

Ce qu'ayant été fait, le Roi lui dit en entrant : — Eh bien, mon compère, de quoi vous plaignez-vous de Rosny? — Sire, je me plains, répondit-il, de ce qu'il m'a mis au rang du commun, m'ayant ôté une pauvre petite assignation2 que j'avais en Languedoc, sur une imposition de laquelle vous ne touchâtes jamais rien. — Or bien, Monsieur, lui dis-je, je confesse avoir eu tort, si mon intention a été de vous rien faire perdre ; mais elle a été toute contraire : partant, ditesmoi, s'il vous plaît, ce que vous tiriez de cette imposition, et je vous ferai payer pareille somme. - Je trouve cela bon, me dit-il, mais qui m'assurera d'en être payé à point nommé, comme je suis ? — Ce sera moi, lui répondis-je, et vous baillerai le Roi pour caution, qui ne fera point banqueroute, je vous le promets, au moins s'il me laisse ménager ses revenus comme je l'entends, et je lui servirai encore de contre-caution, qui m'attends bien en le faisant riche, qu'il me fera tant de bien que je ne serai jamais réduit au safran3.

Tout cela le fit rire et rendit si satisfait, qu'il me dit : — Or sus, Monsieur, je m'en fie du tout en vous, à qui je reconnais franchement que je n'affermais cette imposition que 9.000 écus par an 162.000 francs et encore en donnai-je 2.000 tous les ans (36.000 francs) au trésorier des Etats4, afin de

1 Le Roi appelait familièrement le connétable de Montmorency son compère.

² Rente établie, assignée sur un fonds, un impôt.

³ Mal en mes affaires.

⁴ Etats provinciaux du Languedoc.

faire faciliter la levée. — Je savais bien tout cela, Monsieur, lui dis-je; aussi est-ce ma résolution de vous faire payer franchement vos 9.000 écus, et si le Roi me veut laisser tirer le profit de la ferme1, je lui ferai donner encore 18.000 écus (324.000 francs), et si j'en aurai encore 4.000 (72.000 francs) pour moi2.

Ce discours apprêta fort à rire au Roi, voyant l'étonnement qu'en faisait M. le connétable ; et tout cela étant ainsi accordé, je fis parler le lendemain au Roi un homme qui, sous le nom des Etats3, prit la ferme à 50.000 écus (900.000 francs), et je lui dis4 que je ne voulais point qu'il me fît du bien en prenant rien sur ces fermes, d'autant que c'était une ouverture très dangereuse pour le bien de ses affaires que de souffrir qu'aucun de ceux de son Conseil ni de ses finances fussent jamais intéressés en nul de ces revenus, et que c'était par cette voie-là que s'étaient faites toutes les profusions des finances sous le règne de son devancier. Leguel propos contenta encore le Roi plus que tout le reste ; et parce que je lui fis avancer 12.000 écus (216.000 francs) sur cette ferme, il m'en envoya 4.000 (72.000 francs) par le sieur de Béringhem5, deux jours après qu'il eut touché son argent.

Et enfin, par ces voies et formes toutes semblables, furent toutes autres plaintes et crieries, dont le Roi avait témoigné tant d'appréhension, entièrement apaisées, et les revenus du Roi sur ce qui leur avait été baillé à jouir, augmentés de près de 600.000 écus (10.800.000 francs)6.

L'ordre et la probité rétablis dans les finances, on passa, en 1601, à la punition des voleurs, et l'on établit une chambre de justice pour les frapper. C'est encore dans les Mémoires du surintendant que nous prenons la relation de ces faits.

Le Roi ayant, par sa valeur et sa prudence, calmé toutes les tempêtes desquelles l'Etat avait été agité par tant d'années, vivait paisiblement dans son royaume, avec la même douceur et familiarité qu'un bon père de famille fait avec ses enfants et domestiques, s'employant soigneusement à trouver les moyens propres pour assoupir toutes haines, animosités et querelles particulières, à faire rendre justice égale à un chacun, sans acception de personnes, à méliorer ses revenus et soulager son peuple ; et surtout, sachant par expérience qu'il n'y a rien qui témoigne davantage la décadence prochaine d'un Etat que l'effrénée multiplicité

5 Premier valet de chambre du Roi.

¹ Le profit que fait le fermier.

² Ainsi sur une imposition de 558.000 fr. payés par le taillable, les fermiers en prenaient 396.000. Elle va être portée à 900.000 fr., soit 342.000 fr. de plus.

³ De Languedoc.

⁴ Au Roi.

⁶ Sully, Mémoires, III, 229. — Année 1598.

⁷ Sully, *Mémoires*, IV, 61. — Année 1601.

d'officiers, et la licence que se donnent ceux de justice et de finance de s'enrichir excessivement aux dépens des revenus publics et des biens des particuliers, il fit premièrement un grand retranchement d'officiers ; et pour rompre la coutume qu'avaient prise ceux de finance de faire des profits indus, il fit établir une chambre royale1 pour la recherche des abus et malversations commises parles trésoriers, receveurs et autres financiers. Laquelle, contre mon avis, contre toutes les autres du passé2, se termina par les briques, menées et abondance de présents des plus riches aux courtisans et favoris, tant hommes que femmes, que l'on sait bien sans que je les nomme, en une composition3 qui fut cause que les les pauvres grimelins de larronneaux pavèrent pour les grands voleurs et brigands, auxquels seuls je voulais que l'on s'adressât, et leur fît-on rendre gorge tout à fait, voire que l'on les punît par corps, tant, ce disais-je au Roi, pour donner telle appréhension à ceux de l'avenir, qu'ils fussent contraints de vivre en gens de bien, que pour ôter et bannir entièrement le luxe, la superfluité et toutes sortes d'excès en habits, pierreries, festins, bâtiments, dorures, carrosses, chevaux, trains, équipages et mariages de fils et filles, que le seul exemple de telles gens introduisait à la ruine de la vraie et ancienne noblesse acquise parles armes, lesquelles seules peuvent donner le titre de gentilhomme ; la plupart desquels induits à telles vanités et afin de satisfaire à icelles, ne prenaient plus alliance les uns avec les autres, à cause des petits mariages4 qu'ils avaient moyen de donner à leurs leurs enfants, mais aux fils et filles de ces gens de robe longue, financiers et secrétaires, desquels les pères ne faisaient que de sortir de la chicane, de la marchandise5, du du change, de l'ouvroir6 et de la boutique, ce qui enfin abâtardirait toute la vraie noblesse, de sorte qu'il ne se trouverait plus de gentilshommes qui ne fussent mestifs7 et plus propres à faire les marjolets8, berlandiers et batteurs

-

¹ Ou chambre de justice, composée d'un président du Parlement de Paris et de deux conseillers, de deux maîtres des requêtes, d'un président et de quatre conseillers de la chambre des Comptes, d'un président et de trois conseillers de la Cour des Aides, de l'un des avocats généraux du Parlement, etc. — Il y eut encore sous Henri IV une chambre de justice en 1607, aussi peu utile que celle de 1601. En revanche Sully faisait arrêter à Milan et pendre un receveur général qui s'était enfui après avoir volé les deniers du Roi et fait banqueroute à ses créditeurs. — Quatre autres receveurs généraux furent obligés par Sully à restituer 1.600.000 livres (9.600.000 fr.). — Les recherches faites sur la fortune des financiers amenèrent une restitution de 3.600.000 livres (21.600.000 fr.), etc.

² Et des temps qui suivirent.

³ Comme qui dirait aujourd'hui une popote.

⁴ Dots.

⁵ Commerce.

⁶ Atelier.

⁷ Métis.

⁸ Sobriquet injurieux que l'on donnait aux bourgeois qui cherchaient à se faire passer pour gentilshommes.

de pavé, qu'à s'employer à la vraie vertu et aux armes pour bien servir leur Roi et défendre leur patrie1 : toutes lesquelles raisons le Roi goûtait fort bien et s'y laissait quelquefois entièrement persuader.

Mais il se trouva enfin tellement importuné par la Reine et autres dames qu'il aimait, par M. le connétable, MM. de Bouillon, de Bellegarde, de Conchine, de Roquelaure, Souvray, Frontenac, La Varenne, Zamet, Gondi, Bonneuil et autres personnes qui l'approchaient et pouvaient quelque chose sur son esprit par coutume ou services de complaisance, auxquels tous les présents n'étaient point épargnés, qu'il se laissa emporter à la pire résolution.

C'est dans le savant ouvrage de M. Poirson qu'il faut maintenant aller prendre les résultats obtenus par Sully.

L'ordre rétabli dans la levée des impôts, Sully avait à le mettre dans la dette de l'Etat et les rentes, dans les aliénations du domaine, dans les marchés passés entre l'Etat et les fournisseurs.

La dette de l'Etat était de 150 millions de livres (900 millions de francs). Cette somme était le résultat d'emprunts sérieux, mais surtout de voleries de toutes sortes. Les uns n'avaient pas versé de capital, et cependant touchaient la rente de ce capital fictif; les autres n'avaient versé que la moitié ou le quart du capital. Toutes ces rentes frauduleuses furent supprimées, excepté dans le cas où le détenteur les avait acquises de bonne foi, par exemple, en héritage : dans ce cas elles lui furent remboursées. Les rentes exagérées furent aussi remboursées, ou leur intérêt réduit de 8 p. 100 à 5 et même à 4. Les autres rentes furent consolidées, et leurs intérêts payés avec exactitude. Cinq millions de livres (30.000.000 de francs) furent le bénéfice de cette opération.

Le domaine avait été littéralement livré au pillage : voici comment. Le Roi, l'Etat ayant besoin d'argent, empruntait et engageait au prêteur un domaine, une terre, dont le revenu payait l'intérêt du capital fourni par le prêteur. Mais dans les temps de désordres antérieurs aux réformes de Sully, très souvent le domaine engagé avait dépassé de beaucoup la valeur du prêt. Dans de nombreux cas, sous prétexte d'un prêt qui n'avait pas eu lieu, le domaine avait été purement et simplement usurpé. Sully reprit la presque totalité des domaines engagés, en remboursant le prêt, quand il avait eu lieu, et fit rentrer leur revenu à l'Epargne, augmentant ainsi les revenus de l'Etat.

Les marchés passés entre l'Etat et les fournisseurs pour vivres, munitions et transports, furent faits au moyen d'adjudications sérieuses, assurant aux soumissionnaires des bénéfices, mais des bénéfices modérés.

En résumé, le vol a disparu ; l'argent fourni par l'impôt rentre complètement au Trésor ; la dette réellement due est consolidée, mais la dette fictive est supprimée ; le domaine est reconstitué. Ce n'est qu'après avoir constaté ces résultats que l'on comprend deux choses : le front négatif du surintendant rébarbatif, et le sens du titre bizarre de ses Mémoires : Les sages et royales

¹ Il nous semble que les craintes de Sully se sont malheureusement réalisées.

œconomies d'Etat de Henri le Grand, et les servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune1.

Un autre résultat fut que, de 1597 à 1609, le revenu du Roi fut augmenté de 8.262.000 livres (49.572.000 fr.), sans augmentation des impôts, qui au contraire furent diminués, et par une meilleure et loyale administration, par une sévère économie2, par la suppression du vol, du pillage, par la suppression des privilèges des faux nobles ramenés à la taille, par le développement de la richesse du pays augmentée grâce à la paix, à la sécurité, et à la liberté accordée à l'agriculture.

En 1599, la taille levée pour le Roi était de 16.230.417 livres (97.382.502 francs). Réduite chaque année, elle était, en 1609, de 14.295.000 livres (85.770.000 francs). La taille n'était payée que par le paysan, l'artisan ou ouvrier, et le bourgeois. Beaucoup de bourgeois riches, de marjolets, se faisaient passer pour gentilshommes et arrivaient à se faire exempter de la taille. C'étaient donc les plus riches des taillables qui cessaient de payer cet impôt, au détriment de ceux qui continuaient à le payer, car la part des exemptés était répartie sur les autres taillables, la paroisse devant toujours payer la somme à laquelle elle était taxée. Sully fit rentrer dans le rang ceux qui en étaient sortis, et soulagea ainsi considérablement les taillables pauvres.

Ce fut la préoccupation constante de Henri IV de réduire les impôts qui frappaient sur le paysan, sur l'artisan, sur ses peuples qu'il appelait ses enfants. Il disait : Les rois, mes prédécesseurs, tenaient à déshonneur de savoir ce que valait un teston3; mais, quant à moi, je voudrais savoir ce que vaut une pite4, et combien de peine ont ces pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée5.

La condition du paysan, avant 1598, était en effet lamentable. Il payait l'impôt au Roi, au seigneur, au clergé ; foulé par le fisc, volé par les fermiers et leurs agents, pillé par les gens de guerre, endetté pour vivre, poursuivi par ses créanciers, arrivé enfin à la ruine complète, le paysan en était réduit à abandonner sa chaumière et sa terre, et à se réfugier dans les villes ou à se sauver à l'étranger. La terre restait dès lors sans culture, le pays s'appauvrissait et les ressources du Trésor diminuaient.

Dès 1595, Henri IV et Sully vinrent au secours du paysan. Par sa déclaration du 16 mars de cette année, le Roi fit cesser les contraintes et exécutions que l'on faisait contre les laboureurs, et la crainte qu'ils avaient d'être vexés et tourmentés, tant pour les grandes dettes desquelles la malice et incommodités du temps les avait surchargés, que pour la recherche du payement des tailles et

2 L'économie! dit Thomas. A ce nom sacré, tout Etat appauvri et accablé sous le poids de ses dettes doit tressaillir, comme un malheureux tressaille au nom d'une divinité bienfaisante... Rendons grâce à Sully, au nom de tous les peuples de l'univers, de ce qu'il a donné aux ministres cet exemple d'une économie courageuse; et si cela nous est permis, faisons des vœux pour qu'un si grand exemple ne demeure pas inutile à la terre. — Ceci était dit en 1763, au moment de la honteuse paix de Paris, résultat du désordre financier de ce temps.

¹ POIRSON, III, 112.

³ Pièce d'argent sur laquelle était gravée la *teste* du Roi.

⁴ Petite pièce de cuivre, valant le quart d'un denier. Le sou (6 sous d'aujourd'hui) se divisait en 12 deniers ; la pite valait donc un peu plus d'un demi-centime d'aujourd'hui.

⁵ Mathieu, *Histoire de Henri IV*, cité par Poirson.

autres levées qu'ils étaient tenus de payer. En même temps il défendit que les agents du fisc et les créanciers employassent contre les paysans en retard la contrainte par corps et la saisie des bestiaux et des instruments aratoires1.

Nous avons déjà dit que, pour achever de libérer le paysan, et mettre un terme à cette désolation générale, Henri IV et Sully, en 1598, firent remise de l'arriéré des tailles en partant de 1596 et en remontant à sept années au delà. L'arriéré s'élevait à 20 millions de livres, c'est-à-dire à 120 millions d'aujourd'hui. Ce fut un immense soulagement, dont les peuples sont encore reconnaissants envers le Grand Roi, grand par le bien qu'il a fait et non pas par le sang qu'il a versé.

La gabelle était un impôt odieux et vexatoire. On fixait arbitrairement la quantité de sel que chacun, noble ou roturier, devait acheter au fisc. La perception de cet impôt était d'une extrême violence, et entraînait une énorme quantité de fraudes et de châtiments. Sully adoucit la perception de la gabelle autant que possible, et il eût voulu la supprimer, et établir un mode d'impôt sur le sel assez semblable à celui qui existe actuellement. En se retirant, en 1611, il diminua encore la gabelle.

En 1600, les revenus ordinaires du Roi étaient de 30 millions de livres (180.000.000 de francs); en 1609, ils n'étaient plus que de 26 millions de livres (156.000.000 de francs). Mais les deniers ou revenus extraordinaires2, qui s'élevaient à 13 millions de livres (78.000.000 de francs), portaient le total des revenus du Roi à la somme de 39 millions de livres, soit 234 millions de francs.

La dette publique se composait de la dette française et de la dette étrangère, celle-ci due à quelques princes étrangers. En 1610, Sully avait diminué la dette de 100 millions de livres (600.000.000 de francs).

Henri IV avait aussi payé aux chefs de la Lique, pour acheter leur soumission et rétablir la paix, 13 millions de livres, soit 78 millions de francs3.

2 Ces deniers extraordinaires provenaient du produit du domaine, des droits perçus sur les titulaires lors de la création de nouvelles charges ; des droits de scel et d'enregistrement, auxquels étaient soumis tous les actes passés devant notaire ; des amendes, etc.

En résumé, en treize ans (de 1597 à 1610), le surintendant rébarbatif avait acquitté pour 100 millions de livres de dettes, 600.000.000 fr.

Remboursé 5.000.000 de livres de rentes (30.000.000 de fr.), représentant un autre capital de 100.000.000 de livres, 600.000.000 fr.

Racheté ou repris pour 35.000.000 de livres de domaines, 210.000.000 fr.

Mis en réserve 43.138.490 livres d'argent comptant, 258.830.940 fr.

Soit 278.000.000 de livres ou 1.668.830.940 fr.,

à force d'ordre, de probité, d'économie, de sage administration et de fermeté envers les courtisans et les quémandeurs, et encore en diminuant les impôts.

Claude Groulard, dans ses Mémoires, dit que le Roi paya 6.477.596 écus (116.595.528) aux chefs de la Ligue. Il en donne le détail : nous citerons quelques paiements:

Au maréchal de Brissac, pour la ville de Paris, 492.000 écus (8,856.000 fr.); A l'amiral de Villars, pour les villes de Rouen et du Havre, 715,400 écus (12,877.200 fr.), somme que Sully ne voulait pas payer (voir page 63); Au duc de Guise et à sa mère, 629.500 écus (11,331.000 fr.); Au duc de Mayenne, 820.000 écus (14.760.000 fr.); A monsieur d'Elbeuf, 209.833 écus (3.776.994 fr.); A monsieur de Nemours, 220.000 écus (3.960.000 fr.);

¹ POIRSON, III, 123.

Les rentes, qui en 1589 étaient de 7.000.000 de livres (42.000.000 de francs), étaient réduites en 1610 à 2.000.000 de livres (12.000.000 de francs). — On reprit aux usurpateurs et l'on racheta pour 35.000.000 de livres de domaines (210 millions de francs). — Sully mit en réserve à la Bastille et à l'Epargne 43.138.490 livres (258.830.940 francs), sur lesquelles 17 millions de livres (102.000.000 de francs) étaient déposés, dans les chambres voûtées de la Bastille, dans des coffres et des caques (barriques).

Sully diminua l'intérêt de l'argent. Il comprenait bien, et Henri IV était aussi de cet avis, que si l'on voulait que les finances de l'Etat se rétablissent et que l'Epargne fût riche, il fallait d'abord que les particuliers fussent riches. Il était donc nécessaire de commencer par relever toutes les fortunes particulières. En 1601, l'intérêt de l'argent fut abaissé de 10 et 8 p. 100 à 6 p. 100. Les débiteurs empruntèrent à 6 et remboursèrent leurs créanciers. La noblesse racheta ses propriétés ; l'agriculture, le commerce, l'industrie, empruntèrent plus facilement et se développèrent ; le fisc put lever l'impôt sans fouler le contribuable.

En quelques années la France était devenue la première puissance financière de l'Europe.

Aussi, disgracié en 1611 et obligé de se retirer dans ses châteaux, Sully était-il en droit d'écrire à Marie de Médicis la lettre si pleine de fierté qu'on va lire :

Pour le moins j'aurai cet honneur et cette gloire d'avoir satisfait par mes services le plus grand roi, et le plus grand capitaine, et le plus grand homme d'Etat qui ait fleuri depuis des siècles, et d'avoir été l'un des instruments dont il s'est servi pour remédier aux désolations que les désastres de plusieurs années avaient engendrées, et pour changer toutes les nécessités et misères de l'Etat en abondance et félicités. Lorsqu'il m'appela au maniement de ses finances, la pauvreté se faisait sentir jusque sur sa table, dans sa chambre et son cabinet : les choses les plus ordinaires lui manquaient ; mais en moins de dix ans il s'est servi en partie de mon travail et de ma fidélité pour diminuer les tailles de 5 millions environ et d'autres impositions de moitié, pour acquitter près de 100 millions de dettes de la Couronne, racheter 30 ou 35 millions de dettes ou de domaines, augmenter par des économies ses revenus ordinaires de 3 ou 4 millions, acquérir une province, assembler toutes sortes d'armes et de munitions de guerre, fortifier la plupart des provinces frontières de son royaume, et mettre dans ses coffres plus de 20 millions.

II. — Armée.

L'organisation militaire de Henri IV a donné à l'armée de nouvelles bases qui ont servi à l'établissement des armées de Richelieu et de Louvois. Sully fut l'un des principaux instruments dont se servit le Roi pour l'organisation de l'armée et la préparation de la guerre contre la Maison d'Autriche, dont l'assassinat de Henri IV recula l'explosion jusqu'en 1635.

Ce fut à la savante école de Maurice de Nassau1, notre allié, que se forma l'armée de Henri IV. Beaucoup de volontaires avaient été combattre sous ses enseignes ; mais, après la paix de Vervins, Henri IV envoya dix régiments en Hollande servir sous les ordres de Maurice de Nassau. Ils y apprirent à se servir de la pique, dont nos officiers et nos soldats ne voulaient pas2 ; ils se formèrent aux méthodes, aux exercices de l'armée hollandaise, et s'habituèrent à sa discipline sévère. D'Aubigné dit que Maurice transforma nos soldats, qu'il leur fit oublier tout ce qu'ils savaient et leur apprit tout ce qu'ils devaient savoir, et qu'en place de brigands, pillards, indisciplinés et lâches, il nous renvoya d'excellents soldats.

Dès la paix de Vervins, la réorganisation de l'armée, accomplie par le Roi, Sully et Du Plessis-Mornay3, marcha rapidement, malgré l'opposition que le duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie, et tant d'autres, faisaient aux réformes. D'Epernon, dit d'Aubigné, a longtemps déclamé contre la nouveauté. Biron aussi était opposé à toute innovation, à l'exercice, à la tactique et à la discipline des Hollandais : d'Aubigné nous apprend encore qu'il ne voulait pas que le mot de discipline sortît de la bouche d'un capitaine, et que les Français, sans tout ce manège, savaient bien se battre. L'ignorance et la routine n'eurent jamais de plus dignes défenseurs.

En vertu de la nouvelle organisation, toutes les troupes furent entretenues, c'està-dire permanentes et soldées. Les troupes étrangères sont considérablement diminuées. L'infanterie et l'artillerie deviennent les armes prépondérantes. Du Plessis-Mornay estimait que sur les dix parts de la guerre, l'infanterie devait en avoir neuf; mais Henri IV ne lui donna pas cette proportion. Dans l'armée d'Allemagne, en 1609, l'infanterie comptait 32.000 hommes, la cavalerie, 5.000 : un sixième. L'élément national constitue la plus grande partie de cette armée; l'élément étranger n'y est plus qu'en minorité : 20.000 Français et 12.000 étrangers4. Toutes les garnisons sont exclusivement formées de troupes françaises. — Enfin, la discipline, le respect de la propriété et des personnes sont établis et maintenus. Les désordres des gens de guerre accomplis en grand sont finis, et les désordres particuliers sévèrement punis. Ce que Henri IV veut avoir, c'est ce que nous avons aujourd'hui : Vrais gens de guerre, vivant par ordre et police.

Il veut aussi que ses officiers et ses soldats soient bien recrutés, instruits et très exercés. Pour l'instruction des officiers, il fonda deux établissements destinés à former les jeunes gens de la noblesse et de la haute bourgeoisie qui se destinaient à la profession des armes : le collège de la Flèche et l'Académie militaire de la Cour. Le collège de la Flèche était dirigé par les Jésuites, qui donnaient à leurs élèves une instruction toute littéraire. Le roi payait la pension de plusieurs d'entre eux. — L'Académie militaire, dont Henri IV voulait faire un établissement national, donnait aussi une instruction littéraire sérieuse, et de plus l'éducation militaire. Il en sortit d'excellents officiers de cavalerie et d'infanterie, qui figurèrent avec honneur dans les armées de Louis XIII.

_

¹ Maurice était lui-même l'élève de Coligny et de nos meilleurs capitaines français du XVIe siècle.

² On appelait chez nous les piquiers des abatteurs de noix.

³ Voir l'*Avis sur une milice française*, dans le t. II, p. 884, des *Mémoires de Du Plessis-Mornay*, édit. 1625, in-4°. Une grande partie de ce qu'a établi Henri IV est indiquée dans ce remarquable Mémoire, dont la date est 1597.

⁴ Suisses (6.000), Lansquenets, Corses, Wallons.

Les soldats furent recrutés le mieux qu'il fut possible avec le système de l'enrôlement volontaire et du racolement à prix d'argent, système conservé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les troupes étaient continuellement exercées. Chaque année, on réunissait dans un camp 6.000 fantassins, 1.000 chevaux1 et une bande d'artillerie de 6 pièces, pour exécuter des manœuvres d'ensemble : se former en bataille, en ordre de marche, en colonne, se loger, camper, combattre et suivre la victoire, battre en retraite, assiéger et défendre une place, etc.

En 1609, Henri IV donna l'ordre de composer un traité complet de l'art de la guerre, à l'aide des ouvrages et règlements traitant de la guerre chez tous les peuples anciens et modernes, dont les divers corps de l'armée suivraient exactement les prescriptions. C'est l'idée de nos règlements militaires actuels, comme tout à l'heure on a vu commencer ce que l'on appelle actuellement les grandes manœuvres.

Les revenus de l'Etat ne permettant pas d'entretenir toute l'armée en temps de paix, Henri IV organisa de bons cadres permanents, dans lesquels on pouvait incorporer au besoin les recrues et les hommes en congé. On vit, en 1600, les résultats de ce système, qui est à peu près le nôtre : l'armée fut assez rapidement portée de 10.000 à 30.000 hommes, pour faire la guerre au duc de Savoie.

En 1610, la France avait 51.000 hommes sur ses frontières d'Allemagne et d'Italie, et elle levait encore 50.000 soldats pour former les deux armées qu'elle destinait à la guerre contre l'Espagne.

L'artillerie et le génie, qui, dans la pensée de Henri IV et de Sully, étaient appelés à jouer un rôle décisif dans les guerres à venir, reçurent de grands développements. Pour reconstituer ces deux corps, alors réunis, Sully n'hésita pas à casser 500 officiers d'artillerie incapables et opposés à toute réforme. Après cette épuration, qui fait honneur à son patriotisme et à son énergie, il réorganisa l'arme et lui donna des chefs dignes d'elle. On fondit ensuite des canons, on rassembla d'immenses approvisionnements de munitions, d'armes, d'outils de guerre, et, pour leur transport, on transforma l'ancien charroi, qui devint une sorte de train d'artillerie.

En 1610, l'infanterie comptait 13 régiments2 de 3.800 hommes. Elle était toujours armée de la pique et du mousquet. Quelques soldats étaient pourvus de haches et d'outils pour couper le bois et remuer la terre.

La cavalerie formait des compagnies isolées : compagnies d'ordonnance ou de gens d'armes, compagnies de chevau-légers, de carabins ou dragons, armés de carabines ou longues escopettes3, et compagnies de cuirasses.

Dans les premières années du règne, toute la noblesse venait à l'armée, avec ses armes et ses chevaux, y faire le service de l'arrière-ban, auquel elle était soumise. Mais cette cavalerie non soldée ne pouvait rester longtemps à l'armée, faute de solde et de ressources. Aussi ces volontaires, comme on les appelait, s'en allaient-ils aussitôt qu'ils le pouvaient, et même avant que le Roi eût pu tirer

¹ La cavalerie n'est encore, dans les camps de manœuvres, que le sixième de l'effectif des troupes.

² Gardes françaises, Picardie, Champagne, Piémont, Navarre, Corse, Auvergne (qui n'a pris ce nom qu'en 1635) et six autres qui portaient le nom de leur colonel.

³ Les carabins forment quelques compagnies, telle que les carabins de la garde. Ils sont généralement répartis dans les compagnies de chevau-légers et mêlés avec eux.

parti de la victoire. Par exemple, après la reprise d'Amiens, sur 5.000 gentilshommes, il n'en resta au camp que 500 : tous les autres partirent. Henri IV, qui voulait profiter de la défaite des Espagnols pour prendre Doullens, et de là menacer Arras, fut obligé de renoncer à ce projet1. Cette cavalerie libre était extrêmement bonne ; sa furia était irrésistible ; les Espagnols n'avaient rien à lui opposer ; à l'occasion, elle mettait pied à terre, attaquait l'infanterie retranchée et la battait2.

Malgré cette bravoure éclatante, on ne pouvait, dans une armée bien constituée, se contenter d'une telle cavalerie. Aussi fut-elle très diminuée, et, en 1610, Henri IV ne voulait avoir que mille de ces gentilshommes pour former sa cornette blanche.

La lourde lance des compagnies d'ordonnance, déjà mise de côté à la bataille d'Ivry3, fut définitivement supprimée en 1605 et remplacée par le pistolet ou arquebuse courte, et par l'épée. L'armement devient de plus en plus léger ; le cavalier n'a plus que le cabasset ou la salade, et la cuirasse ; le cheval est moins gros, moins lourd que l'ancien cheval de l'homme d'armes ; il n'a plus de défense ; la charge en haie est remplacée par la charge en escadron.

Les compagnies d'ordonnance s'appellent toujours compagnies de cinquante ou cent hommes d'armes ; mais elles n'ont de commun avec les anciennes compagnies que le nom. Pour combattre, elles se forment en escadrons. Les cavaliers doivent charger, le pistolet au poing, lequel ils ne doivent tirer qu'appuyé dans le ventre de l'adversaire au-dessus du bord de la cuirasse. Et quoi qu'il arrive, un homme d'armes français ne doit jamais fuir ; il doit ne point faire perdre l'ancienne réputation des hommes d'armes français4.

Les chevau-légers forment des compagnies de 100 maîtres5. Chacune a 50 carabins ou dragons avec elle. Leurs armes, aux uns et aux autres, sont le pistolet ou arquebuse courte.

Les cuirasses, qui sont les cuirassiers de nos jours, étaient alors une sorte de chevau-légers, qui s'étaient formés pendant les dernières guerres de religion.

Les chevaux de guerre sont généralement beaux. En 1607, le cheval de bataille de Henri IV était un normand appelé le Montgomery6. Bon nombre de gentilshommes avaient de magnifiques chevaux d'Espagne valant 600 écus (10.800 francs).

En 1589, les Huguenots et les Ligueurs n'avaient pas 20 canons ; l'artillerie était réduite à rien : à Ivry, on ne tira pas quinze coups de canon. Maurice de Nassau n'avait pas non plus beaucoup d'artillerie. Ce furent Henri IV et Sully qui donnèrent à cette arme la grande proportion qu'elle a toujours eue depuis.

En 1599 Sully devint Grand-Maître de l'artillerie, et, en 1601, sa charge fut érigée en charge de la Couronne. Quand il fut nommé Grand-Maître, l'arsenal de Paris était vide ; mais, dès 1601, à la grande satisfaction du Roi, il commençait à se remplir d'armes. En 1604, il y avait à l'arsenal de Paris 100 canons. En 1605,

-

¹ Lettres de Henri IV, dans les Mémoires de Sully, IV, 855 et 858.

² Au siège de Laon, en 1594, elle fit merveille.

³ Les liqueurs qui l'avaient conservée s'en trouvèrent fort mal.

⁴ L. DE MONTGOMMERY, *la Milice française*.

⁵ Cavaliers d'élite.

⁶ HÉROARD, I, 270.

les divers arsenaux et magasins du royaume¹ renfermaient 400 pièces² montées sur leurs affûts et prêtes à entrer en campagne. L'arsenal de Paris contenait alors des armes pour 15.000 hommes de pied, 2 millions de livres de poudre, 100.000 boulets. Il y a déjà à la Bastille 7 millions³. Une administration probe et active, dirigée par Sully, était chargée de la création et de la garde de cet immense matériel. Les marchés pour achats de métaux, salpêtre, bois, etc., étaient vérifiés par le Roi et signés par lui. Les voleurs furent impitoyablement punis⁴.

Sully était aussi surintendant des fortifications, et il a été le créateur du Génie militaire. Ses règlements pour organiser l'administration du Génie et sa comptabilité, sont la base première de l'administration actuelle des fortifications. Des directeurs, des contrôleurs généraux furent établis. Les ingénieurs étaient des officiers d'infanterie, qui conservaient leur grade dans leur emploi d'ingénieur. Sully fut secondé par Errard et Claude de Châtillon5, excellents ingénieurs comme lui, et Henri IV était lui-même fort instruit dans l'art d'attaquer et de défendre les places, science qui reçut de grands perfectionnements chez nous à cette époque.

Avec Errard, Châtillon et quelques autres, Sully créa une sorte de comité des fortifications.

Avant Sully, il n'y avait dans nos armées que quelques ingénieurs italiens qui dirigeaient les sièges ou fortifiaient les villes. Sully constitua un corps d'ingénieurs français, dont le plus important fut Errard, qui a donné à la fortification moderne ses principes essentiels. Je n'indiquerai du système d'Errard que ces deux points : le relief doit avoir très peu d'élévation, et il faut des ouvrages avancés pour tenir l'ennemi à distance. Errard a construit plusieurs places nouvelles, et réparé ou augmenté de nombreuses places anciennes. — Sully dépensa aux fortifications 7.785.000 livres, soit 46.713.000 francs.

Avant lui, c'étaient les taillables et corvéables, c'est-à-dire les paysans, qui construisaient les fortifications. Henri IV et Sully adoptèrent un autre système ; ils mirent les travaux en adjudication, et les firent exécuter par des entrepreneurs bien surveillés et régulièrement payés. Les 8 millions de livres employés aux forteresses furent fournis par les tailles, divers impôts et certains octrois, que les privilégiés eux-mêmes furent obligés de payer.

Dans chaque province, il y eut des ingénieurs, qui faisaient les projets que le roi et son conseil, auquel assistait Errard, adoptaient après examen et faisaient exécuter par lesdits ingénieurs.

C'est Henri IV qui a commencé à détruire les innombrables châteaux forts qui couvraient la France et ne servaient plus à la défense du pays. Richelieu achèvera cette œuvre de haute police, devenue nécessaire pour maintenir l'ordre et la sécurité.

3 SULLY, Mémoires, V, 213; IV, 94, 162, 219.

_

¹ L'arsenal de Lyon était l'un des principaux.

² Sully, Mémoires, VI, 381.

⁴ Parmi les voleurs, on peut citer, je crois, certains capitaines de galères qui avaient vendu leurs canons.

⁵ En 1608, Châtillon levait la carte de la frontière de Champagne. (SULLY, *Mémoires*, VII, VII, 401.)

⁶ Son livre, la Fortification démontrée et réduite en art, est de 1594.

⁷ La citadelle d'Amiens, Calais, Grenoble, Toulon, Marseille.

Le Génie employait alors, pour enlever une place, le pétard. C'était une grande boîte conique, en bois ou en métal, remplie de poudre, que l'on fixait solidement sur une planche carrée, doublée de lames de fer. On attachait cette planche à la porte qu'il s'agissait de pétarder ou faire sauter1.

Assurer la distribution régulière des vivres aux troupes, pendant la paix et pendant la guerre, a été de tout temps la partie la plus difficile de l'administration militaire. Henri IV et Sully résolurent cette question à force de volonté et de prévoyance. A Amiens, pendant sept mois, on distribua régulièrement 20.000 pains par jour, avec les autres rations de vivres et de vin2. La vie fut si douce à ce siège, qu'on l'appela le siège de velours. Une administration spéciale fut organisée pour assurer le service des vivres et parer à l'imprévu.

Sully et Henri IV réprimèrent, avons-nous dit, et firent cesser les violences des gens de guerre qui pillaient et ruinaient le paysan3. Une discipline énergique, le payement régulier de la solde, la distribution régulière des vivres, furent les moyens matériels dont on se servit pour obtenir le résultat désiré. Les moyens moraux furent surtout employés. On fit comprendre aux soldats le but élevé et honorable de la profession des armes, on les dirigea avec le sentiment de l'honneur, on les traita avec égard, comme des serviteurs utiles au bien de l'Etat. S'ils étaient blessés ou malades, ils trouvaient des secours dans les ambulances ; quand ils devenaient vieux, estropiés, invalides, l'établissement de la rue de l'Ourcine, dont nous allons parler, leur offrait un asile honorable. S'ils étaient tués, leur femme et leurs enfants étaient exemptés de toutes charges publiques, et ces diverses mesures s'appliquaient aux soldats comme aux officiers.

L'ordre était assuré dans les garnisons, dans les camps ; il le fut aussi dans les marches par le règlement du service des étapes ; des commissaires des vivres devaient toujours accompagner les gens de guerre afin d'assurer la distribution des vivres et fourrages4.

Autrefois, les soldats et officiers invalides étaient entretenus dans les couvents et portaient le nom de moines lais ou oblats. On les plaçait aussi dans les villes fortes, où ils ne faisaient aucun service, et on les appelait des mortes-payes. En 1575, Henri III avait obligé les couvents à payer une somme destinée à fonder une maison de refuge pour les soldats invalides. Ce projet n'eut pas de suite ; mais Henri IV le reprit et fonda, en 1606, la Maison de la Charité chrétienne, à Paris, rue de l'Ourcine, pour y entretenir des officiers et des soldats, vieux ou estropiés, et sans ressources5. On ne voulait plus revoir ce qu'on avait vu après la paix de Vervins, un peuple nouveau de mendiants, les gens de guerre qu'on avait renvoyés chez eux, mais qui n'avaient pas de *chez eux*. On en voyait tous les jours des bandes dans la cour du Louvre. Capitaines déchirés, mestres de camp morfondus, chevau-légers estropiés, canonniers jambes de bois, tout cela entre en troupes par les degrés de la salle des Suisses, en déclamant contre madame l'Ingratitude. L'officier portant la hotte et le soldat le hoyau exaltent leur fidélité, montrent leurs plaies, racontent leurs combats et leurs campagnes

-

¹ Voir la planche qui se trouve dans les *Travaux de Mars*.

² La solde, les montre, se payèrent aussi avec une régularité parfaite (Lettres de Henri IV, IV, 828, 849).

³ Sully, Mémoires, III, 195.

⁴ Lettre de Henri IV au connétable, du 19 avril 1598.

⁵ Traité de la Police, liv. IV, titre 12, ch. 2. — Sully, Mémoires, V, 412.

perdues, menacent de se faire croquants1, et sur la monnaie de leur réputation mendient quelque pauvre repas2.

Enfin, et pour résumer, disons qu'en 1610, tout le système militaire moderne est créé, dans toutes ses grandes lignes : armée nationale permanente, bien organisée, bien armée, régulièrement payée; administrations ou services de l'artillerie, des transports, du Génie, des étapes, des vivres, de la solde, de santé établissement de la discipline et fin des désordres, l'armée devenue l'instrument de la défense du pays et cessant d'être l'instrument de sa ruine ; les écoles militaires créées ; le sort des vieux soldats assuré ; un commencement de marine3.

Cet enfantement de l'armée moderne a permis à Richelieu et à Mazarin de faire la guerre de Trente-Ans à l'Autriche et à l'Espagne, de les vaincre, et de signer les traités de Westphalie et des Pyrénées. L'honneur de ces grands résultats revient dans une certaine mesure à Henri IV et à Sully, qui ont commencé à créer l'instrument avec lequel on a vaincu les deux puissances qui jusqu'alors menacaient notre indépendance. Ces pages de notre histoire sont encore bonnes à étudier aujourd'hui.

III. — Sully Grand-Voyer de France4.

En 1599 Sully fut nommé Grand-Voyer de France, c'est-à-dire directeur de la grande voirie ou administration centrale et royale des voies de communication, administration que nous appelons aujourd'hui les ponts et chaussées. Sully était un habile ingénieur militaire ; mais à cette époque le Génie militaire et le Génie civil étaient confondus, et ils ne furent séparés que plus tard. On sait que Vauban était encore, en 1686, chargé de terminer l'œuvre de Riquet.

Henri IV et Sully commencèrent, dès 1598, à s'occuper des routes, des chemins, des ponts et des rivières, que l'on avait cessé d'entretenir depuis une quarantaine d'années, faute d'argent, et qui étaient devenus impraticables. Les transports ne se faisaient qu'avec des peines infinies et une perte de temps considérable. Les ponts étaient dans le même état que les routes, quand ils n'étaient pas écroulés.

Il n'y avait pas d'administration supérieure et centrale chargée de la direction du service des ponts et chaussées. Les baillis et les sénéchaux, agents de la province; ici, quelques gentilshommes, et là, des religieux, moyennant des péages établis en leur faveur, avaient la mission d'entretenir les ponts et les routes, mais ils n'entretenaient rien. Henri IV nomma Sully Grand-Voyer de France et centralisa entre ses mains tout le service des voies de communication par terre et par eau, et plaça sous ses ordres des voyers particuliers. L'administration des ponts et chaussées fut créée, et ses premières bases furent

2 MICHELET.

¹ Paysans révoltés.

³ Sully fit construire et armer plusieurs galères sur la Méditerranée, et quelques vaisseaux sur l'Océan, pour protéger nos côtes et notre commerce contre les pirateries des Anglais, des Espagnols et des Barbaresques.

⁴ La source principale de ce chapitre est l'Histoire de Henri IV par POIRSON.

organisées. Les fonds furent fournis par le Roi, par les provinces et par les paroisses. Sully apporta dans ce grand service le même zèle, la même énergie que dans les autres, et obtint pour résultat le rétablissement des anciennes routes et des anciens chemins, le redressement d'anciennes routes afin de diminuer les distances, et la création de routes nouvelles et de chemins nouveaux1. Les routes furent pavées et plantées d'ormeaux, dont l'ombre était utile aux piétons, et qui furent appelés des Rosnis2. Sur plusieurs points les paysans arrachèrent ces jeunes arbres ; mais c'est une habitude en France : on plante des arbres, les maraudeurs les arrachent ou les mutilent. En 1683, Louis XIV fit planter des ormes sur les avenues de Versailles ; on les entoura d'épines pour les protéger ; en 1684, les épines étant insuffisantes, on fut obligé d'avoir quatre gardiens armés de pistolets pour défendre les plantations. Sur d'autres points des malveillants abattaient les têtes des Rosnis pour en faire des Birons3.

Les ponts furent réparés ou relevés. Ceux de la Loire avaient été presque tous emportés lors de la terrible crue de 1608 ; on commença à les reconstruire. On fit aussi de nouveaux ponts qui remplacèrent les bacs en usage.

Les rivières sont des chemins qui marchent, et leur utilité est aussi grande que celle des routes pour les transports. Leur entretien ayant été abandonné, les cours d'eau s'étaient ensablés ; les digues ou levées étant détruites, les fleuves se répandaient sur les campagnes riveraines et cessaient d'offrir à la batellerie le tirant d'eau nécessaire. Presque partout il fallut faire d'importants travaux, afin de rétablir la navigation pour le profit du trafic.

La France ne possédait pas un seul canal navigable. Sully reprit les anciens projets de l'illustre Adam de Crappone, qui avait inventé le système des canaux à point de partage. Il voulut, avec l'aide de l'ingénieur Reneau, l'un des élèves de Crappone, faire le canal du Languedoc et établir la conjonction des deux mers, c'est-à-dire unir la Méditerranée à l'Océan, afin d'épargner au commerce l'obligation de passer le détroit de Gibraltar, où les pirates anglais, espagnols et barbaresques guettaient et capturaient les bâtiments. Il est bon de dire aussi qu'alors la navigation de Marseille à Rouen exigeait, si le vent était contraire, huit et neuf mois. Mais la mort de Henri IV recula jusqu'à Colbert et Riquet l'exécution de ce canal, déjà projeté par Adam de Crappone.

On avait aussi formé les projets de réunir la Loire à la Seine, la Loire à la Saône, la Saône à la Meuse. Si l'on regarde une carte, on voit que la Saône et le Rhône forment une longue artère fluviale, et qu'en joignant cette artère à la Loire, à la

_

¹ Une carte de l'Atlas de Sanson d'Abbeville donne l'état des routes de poste en 1632. Le réseau est à peu près semblable à notre premier réseau de chemins de fer. Il y a trois grands centres : Paris, Lyon, Bordeaux : 1° De Paris partent 8 routes allant : à Amiens et Calais ; — à Péronne et Bruxelles ; — à Châlons, Nancy et Bâle ; — à Dijon et Lyon ; — à Briare, Nevers et Lyon ; — à Orléans, Limoges et Bordeaux, avec embranchements d'Orléans à Bourges et Clermont, et de Limoges à Toulouse ; — à Chartres, Blois et Bordeaux avec embranchement sur la Rochelle ; — d'Orléans une route suit la Loire jusqu'à Nantes. — 2° De Lyon partent 6 routes allant : à Genève ; — à Turin ; — à Grenoble et Embrun ; — à Valence, Avignon, Aix et Antibes, avec embranchement sur Narbonne et Salces, alors place forte frontière importante ; — à Toulouse ; — à Limoges ; — 3° de Bordeaux partent deux routes allant l'une à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Toulouse et Narbonne.

² J'ai encore vu quelques Rosnis, en 1831 et 1832, à Vermanton près d'Auxerre, sur la route de Paris à Lyon. On les appelait toujours des Rosnis.

³ TALLEMANT DES RÉAUX, I, 115.

Seine et à la Meuse, puis la Seine et la Loire, on fait communiquer entre elles toutes les mers qui baignent la France. Dès le temps de Sully on avait donc jeté les bases du système général de la canalisation de la France, existant de nos jours. M. Poirson1 dit avec raison que Viète, le grand mathématicien, et Louis de Foix, le célèbre ingénieur-architecte, ont dû prendre part à ces divers travaux.

De tous les canaux projetés, le seul commencé fut le canal de Briare, en 1604, dont les travaux furent dirigés par l'ingénieur Hugues Crosnier, et qui a servi de modèle à toute l'Europe pour les canaux à point de partage. Il partait de Briare sur la Loire et allait joindre le Loing rivière qui se jette dans la Seine à Moret2. Le canal de Briare fut ouvert à la navigation en 1641, et les premiers bateaux venus de la Loire arrivèrent à Paris le 27 mars 1641. Le Corps de ville et une grande foule allèrent recevoir avec applaudissement cette flottille de dix bateaux3.

Sully rétablissait toutes les voies de communication ; mais le pays était tellement ruiné, que l'on ne pouvait presque s'en servir faute de chevaux. Henri IV, par un édit de 1597, établit les relais de chevaux. Considérant, dit-il, la pauvreté et la nécessité à laquelle tous nos sujets sont réduits à l'occasion des troubles passés ; considérant que la plupart d'iceux sont destitués de chevaux, non seulement pour le labourage, mais aussi pour voyager et vaquer à leurs négoces accoutumés ; qu'ils n'ont moyen d'en acheter, ni de supporter la dépense nécessaire pour la nourriture et entretènement d'iceux ; que les commerces accoutumés cessent et sont discontinués en beaucoup d'endroits ; que nos sujets ne peuvent librement vaquer à leurs affaires, sinon en prenant la poste qui leur vient à grande cherté et excessive dépense, ou bien les coches4, lesquels ne sont encore et ne peuvent être établis en la plupart des contrées de notre royaume, et d'ailleurs sont si incommodes que peu de personnes s'en veulent servir. A quoi désirant pourvoir, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit5.

L'entreprise des relais de chevaux fut livrée par adjudication à l'industrie privée. Les relais fournissaient à ceux qui n'avaient pas de chevaux, des chevaux de louage et le moyen de transporter leurs marchandises, et au paysan ses produits agricoles. Ces relais, établis de 6 en 6 lieues, existaient sur les routes de poste, sur les chemins, et, pour le halage des bateaux et des coches6, le long des cours d'eau. Une journée de cheval, de 12 à 15 lieues, coûtait 20 sols (6 francs) et la nourriture, 10 sols (3 fr.). Le cheval de halage, ou de courbe, coûtait un peu plus cher, 5 sols (1 fr. 50) de plus. Le vol de l'un de ces chevaux de relais était puni de mort.

En 1602, les relais furent réunis aux postes.

Cet établissement, qui eut un grand succès, rendit, il est presque inutile de le dire, d'immenses services à l'agriculture et au commerce.

¹ Histoire du règne de Henri IV.

² Le Loing a été canalisé depuis.

³ Gazette de France, 1641, page 176.

⁴ Grande voiture attelée de six chevaux. Les coches ont été remplacés depuis par les diligences.

⁵ Cité par M. Poirson, III, 465.

⁶ Il y avait aussi des coches sur les rivières.

IV. — Agriculture, industrie et luxe.

En 1595, Henri IV disait dans le préambule de l'édit du 16 mars : Nous voyons nos sujets réduits et proches de tomber en une imminente ruine pour1 la cessation du labour, presque générale en tout notre royaume... Les vexations auxquelles ont été en butte les laboureurs leur ont fait quitter et abandonner non seulement leur labour et vacation ordinaire, mais aussi leurs maisons ; se trouvant maintenant les fermes, censes2, et quasi tous les villages inhabités et déserts.

L'agriculture, à peu près détruite dans les deux tiers du royaume, la famine menaçante, le paysan ruiné, le plat pays désert, les finances en plein désarroi, parce qu'il n'y avait plus ou trop peu de taillables, la restauration de l'agriculture s'imposait à Henri IV et à Sully.

On a déjà dit que le Roi et le ministre avaient fait la remise des tailles arriérées, réduit la taille autant que faire se pouvait, soustrait le taillable au brigandage des percepteurs de l'impôt, défendu de saisir son bétail et ses instruments de labour, interdit la contrainte par corps, rétabli les routes, les chemins et les ponts, créé les relais de chevaux, réduit l'intérêt de l'argent.

Toutes ces décisions, si utiles au laboureur, furent complétées par la cessation absolue du brigandage des gens de guerre. Au moment où l'armée se rassemblait en Champagne, en 1610, pour l'expédition de Clèves et Juliers, le Roi apprit que quelques compagnies avaient pillé plusieurs maisons de paysans. Il dit aux capitaines, qui étaient encore à Paris : Partez en diligence, donnez y ordre, vous m'en répondrez. Quoi ! si l'on ruine mon peuple, qui me nourrira, qui soutiendra les charges de l'Etat, qui paiera vos pensions, Messieurs ? Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi.

Henri IV et Sully ajoutèrent à ces mesures de première nécessité : des encouragements pour cultiver le sol d'après de bonnes méthodes destinées à vaincre, si possible, la routine et l'ignorance. Ils s'efforcèrent de développer les prairies artificielles et l'élevage du bétail, qui fournit l'engrais nécessaire à la terre. Ils protégèrent les récoltes par une ordonnance sur la chasse, qui interdisait aux seigneurs de chasser dans les blés et dans les vignes ; et afin de protéger les troupeaux et les basses-cours, cette ordonnance prescrivait auxdits seigneurs de chasser le loup et le renard, au moins une fois tous les trois mois. Enfin ils accordèrent au cultivateur la liberté de vendre ses produits, grains et vins, là où il jugeait à propos de le faire, aux diverses provinces de la France ou à l'étranger.

Ainsi défendu contre la plupart de ses ennemis, le laboureur n'avait plus qu'un ennemi à combattre, la routine ; mais elle est tenace. Pour faire disparaître l'ignorance, qui engendre et conserve la routine et les préjugés, et amener le laboureur à cultiver d'après de meilleures méthodes, il lui fallait des conseils et des exemples. Ce fut Olivier de Serres, seigneur du Pradel en Vivarais3, qui les lui donna.

¹ A cause de.

² Métairies.

³ Département de l'Ardèche.

Olivier de Serres, dès 1599, entra en relations avec Henri IV ; il avait alors soixante ans et se livrait depuis longtemps à l'étude théorique et pratique de l'agriculture, qu'il appelait avec raison une science. L'excellent livre dans lequel il a consigné les résultats de ses études et de ses expériences a pour titre : *Le Théâtre d'agriculture et Ménage des champs*. La première édition de cet ouvrage est de 1600. Il est dédié au Roi, et la dédicace mérite d'être lue.

Sire, ces titres excellents et héroïques de Restaurateur et Conservateur de son royaume, que V. M. s'est glorieusement acquis par la paix générale sont les effets de vos saints vœux et souhaits, et des grâces particulières dont Dieu vous a orné et décoré ; qui ayant béni vos laborieux travaux, vous a donné ce contentement, que de venir à bout de si grande œuvre, contre l'attente de tout le monde, à l'honneur de votre fleurissant nom et très grand profit de votre peuple : lequel, par ce moyen, demeure en sûreté publique, sous son figuier, cultivant sa terre comme à vos pieds, à l'abri de V. M., qui a à ses côtés la Justice et la Paix.

Ainsi, votre peuple, Sire, délivré de la fureur et frayeur des cruelles guerres, lorsqu'il était sur le bord de son précipice, et jouissant maintenant par votre moyen de ce tant inestimable bien de la Paix, c'est aussi à V. M. à laquelle, après Dieu, il a à rendre grâces de sa vie, de son bien, de son repos, comme à son père, son bienfaiteur, son libérateur libérateur Etant donc passées ces horribles confusions et désordres, et revenu ce bon temps de paix et de justice par le bon heur de votre règne, lequel, de sa clarté, comme soleil levant a dissous tous ces nuages, de même est arrivée de publier ces miennes observations saison l'agriculture : à ce que servant d'adresse (direction) à votre peuple pour cultiver sa terre, avec tant plus de facilité il se puisse remettre de ses pertes... Plus tôt n'eût été convenable. Car à quel propos vouloir enseigner à cultiver la terre en temps si désordonné, lorsque ses fruits étaient en charge même à ceux qui les recueillaient, par crainte d'en fomenter leur ruine, servant de nourriture à leurs ennemis ?

Une autre considération m'a fait résoudre à ceci : c'est le service que je dois à V. M., comme son naturel sujet. Il est dit en l'Ecriture sainte1 que le Roi est asservi au champ ; dont s'ensuit que procurant la culture de la terre, je ferai le service de mon prince : ce que rien tant je ne désire, afin qu'en abondance de prospérités V. M. demeure longuement en ce monde.

Et d'autant, Sire, que pour l'établissement du repos de vos sujets avez tant pris de peine et surpassé (surmonté) tant et de si diverses et épineuses difficultés, et qu'en suite de vos louables intentions désirez les voir pourvus de toutes sortes de biens pour commodément vivre, me fait espérer que mes discours, tendant à ce but, vous seront agréables, et qu'il

¹ Ecclésiaste, V, 8.

plaira à V. M., à laquelle, avec toute humilité et révérence, je les consacre, les recevoir de son œil favorable.

Ils ne contiennent que terre et labourage ; si (cependant) ne sont-ils pourtant abjects et contemptibles (méprisables), ains (au contraire) de très grande importance : comme tels sont-ils reconnus en les contemplant par leurs effets ; car rien de plus grand ne se peut présenter aux hommes que ce qui les achemine à la conservation de leur vie. Il y a de plus, Sire, que c'est parler à V. M. de ses propres affaires, parce que votre royaume, qui tient le plus signalé rang en la terre universelle, étant terre sujette à culture, mérite d'être cultivée avec art et industrie pour lui faire reprendre son ancien lustre et splendeur que les guerres civiles lui avaient ravis.

Moyennant lequel traitement et la bénédiction céleste, par le bon ordre que jà (déjà) avez établi, tôt reprendra-t-il son ancien bon visage : si (si bien) que tous vos sujets auront matière de prier Dieu pour votre longue et prospère vie ; et vos voisins, occasion d'admirer la grandeur et excellence de votre esprit et la magnanimité invincible de votre courage, d'avoir si bien et si tôt remis et rétabli les choses tant désespérément détraquées. Témoignages évidents de la singulière faveur de Dieu envers vous, qui vous ayant constitué en ce trône royal de vos ancêtres, vous y affermira et les vôtres pour longues années, bénissant votre sage conduite, dont la renommée s'en assurera à la postérité, et en seront vos jours comptés entre les plus heureux de tous les siècles. Ainsi que très humblement le supplie, Sire, votre très humble, etc.1

Pendant trois ou quatre mois, Henri IV employa, après son dîner, une demiheure, chaque jour, à lire le *Théâtre d'agriculture*. Sully s'intéressait autant que le Roi à ce livre si remarquable, qui ne donnait pas seulement les meilleures leçons sur la culture du blé, de la vigne et l'élevage du bétail, mais qui faisait connaître des plantes nouvelles : le maïs, le houblon, la betterave, dont le jus qu'elle rend en cuisant est semblable au sirop de sucre2, la garance, le sainfoin, avec lequel on forme de bonnes prairies artificielles, qui permettent d'élever un bétail nombreux ; car il n'y pas d'agriculture florissante si les engrais ne sont pas abondants. C'était aussi l'avis de Sully, qui formulait ainsi sa pensée : Labourage et pâturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France, les vraies mines et trésors du Pérou.

Le *Théâtre d'agriculture* a eu cinq éditions tirées à grand nombre d'exemplaires, de 1600 à 1610 Le Roi répandait l'ouvrage d'Olivier de Serres autant qu'il le pouvait. Jusqu'en 1675, il eut encore plusieurs éditions ; mais à partir de cette

¹ Honoré d'Urfé, dans sa dédicace de l'*Astrée* à Henri IV, tient le même langage, en 1610.

² On a attendu deux siècles avant de mettre l'observation d'Olivier de Serres à profit, et de fabriquer du sucre de betterave.

année on ne le réimprime plus, et le nom d'Olivier de Serres tombe dans l'oubli1, et, comme le fait observer H. Martin, par une coïncidence remarquable, l'agriculture nationale ne tarda pas à déchoir.

Olivier de Serres recommandait aussi de cultiver le mûrier blanc, dont les feuilles servent à nourrir les vers à soie ou magniaux. Il donnait ainsi à Henri IV le moyen de développer en France l'industrie de la soie. Mais sur ce point Sully était en plein désaccord avec le Roi ; il était absolument opposé aux industries de luxe2. Henri IV, au contraire, trouvait, dans le développement des anciennes industries et dans la création de nouvelles, le moyen d'occuper une grande partie des bras qui ne trouvaient pas d'emploi dans le travail des champs. Sully soutenait qu'il était suffisant que la France possédât quelques industries nécessaires, draps, toiles, etc., et que le commerce avec l'étranger lui fournirait les objets dont elle avait besoin. Il disait, et Fénelon le répéta plus tard :

Autant il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les ait voulu diversement faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont pas communes, ou pour le moins de telle bonté aux autres lieux, afin que par le trafic et commerce de ces choses, dont les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conservation et société humaine soit entretenue entre les nations, tant éloignées puissent-elles être les unes des autres, comme ces grands voyages aux Indes orientales et occidentales le prouvent3.

A ces idées élevées et si vraies, Sully ajoutait que la vie sédentaire des fabriques ferait perdre aux Français cette habitude de vivre activement au grand air et de se fatiguer au dur travail de la terre, ce qui faisait (ce qui fait encore) de nos laboureurs d'excellents soldats.

C'était à Henri IV que Sully exposait sa manière de voir à l'endroit des fabriques. Un jour de 1603, le Roi était venu à l'Arsenal et avait dit au Grand-Maître :

Je ne sais pas quelle fantaisie vous a pris de vouloir, comme on me l'a dit, vous opposer à ce que je veux établir pour mon contentement particulier, l'embellissement et enrichissement de mon royaume, et pour ôter l'oisiveté parmi mes peuples.

Sully répondit ce que l'on vient de lire, et compléta son idée en disant qu'il fallait voir si le sol, le climat, la naturelle inclination des peuples, n'étaient pas contraires aux desseins de S. M. Il ajouta (et en cela il se trompait) que le climat de la France, au printemps, n'était pas favorable aux vers à soie, et que l'important était de mettre en valeur, en plein rapport, tous les territoires de la France, si fertiles et qui pouvaient produire tant de bons grains, légumes, vins,

_

¹ En 1804, la Société d'agriculture du département de la Seine publia une belle et bonne édition du Théâtre d'agriculture en 2 vol in-4°. — On a élevé à Olivier de Serres une statue, en 1858, à Villeneuve-de-Berg. — Voir sur Olivier de Serres l'ouvrage de M. H. Vaschalde, 1886, in-8°.

² L'achat des soieries italiennes et de la soie brute destinée aux fabriques de Tours et de Lyon faisait sortir du royaume pour 12 millions de livres (72 millions de francs) par an.

³ Mémoires, édit. Petitot, V, 65-66.

pastels1, huiles, cidres, lins, chanvres, laines, etc. ; que le travail agricole produisait plus de richesse que celui des fabriques de soieries ; que ces fabriques n'enrichiraient pas le royaume, mais le jetteraient dans le luxe, les grandes dépenses, les plaisirs, la fainéantise, et ne produiraient que des marjolets de Cour et de villes revêtus d'or et de pourpre. Après quelques tirades contre le luxe, et la nécessité d'établir des lois somptuaires2, Henri IV prit enfin la parole et répondit :

Sont-ce là les bonnes raisons et beaux expédients que vous me deviez alléguer ? Ho ! que les miennes sont bien meilleures, qui sont en effet que je veux faire les expériences des propositions que l'on m'a faites, et que j'aimerais mieux combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées que tous ces gens de justice, de finance, d'écritoire et de villes, et surtout leurs femmes et filles que vous me jetteriez sur les bras par tant de bizarres règlements, que je suis d'avis de remettre en une autre saison. — Puisque telle est votre volonté absolue, Sire, répliqua Sully, je n'en parle plus, et le temps et la pratique vous apprendront que la France n'est nullement propre à telles babioles.

Après quoi, le Roi s'en alla dîner chez Zamet.

En présence des populations étiolées et démoralisées qui vivent dans les ateliers de nos jours, des excès de la concurrence, des progrès de la décomposition sociale, des luttes sauvages des ouvriers et des patrons, et du brillant état de nos campagnes, Sully, revenant à la vie, ne trouverait-il pas la justification des objections qu'il faisait à Henri IV ; et la richesse résultant de la grande industrie contemporaine compense-t-elle les désordres sociaux et les plaies morales qu'elle a engendrés ?

Malgré tout, Sully fut battu ; Olivier de Serres planta des mûriers en grand nombre, établit des magnaneries, et l'industrie de la soie prit dès lors de grands développements, surtout à Lyon.

La liberté du commerce des grains, que l'on a eu tant de peine à obtenir au milieu de ce siècle, n'existait pas avant Sully et Henri IV; en 1601, ils l'accordèrent pleine et entière au paysan. Jusqu'à eux le laboureur devait produire le blé à vil prix pour nourrir à bon marché le peuple des villes et prévenir ses révoltes. Peu importait à la royauté, aux parlements, aux bourgeois, que le paysan mourût de misère: n'était-il pas taillable et corvéable à merci? C'est une gloire pour Henri IV d'avoir fait cesser cet état de choses injuste, odieux, et d'avoir permis au paysan de vendre ses produits au meilleur prix, d'obtenir pour son travail une juste rémunération, et de se donner une existence moins dure, une nourriture meilleure. Au commencement de l'année 1600, Henri IV disait au duc de Savoie, alors de passage à Paris: Si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura pas de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot3.

Aussi, grâce à l'ordonnance de 1601 et à la liberté du commerce des denrées agricoles, la France était, à la fin du règne, dans un état de prospérité réelle.

2 Sur les habillements, les maisons et l'ameublement.

¹ Pour la teinture.

³ MATHIEU, Histoire des années de paix.

Cette liberté, si féconde en ses résultats, fut maintenue par Louis XIII et Richelieu, et dura jusqu'à la disette de 1661 ; et si les impôts furent écrasants pendant cette longue époque de guerres brillantes et nécessaires, le paysan put les payer grâce à la faculté qu'il avait de vendre librement ses produits.

Il suffira de dire ici que Colbert, en défendant l'exportation des grains, tua la culture, et du même coup, ruina le paysan et les finances1.

Les forêts étaient au début du règne dans le plus déplorable état ; celles du domaine étaient livrées au pillage. L'influence d'Olivier de Serres fut considérable dans le rétablissement des bois de l'Etat et de leur entretien ; et ceux-ci devinrent un modèle pour les forêts des particuliers. Une série de règlements préserva de la ruine les forêts domaniales et assura au Roi la conservation de revenus importants.

Les marais avaient alors une très grande étendue. Les digues détruites, les eaux avaient transformé en marécages les rives des cours d'eau. En 1599 parut un édit dont nous citons le préambule, qui, une fois de plus, atteste la sagacité du Roi et de son ministre.

Le plus grand et légitime gain et revenu des peuples procède principalement du labour et culture de la terre qui leur rend, selon qu'il plaît à Dieu, à usure, le fruit de leur travail, en produisant grande quantité de blés, vins, grains, légumes et pâturages. De quoi non seulement ils vivent à leur aise, mais en peuvent entretenir le trafic et commerce avec nos voisins et pays lointains, et tirer d'eux or, argent et tout ce qu'ils ont en plus grande abondance que nous. Ce que Nous considérant, nous avons estimé nécessaire de donner moyen à nos sujets de pouvoir augmenter ce trésor.

Joignez que sous ce labour, infinis pauvres gens, détruits par le malheur des guerres, dont la plupart sont contraints de mendier, peuvent travailler et gagner leur vie, et peu à peu se remettre et relever de misère.

Sachant bien qu'en plusieurs de nos provinces et pays, le long des mers de l'un et de l'autre côté2, des grosses et petites rivières, et autres endroits de notre royaume, il y a grande quantité de palus et marais inondés et entrepris d'eau, presque inutiles et de peu de profit, qui tiennent beaucoup de pays désert et inhabité, et incommodent les habitants voisins, tant à cause de leurs mauvaises vapeurs et exhalaisons, que de ce qu'ils rendent les passages fort difficiles et dangereux, lesquels palus et marais étant desséchés, serviront partie en labour, et partie en prairies et pâturages...

En sa qualité de Grand-Voyer, ce fut Sully qui dirigea les travaux de desséchement des terres inondées. L'entreprise du desséchement des marais fut confiée à un Hollandais nommé Bradley, qui reçut le titre de Grand-Maître des digues.

_

¹ Le prix du setier de blé qui était de 9 livres 16 sols (57 fr. 80), avant 1601, monta à 17 livres (102 fr.) pendant le régime de la liberté ; il retomba ensuite à 10, 9, 8 et 7 livres.

² Océan et Méditerranée.

En matière de commerce, ce fut Sully qui négocia, en 1604, avec le cardinal Bufalo, ambassadeur d'Espagne, le traité de commerce avec ce pays.

Sully s'opposa à la fondation de la colonie du Canada ; mais Henri IV tint ferme, et notre grand Samuel de Champlain alla fonder Québec, capitale de la Nouvelle-France (1606).

V. — Gouvernement.

Sully, dit son panégyriste1, regardait les grandes villes comme les tombeaux des Etats, parce qu'elles ne se forment jamais qu'aux dépens des campagnes. Il s'attachait donc à repeupler les bourgs et les villages. Il désirait surtout que la noblesse habitât dans ses terres.

Esprit très aristocratique, Sully n'aimait pas la monarchie absolue. La formule dont le Roi exprimait sa volonté depuis François Ier, Car tel est notre bon plaisir, lui déplaisait vivement. Il aurait voulu que les nobles conservassent leurs terres et leur dignité personnelle, au lieu de venir se ruiner à la Cour et y mendier les bienfaits du Roi2. Mais il eût désiré aussi que la noblesse aidât le Roi dans le gouvernement, en même temps qu'elle le servait aux armées ; il eût voulu qu'elle occupât les grandes charges de l'Etat et qu'elle prît une part importante, à son exemple, à la haute administration des finances. Il n'avait aucune sympathie pour la bourgeoisie riche ou enrichie, et, pour l'empêcher de posséder de grands domaines en achetant les terres de la noblesse, il fit revivre le droit de franc-fief, impôt fort lourd que payait le roturier qui achetait une terre noble, espérant ainsi s'anoblir.

M. Noël Valois, dans l'introduction qu'il a mise en tête des arrêts du Conseil d'Etat pendant le règne de Henri IV3, vient d'apporter de curieux détails, fort nouveaux, sur le rôle que Henri IV et Sully auraient voulu voir jouer à la noblesse dans le gouvernement.

Henri IV, dit-il, sur la fin de son règne, se préoccupa du sort de la noblesse, plus peut-être que la noblesse elle-même. Pour l'empêcher de déchoir, pendant la paix, du rang qu'elle avait conquis sur les champs de bataille, il l'eût volontiers associée, dans une certaine mesure, au gouvernement, et lui eût communiqué une partie des secrets que ses prédécesseurs et lui avaient coutume de confier seulement à leurs intimes. Au mois de juin 1609, il mande précipitamment Sully au Louvre, et le prie de lui rédiger à sa mode, c'est-à-dire à peu de langages et beaucoup de substances, un certain nombre de mémoires sur des questions qu'ils avaient, paraît-il, préalablement examinées : notamment un état des divers Conseils qu'il serait à propos d'établir pour donner quelque satisfaction aux personnes qualifiées du royaume et aux chevaliers des Ordres, un abrégé des règlements qu'il faudrait observer en chacun d'iceux, une énumération des

_

¹ THOMAS, *Eloge*, p. 342-343, note.

² Et il avait bien raison : on sait ce que devint la noblesse à Versailles, sous Louis XIV et Louis XV ; on sait aussi quelles désastreuses conséquences eut, pendant ce temps, l'absentéisme pour nos campagnes.

³ Page XLV.

affaires dont ils devroient connoître, l'indication des précautions à prendre pour empêcher que cet établissement ne pût apporter préjudice au Roi, à ses affaires, à l'Etat, ni aux particuliers. (Econ roy., éd. Michaud, II, 291). Nul doute que nous n'ayons les réponses de Sully dans les très curieux morceaux publiés par feu P. Clément, d'après les manuscrits originaux appartenant à M. le marquis de Vogué. Quelques notions sur ces pièces seront ici d'autant plus à leur place, que l'éditeur s'est pour ainsi dire abstenu de tout commentaire.

Aux Conseils existants, Sully propose de joindre un Conseil des Affaires étrangères et un Conseil de la Guerre. Le premier doit jouir d'une autorité purement consultative. Il ne prend aucune décision sans l'assentiment du Roi. Mais il donne son avis sur le choix des ambassadeurs, rédige leurs instructions, en présence du Roi et de la Reine, et en fait transcrire le texte sur un registre secret, qu'il confie à la garde d'un secrétaire des affaires étrangères. Il règle, en présence de Leurs Majestés, le cérémonial des réceptions, assiste aux audiences particulières accordées à des ambassadeurs étrangers, dépouille devant le Roi la correspondance diplomatique, arrête aussitôt le sens général des réponses qu'il convient de faire, puis délègue un de ses membres qui en surveille la rédaction, et entend la lecture du texte définitif. Deux conseillers ont mission de rechercher les plus anciens traités conclus entre la France et les divers pays du monde ; ils les font transcrire, une première fois, dans l'ordre géographique, une seconde fois, dans l'ordre chronologique, afin d'éclairer le Conseil, qui devra désormais, sinon conclure, du moins revoir et enregistrer tous les traités. Le même Conseil connaît des difficultés auxquelles donnent lieu les rapports avec les pays étrangers, tient un compte exact des dettes contractées par la France au dehors et de celles qui sont amorties chaque année, prend, en présence du Roi, toutes les mesures nécessaires au payement des émissaires et des pensionnaires que la France entretient à l'étranger. Quant aux déclarations de guerre, s'il les prépare avec le Roi, il ne les vote qu'en assemblée plénière avec le concours des autres conseils.

Le Conseil de la Guerre, qui ne décide rien non plus hors la présence du Roi, doit prendre connaissance des opérations projetées. Il exerce une influence directe sur la composition de l'armée, en relisant et enregistrant les lettres de provision aux charges militaires, et en procédant à l'examen, puis à la réception des officiers pourvus. Il dresse, en présence du Roi, les états de payement des troupes, statue sur les difficultés soulevées par des officiers au sujet de leur commandement et de leur rang, règle les diverses fonctions des chefs, organise la police militaire, demande compte de leur conduite, non-seulement aux prévôts, vice-baillis et vice-sénéchaux, mais au grand maître de l'artillerie, au colonel général de l'infanterie, à l'amiral, aux maréchaux, au connétable, arrête les projets de fortification, et prononce, en dernier ressort, sur les querelles survenues entre gentilshommes et soldats1.

¹ PIERRE CLÉMENT, Portraits historiques, Paris, 1855, in-8°, p. 495, 496, 500.

VI. — La République chrétienne.

Les divers projets de Henri IV contre la maison d'Autriche, désignés sous le nom général du Grand-Dessein, doivent se diviser, dit M. Poirson, en deux parties distinctes. L'un de ces projets appartient à Sully, les autres appartiennent au Roi.

Les projets du Roi, dont nous n'avons pas à parler ici, consistent dans les préparatifs diplomatiques et militaires d'une guerre contre l'Autriche et l'Espagne, et dans la formation d'une coalition contre l'ennemi commun, dominateur de l'Europe, coalition formée par la France disposant de 100.000 hommes et d'une artillerie formidable, 400 pièces, par la Hollande, l'Angleterre et leur marine, par les princes protestants de l'Allemagne, par le duché de Bavière, la Bohême, la Hongrie, les Suisses et Grisons1, Venise et la Savoie, les Morisques d'Espagne. Le Roi de France et ses alliés doivent faire la guerre, et, si la victoire couronne leurs efforts, l'hégémonie de la maison d'Autriche sera détruite, et la France et l'Europe délivrées de ce joug intolérable.

Sully est sans cesse mêlé aux négociations destinées à nouer les alliances, à la préparation des armées ; le Roi et lui ont de continuelles conversations sur ce sujet2. A certains moments, Henri IV semble avoir des doutes sur le succès de cette grande entreprise ; alors Sully lutte contre le Roi et cherche à lui élever l'esprit aux choses pleines de gloire. Sully a une part certaine dans les projets et préparatifs de cette terrible lutte, à laquelle il doit prendre part.

En même temps Sully rêvait une réorganisation complète de l'Europe entière. Grande et généreuse rêverie, qui se réalisera un jour et fera disparaître le dernier reste de la vie sauvage des temps primitifs, noble pensée, noble chimère si l'on veut, mais bien digne d'un esprit élevé et de l'ami de Henri IV. N'aurait-elle pas eu pour résultat de fonder les Etats unis de l'Europe, d'y faire cesser la guerre et de mettre un terme à la domination des hommes de sang qui font couler celui des autres pour la satisfaction de leur orgueil et de leurs ambitieuses folies ?

La République chrétienne devait établir la paix religieuse et la paix politique. L'Europe devait être partagée en 15 Etats, la Moscovie et la Turquie, mises à part, cette dernière puissance devant disparaître un jour. Les Etats ont des religions et des gouvernements différents : il y a six monarchies héréditaires, six souverainetés électives et trois républiques.

¹ C'est en 1604 que commence l'affaire de la Valteline, qui prendra tant d'importance pendant le règne de Louis XIII. Dès lors le comte de Fuentès, gouverneur du Milanais, essayait de forcer les Grisons à rompre leur alliance avec la France et Venise, afin de pouvoir disposer librement de la communication que la Valteline établissait entre le Milanais et le Tyrol, et permettre aux armées espagnoles d'entrer facilement en Allemagne. Bien renseigné par nos agents près les Grisons et la seigneurie de Venise, Sully comprit dès l'origine l'importance de la Valteline et soutint les Grisons. (*Mémoires*, V, 416.)

² SULLY, *Mémoires*, V, 65, 131, 139; VI, 163; VII, 32, 33, 87, 293, 326; VIII, 183, 317 (édit. Petitot.)

³ Les trois religions admises en Europe sont : le catholicisme, le protestantisme et le calvinisme.

Les six souverainetés héréditaires sont : la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Danemark, la Suède, la Lombardie, composée des Etats du duc de Savoie, auxquels on joignait le Milanais enlevé à l'Espagne.

Les six souverainetés électives sont : les Etats du Pape, la seigneurie de Venise, l'empire d'Allemagne, le royaume de Pologne, le royaume de Bohême et le royaume de Hongrie.

Les trois républiques sont : la république Helvétique, la Belgique, l'Italique.

La république Helvétique, dit M. Poirson1, devait comprendre, outre les treize cantons suisses, le Tyrol, la Franche-Comté et L'Alsace. — La république Belgique embrassait les dix-sept provinces des Pays-Bas, en réunissant la Hollande, ou les Provinces-Unies, aux provinces belges2, et en y ajoutant les six pays compris dans la succession de Juliers. — La République ou confédération Italique se composait des républiques de Gênes et Lucques, des duchés de Florence, Mantoue, Modène, Parme et Plaisance, et des petites principautés3.

Les quinze Etats formaient ensemble une grande confédération nommée République chrétienne. Leurs intérêts généraux, tant dans les rapports des uns avec les autres que dans leurs affaires intérieures les plus importantes, étaient réglés par un Conseil général et par six Conseils particuliers. Le Conseil général se composait de 60 députés renouvelés tous les trois ans, nommés par les quinze Etats, et par chacun d'eux en nombre proportionné à son importance politique. Le Conseil général siégeait dans l'une des 17 villes situées au centre de l'Europe et près de la Moselle ou du Rhin, telles que Metz, Nancy, Cologne, Francfort, etc. Les six Conseils locaux, occupés des affaires particulières des Etats placés dans un certain rayon ou cercle, étaient fixés à Dantzick, Nuremberg, Vienne, Bologne, Constance, et dans l'une des villes choisies par les quatre Etats de France, d'Espagne, d'Angleterre et des Pays-Bas.

Le Conseil général devait connaître des propositions également générales, de tous les desseins, guerres et affaires qui importaient à la République chrétienne ; il devait connaître également des appels interjetés dans les affaires judiciaires d'un intérêt majeur. Les efforts des Conseils réunis devaient avoir pour résultats : 1° de prévenir les guerres entre les Etats voisins ; 2° d'empêcher les empiètements et les conquêtes du plus fort et du plus ambitieux ; 3° de faire des règlements et d'établir dans chaque Etat un ordre propre à prévenir la tyrannie du prince, le mécontentement et les révoltes des sujets, et par suite de couper la racine des guerres civiles ; 4° enfin de tarir la source des guerres religieuses, soit extérieures, en expulsant les Turcs de l'Europe, soit intérieures, en établissant la tolérance la plus complète et l'exercice public du culte pour les trois religions catholique, luthérienne, calviniste.

Deux peuples étaient exclus de la République chrétienne, les Turcs et les Moscovites ou Russes : les premiers, comme trop profondément hostiles ; les seconds, comme trop étrangers à la religion et aux intérêts politiques des autres nations de l'Europe. Les personnes et biens des Turcs étaient respectés : on leur donnait le laps d'une année pour opter entre l'un des deux partis ; ou de se

_

¹ Tome IV, p. 107-109.

² C'est-à-dire aux Pays-Bas espagnols, qui comprenaient la Belgique d'aujourd'hui avec nos départements du Nord et du Pas-de-Calais.

³ Voir l'ouvrage de BERGER DE XIVREY, *Tradition française d'une confédération de l'Italie, Rapprochement historique* (1609-1859). In-8°, 1860.

transporter avec leurs biens dans un pays de leur choix, ou d'embrasser la religion du pays qu'ils habitaient.

Quant à la Moscovie ou Russie, en partie païenne, en partie grecque, on remettait à Dieu seul et au temps le soin d'éclairer ses nombreuses nations, comme on attendait que des rapports plus nombreux, des relations plus intimes s'établissent entre elle et les autres peuples de l'Occident, pour la faire rentrer dans le concert de l'Europe.

La paix universelle et perpétuelle, la liberté religieuse pour tous les peuples appartenant aux divers cultes chrétiens, étaient le résultat de l'établissement de la République chrétienne.

Le remaniement général de l'Europe était la condition indispensable pour constituer près de la moitié des Etats confédérés, avec l'étendue de territoire et la nouvelle existence politique qu'on leur destinait.

Les moyens d'action de cette vaste confédération consistaient dans une armée de 273,800 soldats, et dans une flotte de 117 vaisseaux, dont chacun des Etats confédérés fournissait le contingent en raison de son importance.

En présentant à Henri IV, l'an 1607, la première ébauche de ce plan si vaste et si compliqué, Sully y joignait les observations suivantes, qui ne laissent pas le moindre doute, pas la moindre incertitude, sur son véritable auteur.

J'entrerai, dit-il, aux discours qu'il vous a plu quelquefois me tenir touchant l'établissement que vous aviez de longtemps désiré de pouvoir faire, ou à tout le moins tenter, d'une seule forme de république composée de toutes les nations qui réclament le nom de Jésus-Christ dans l'Europe. En la poursuite duquel dessein ayant toujours remarqué de très grandes difficultés, voire impossibilités, j'ai estimé devoir les réduire en quelques chefs principaux, afin d'essayer d'en donner une plus claire intelligence, et par conséquent des expédients propres pour en faire mieux espérer... Quoique tous ces établissements, de prime face (au premier aspect), semblent n'être que pures chimères et imaginations, sans apparences d'aucune solidité en leur subsistance, si oserai-je assurer que si V. M. vit encore dix ans, dans les trois premiers desquels je ne doute point que vous n'ayez réduit toute la Maison d'Autriche dans le seul continent des Espagnes1... je n'estime point qu'il puisse y avoir un seul entre vos associés qui ne prît honte de n'imiter pas votre vertu (courage).

Henri IV reconnut la difficulté d'établir cette grande et magnifique République très chrétienne, toujours pacifique en elle-même, et rejeta dans un avenir lointain ce qui se rapportait à ce projet, si bien que depuis 1607 il n'en est plus question dans les entretiens du Roi et du ministre.

¹ Réduit la maison d'Autriche à ne posséder que l'Espagne.

CHAPITRE X. — DEPUIS LA MORT DE HENRI IV JUSQU'À LA MORT DE SULLY.

1610-1641

Pendant qu'on rapportait au Louvre le corps du Roi, et qu'on y entendait les rires les plus scandaleux, et qu'on y voyait sur beaucoup de visages une gaieté indécente, Sully entendait à l'Arsenal un grand cri : c'étaient madame de Sully et quelques serviteurs qui accouraient auprès de lui en criant : Ah! mon Dieu! tout est perdu! la France est détruite! Sully sortit de sa chambre, tout déshabillé :

Ah! Monsieur, lui dit-on, le Roi est extrêmement blessé d'un coup de couteau dans les flancs : voilà saint Michel qui vous le vient dire et vous apporte le couteau. Lors levant les yeux au ciel, Sully s'écria : Voilà de quoi ce pauvre prince avait toujours appréhension. Ô Dieu! aie pitié et compassion de lui, de nous et de l'Etat, car c'en est fait s'il est mort : et Dieu n'a point permis un si étrange accident, que pour montrer son ire1 et déployer ses vengeances sur la France qui va tomber en d'étranges mains. Baillez-moi mes habillements et mes bottes, que l'on me fasse seller de bons chevaux, car je n'irai point en carrosse, et que tous mes gentilshommes se tiennent prêts pour m'accompagner ; il faut aller voir ce qui en est.

Sully monta donc à cheval pour aller au Louvre. Il était suivi d'une centaine de chevaux, et sa troupe se grossissait sans cesse de tous les serviteurs du Roi.

Passant par les rues, dit Sully, c'était pitié de voir tout le peuple en pleurs et en larmes, avec un triste et morne silence, ne faisant que lever les yeux au ciel, joindre les mains, battre leurs poitrines et hausser les épaules, gémir et soupirer ; et si quelques cris échappaient, c'était avec des élancements si douloureux, que rien ne se saurait représenter de plus affreux et pitoyable ; ensemble chacun me regardait en pitié et ne me faisait que dire : Ah ! Monsieur, nous sommes tous perdus si notre bon Roi est mort !

Passant à la rue de la Pourpointerie, un homme à cheval, à qui je ne prenais pas garde, me jeta un billet entre les mains, où il y avait ces mots : Monsieur, où allez-vous ? aussi bien c'en est fait, je l'ai vu mort ; et si vous entrez dans le Louvre, vous n'en réchapperez pas, non plus que lui. Cet avis me désola tout à fait, et de grosses larmes me sortirent des yeux. Vers Saint-Innocent je rencontrai M. du Jon qui me dit : Monsieur, notre mal est sans remède, Dieu

-

¹ Colère.

en dispose ; je le sais pour l'avoir vu ; pensez à vous, car ce coup si étrange aura de terribles suites. A l'entrée de la rue Saint-Honoré, vers la Croix du Tiroir, l'on me jeta encore un semblable billet au premier.

J'avais bien lors 300 chevaux, et ne laissais pas de m'avancer toujours vers le Louvre, jusques à ce qu'au carrefour des Quatre-Coins, je rencontrai M. de Vitry1, le plus désolé de tous ceux que j'avais encore trouvés, qui me vint embrasser avec des exclamations pitoyables, et me dit : ! Monsieur, on nous a tué notre bon maître malheureusement. C'en est fait de la France, il faut mourir ; et pour moi je suis bien assuré que je ne la ferai pas longue, et fais état de sortir hors de France et n'y rentrer jamais. Il faut dire adieu à tout le bon ordre que vous aviez établi. Mais, Monsieur, où allez-vous avec tant de gens ? L'on ne vous laissera pas approcher du Louvre ni entrer dedans qu'avec deux ou trois ; et comme cela, je ne le vous conseille pas, et pour cause. Il y a bien de la suite en ce dessein, ou je suis bien trompé, car j'ai vu des personnes qui apparemment2 ont bien perdu, mais qui n'ont point la tristesse au cœur qu'ils y devraient avoir ; cela m'a pensé faire crever de dépit ; et si vous l'aviez vu comme moi, vous enrageriez. Pour moi je suis d'avis que vous vous en retourniez; il y a assez d'affaires où vous aurez à pourvoir, sans aller au Louvre.

Ces discours de M. de Vitry, confirmatifs en partie des avis et billets que l'on m'avait baillés, m'arrêtèrent tout court ; et, après quelque petite consultation avec ledit sieur de Vitry et dix ou douze des principaux de ma troupe, je résolus de m'en retourner à l'Arsenal, et d'envoyer vers la Reine, comme je fis, pour m'offrir à la servir, recevoir ses commandements et lui rendre obéissance, et qu'en les attendant j'allais pourvoir à la Bastille, à l'Arsenal, à mon gouvernement, à mes troupes, à l'artillerie, et au reste des affaires qui dépendaient de mes charges...

Comme je fus parvenu à la rue Saint-Antoine, un gentilhomme me vint retrouver de la part de la Reine, qui me priait de venir promptement au Louvre et d'amener peu de gens avec moi, qu'elle avait des choses de grande importance à me communiquer, et que je m'en retournerais aussitôt. En même temps j'eus avis qu'un exempt des gardes et quelques quelques étaient venus aux premières portes de la Bastille, que l'on en avait envoyé d'autres au Temple où étaient les poudres, et chez les trésoriers de l'Epargne arrêter tous les deniers sans m'avoir fait parler de rien. Ces particularités et autres ci-devant dites, et que l'on

¹ Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry, capitaine des gardes, mestre de camp général de la cavalerie légère, mort en 1611. C'est son fils qui brûla la cervelle à Concini.

² En apparence.

me pressait d'aller seul au Louvre, me mirent en quelque doute, et furent cause que je renvoyai le gentilhomme de la Reine pour lui dire que j'avais envoyé vers elle un gentilhomme, lequel ayant ouï (entendu), peut-être changerait-elle de mandement, et partant que j'attendrais réponse par lui et demeurerais ce pendant à l'Arsenal et à la Bastille.

Peu après m'arrivèrent, à un quart d'heure l'un de l'autre, MM. de Montbazon, de Praslin, de Schomberg, de la Varenne, et finalement M. de Béthune, mon frère, tous de la part de la Reine, pour me faire même instance, ce qui augmenta d'autant plus ma défiance. Et enfin je me résolus de n'aller point au Louvre pour ce jour-là, mais m'en aller à la Bastille pour changer de chemise et me mettre au lit, car j'étais si mouillé de sueur et si las, que je ne me pouvais soutenir, ayant été baigné le matin, n'ayant quasi point dîné, et ayant été travaillé excessivement de corps, d'esprit, de douleur et de tristesse, toute la journée.

Je ne partis point de la Bastille, où MM. le Connétable et d'Epernon m'envoyèrent visiter, faire des offres, et conseiller de venir voir, le lendemain, la Reine, laquelle aussi m'envoya encore prier, mais que ce fût avec peu de suite ; à quoi finalement je me résolus.

Le soir même, le Parlement était convoqué, et, sur l'ordre du duc d'Epernon, décernait sans désemparer la régence à Marie de Médicis ; plus exactement il donnait le pouvoir à Concini et à d'Epernon, que le cri général accusait d'avoir fait tuer Henri IV.

Le lendemain Sully alla au Louvre avec sa suite ordinaire de vingt personnes.

Chacun, dit Sully, me rendit beaucoup d'honneur, et particulièrement les archers de la porte, ceux de la garde du corps, les officiers des Sept-Offices, les valets de chambre, de garderobe et de pied, lesquels, à mesure qu'ils me rencontraient, me venaient embrasser, gémir et pleurer, avec des gestes les plus pitoyables qu'il était possible devoir, me criant : Hélas, Monsieur, nous sommes tous perdus ayant perdu notre bon maître. Nous vous conjurons tous, ayant si bien servi le père, de vouloir de même servir ses enfants et ne les abandonner point.

Marie de Médicis reçut le Surintendant avec bonté ; et, ayant fait venir le jeune Roi, Sully le tint embrassé si étroitement qu'on ne pouvait le lui ôter. La Reine lui dit très haut : Mon fils, c'est M. de Sully, il vous le faut bien aimer, car c'est un des meilleurs et des plus utiles serviteurs du Roi votre père ; et je le prie qu'il continue à vous servir de même. En conséquence Sully conserva ses charges et continua à prendre part au gouvernement de la Régente. Sully essayait de rester au pouvoir par ambition et par le désir qu'il avait d'être encore utile à l'Etat ; mais la réaction qui éclata immédiatement contre la politique et toutes les idées de Henri IV lui montra combien son rôle allait être impossible à la Cour, au milieu de toutes les intriques et de toutes les haines qui l'entouraient.

L'armée de Champagne fut licenciée ; mais, pour conserver quelques apparences, on envoya une dizaine de mille hommes sous les ordres du maréchal de la Châtre, ancien ligueur, et du duc de Rohan, gendre de Sully, se joindre à Maurice de Nassau et au prince d'Anhalt, qui assiégeaient Juliers depuis trois semaines avec 30.000 hommes. Le 1er septembre, la ville capitula sans avoir reçu le moindre secours de l'Autriche, preuve infaillible de la faiblesse de l'Autriche et des succès assurés que devaient avoir Henri IV et ses alliés.

Juliers pris, Marie de Médicis déclara à Sully que la politique du feu Roi allait être abandonnée et remplacée par une réconciliation complète avec l'Espagne; le jeune Roi devait épouser l'infante Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et une des filles de Henri IV, Elisabeth, devait épouser le prince des Asturies, fils et héritier de Philippe III.

Toute-puissante et entièrement dirigée par l'ambassadeur d'Espagne et Concini, Marie de Médicis licencia l'armée de Lesdiguières et abandonna notre allié le duc de Savoie, qui, pour se faire pardonner d'avoir eu la pensée de s'emparer du Milanais, fut obligé d'envoyer son fils à Madrid demander pardon à genoux au roi d'Espagne, d'avoir été l'allié de la France. Dès lors, en toute circonstance, les intérêts de la France furent constamment sacrifiés à ceux de l'Espagne et de l'Autriche, jusqu'à l'arrivée de Richelieu au pouvoir.

Sully résolut de se retirer ; mais sa femme, son fils et son gendre blâmèrent cette résolution, et il eut la faiblesse de leur céder, faiblesse blâmable, bien qu'il leur ait dit : Eh bien, vous voulez donc que je me sacrifie pour le public et pour mes parents et amis, car je vois bien que vos intérêts vous font tenir tous ces langages pleins de vanité. Je le ferai, puisque vous m'en conjurez tant ; mais vous vous souviendrez que ce sera avec peu d'utilité et d'avantage pour vous tous, et beaucoup de hontes, de ruines et de fâcheries pour moi.

En effet, Concini ne tarda pas à dire, en mauvais français et d'une voix aigre, à l'un des secrétaires de Sully :

Comment, Monsieur Arnaut, M. de Sully pense donc encore gouverner les affaires de France comme du temps du feu Roi ? Or, c'est ce qu'il ne doit nullement espérer ; car la Reine étant reine, c'est à elle de disposer de tout, et je ne lui conseille pas de rien entreprendre sans sa volonté. Et quant à ma femme et à moi, nous n'avons besoin de l'aide ni de la faveur de personne pour obtenir des biens et des honneurs ; car S. M. nous affectionne pour l'avoir bien servie, et nul ne saurait empêcher les gratifications dont il lui plaira d'user en notre endroit ; et si M. de Sully désire quelque chose, il aura plus de besoin de notre assistance que nous de celle qu'il nous offre. Et s'il savait les poursuites qui se font, il nous rechercherait plus qu'il ne fait, n'y ayant prince ni seigneur à la Cour qui ne nous soit venu voir, réservé lui et un autre.

Un Concini parler ainsi de Sully!

Le désordre des finances était redevenu ce qu'il était au début du ministère de Sully : les princes, les grands, Concini et ses amis ou partisans, recevaient de Marie de Médicis d'énormes pensions, des gratifications, de l'argent pour payer leurs dettes ; les impôts, le trésor de la Bastille, étaient livrés à toutes les cupidités. Le Chancelier avait conservé les sceaux du feu roi et s'en servait pour

sceller et faire passer comme approuvées par Henri IV toutes ces folles et scandaleuses dépenses.

Pendant le voyage de Louis XIII à Reims pour la cérémonie du sacre (17 octobre 1610), Sully obtint de la Reine la permission d'aller visiter ses châteaux ; il tomba malade à Montrond, et, à sa convalescence, il composa deux grandes pièces de vers : *Parallèle de César et de Henri le Grand* et *l'Adieu de Monseigneur le duc de Sully à la Cour*, dont il est bien difficile de citer quelques vers.

A ce moment, Sully était décidé à se retirer de la Cour et à se démettre de sa charge de surintendant des finances. Marie de Médicis lui écrivit, et le fit revenir sur sa décision en lui envoyant sa femme, son fils et son gendre, toujours opposés à son départ. Sully aurait mieux aimé se défaire de ses charges, afin d'en tirer une grande et immense somme, qu'il aurait envoyée par tiers en Suisse, à Venise et en Hollande, pour y faire sa retraite, en cas de persécution contre les Huguenots, qu'il tenait, disait-il, pour infaillible. Il céda encore une fois et revint à Paris. A son retour, la Reine l'accueillit avec bon visage et bonnes paroles ; mais Concini n'avait pas dit le dernier mot.

Toute la Cour était venue à l'Arsenal, faire visite au Grand-Maître.

Le sieur Conchine fut trois jours, dit Sully, sans me venir voir, s'attendant que je le viendrais visiter, comme faisaient tous les autres, ou pour le moins enverrais vers lui l'assurer de ma bienveillance, et le remercier de ce que la Reine m'avait écrit et fait solliciter tant instamment de revenir à la Cour ; car il m'avait fait sentir par les sieurs Zamet et d'Argouges, que lui seul avait été cause que la Reine en avait ainsi usé, estimant que je lui en reconnaîtrais avoir l'obligation. Mais voyant qu'il n'avait nulles nouvelles de ma part, il me vint voir, non sous prétexte de me venir visiter, comme il ne mangua pas de me le faire bien entendre — car si je tenais bien ma gravité, il faisait encore plus valoir sa faveur —, mais pour me parler des affaires de la charge de premier gentilhomme de la Chambre, de l'augmentation de ses pensions que la Reine voulait qui fussent mises sur l'Etat, comme les avait M. de Bellegarde, et d'un don sur les officiers des gabelles de Languedoc, duquel j'avais obtenu un brevet dès le temps du feu Roi ; de quoi néanmoins je ne lui fis aucune mention.

Mais, quoi qui se passât, ses procédures, son langage et ses demandes ne m'agréèrent pas plus que firent à lui mes répliques, surtout lorsque m'ayant parlé de m'accommoder aux volontés de la Reine, sans y interposer aucunes longueurs ni difficultés, je lui répondis que j'obéirais volontiers à tous ses commandements, èsquels le service du Roi, le bien de l'Etat, le soulagement du peuple, mon honneur et ma conscience se trouveraient joints ensemble. Après quelques autres propos pleins de froideurs et de retenue des deux côtés, nous nous séparâmes assez mal édifiés l'un de l'autre ; lui, reconnaissant bien que mon humeur ne serait pas accommodante à ses fantaisies, et moi, jugeant qu'il en aurait de bien étranges et puissamment autorisées, que ses espérances passaient au delà même de

l'excès, et qu'il serait difficile de leur donner aucunes bornes ; qui furent à peu près les propos que j'en tins à Madame ma femme lorsqu'il s'en fut allé.

Le lendemain de cette visite, la Reine était toute changée : sa froideur à l'égard de Sully contrastait avec l'accueil des jours précédents. Bientôt elle accorda, à la demande de Concini, tout ce que Sully faisait refuser dans le Conseil. Il était impossible, dans ces conditions, de conserver plus longtemps la direction des finances, et Sully se retira en janvier 16111. Il renonça à ses charges de surintendant des finances, de capitaine de la Bastille, et de capitaine de la compagnie des gendarmes de la Reine ; mais il garda toutes les autres2. Le 27, Louis XIII agissant au nom de sa mère, accordait à Sully une somme de 300.000 livres (1.800.000 francs) en récompense des grands et recommandables services rendus au défunt Roi... et à cet Etat, durant une longue suite d'années. Sully quitta Paris pour se rendre à son château de Sully. Son départ fut une sorte de triomphe. Il était suivi de plus de 300 gentilshommes3.

La victoire de Concini et la retraite de Sully n'avaient pas satisfait le cabinet de Madrid. Sur l'ordre de Philippe III, l'ambassadeur d'Espagne demanda à Marie de Médicis de faire arrêter le ministre de Henri IV et de le faire juger !

En se retirant, Sully avait adressé à la Régente une longue lettre apologétique4 très fière, dont le début mérite d'être lu :

Madame, entre toutes les conditions honorables d'un gentilhomme français, j'ai toujours estimé avantageuse celle d'être employé aux affaires importantes de sa patrie, de les administrer heureusement et obéir au commandement de son prince. Durant plusieurs années, j'ai conduit les principales de cet Etat avec un succès non espéré ; je les ai portées, sous mon Roi, d'un profond abîme de misères au comble de toute gloire. Aujourd'hui, Madame, j'obéis aux désirs et aux volontés expresses de V. M.; je remets entre ses mains les deux plus belles marques qui me restent des bienfaits et du ressentiment de mon bon maître : la Bastille et les Finances. Je les ai possédées durant sa vie, je les vous rends après sa mort, et me contenterai que les effets de mes services demeurent à jamais gravés dans le cœur de vos peuples. Un autre, moins fidèle que moi, remplirait toute la France de ses plaintes ; mais ma dévotion perpétuelle envers le lieu de ma naissances tient ma langue muette, et me fait plutôt chercher en mon incapacité seule qu'en toute autre considération, la cause d'un si grand changement.

-

¹ Les 24 et 26 janvier. — Héroard (II, 51) nous fait savoir que Louis XIII fut étonné d'apprendre qu'on avait enlevé les finances à Sully.

² Grande maîtrise de l'artillerie, Grande voirie, surintendance des fortifications, gouvernement du Poitou. Voir FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*, p. 42. (Collection Michaud et Poujoulat.)

³ THOMAS, Eloge.

⁴ Elle se trouve dans le Mercure françois, t. II, p. 6, année 1611.

⁵ La France.

Un des plus illustres contemporains de Sully, le cardinal de Richelieu, en parlant, dans ses Mémoires, de la chute du Surintendant, se contente de dire sèchement : On a vu peu de grands hommes déchoir du haut degré de la fortune sans tirer après eux beaucoup de gens ; mais, la chute de ce colosse n'ayant été suivie d'aucune autre, je ne puis que je ne remarque la différence qu'il y a entre ceux qui possèdent les cœurs des hommes par un procédé obligeant et leur mérite, et ceux qui les contraignent par leur autorité.

Henri Martin1 a écrit sur la retraite de Sully une page plus juste et plus belle : Sully ne se résigna pas de longtemps à la retraite absolue, seule digne de lui, mais si difficile à l'homme pour lequel les affaires publiques sont devenues une seconde vie : il tenta plus d'un effort, sans éclat et sans succès, pour agir encore sur les destinées de la France, avant de se résoudre à ensevelir ses souvenirs et ses ennuis dans ses châteaux solitaires de Rosny, de Sully, de Villebon. C'est un douloureux spectacle que celui d'un grand homme, encore plein de verdeur et de sève2, condamné par la fatalité des circonstances à une mort anticipée. Sully vit abaisser et désorganiser la France sans pouvoir la défendre. Il la vit plus tard se régénérer sans pouvoir prendre part à sa régénération ; il vit un autre réaliser en partie les plans qu'il avait rêvés, recueillir la gloire qu'il avait espéré partager avec son grand Henri ; il se survécut trente ans à lui-même, trente ans d'une existence pareille à celle de ces tristes ombres d'Homère, qui regrettent toujours la vie sans pouvoir revivre3.

Sully ne prit aucune part aux soulèvements des princes et des grands contre l'odieux gouvernement de Concini, ni à la révolte des Huguenots en 1615. Son gendre, M. de Rohan, fut au contraire l'un des plus actifs parmi ceux qui prirent les armes.

Le gouvernement de Concini et de Marie de Médicis n'était pas seulement devenu intolérable à la noblesse, mais à Louis XIII lui-même, tenu en chartre privée, comme un prisonnier, entièrement à l'écart des affaires et annulé autant qu'il était possible de le faire. L'année 1617 allait enfin voir arriver le terme de la captivité du jeune Roi.

On lit dans Saint-Simon4, à propos des âmes viles et mercenaires qui gouvernaient Marie de Médicis :

Leur intérêt fut donc suivi en tout par une princesse qui ne se défiait point d'eux, qui n'était contente qu'avec eux, qui ne voyait et ne se conduisait que par eux. Leurs désirs les plus ardents étaient de la voir veuve et régente pour régner euxmêmes sous son nom et avec une autorité qui mît à couvert celle qu'ils comptaient bien d'usurper, et tous les usages qu'ils se proposaient d'en faire pour s'enrichir et dominer à découvert.

¹ Tome XI, page 23.

² Quand il quitta la Cour, Sully venait d'accomplir sa cinquantième année.

³ M. Berthold Zeller doit publier prochainement un Mémoire fort intéressant sur la partie de la vie de Sully et de son administration pendant la régence de Marie de Médicis. Rédigé surtout d'après les correspondances inédites des ambassadeurs vénitiens et florentins, ce Mémoire fait connaître les détails des intriques, des cabales et des alliances, au milieu desquelles Sully se débattit avant de se décider à quitter définitivement le pouvoir.

⁴ Parallèle des Trois Rois, p. 7 et suivantes. Le duc de Saint-Simon tenait les détails qu'il nous donne, de son père, qui fut pendant longtemps le favori de Louis XIII.

Pour arriver à ce but et jouir tranquillement de leur fortune, il fallait à cette Régente un fils qui n'eût que le nom de Roi, et dont la majorité ne troublât point leur puissance. Aussi fut-il élevé avec les précautions les plus convenables à remplir leurs vues, et conséquemment les plus nuisibles au jeune prince. On le laissa croupir dans l'oisiveté, dans l'inutilité, et dans une ignorance si parfaite de tout, qu'il s'est souvent plaint à mon père, dans la suite, en parlant de son éducation, qu'on ne lui avait pas même appris à lire. On eut soin d'écarter toute la Cour de lui. C'était un crime si connu et si redouté d'approcher seulement de son appartement, qu'il n'y voyait que quelques valets bien choisis par ceux de sa mère, et qu'on changeait dès l'instant que les inquiétudes de ceux qui gouvernaient la Reine en prenaient le plus léger ombrage. M. de Luynes fut l'unique courtisan qui put avoir leur attache pour amuser l'ennui du Dauphin1, toujours enfermé dans son appartement, et qui eut assez d'adresse pour se maintenir dans la liberté de l'approcher. Ils ne craignaient ni ses alliances ni ses établissements ; il eut la souplesse de les rassurer sur son esprit et sur l'usage qu'il en pourrait faire ; il fut ainsi très longtemps l'unique ressource du jeune prince dans sa réclusion et les duretés sans nombre qu'il éprouvait. Il serait surprenant que Luynes n'en eût pas profité, lui qui y avait tourné toutes ses vues, et qu'il n'eût pas saisi l'esprit et le cœur d'un enfant à qui on laissait à peine voir le jour, et qu'on ne s'appliquait qu'à abattre par la solitude, l'ignorance et la plus austère contrainte et captivité, dont Luynes était le seul qui l'approchât et qui inventait des amusements d'oiseaux et de voleries pour lui faire passer le temps dans cette espèce de prison...

Le Roi sacré, majeur et marié, n'en devint ni plus libre ni plus instruit. Il était souvent refusé de la permission de s'aller promener. Le maréchal d'Ancre l'envoyait faire taire quand il lui faisait trop de bruit au-dessus de sa chambre, et il fallait obéir sur-le-champ, ou être maltraité après de la Reine, sa mère, jusque-là qu'elle lui donna un jour un soufflet ; et c'était sans cesse des choses aussi difficiles à supporter, sans être jamais mêlées de la moindre douceur, ni de la plus légère liberté. Luynes même ne pouvait l'entretenir tête à tête que les soirs quand il se mettait au lit, sous prétexte de l'endormir. Ce fut là aussi où il le fit résoudre de s'affranchir et de régner, en arrêtant le maréchal d'Ancre et en éloignant pour un temps la Reine-Mère. Luynes avait pris toutes ses mesures secrètes pour profiter de l'état insupportable où le Roi était réduit, et de la haine publique que ces étrangers et le mauvais gouvernement de la Reine leur avait attirée par leur insolence et leur tyrannie. Il attendit en habile homme que tout son dessein fût bien arrangé pour le proposer au Roi. C'était le tirer de prison pour le faire monter sur le trône.

Saint-Simon nous donne le tableau de la séquestration. Le marquis de Montpouillan, l'un des fils du maréchal de la Force, et auquel il était permis depuis quelque temps de voir le Roi, parle à plusieurs reprises, dans ses *Mémoires*², des desseins qu'avait Concini et qui alarmaient en quelque façon le Roi et le tenaient en peine, ainsi que ces messieurs de Luynes. Sully va nous apprendre en quoi consistaient ces desseins de Concini, et combien le Roi avait raison de les redouter.

1 Saint-Simon se trompe : le tableau qu'il fait ne s'applique pas à la vie du Dauphin, mais à la vie de Louis XIII pendant la régence de sa mère. Les Mémoires du marquis de Montpouillan le confirment complètement.

² Imprimés dans le tome IV des Mémoires du duc de la Force.

Le 15 avril 1617, Sully, étant dans son gouvernement du Poitou à l'abri des atteintes de Concini, écrivit à Louis XIII une lettre non signée. Il engageait S. M. à avoir la résolution nécessaire pour se remettre en liberté et sortir de servitude, résolution nécessaire, car ceux qui le tenaient prisonnier ne pouvaient rebâtir une nouvelle minorité que par sa mort, qu'il annonce au Roi. En effet, Louis XIII tué, comme son père, la couronne passait à Gaston, frère de Louis XIII, alors seulement âgé de neuf ans : Marie de Médicis redevenait régente, et Concini restait le maître du pouvoir1. Il faut lire cette lettre malgré sa longueur et son style quelquefois difficile ; elle éclaire la situation et fait grand honneur à Sully, serviteur énergique et dévoué du fils, comme il l'avait été du père.

LETTRE ADRESSÉE À LOUIS XIII CONTRE LE MARÉCHAL D'ANCRE ET SA FEMME.

Sire, la connaissance ni le nom de celui qui a eu la vertu2 et la générosité que d'oser écrire à V. M. royale, avec hardiesse et franchise, ne vous est point si nécessaire, qu'il sera utile à vous et à tout votre royaume d'examiner bien particulièrement les vérités contenues en cette lettre, de peser dignement les raisons qui vous y sont déduites, d'appréhender, pour les prévenir, les misères et calamités qui vous y sont dénoncées, et d'avoir un esprit absolument résolu d'appliquer les remèdes convenables qui vous y sont proposés.

Pareils avertissements, Sire, ne vous ont point été sans cause tant de fois réitérés, ni ne vous sont point de présent prématurément donnés ; car les extrêmes maux sont à la porte, et le péril gît au retardement du médecin, comme il appartient à la prudence d'un magnanime roi. Ces avis, Sire, ne procèdent point des fantaisies d'un esprit mélancolique, dépité ou ulcéré pour son particulier, mais du propre devoir à quoi s'est ressenti obligé un très loyal et ancien serviteur de votre personne et de votre Etat, qui mérite, pour son intelligence et son expérience, d'être attentivement écouté.

Telles dénonciations ne sont point et ne doivent être prises pour pures inventions, prédictions et divinations abusives, fondées sur des sciences curieuses et pleines d'erreur, mais seront trouvées par les événements vraies prophéties, appuyées sur un jugement très judicieux, et sur des conjectures infaillibles sur la multiplicité des prodiges passés, dont l'acte le plus furieux a été l'exécrable parricide commis en la personne de notre auguste monarque, sans que nul ait encore osé en rechercher la cause ni les auteurs certains.

Ceci est encore appuyé d'une multiplicité d'exemples et de raisons, lesquelles ne laissent guère en erreur ceux qui les conjoignent ensemble, et sur la connaissance que chacun a des qualités, dessein et procédures de ceux qui ont usurpé

-

¹ Luynes apprit que Concini devait aussi le faire tuer. (SULLY, *Mémoires*, édit. Petitot, IX, 193.)

² Le courage.

l'administration des affaires et autant d'empire souverain sur les personnes et les volontés de Vos Majestés, qu'il leur sera besoin de prudence, d'industrie et de résolution pour se remettre en liberté et développer (sortir) de la servitude où ils vous ont réduit ; car ils ne vous découvriront jamais avoir le désir de ce faire, qu'ils n'aient essayé de rebâtir par votre mort une nouvelle minorité1, ou user de quelque autre artifice qui leur redonne autant d'années de tyrannie à exercer qu'ils en ont eu ci-devant : voire leurs actions donnent une violente présomption qu'ils ne s'arrêteront pas là ; car tant d'intelligence et de conseils secrets avec l'ambassadeur d'Espagne ne se sauraient si longtemps continuer sans quelque participation du vieux dessein des Espagnols, auquel ils se sont reconfirmés plus que jamais par la terreur en quoi les ont tenus les armes et les vertus du feu roi votre père ; en laquelle désirant éviter de retomber à l'avenir, leur expédient plus certain est d'exterminer toute la lignée royale, afin de s'approprier la France, ou pour le moins la disperser en tant de roitelets, qu'ils n'aient plus sujet d'en appréhender la grandeur, la richesse et la valeur, suivant le dire de l'empereur Charles V, lequel oyant que l'on l'accusait de haïr les rois de France, répondit que c'était tout le contraire, car il les aimait tant, que pour un seul qu'il y en avait, il voudrait qu'il y en eût vingt. Auquel dessein ils ont porté, quoiqu'à regret, l'esprit de notre Saint-Père, l'avant circonvenu sous ces espérances spécieuses, mais impertinentes et de succès impossible, qui sont de lui céder le royaume de Naples, et de détruire tous les hérétiques de la chrétienté, pourvu qu'avec les armes spirituelles et temporelles il lui aidât à s'approprier la couronne de France.

J'ai honte, Sire, d'user de tant de paroles pour vous persuader des choses si visibles, et crois employer autant de temps inutilement que j'en consomme à rechercher des raisons pour vous faire croire mes avis et suivre mes conseils. Car, si dans les cœurs magnanimes des grands rois il se trouve des aiguillons plus puissants et pleins d'efficace que la gloire, l'honneur et les triomphes, celui de remédier au salut de votre personne et de votre Etat, et l'avantage que vous avez d'être fils du plus grand prince, du plus grand homme d'Etat et du plus grand capitaine de tous nos siècles, vous doivent servir d'une très forte induction pour mettre la main à la guérison des maux présents, et prévention de ceux qui nous menacent : lesquels sont d'autant plus déplorables qu'ils ont pour principales causes de si faibles auteurs et ridicules instruments...

Après avoir déploré que les haines et les jalousies des grands, et leur lâcheté, aient laissé croître et enraciner une si mauvaise plante et détestable engeance,

_

¹ La lettre de Sully est du 15 avril, — Concini était tué le 27.

après avoir déploré l'élévation excessive et inouïe d'un maraud d'étranger, dans lequel et sa femme sont rassemblés tous les vices, Sully continue :

Et néanmoins, cet homme et cette femme, ainsi faits et ainsi conditionnés, ont tellement abaissé les uns, corrompu les autres, par l'entière disposition qu'ils ont de toutes les charges et trésors de France, emprisonné, banni, affaibli et intimidé le reste, qu'il ne leur manque plus, pour se voir en réelle possession de la royauté, que le titre et le nom d'icelle; à quoi ils sont aspirants par degrés, puisque l'espérance, non plus que l'apparence, ne leur dénie point absolument le succès, croyant avec quelque raison qu'il y avait bien plus loin de la condition la plus vile, honteuse et abjecte qui se puisse imaginer, en laquelle leur naissance les avait soumis, au degré d'extrême hautesse où ils sont maintenant constitués, qu'il n'y a d'icelui (degré) à obtenir le nom de Roi, sinon pour eux, au moins pour tel qu'il leur plaira.

Et sur ce fondement sont-ils favorisés, soutenus et portés d'Espagne, qui tient pour infaillible la translation de la monarchie française en leur main, ou du moins une séparation d'icelle en tant de roitelets et de tyranneaux que leurs divisions inévitables lui ouvriront peu à peu le chemin pour y parvenir. Sur lequel (chemin), qui considérera bien l'état passé et présent des affaires de France, il jugera qu'ils ont déjà fait un grand progrès ; car il y a quarante ans, ou environ, que nous pouvions compter douze ou quinze princes de la maison royale, la plupart en âge de maturité, pleins de courage, d'esprit et d'expérience. Nous pouvons encore nombrer d'autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et seigneurs qualifiés, qui les égalaient en suffisance et vertu, plus de cinquante ou soixante, tous capables de servir leur patrie et d'en empêcher l'usurpation : au lieu qu'après la mort de notre grand Roi, qui seul les valait tous ensemble, et lequel, s'il eût vécu, abattait pour toujours la tyrannie d'Espagne, nous avons été réduits à trois enfants et deux hommes faits, de la lignée royale, dont un de chaque qualité, non sans soupçon de maléfice, ont déjà fait place à leur dessein ; un autre est mis aux ceps1, fort proche de même péril, et les deux autres consistent, Sire, en monsieur votre frère, qui est si bas d'âge, qu'ils en peuvent disposer à leur mode, et en Votre Majesté, qu'ils tiennent comme esclave et prisonnière.

Car, quelle différence y a-t-il entre les murailles de la Bastille, qui empêchent M. le Prince de sortir, ou les gardes qu'ils vous baillent à leur dévotion, qui ne vous laissent autre liberté que celle qui tourne à leur établissement ? Et quelle différence y a-t-il entre M. le Prince, que l'on ne laisse communiquer, écrire, ni recevoir lettres de personne, ou de V. M., à laquelle on cache toutes les lettres d'importance qui

¹ Le prince de Condé, mis à la Bastille en 1616.

lui sont adressées, lui empêche-t-on d'en écrire ni recevoir sans permission, ni de parler à qui que ce soit d'affaires qui touchent le rétablissement de votre autorité royale, de vos affaires et de votre Etat ?

Et si quelqu'un s'enhardit de ce faire, il est assuré d'un prompt bannissement et d'une persécution continuelle, voire en péril de mort, comme s'il n'y avait plus autre crime que celui de vous bien servir et d'avoir pitié de la France ; laquelle est d'autant plus déplorée que la Reine votre mère, de laquelle seule elle pourrait attendre sa délivrance, est tellement assujettie par leurs charmes et ensorcellements diaboliques, qu'elle ne voit que par leurs yeux, n'ouït que par leurs oreilles, ne parle que par leur bouche, ne respire que parleurs mouvements. Voire l'on éprouve que le courage altier, et cette fierté qui lui est tant naturelle, n'est à leurs regards que douceur, patience, humilité, voire subjection et servitude. L'on voit que l'esprit de S. M., lequel naturellement est si arrêté, si inflexible, inexorable et en toutes ses volontés que ses premières imaginations lui font concevoir, à l'endroit de ces gens-là, est changeant, léger, volage, mobile, comme virant et mouvant à tous les vents de leurs volontés, quelque divers, violents et tyranniques puissent-ils être.

Et quant aux autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, grands seigneurs du royaume, Cours souveraines, Corps du clergé, des villes, communautés et officiers qui en dépendent, ils se sont jusques à présent montrés si déloyaux les uns envers les autres, si désireux de faire leur profit particulier aux dépens de V. M., de l'Etat et de leurs plus intimes amis, ou sont tellement faillis de courage et appréhensifs d'être trahis et abandonnés du reste, que chacun aime mieux s'exposer à une infamie perpétuelle, et quelque peu moins de persécution présente, dont les douleurs sont flattées sous le titre qu'elles sont communes à tous, que non pas pour acquérir une gloire éternelle, devancer ses compagnons en aucune action vertueuse (courageuse) qui peut être sujette au moindre péril particulier.

Tellement que, par ignorance ou nonchalance, nous voilà réduits à ne rien espérer que malheurs sur malheurs, et enfin une entière désolation et perdition : car, n'est-ce pas chose effroyable, que réservé la Reine votre mère, qui est charmée, Conchine, sa femme, Barbin et Mangot1, qui disent que tout va bien (et encore le dernier parlerait autrement s'il osait), il n'y a personne qui ratiocine2 tant soit peu, qui ne die, qui ne crie et qui ne croie tout le contenu de cette lettre. Les marchés, les foires, les églises, les palais, les

¹ Ministres.

² Raisonne.

auditoires1, les assemblées générales et particulières, les lieux publics, la cour du Louvre, les salles, chambres et cabinets du Roi, des Reines et des Enfants de France, voire les trois Etats de cette monarchie retentissent de ce bruit.

Chacun crie que V. M. est mal nourrie, réduite en servitude ; bref que toutes les lois, constitutions, libertés et franchises du royaume sont perdues ; voire crie tout haut ce que ce papier vous dénonce ; et néanmoins nul n'a le courage ni de vous le dire comme il faut, ni de vous proposer les remèdes qu'il convient appliquer à tant de maladies. Car, étant fils du plus grand Roi, du plus grand homme d'Etat et du plus grand chef de guerre qui ait jamais fleuri entre les humains, il ne vous saurait avoir laissé si peu de désir de gloire pour vouloir régner seul, si peu de prudence pour conduire utilement les affaires, et si peu de courage pour vaincre vos ennemis et vous tirer d'entre leurs mains, que vous n'ayez assez de toutes ces vertus pour les employer à votre délivrance, à exécuter ce qui vous sera conseillé sur ce sujet, et à vous jeter à propos en lieu de sûreté pour votre vie, et de facile accès pour vos bons sujets et serviteurs qui soupirent journellement après une telle occasion ; laquelle arrivant, vous serez émerveillé du nombre infini de gens de bien qui accourront à votre première voix, et ne trouverez autre difficulté en tout cela qu'en une absolue résolution, et au secret du jour, du temps et du lieu de l'exécution, et au choix des personnes qui y devront participer : car si ce dessein vient à la notice (connaissance) de ceux qui sont dénoncés, il n'y a sortes de violences et maléfices qu'ils n'exerceront contre votre personne, votre autorité et ceux qui auront été proposés pour vous y servir, n'ignorant point que votre liberté tire en conséquence nécessaire leur prison ; l'établissement de vos affaires, la destruction des leurs ; la validité des lois, des châtiments exemplaires de leurs crimes ; et la sûreté de votre domination, des supplices rigoureux en leurs personnes, qui ôtent l'audace à tous autres d'entreprendre et l'espérance de parvenir à ce qu'ils ont osé attenter, qui est d'autant plus effroyable qu'il est sans exemple.

Je n'ignore point, Sire, qu'il se rencontrera de ces esprits envieux et contredisants, qui, ne faisant ni ne disant jamais rien qui vaille, ont accoutumé de mépriser et trouver mauvais toutes les actions et paroles d'autrui, lesquels essayeront de vous faire avoir cette lettre désagréable, ou la supprimeront, de peur que V. M. n'en tire les fruits qui lui seraient utiles, ou blâmeront le style, les avis et les conseils ; l'accuseront de redites en plusieurs points, et surtout en invectives contre les Espagnols, Conchine et sa femme, lequel dernier point j'ai aussi bien reconnu, en écrivant, qu'ils sauraient faire en accusant ou récriminant.

¹ Tribunaux.

Mais il m'est arrivé comme à ceux qui ayant une humeur superflue en excroissance maligne qui s'est tuméfiée, laquelle pour ne pouvoir suppurer ni s'écouler, s'est envenimée et enflammée. de sorte au'elle d'excessives douleurs, aux nouveaux et élancements desquelles ils mettent la main sur la partie offensée, éclatent en mêmes cris contre mêmes causes. Et qui doute aussi que moi et tout bon Français qui a du jugement, lequel voit ces trois créatures avec leur Barbin et Luçon1 régir tout le royaume, présider aux Conseils d'Etat, disposer des dignités, armes et trésors de France, et tenir Vos Majestés en servitude et comme esclaves de leurs fantaisies, ne tienne cela pour un prodige et une excroissance pestiférée en l'Etat, excessivement envenimée, laquelle, ne pouvant être réduite à la boue et jetée hors du corps de l'Etat, cause toutes ces cuisantes douleurs ; lesquelles m'ont ainsi fait réitérer mes cris et mettre si souvent la main sur ces aposthumes enflammées à la destruction de nos Rois, de la lignée royale, de tous les bons Français, voire de la couronne entière. Tous lesquels, s'ils avaient rien réservé2 de la générosité de leurs ancêtres, ne jetteraient qu'un même cri, et tellement uniforme, qu'il serait suffisant pour jeter hors de cette vie, ou au moins du royaume, ces abominables chancres qui le vont gangrenant.

N'est-ce donc pas une chose monstrueuse et lamentable de voir que chacun reconnaît toutes ces vérités, le crie bien haut, juge, voire même déjà ressent que la vertu et liberté française s'en vont entièrement opprimées, la monarchie ailleurs transférée, la justice anéantie, le droit subverti, et que le crime le plus capital du temps présent, c'est d'être bon Français, homme vertueux, capable de bons services et désireux de rétablir vraiment et absolument l'autorité rovale en votre personne seule, sans que vos volontés et mouvements aient autre dépendance que celle de votre bon naturel et vertueuse inclination? Et néanmoins, les peuples, villes et communautés, officiers subalternes, voire les Cours souveraines, les corps de la noblesse et du clergé, sont tellement fascinés de ce nom de Roi, dont ces gens font une fausse parade pour véritablement l'exterminer, et sont frappés d'un tel esprit d'étourdissement et d'avarice, et portent à l'avancement des uns des autres telle envie et jalousie ; les haines pour la diversité des religions s'en vont de sorte fomentées, et les aigreurs d'icelles, amorties par le feu Roi votre père, revêches, qu'ils aiment mieux se manger, ronger et consommer entre eux, et s'opposer à leur propre repos, qu'au progrès de ces pestes d'étrangers qui les tiennent à la gorge et sont prêts à les étrangler, avec un tel et si désordonné appétit de vengeance, pour avoir reconnu

1 Richelieu, évêque de Luçon.

² Conservé quelque chose.

que quelques princes et grands du royaume avaient consulté pour se défaire de Conchine, qui est résolu de ne laisser jamais poser les armes en France, tant que votre mère la Reine la régira, qu'il n'ait détruit et fait mourir tous les princes et personnes qualifiées de l'Etat, afin d'établir sa valetaille, et ne laisser nul esprit ni homme assez puissant pour lui contester l'usurpation de l'Etat, ou la translation d'icelui en la main des Espagnols.

Ce qui est d'autant plus déplorable qu'il est de plus facile remède, n'y ayant quasi qu'à le vouloir et l'entreprendre, ou par votre absolu commandement, ou par l'uniforme consentement de quelques personnes puissantes et ulcérées, dont il n'y a pas manque en France, ou par quelque esprit généreux résolu à la délivrance de son prince et de sa patrie, étant certain qu'après le coup il sera loué et applaudi de tous.

Or, l'excès de notre turpitude et désolation est d'autant plus effroyable, qu'il n'était jamais tombé en l'imagination d'aucun que, après une perte tant épouvantable, reçue par vous et par toute la France, en l'assassinat cruel du feu Roi votre père, après tant de hontes et spoliations pleines d'opprobres, que les plus vertueux et capables personnages ont souffertes depuis ce temps, il restât plus rien d'exécrable et horrible à exercer, ni que dans les plus profonds abîmes des malices spirituelles, ni sous les révolutions secrètes des plus malignes influences, ni dans les plus noirs cachots de la mauvaise fortune, il y restât chose plus détestable que ce que la France avait enduré. Mais par ce que le succès des choses et la notice plus visible de leurs pernicieux desseins nous dénonce et fait conjecturer, les plus énormes calamités s'en vont à leur période, et prêtes à passer de nous à notre postérité, laquelle, encore qu'elle lise dans les histoires, et antiques et modernes, d'étranges et horribles mutations, subversions et désolations, sine trouvera-t-elle rien de semblable à celles qu'elle éprouvera, et que nos perfidies et lâchetés lui auront laissées en héritage, sans y laisser lieu de remède.

Les siècles passés nous fournissent bien plusieurs exemples assez tragiques, funestes et pleins de manie et forcenerie, pendant les interrègnes, gynocraties1, mairies du palais, changements de lignée et débilités d'esprit de nos souverains; mais ces choses ont été souffertes, les unes en un temps et les autres en un autre, èsquels il se rencontrait toujours quelque personnage vertueux et brave qui embrassait la manutention et restauration de la monarchie, au lieu qu'à présent, il semble que toutes ces lamentables conditions ensemble soient échues en notre misérable siècle, puisque nous sommes à la veille d'en ressentir tous les

¹ Gouvernements des femmes.

désastres accumulés en un moment, le remède n'en consistant quasi plus qu'en vous seul et en la résolution généreuse que vous prendrez de garantir votre liberté, et peut-être votre vie, faisant tomber sur autrui le péril que l'on vous prépare.

Ce que je veux encore espérer, par le coup digne du fils d'un si admirable père, et que vous mettrez votre personne en sûreté, et donnerez libre et sûr accès à tous vos sujets pour vous venir trouver et consacrer à votre service leurs biens et leur vie, gardant sur toutes choses votre foi et votre parole, et rendant la justice sans acceptation de personne, afin qu'à votre exemple la loyauté et confiance soit rétablie, le respect et l'obéissance rendue à qui il appartient, comme seuls biens de la société humaine, par lesquels les rois règnent, les royaumes florissent et jouissent, avec leurs souverains, d'une souveraine joie, repos d'esprit et félicité perdurable. En laquelle je prie l'Eternel, Sire, qu'il vous veuille maintenir et vous conserver en santé et longue vie.

C'est votre très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur.

Du 15 avril 1617.

Douze jours après, Concini était tué, au Louvre, par ordre du Roi, et Marie de Médicis chassée du pouvoir et de Paris. Il me paraît certain que la lettre de Sully dut faire cesser les irrésolutions du Roi et de ses quelques serviteurs.

En apprenant que M. de Vitry l'avait débarrassé de son geôlier, Louis XIII s'écria : A cette heure, je suis Roi !2

M. de Luynes, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de considérer comme une nullité, devint à son tour tout puissant et essaya de remettre l'ordre dans l'Etat ; mais il se trouva bientôt en lutte avec les Huguenots (1621).

Pendant cette guerre, Sully reparut aux armées comme Grand-Maître de l'artillerie ; ce fut en cette qualité qu'il prit part aux sièges de Saint-Jean-d'Angély et de Montauban3.

Le duc de Sully, dit l'abbé de l'Ecluse, ne pouvant, à cause de sa religion, avoir aucun ordre, il s'en était fait un pour lui-même. L'inventaire de ses effets porte plusieurs chaînes de diamants servant à cet usage. Il portait donc à son cou, surtout depuis la mort de Henri IV, une chaîne d'or ou de diamants, où pendait une grande médaille d'or, sur laquelle était empreinte en relief la figure de ce grand prince. De temps en temps il la prenait, s'arrêtait à la contempler et la baisait : il ne la quittait pas, même lorsqu'il venait à la Cour, non plus que l'ancien habillement, qu'il conserva toujours, sans vouloir s'assujettir à la mode.

-

¹ Luynes et ses frères, M. de Montpouillan, M. de Vitry, capitaine des gardes, et son frère M. du Hallier. — M. de Vitry, alors capitaine des gardes et qui devint maréchal de France après la mort de Concini, et Nicolas de l'Hôpital, marquis puis duc de Vitry mort en 1644. Son père était M. de Vitry, capitaine des gardes de service le jour de la mort de Henri IV.

² Il est difficile d'être plus sévère pour Marie de Médicis que ne l'a été Sully à la fin de ses *Mémoires* (Voir au T. IX de l'édition de Petitot, le chapitre VIII), et il est à remarquer que ce jugement sévère est semblable à celui de Saint-Simon.

³ Mémoires de Sully, édition de l'abbé de l'Ecluse, VIII, 318.

On sait ce qui lui arriva un jour à la Cour, où Louis XIII l'avait mandé. Je vous ai fait venir, monsieur de Sully, lui dit le jeune prince, comme étant l'homme de confiance du feu Roi mon père et un de ses principaux ministres, pour vous demander avis et m'entretenir avec vous, sur les importantes affaires que j'ai à présent. Le duc de Sully, qui ne voyait autour du Roi que de jeunes courtisans, qui riaient entre eux et qui, pour faire leur cour au connétable de Luynes, tournaient en ridicule son habillement, son maintien grave et toutes ses manières, fit cette réponse : Sire, je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien : quand le feu Roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler auprès de ça personne, pour s'entretenir avec moi sur ses grandes et importantes affaires, au préalable il faisait sortir les bouffons. Le jeune Roi parut approuver cette liberté ; il fit retirer tout le monde et demeura seul avec M. de Sully.

Tallemant des Réaux1 raconte, à propos des anciennes modes conservées par Sully, que, tous les jours, quand il était à Paris, il se promenait ainsi vêtu et paré de ses chaînes et insignes de diamants, sous les porches ou arcades de la place Royal2, qui était près de son hôtel3. Tous les passants s'amusaient à le regarder.

Le connétable de Luynes n'avait pas craint de rappeler Sully à l'armée et de confier à son habileté le service de l'artillerie pendant la campagne de 1621 contre les Huguenots. Richelieu, qui ne l'aimait pas, le tint éloigné de la Cour et de l'armée. En 1634, Sully fut remplacé dans la charge de Grand-Maître de l'artillerie par M. de la Meilleraie, cousin du Cardinal, qui lui acheta sa charge. En même temps Sully recevait le bâton de maréchal de France.

Les dernières joies de Sully furent les victoires des généreux français sur les bravaches espagnols4 et sur l'Angleterre : la prise de la Rochelle, la victoire de Ré, les secours de Casai, la prise de Privas, la destruction de la faction huguenote. Nous ne savons ce que Sully pensa des victoires remportées dans les années suivantes ; mais on peut être sûr qu'il applaudit aux victoires qui réalisaient en partie les projets de Henri IV et les siens.

Le duc de Sully mourut le 22 décembre 1641 en son château de Villebon. Il avait alors quatre-vingt-deux ans.

4 Mémoires, éd. Petitot, IX, 204-205.

-

¹ Edition Monmerqué et Paulin Paris, t. I, p. 117.

² Appelée aujourd'hui la place des Vosges.

³ Situé rue Saint-Antoine.

CHAPITRE XI. — FAMILLE, FORTUNE, CHÂTEAUX, HÔTEL, TOMBEAU.

I. — Famille.

Sully fut marié deux fois. Il épousa, le 4 décembre 1583, *Anne de Courtenay*, fille de François de Courtenay, seigneur de Boutin, morte en juin 1589. Cette baronne de Rosny était jolie1 et d'un esprit agréable. Sully a eu de cette femme *Maximilien II de Béthune*, marquis de Rosny, né à Paris en 1588, marié en 1609 à *Françoise de Créqui2*, fille de Charles de Créqui, duc de Lesdiguières, maréchal de France. Maximilien II de Béthune, marquis de Rosny, devint Grand-Maître de l'artillerie de France, en 1618. Il mourut le 1er septembre 1634 : c'est de lui que descend la branche des ducs de Sully, branche éteinte en 1802. Le fils aîné de Sully gaspilla sa fortune et entraîna son père dans une série de procès, qui lui causèrent beaucoup d'embarras et attristèrent sa vieillesse.

La seconde femme de Sully fut *Rachel de Cochefilet*, veuve de M. de Châteaupers, fille de Jacques, seigneur de Vaucelas, qu'il épousa en 1592 et qui mourut, à Paris, le 30 décembre 1659, âgée de 93 ans. Il eut de cette femme : 1° cinq fils morts jeunes, dont l'un, *César de Béthune*, mourut en 16143.

Le 17 mai 1608, à la naissance de l'un de ces fils, Henri IV écrivit au duc de Sully :

Mon ami, je ne pensais vous dépêcher mon cousin de Rohan qu'à ce soir ; mais ayant appris de ma femme, au retour du promenoir, que madame de Sully était accouchée d'un fils, j'ai hâté son partement pour vous dire que, comme je crois que nul de mes serviteurs n'a eu plus de soin4 de la naissance de mon fils d'Anjou que vous, aussi veux-je que vous croyiez que je surpasse en aise tous vos amis, de la naissance de votre fils. Vous aurez bien la tête rompue de cajoleries ; mais l'assurance de mon amitié vous sera plus solide que toutes leurs paroles. Je fais ici mes recommandations à l'accouchée. Renvoyez-moi M. de Rohan demain au matin.

Ce 17 mai, à Fontainebleau. HENRY.

2° François de Béthune, comte puis duc d'Orval (en 1652), mort en 1678, âgé de 80 ans ; — 3° Catherine de Béthune, morte jeune ; — 4° Marguerite de Béthune, mariée en 1605 à Henri, duc de Rohan, morte en 1650 ; — Louise de Béthune, mariée en 1620 à Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix.

¹ Voir son portrait au cabinet des Estampes.

² Voir sur le mariage du fils de Sully, les Mémoires, t. VII, p. 332.

³ ABBÉ DE L'ECLUSE, VIII, 322.

⁴ Sollicitude.

On lit dans les Mémoires de Sully1, à propos du mariage de Marguerite de Béthune avec le duc de Rohan, que, le Roi ayant envoyé, un matin, chercher Sully, ils se promenèrent sur la grande terrasse des Tuileries2; et que Henri IV lui dit qu'après lui avoir défendu autrefois de marier sa fille à M. de Rohan, et lui avoir commandé de s'entendre avec madame de Fervaques et son fils M. de Laval, il lui ordonnait maintenant de faire tout le contraire.

Je vous ai envoyé querir, dit-il, pour vous dire que j'ai maintenant changé d'avis et de résolution, pour des raisons que je vous dirai une autre fois ; et partant je vous ordonne que vous rompiez doucement avec M. et madame de Fervagues et son fils de Laval, et retiriez de chacun votre côté les promesses et articles qui ont été passés entre vous : à quoi je les ai aussi disposés ; mais j'ai voulu que ce fût vous qui rompissiez, et non pas eux, afin que cela ne fasse préjudice à vous ni à votre fille, si les malins (méchants) pouvaient avoir prétexte de dire qu'ils ont rejeté votre alliance, laquelle je désire que vous ne refusiez point à mon cousin de Rohan3, lequel vous en viendra parler dans trois jours, et sa mère aussi. Et pour témoigner que c'est moi qui fais ce mariage, eux et moi vous irons demander votre fille, en ferai dresser le contrat en ma présence, et le signerai comme parent des deux côtés, sachant bien qu'à cause des maisons de Béthune, Luxembourg, Coussi et Melun, vous avez des alliances avec la mienne, et veux donner 10.000 écus (180.000 fr.) au marié et autant à la mariée, pour les festins et habits de noces ; et ferai après tant d'autres avantages à mon cousin de Rohan, que vous en serez content.

II. — Fortune.

Sully avait fait une grande fortune, dont il donne le détail dans ses Mémoires, en faisant connaître loyalement ce qu'il avait de biens en arrivant au pouvoir et l'origine de ce qu'il avait acquis pendant le temps qu'il avait exercé les diverses fonctions dont le Roi l'avait investi. Presque toute cette fortune provenait des dons faits par le Roi, des émoluments de ses nombreuses charges et de l'économie qui était la règle de la maison de Sully.

Le secrétaire rédacteur de cette partie des Mémoires lui apprend4 que sa vie a été austère et sobre :

Vous n'avez peu ni prou, lui dit-il, aimé ni approuvé les jeux, brelans5, brelandiers ni autres semblables académies, vraies

2 La terrasse des Feuillants, le long de la rue de Rivoli.

¹ Tome VI, page 50.

³ M. de Rohan était réellement cousin de Henri IV.

⁴ Tome VI, page 353.

⁵ Tripot, maison de jeu.

pertes de bien et de temps, sachant de science que vous ne savez pas même manier des dés ni conter une chance1.

Que vous ne vous êtes jamais délecté à faire festins, banquets, collations, ballets, mômeries ni mascarades, ni n'avez jamais approuvé les friandises, saupiquets2, pâtisseries, confitures, déguisements de viandes, ivrogneries, gourmandises, ni crapules3 de tables longues et superflues.

Que vous n'avez jamais affectionné nulle sorte de chasses, et avez toujours grandement blâmé ceux qui se plaisaient à faire de grandes dépenses en chiens et oiseaux, vénerie, volerie, pêcherie et autres semblables plaisirs qui ne sont que dépense, perte de temps et divertissement4 de choses utiles.

Que vous n'avez jamais approuvé les grandes affluences de domestiques, trains, équipages, nombre d'officiers, pages, chevaux, mulets, litières, carrosses, chariots, riches enharnachements, couvertures, habillements précieux, chères étoffes, lits douillets et mirlifiques5, tapis, tapisseries, tapisseries, pierreries, fourrures rares, fards, parfums, aromates, molesses, coloris, frisottures, crépillons, jolivetés, mignotises, mignardises, oisivetés ni fainéantises.

Que vous ne vous êtes jamais laissé transporter aux mondanités et vanités des grandes et magnifiques structures à la mode, bâtiments, parcs, vergers et jardinages, remplis de toutes choses rares et curieuses, à élever pyramides, galeries, colonnes, portiques, lucarnes, cheminées, enfaîtements, plomberies, frisures, moulures, gravures, sculptures, statues, têtes antiques, médailles, tableaux et autres ouvrages de grand prix ; tout cela doré, diapré, peint et enrichi à la mode, et desquels la valeur ne consiste qu'en l'opinion des moins sages, ceux qui le sont le plus estimant autant un tableau moderne à petit prix qu'un à l'antique acheté bien chèrement, disant que tels deniers inutilement employés étaient souvent suivis de repentirs, et que jamais les autres n'en apportaient.

Les secrétaires ont fait le relevé des biens que Sully avait reçus du Roi et donné le tableau complet de cette fortune colossale6 : ils communiquent à Sully le résultat de leur travail.

Premièrement, le Roi votre maître, lui disent-ils, à cause de l'amitié qu'il avait portée à votre père, de la recommandation que la Reine sa mère lui avait faite de votre

2 Sauces piquantes, sauces qui excitent l'appétit.

4 Détournement, empêchement.

¹ Une aventure de jeu.

³ Bombances, excès.

⁵ Mirifiques, merveilleux.

⁶ Mémoires, VI, 329-343.

personne, en vous donnant à lui, à Vendôme, en l'année 1572, et de la bonne opinion qu'il avait prise de votre esprit, sur l'occasion de diverses affaires où il vous avait déjà employé dès l'année 1580, n'ayant lors qu'un peu plus de 19 ans, il vous fit pourvoir, par lettres patentes, d'une charge de conseiller de Navarre et de chambellan ordinaire en sa maison ; le tout aux appointements de 2.000 livres seulement, qui étaient quasi les plus hauts qu'il donnât alors : ci en gages..... 2.000 livres (12.000 fr.).

Plus, sitôt que votre maître fut devenu roi de France, il vous employa en diverses affaires ; et, afin d'autoriser1 davantage votre personne, il vous fit pourvoir d'une charge de conseiller d'Etat de France, aux gages de 2.000 livres, et adjonction d'une pension de 3.600 livres (21.600 fr.) : ci, en augmentation d'états et d'appointements..... 5.600 livres (33.600 fr.).

Plus, le Roi mit peu après votre compagnie de gens d'armes, au titre de 100 hommes d'armes, qui n'était auparavant qu'à celui de 50 hommes d'armes, dont vous tiriez d'appointements la somme de 4.000 livres par an, ci....... 4.000 livres (24.000 fr.).

Plus, le Roi vous fit expédier quelque temps après deux brevets, l'un de conseiller au Parlement, sans gages, et l'autre, de conseiller en ses finances et des affaires, et vous augmenta vos états et pensions de 3.600 livres (21.600 fr.).

Plus, le Roi, augmentant toujours en bienveillance et confiance envers vous, se résolut de vous donner peu à peu l'entière charge de ses finances ; et à cette occasion vous augmenta vos pensions de 10.800 livres, pour revenir toutes ensemble à la somme de 20.000 livres (120.000 fr.) de gages, à laquelle il avait limité celle d'un superintendant des finances, ci en augmentation de gages, états et pensions..... 10.800 livres (64.800 fr.).

Plus, le Roi vous fit pourvoir des charges de Grand-Voyer de France, et voyer particulier de Paris, qui vous valaient en gages, émoluments et droits, par an...... 10.000 livres (60.000 fr.).

Plus, le Roi vous fit pourvoir de la charge de Grand-Maître de l'artillerie de France, dont pour toutes sortes de gages, de profits, émoluments et pensions, vous ne retirâtes jamais plus de 24.000 livres par chacun an, ci............. 24.000 livres (144.000 fr.).

Plus, le Roi, en divers temps, vous fit expédier des provisions de gouverneur de Poitou, et de superintendant des fortifications et bâtiments, pour lesquelles trois charges, vous aviez, d'états et gages....... 18.000 livres (108.000 fr.).

¹ De donner plus d'autorité.

Plus, le Roi vous fit pourvoir des charges de gouverneur de Mantes et Jargeau, dont les gages, émoluments et profits, à cause des garnisons du dernier, vous valaient bien...... 12.000 livres (72.000 fr.).

Plus, le Roi vous fit pourvoir de la charge de capitaine lieutenant de la compagnie de gens d'armes de la Reine sa femme, à laquelle il incorpora la vôtre ; et tiriez bien d'augmentation d'états à cette occasion environ 5.000 livres, ci...... 5.000 livres (30.000 fr.).

Plus, le Roi vous fit pourvoir de la charge de capitaine de la Bastille, de laquelle vous tiriez pour tous émoluments, gages et profits, la somme de 2.200 livres, par chacun an, ci..... 2.200 livres (13.200 fr.).

Somme TOTALE de vos états et appointements, par chacun an..... 97.200 livres (583.200 fr.).

Plus, le Roi, en divers temps, selon que les occasions le requéraient, avait fait expédier des brevets pour bénéfices, sous le nom de quelques ecclésiastiques par vous nommés, et tout cela du su et connaissance des Papes, lesquels même en faisaient à votre réquisition expédier des bulles gratis, et depuis encore, à votre sollicitation, furent envoyées d'autres bulles, par lesquelles il était permis aux ecclésiastiques de récompenser1 les bénéfices qui avaient été baillés en faveur des hérétiques : tellement que par ce moyen l'on vous en retira des mains pour 45.000 livres de rente : ci en revenu annuel. 45.000 livres (270.000 fr.).

Plus, vous pouviez bien retirer de vos terres et autres revenus, environ 60.000 livres de rente pour chacun an, ci... 60.000 livres (360.000 fr.).

Somme TOTALE de votre revenu ordinaire par chacun an, et ce, tant en états, pensions, biens d'église que domaines.... 202.200 livres (1.213.200 fr.).

Plus, faisant mention des dons que le Roi vous a faits en argent comptant, par lettres patentes vérifiées en Cour souveraine, nous dirons que sa bonté, prudence et prévoyance ne sauraient être trop admirées, d'autant que S. M., voyant vous avoir du tout2 confié le ménagement de ses trésors, finances et revenus, et que par ce moyen il serait en votre puissance, si vous deveniez insatiable de biens, de lui demander continuellement des dons, présents et bienfaits, et d'en colorer, voire déguiser si bien la nature et les causes, qu'il ne vous les pourrait honnêtement refuser, il usa d'une telle dextérité pour éviter ce qu'il craignait, qui fut que,

2 Entièrement.

¹ Racheter.

après s'être une fois longtemps promené avec vous, parlé de plusieurs siennes affaires, et témoigné d'être fort satisfait du bon état où vous aviez mis celles de vos charges, il vous dit :

Mon ami, je reconnais de plus en plus, non seulement par tout ce que vous venez de me dire, mais aussi par une infinité d'autres preuves, que vous affectionnez mon service et le bien de mes affaires autant que je le saurais désirer, et reconnais que vous usez d'une telle discrétion et prud'homie, que vous ne voulez faire aucuns profits illégitimes en l'exercice de vos charges, ni user d'aucune mauvaise pratique pour amasser des biens ; voire avez dit à quelquesuns que vous êtes résolu de ne me demander jamais rien, mais d'attendre de ma bienveillance la reconnaissance due à vos services, ce que je loue infiniment et vous en sais très bon gré, voire vous en remercie, car c'est signe que vous me tenez pour vertueux et bon maître ; mais, ne voulant pas qu'une telle modestie vous porte dommage et me fasse en même temps accuser d'ingratitude, qui est le plus scélérat de tous les vices, enfin je me suis résolu de vous faire un don de 60.000 livres (360.000 francs), tous les ans, dès le commencement d'un chacun d'iceux, afin que ce vous soit un sujet de n'être plus en peine de me rien demander pendant le cours de celui-là. Vous priant de me dire librement si vous n'en demeurez pas content, ainsi que je veux, le désire et vous en prie. Mais voulant aussi que mes libéralités envers ceux que j'aime soient estimées et même connues d'un chacun, et que ceux des vôtres que vous aimerez, en aient plus souvenance, j'entends que mes dons soient faits en forme de lettres patentes vérifiées, à condition expresse d'en employer les deniers en fonds d'héritages, qui vous tiendront nature de propres, desquels néanmoins vous pourrez toujours disposer en faveur de qui bon vous semblera, comme étant un moyen pour rendre vos héritiers plus obéissants.

Lesquels dons ainsi faits depuis l'année 1601 montent à 480.000 livres (2.880.000 fr.).

Plus, j'ajouterai à iceux, comme deniers de même nature, en tous cas sujets à être par vous remployés, 100.000 livres (600.000 francs) qui ont été données par M. de la Borde, 100.000 livres qui ont été données par M. de Schomberg, 100.000 livres que vous avez touchées des propres de votre femme, 30.000 livres (180.000 francs) d'un don fait par le Roi à votre fils d'Orval, et 200.000 livres (1.200.000 francs), en quoi Madame votre femme est obligée, et vous aussi, pour le marquis de Rosny : ci, en ces quatre articles.... 530.000 livres (3.180.000 fr.),

Héritages acquis :

Moitié de la terre de Rosny, 210.000 l. (1.260.000 fr.),

Terre de Dourdan, 100.000 l. (600.000 fr.),

Terres de Sully, 156.000 l. (936.000 fr.),

Terre de Villebon, 100.000 l. (600.000 fr.),

Terre de Montrond, 100.000 l. (600.000 fr.),

Terre de Henrichemont, 54.000 l. (324.000 fr.),

Terre de la Chapelle, 56.000 l. (336.000 fr.),

Le Châtelet, 60.000 l. (360.000 fr.),

Terre de Culand, 88.000 l. (528.000 fr.),

Terre des Is, en Beauce, 75.000 l. (450.000 fr.).

Somme totale des terres achetées, 1.119.000 livres (6.714.000 fr.).

Produit de la vente des charges, offices et bénéfices.

Le Roi Louis XIII fit don à Sully, pour sa charge des finances et celle de la Bastille, de 300.000 livres (1.800.000 fr.);

La charge de capitaine des gens d'armes de la Reine Mère, vendue par ordre de Louis XIII 60.000 livres (360.000 f.), bien qu'elle valût 200.000 l. (1.200.000 f.);

La charge de surintendant des bâtiments, vendue par ordre du Roi, 50.000 livres (300.000 fr.), bien qu'elle valût 100.000 livres (600.000 fr.);

Le gouvernement de Poitou cédé à M. de Rohan, par ordre du Roi, moyennant 200.000 livres, (1.200.000 fr.), bien que Sully en eût refusé 300.000 l. (1.800.000 fr.);

La charge de Grand-Voyer de France et de capitaine héréditaire des canaux et navigations des rivières, dont il avait refusé 250.000 livres (1.500.000 fr.), fut vendue par ordre du Roi 150.000 livres (900.000 fr.);

Le Roi reprend la terre de Dourdan pour 50.000 écus (900.000 fr.);

Vente de la terre de Villebon au prince de Condé, pour essayer de bien marier sa jeune fille, Louise de Béthune, moyennant 150.000 livres (900.000 fr.);

Vente de 4 bénéfices ou abbayes, 240.000 livres (1,440.000 fr.);

Somme TOTALE du produit de la vente des charges, offices et bénéfices : 1.300.000 livres (7.800.000 fr.).

Emploi des deniers provenant des ventes ci-dessus mentionnées :

Achat de Montricoux et Caussade, 160.000 livres (960.000 fr.),

Plus, croyant que par un gros mariage vous feriez plus facilement supporter à un mari quelques incommodités qu'avait votre jeune fille, vous promîtes et avez payé à M. de Mirepoix et à elle 450.000 livres (2.700.000 fr.) en argent clair ; et, en frais, meubles et pierreries, plus de 50.000 livres (300.000 francs) ; nonobstant lesquels bienfaits nous ne craindrons pas de dire, d'autant que tout le monde le sait, que vous n'avez jamais reçu que de l'ennui et du déplaisir,

tant du gendre que de la fille ; ci, en dépenses...... 500.000 livres (3.000.000 fr.).

Plus vous prêtâtes à ceux de la Rochelle et des environs, plus de 250.000 livres, que les guerres, le siège et prise de la ville vous ont quasi tout réduit à néant : ci, en dépense. 250.000 livres (1.500.000 fr.).

Plus, vous avez prêté, à diverses fois, au marquis de Rosny, ou payé de ses dettes, pour plus de 300.000 livres : ci, en dépense..... 300.000 livres (1.800.000 fr.).

Plus, pour les acquisitions que vous avez faites en Languedoc et en Guyenne, tant en greffes qu'en rentes, vous avez déboursé....... 400.000 livres (2.400.000 fr.).

Plus, pour le paiement de votre maison de Paris.... 220.000 livres (1.320.000 fr.).

Plus, pour achats de meubles et dépenses en voyages, ouvrages et bâtiments, pour estimation, ci........ 700.000 livres (4.200.000 fr.).

Somme TOTALE de ce que nous pouvons savoir de vos dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires..... 2.530.000 livres (15.180.000 fr.).

Et les recettes des précédents chapitres ne montant qu'à..... 1.300.000 livres (7.800.000 fr.),

partant les dépenses monteraient plus que les recettes de.... 1.230.000 livres (7.380.000 fr.),

dont le fonds, selon ce que je vous l'ai ouï dire, et à d'autres aussi qui en pouvaient bien savoir la vérité, provenait des moins spécifiés aux chapitres suivants :

Premièrement, des gains légitimes que vous aviez faits à la guerre, tant en rançons de prisonniers tombés entre vos mains, dans les combats et batailles, surprises nocturnes de villes, sièges et prises de places, dont le seul voyage1 de Savoie, en canons, armes, outils et munitions gagnées sur les ennemis, vous valurent plus de 200.000 livres (1.200.000 fr.); en tout, par estimation... 330.000 livres (1.980.000 fr.).

Plus, vous ayant été fait des dons de pierreries (ainsi que c'est chose accoutumée et par conséquent légitime, et néanmoins y voulûtes faire intervenir la permission du Roi, par brevets) en vos traités, négociations et ambassades, et aux noces du Roi, de la Reine, du Grand-Duc, de M. de Lorraine, et de madame de Bar, sœur du Roi, et tous les ans, aux étrennes, par le Roi, la Reine et la reine Marguerite, nous savons que vous en avez vendu pour plus de..... 300.000 livres (1.800.000 fr.).

¹ Campagne.

Plus, vous revendîtes Dourdan 150.000 livres, ci..... 150.000 livres (900.000 fr.).

Plus, le feu Roi, par comptant ou lettres, vous a donné 200.000 livres (1.200.000 fr.).

Plus, il semble que le reste vous doit être provenu des épargnes et ménagements de vos revenus de toutes sortes, qui ont monté à 300.000 livres (1.800.000 fr.) par an et davantage, tant que le souvenir de vos bons ménages, des grands services que vous avez rendus au Roi et à la France, et des grands trésors que vous aviez amassés, est demeuré en l'esprit de ceux qui avaient l'administration des finances et affaires du royaume : ci, par estimation, pour rendre la recette égale à la dépense..... 350.000 livres (2.100.000 fr.).

SOMME TOTALE1..... 1.330.000 livres (7.980.000 fr.).

Touchant les biens, héritages et terres, que vous échangeâtes ou vendîtes à M. le Prince2, il faut savoir que la guerre commençant (1621 ?), grande partie à sa sollicitation, contre ceux de la religion, et lui, désirant de vous éloigner de ses gouvernements où vous aviez de belles terres et de fortes maisons, vous fit instance fort pressée de les lui vouloir vendre ; et craignant, si vous l'en refusiez, qu'il ne se servît du temps, comme vous eûtes avis très véritable qu'il voulait faire, et qu'il ne prît cette guerre pour prétexte de s'en mettre en possession violente, ce que désirant éviter, et tous autres inconvénients, voyant qu'il vous offrait les terres de Villebon, Montrond, Orval, Culand et le Châtelet, beaucoup plus qu'elles ne vous avaient coûté, voire qu'elles ne valaient en effet, vous les lui vendîtes la somme de 1.200.000 livres (7.200.000 francs).

Plus, il faut savoir que M. le Prince ne vous ayant pas payé votre somme ni aucun intérêt d'icelle, croyant de s'en pouvoir acquitter sans bourse délier, il demanda au Roi votre confiscation — quoique vous n'eussiez point pris les armes, mais allassiez trouver S. M. lorsqu'elle vous le mandait —, laquelle lui ayant absolument refusé son incivile demande, et la paix s'étant venue à faire, il fallut entrer à compte avec vous ; et ayant, outre les grandes sommes qu'il vous devait déjà, voulu encore avoir de vous la terre de Baugy, afin que nulles de vos terres ne lui fussent plus voisines, vous fîtes sur toutes ces choses une transaction générale, par laquelle, en premier lieu, il vous échangea la terre de Villebon que vous lui aviez autrefois vendue, et encore celle de Muret, qui avait été autrefois possédée par une Jeanne de Béthune, contre la seule terre de Baugy, tant il en avait envie ; et pour le surplus de l'argent qu'il vous devait vous bailla, les

¹ Pour faire la balance que promettent les secrétaires de Sully, ce total ne devrait être que de 1.230.000 livres (7.380.000 fr.). — *Note de Petitot*.

² Le prince de Condé. — Voir sur les relations de Sully et du prince de Condé le tome III (p. 141) de l'*Histoire des princes de Condé* par le duc d'Aumale.

unes après les autres, les terres de Nogent, Montigny, Chamrons, Vitray, le marquisat de Conty, Breteuil, Francastel et la Falaise, lesquelles par conséquent vous devaient tenir même nature de propre dispositif à volonté, que faisaient les terres que vous lui aviez autrefois vendues ou échangées, comme il est dit ci-dessus ; vous, les ayant achetées des deniers que le Roi, par ses lettres patentes, vous avait donnés à cette condition.

III. — Châteaux.

Sully aimait à bâtir et se plaisait à posséder de nombreux châteaux, ou comme l'on disait alors de nombreuses maisons. Les principales de ses résidences furent : Rosny, Villebon, Sully et la Chapelle-d'Angillon.

Rosny.

Sully naquit dans ce château, situé près de Mantes. Il le fit rebâtir en entier tout en briques. Rosny est flanqué de quatre gros pavillons carrés et entouré de larges fossés. Sully y fit faire aussi une belle terrasse, qui régnait le long de la Seine, et de grands jardins, remplis de bosquets et de grottes qui jetaient de l'eau2.

Le trésor des joyaux de la Couronne, créé par François Ier, était à l'avènement de Henri IV fort réduit. Le Roi confia ce qui en restait à Sully, qui enferma les pierres précieuses dans son château de Rosny3.

Rosny existe encore. Après avoir été la maison de plaisance de la duchesse de Berry, il appartient aujourd'hui à un riche industriel qui entretient avec soin le château et le parc.

Villebon.

Le château de Villebon est situé dans la Beauce4. Le château de Villebon, rebâti par Sully, est très bien conservé et entretenu avec soin par les propriétaires actuels. Sully aimait à y résider. On sait qu'il céda Villebon au prince de Condé et qu'il reprit cette maison quelques années après, et y fixa sa demeure. Il y résidait six mois de l'année, et, pendant la belle saison, il faisait quelques voyages à Sully, à la Chapelle-d'Angillon et à Rosny.

¹ On y travaillait en 1598 (Mémoires, III, 286.)

² Mémoires de Sully (Edition de l'abbé de l'Ecluse), VIII, 346.

³ Art de M. G. Bapst, dans la Nature, 23 avril 1887.

⁴ Département d'Eure-et-Loir, à 32 kilomètres de Nogent-le-Rotrou.

La vie qu'il y menait, dit l'abbé de l'Ecluse1, était accompagnée de décence, de grandeur et même de majesté, telle qu'on peut l'attendre d'un caractère aussi grave et aussi sérieux que le sien. Outre un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes et de pages, qui le servaient, de dames et de filles d'honneur attachées à la personne de la duchesse de Sully, il avait une compagnie de gardes avec leurs officiers, et une autre de Suisses, et une si grande quantité de domestiques, qu'il y a eu peu d'exemples de particuliers qui aient entretenu une maison si grande et si nombreuse. M. le duc de Sully d'aujourd'hui a vu le fils d'un ancien chirurgien du feu duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à 88 ans, et qui en avait 14 lorsque le duc de Sully dont nous parlons mourut. Cet homme lui a dit, qu'accompagnant son père auprès des malades qui étaient dans le château de Villebon, il en avait compté jusqu'à 80, sans pour cela qu'on s'aperçût que le service de cette maison en fût dérangé ou retardé.

M. de Sully conserva l'habitude de se lever de grand matin. Après sa prière et sa lecture, il se mettait au travail avec ses quatre secrétaires. Ce travail consistait à mettre ses papiers en ordre, à rédiger ses Mémoires, à répondre aux différentes lettres qu'il recevait ; à prendre connaissance de ses affaires domestiques ; enfin, à conduire celles, soit de ses gouvernements, soit de ses charges. Il y employait la matinée entière, excepté que quelquefois il sortait pour prendre l'air une demi-heure ou une heure avant le dîner. Alors on sonnait une grosse cloche, qui était sur le pont, pour avertir de sa sortie. La plus grande partie de sa maison se rendait à son appartement et se mettait en haie depuis le bas de l'escalier. Ses écuyers, gentilshommes et officiers marchaient devant lui, précédés de deux Suisses avec leur hallebarde. Il avait à ses côtés quelques-uns de sa famille ou de ses amis avec lesquels il s'entretenait ; suivaient ses officiers aux Gardes et sa garde suisse ; la marche était toujours fermée par quatre Suisses.

Rentré dans sa salle à manger, qui était un vaste appartement, où il avait fait peindre les plus mémorables actions de sa vie jointes à celles de Henri le Grand, il se mettait à table.

Cette table était comme une longue table de réfectoire, au bout de laquelle il n'y avait de fauteuils que pour lui et la duchesse de Sully ; tous ses enfants, mariés ou non mariés, quelque rang ou naissance qu'ils eussent, et jusqu'à la princesse de Rohan, sa fille, n'avaient que des tabourets, ou des sièges pliants. Car, dans ce temps-là, la subordination des enfants aux pères était encore si grande, qu'ils ne s'asseyaient et ne se couvraient couvraient en leur présence, qu'après en avoir reçu l'ordre.

Sa table était servie avec goût et magnificence. Il n'y admettait que les seigneurs et dames de son voisinage, quelques-uns de ses principaux gentilshommes, et des dames et filles d'honneur de la duchesse de Sully. Excepté la compagnie extraordinaire, tous se levaient et sortaient au dessert. Le repas fini, on se rendait dans un cabinet joignant la salle à manger, qu'on nommait le cabinet des Illustres, parce qu'il était orné des portraits de papes, rois, princes et autres personnages distingués ou célèbres, qu'il tenait d'eux-mêmes. On en voit encore aujourd'hui (1748) la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre salle à manger, belle et richement meublée, le capitaine des Gardes tenait une seconde table, servie à peu près comme la première, où toute

¹ T. VIII, p. 332. L'abbé de l'Ecluse tenait les détails qu'il donne sur le ministre de Henri IV, du duc de Sully, Louis-Pierre-Maximilien de Béthune.

la jeunesse allait manger, et où ne mangeaient effectivement que ceux que la seule disproportion d'âge empêchait le duc de Sully de recevoir à la sienne. M. le duc de Sully d'aujourd'hui a connu plusieurs personnes de qualité, qui lui ont dit que dans les visites qu'ils se souvenaient d'avoir faites, étant encore fort jeunes, chez le duc de Sully, avec leurs pères, il ne retenait que ceux-ci pour manger à sa table, et qu'il disait ordinairement aux jeunes gens : Vous êtes trop jeunes pour que nous mangions ensemble, et nous nous ennuierions les uns les autres.

Lorsqu'il avait passé quelque temps avec la compagnie, il remontait chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la saison et le beau temps le permettaient, il prenait l'après-dînée le plaisir de la promenade. La sortie se faisait avec le même cortège que le matin. Il entrait dans ses jardins, où après avoir fait quelques tours, il passait ordinairement par une petite allée couverte qui séparait les parterres du potager, et se rendait par un escalier de pierre... dans une grande allée de tilleuls, en terrasse, de l'autre côté du jardin. Le goût d'alors était d'avoir grand nombre d'allées, entièrement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres, ou de palissades1. Là, il s'asseyait sur un banc ou fauteuil de bois verni, à deux places, et appuyant ses deux coudes sur une grande fenêtre grillée... il s'amusait à considérer, d'un côté, une campagne agréable, de l'autre, une seconde allée en terrasse, très belle, qui fait le tour d'une grande pièce d'eau, appelée l'Etang-Neuf, et est terminée par un bois de haute-futaie nommé le Grand-Parc.

Quelquefois aussi c'était dans son parc qu'il prenait le divertissement de la promenade, et assez souvent dans son chariot, ou coche, avec la duchesse son épouse. L'intervalle de la promenade au souper était encore rempli par les occupations du matin. Le souper se passait comme le dîner, jusqu'au moment où chacun se retirait chez soi...

La subordination, l'ordre et la paix régnaient parmi ce nombreux domestique dont nous venons de parler. Personne n'a jamais su se faire mieux respecter, servir et obéir que le duc de Sully. Les catholiques qu'il avait à son service ne s'apercevaient point qu'il mît aucune différence entre eux et les calvinistes, qu'à l'attention qu'il avait de les obliger à remplir, avec la dernière exactitude, leurs devoirs de bons catholiques romains : c'était une suite des égards, et même d'une sorte de penchant, qu'on a vu dans tout le cours de ces Mémoires, qu'il eut toujours pour la véritable religion... Excepté la seule duchesse de Rohan, tous ses enfants sont morts dans le sein de l'Eglise romaine.

Pour la duchesse son épouse, quoique élevée dans la religion catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Châteaupers, son premier mari, pour épouser le duc de Sully, je ne sais s'il y a lieu de la soupçonner de quelque retour vers ses premiers sentiments. Les seigneurs de Villebon avaient dans l'église de cette paroisse, qui est une collégiale, une chapelle, du côté du château, qu'on fit ôter. On construisit à la place deux tribunes : l'une, en bas, fermée de volets, de manière qu'on ne pouvait y rien voir ; et l'autre, au dessus de celle-ci, dans laquelle on montait par un petit degré de bois : elle était aussi fermée par une jalousie. Il est de notoriété publique que les deux duchesses de Sully et de Rohan venaient très souvent, dans la tribune basse, entendre les Psaumes, pendant les Heures canoniales.

_

¹ Hautes charmilles.

Elles prenaient soin de blanchir de leurs mains tous les linges servant à l'autel. M. le duc de Sully d'aujourd'hui tient cette particularité de son aïeule, Catherine de la Porte. Cette dame, qui avait beaucoup vécu avec la duchesse de Rohan, sa tante, lui avait encore entendu dire une chose que personne n'ignorait alors : qui est que le duc de Sully faisait un accueil très gracieux aux Capucins qui venaient chez lui, et même qu'il les aimait jusque-là que, pendant sa dernière maladie et peu de jours avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces Religieux ; mais que, s'étant présentés sur le pont du château, la duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jeter dans les fossés.

Les occupations de cette dame étaient de régler l'intérieur et pourvoir à l'entretien de sa maison ; de faire dresser les baux et rendre les comptes des fermiers et des receveurs. C'est elle qui faisait, dans les différentes terres de son mari, presque tous les voyages nécessaires. Elle se délassait, dans ses heures perdues, à travailler en tapisserie et en broderie avec ses filles et ses dames d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté et surtout la délicatesse du travail de quelques pièces de tapisserie, qui sont restées à M. le duc de Sully, d'un beaucoup plus grand nombre ; car la plupart de ces ouvrages ont été ou perdus ou détournés.

Ceux du duc de Sully sont plus durables. Outre tous les monuments publics...., il n'y a presque pas une de ses terres, surtout celles qui ont des châteaux, où il n'ait laissé des marques d'une magnificence, dont la charité et le bien public furent très souvent le principe. Il a fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent.... Son premier dessein fut de faire des travaux considérables au château de la ville même ; mais les difficultés que lui firent les Religieux de Saint-Denis le déterminèrent à tourner ses vues du côté de Villebon.

MM. d'Estouteville, auxquels cette maison avait appartenu avant lui, l'avaient laissée bâtie seulement jusqu'au premier étage : il la fit relever et reconstruire en entier, sur le modèle de la Bastille, mais beaucoup plus belle. La façade présente entre les tours trois corps de logis couverts d'ardoises ; ces tours, couvertes de plomb, avec les créneaux ronds et pointus alternativement... Le grand escalier est extrêmement large et clair. Au premier étage, est une fort grande salle, dont les poutres et soliveaux étaient dorés, ainsi que la cheminée de grande menuiserie1. Les appartements, qui sont en fort grand nombre, ont aussi tous des cheminées de menuiserie dorées, de même que la plupart des planchers.

Le parc, enceint de murs de pierre, renferme quantité de réservoirs et de pièces d'eau. Les jardins, qui accompagnent la maison par trois côtés, les cours et basses-cours, tout cela est dû au duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui se présentèrent, pendant une disette, les moyens de subsister en les occupant à travailler, car il aurait cru perdre tout le mérite d'une bonne œuvre, si elle avait pu servir à entretenir l'esprit de fainéantise, il leur fit faire une pièce d'eau, de 360 toises (701 m.) de long, sur environ 60 (117 m.) de large. On la nomme l'Etang de la Chapelle ou l'Etang-Canal.... On recevait indifféremment tous ceux qui s'offraient pour ce travail, et jusqu'aux plus petits enfants, auxquels on ne donnait quelquefois pas plus d'une

¹ Les peintures qui décoraient cette salle représentaient le triomphe d'Ivry (TALLEMANT DES RÉAUX, édit. Monmerqué et P. Paris, I, 117.)

demi-livre de terre à porter1. On avait eu la précaution de faire faire pour cet effet un nombre infini de hottes, de toute grandeur. On distribuait à tous ces pauvres, le matin, un morceau de pain ; à dîner, une grande écuellée de soupe ; et le soir, outre un morceau de pain, un salaire en argent, proportionné à l'âge et au travail. Cet ouvrage, que le duc de Sully n'aurait jamais entrepris pour le seul embellissement de sa maison, lui coûta 80.000 liv. (480.000 fr.).

Sully mourut au château de Villebon, le 22 décembre 1641. Ses entrailles furent mises, dit L'abbé de l'Ecluse2, dans un seau ou espèce d'urne de plomb, garni d'anses de fer, et portées dans le caveau de la Collégiale de Sainte-Anne-de-Villebon, sur la muraille duquel on voit écrits ces mots : *Ici reposent les entrailles de Très Haut, Très Puissant et Très Illustre Seigneur, Monseigneur Maximilien de Béthune, Duc de Sully, Pair et Maréchal de France*. Pour son corps, il fut porté à l'Aumône ou Hôtel-Dieu de Nogent ; mais comme le mausolée qu'on commença à lui construire en cet endroit ne put être achevé sitôt, ce corps demeura, un temps assez considérable, en dépôt dans la chambre qu'habitait le duc de Sully à Villebon, et où il était mort : qui est l'appartement au bout de la galerie de ce château, dont on fit noircir les murailles, le plancher et l'intérieur en entier. On l'y laissa exposé sous un poêle de velours noir avec des bandes de moire d'argent, et les armes de la maison de Béthune aux guatre coins.

Pendant ce temps-là, la duchesse de Sully faisait construire, dans la galerie basse de ce château, un cabinet pour y placer une statue qu'elle avait dessein d'ériger à la mémoire de son mari. Elle fit pour cet effet la dépense d'un bloc de marbre blanc, le plus beau et le plus rare, et elle fit venir d'Italie un des plus excellents sculpteurs de ce temps-là. Sur la façade de ce cabinet, en dedans, sont écrits, en gros caractères, les Dix Commandements de Dieu, tels qu'ils sont dans l'Exode. Sur un des côtés, est l'épitaphe du mort ; sur l'autre, ses armoiries en grand, avec tous les attributs de ses charges. Le haut et tout le reste du cabinet est entièrement rempli de peintures, d'emblèmes et de devises. Il est éclairé par une grande croisée, qui en occupe le fond.

La statue est au milieu, sur un piédestal, aussi de marbre blanc ; elle est un peu plus grande que nature, et représente le duc de Sully, armé depuis le cou jusqu'en bas, portant une couronne de laurier sur sa tête, et le manteau ducal sur ses épaules ; le bras droit allongé et tenant le bâton de maréchal de France, la main gauche appuyée sur l'écusson de ses armes. Ce bâton, aussi bien que le casque, qui est à côté de la statue, à gauche, garni de ses panaches, sont taillés dans le même bloc. Tout ce morceau est si beau, qu'il peut aller de pair avec les monuments de la Grèce et de Rome.

Au-dessus de la porte du cabinet est écrit dans un cartouche : Rachel de Cochefilet, duchesse douairière de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, duc de Sully, son époux, avec lequel elle a vécu 49 ans en mariage, pour honorer sa mémoire et témoigner ses regrets, a fait élever cette figure, en l'année 1642.

Nous avons déjà dit que le château de Villebon existait encore. M. Joanne nous apprend que les appartements ont conservé leur ancien aspect, notamment : la chambre où mourut Sully ; la chambre de Henri IV, encore garnie de son lit et de sa table à écrire ; la galerie, dite salle des spectacles. On voit encore à Villebon :

¹ On fit quatre grandes terrasses, parallèles à ce canal avec les terres qu'on en tira.

² T. VIII, p. 325.

un portrait de Henri IV, la statue de Sully, d'anciennes tapisseries et les anciennes cheminées dont nous parlions tout à l'heure. Le parc est encore d'une grande beauté.

Sully.

Sully est une petite ville du Gâtinais1, sur la rive gauche de la Loire, à 21 kilomètres de Gien. C'était une baronnie, dont le château, du XIVe siècle, était l'une des résidences des sires de la Trimouille. Rosny acheta la baronnie de Sully, en 16022, et Henri IV l'érigea en duché-pairie en 1606, et vint, cette même année, visiter le nouveau duc. Plus tard, Sully fit imprimer ses Mémoires dans ce château.

Il embellit, dit l'abbé de l'Ecluse3, les dehors de Sully par des jardins, dont les plants sont les plus beaux du monde, et par un canal fort long et fort large, qui s'entretient d'eau vive par le moyen de la petite rivière de Sangle, qu'il y fit passer, et qui de là va se perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les bassins et jets d'eau, dont ces jardins étaient remplis : la machine subsiste encore4; mais on a laissé périr toutes ces pièces d'eau.

A l'égard du château, il le fit couvrir d'ardoises ; il en fit boiser, peindre et dorer presque tous les appartements... L'appartement principal est celui que Sully y fit accommoder en mémoire de Henri le Grand, et qu'on appelle pour cela l'appartement du Roi. Il voulut laisser un autre monument de sa reconnaissance envers ce prince, dans la salle de Sully.

Cette salle, qui, après celle de Montargis, est la plus grande qui soit en France, a vue sur la Loire. Henry IV y est peint dans un tableau de la première grandeur, sur un parfaitement beau cheval alezan : c'est de toutes les figures de ce monarque la plus parfaite et la plus ressemblante. Ce tableau sert à décorer la cheminée, qui est extraordinairement grande, tout incrustée de menuiserie, et couverte, tant en face que sur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblème et une devise ayant rapport soit au Roi, soit au duc de Sully.

Un de ces cartouches a quelque chose de singulier : il est en face et représente le Soleil, jetant une lumière faible et pâle : au-dessous paraît la Lune, aussi brillante que le Soleil l'est peu ; et, plus bas, la Terre, qui semble obscurcie par ce grand éclat de la Lune. C'est le seul de ces emblèmes qui n'ait point de devise, et cette affectation achève de prouver qu'il renferme quelque chose de mystérieux.

Le château et le parc existent encore. On y voit, dit M. Joanne, la chambre du Roi, une statue de Sully, des portraits, des sculptures et des ornements du temps5.

¹ Département du Loiret.

² Mémoires de Sully, IV, 30.

³ Tome VIII, page 346-348.

⁴ En 1747.

⁵ Voir LOISELEUR, Monographie du château de Sully, Orléans, Herluison, 1868.

La Chapelle-d'Angillon.

La Chapelle-d'Angillon est une petite ville du Berry1, située à 33 kilomètres de Sancerre. On y voit, dit Girault de Saint-Fargeau2, les restes d'un ancien château avec une terrasse, d'où l'on a une belle vue sur la vallée de la Sauldre. C'était autrefois une baronnie. Sully l'acheta, et il aimait beaucoup à résider dans ce château : il y fit beaucoup travailler. Il l'embellit, dit l'abbé de l'Ecluse3, de jardins en terrasses et d'un parc de près de 230 arpents (117 hectares), entouré de murailles de pierres, qui, bien que très solides, sont aujourd'hui presque ruinées, par la négligence de ses successeurs. En face de la Prairie, est une terrasse superbe par sa longueur et son élévation, toute revêtue de pierres de taille, et ayant de distance en distance des pilastres plus élevés, de pierres et de briques, qui servent tout à la fois à la solidité et à la décoration de ces ouvrages.

Henri IV écrivit en 1607 à Sully, au sujet des travaux qu'il faisait faire à la Chapelle, la lettre suivante :

Mon ami, j'ai su que vous faites bâtir à la Chapelle et y faites un parc. Comme ami des bâtiments et votre bon maître, je vous donne 6.000 écus (108.000 fr.) pour vous aider à faire quelque chose de beau, à prendre sur les deniers extraordinaires de l'année prochaine, d'où votre soin et travail me fait tant profiter. Bon soir : que je vous voie au retour de la Cène.

Ce 22 décembre HENRY.

Sully bâtissait encore les ailes de ce château, dit l'abbé de l'Ecluse4, lorsqu'il eut le malheur de perdre le Roi son bienfaiteur, et il voulut donner une preuve sensible de sa douleur, en laissant ces ailes imparfaites et dans l'état où elles étaient au moment de ce triste événement.

Diverses maisons.

BAUGY. Sully avait acheté en 1600 la terre de Baugy, dans le Berry5. La petite ville de ce nom, située à 27 kilomètres de Bourges, était autrefois assez considérable. On y voit encore quelques restes d'un ancien château fort.

CAPDENAC, petite ville du Quercy, sur le Lot et près de Figeac. Sully y avait aussi un château, aujourd'hui détruit ou transformé.

HENRICHEMONT. La petite ville de Henrichemont était située dans le Berry, près de Sancerre. La terre, qui s'appelait Boisbelle, fut achetée en 1597 par Sully, qui fit bâtir la ville de Henrichemont et lui donna ce nom en l'honneur de Henri IV. La terre de Boisbelle était un franc-alleu noble, qui avait toujours joui de toutes les prérogatives de la souveraineté, et dont les privilèges furent confirmés par Henri

¹ Département du Cher.

² Dictionnaire géographique de la France.

³ T. VIII, p. 349.

⁴ T. VIII, p. 331.

⁵ Aujourd'hui département du Cher.

IV, Louis XIII et Louis XIV. En 1609, Sully fit graver sur une plaque de marbre, placée au portail de la ville de Henrichemont, l'inscription suivante :

L'an 1609 de la mort d'un seul pour le salut de tous, le vingtième du règne plus fleurissant de Henri IVe du nom, monarque des Français, roi des batailles, toujours auguste victorieux, père et restaurateur de l'état de la France, et de la paix au monde, au troisième mois de l'an1, dont le nom est sacré à sa mémoire, Maximilien de Béthune, duc de Sully, marquis de Rosny, sire d'Orval, prince souverain de Boisbel, pair et grand maître des armées et trésors de France, après trente années de services rendus à son roi et à sa patrie, en toutes les plus importantes occurrences de paix et de guerre, comblé d'honneurs et de gloire pour avoir secondé les plus hautes intentions de son généreux maître, fait prospérer ses affaires, banni la nécessité, rétabli l'ordre, les lois et l'abondance : pour monument à la postérité de choses si grandes a jeté les solides fondements de cette ville de Henrichemont, dont la félicité doit être éternelle, puisqu'en son front reluit, en ses portiques et en ses fondements, la gloire des monarques, l'honneur des reines, l'esprit de la France et l'élite des hommes2.

MONTIGNY. Le château de Montigny doit à Sully, entre autres embellissements, une très belle avenue d'arbres, et derrière la maison une promenade, ou espèce de cour, très agréable, à quatre rangs d'ormeaux3.

MONTROND. Château très fort, taillé dans le roc et situé entre Bourges et Moulins. Sully le vendit, en 1621, au prince de Condé4.

MORET. Petite ville du Gâtinais, sur la Seine, près de Fontainebleau. Les rois de France y avaient, dès le règne de Louis VII, un château qui a été détruit en 1822.

Dès 1595, Sully eut une maison à Moret, où il séjourna à plusieurs reprises.

IV. — Hôtel à Paris.

La principale résidence de Sully, à Paris, était l'Arsenal ; mais il n'avait pas moins, rue Saint-Antoine6, un fort bel hôtel, construit sur une partie de l'emplacement de l'ancien palais des Tournelles7; lequel terrain fut donné à

¹ Mars.

² Lettres de Malherbe à Peiresc, édit. Lud. Lalanne, p. 112. (Grands écrivains de la France.)

³ ABBÉ DE L'ECLUSE, VIII, 350. — Montigny-le-Chartif dans le département d'Eure-et-Loir (FDF).

⁴ Hist. des princes de Condé par le DUC D'AUMALE, T. II, p. 146. — ABBÉ DE L'ECLUSE, VIII, 350.

⁵ Moret-sur-Loing, département de Seine-et-Marne.

⁶ Aujourd'hui n° 143.

⁷ SAUVAL. — Le palais des Tournelles fut démoli, en 1565, par ordre de Charles IX.

Sully par Henri IV en 15941. L'hôtel Sully fut construit par Jean Ier Androuet du Cerceau, petit-fils de Jacques Ier Androuet du Cerceau2.

La façade de l'hôtel au fond de la cour est à deux étages, au-dessus d'un perron, et couronné d'un entablement à modillons surmonté d'une haute toiture, sur laquelle se découpent des lucarnes de pierre, trapues et décorées de frontons curvilignes. La fenêtre centrale du premier étage est accompagnée, à droite et à gauche, de deux statues plus grandes que nature3, enchâssées dans des niches. niches. Les fenêtres du premier étage sont surmontées d'un fronton rectiligne, et celles du rez-de-chaussée d'un fronton curviligne.

L'hôtel d'Androuet du Cerceau existe encore, mais livré à l'industrie. On dit qu'il y a encore, au premier étage, une ou deux pièces anciennes assez bien conservées.

Avant d'être logé à l'Arsenal et rue Saint-Antoine, Sully demeura rue des Enfants-Rouges, dans un guartier perdu, mais dans leguel on se logeait à bon marché; il y avait une petite maison et une domesticité peu nombreuse4.

V. — Tombeau.

Le tombeau ou mausolée de Sully et de la duchesse son épouse se trouve à l'hôpital de Nogent-le-Rotrou, dont Sully fut le bienfaiteur. La petite ville de Nogent, située dans le Perches, était le chef-lieu d'une baronnie, qui fut vendue par le prince de Condé à Sully, en 1624.

On lit dans l'abbé de l'Ecluse6:

Comme le corps de la duchesse de Sully fut, après sa mort arrivée en 1659, joint à celui de son mari, le mausolée dont nous allons donner la description est commun à l'un et à l'autre. C'est une chapelle en dôme, construite à côté de celle de Saint-Jacques de l'Aumône ou hôpital de Nogent. Elle ne communique pas avec l'église, parce que le duc et la duchesse de Sully eurent le malheur de mourir tous deux dans la religion prétendue réformée.

Sous cette chapelle est un caveau qui sert de sépulture à leurs corps. L'intérieur de la chapelle est orné tout autour des armoiries et des alliances de la Maison de Béthune ; et le dôme n'est qu'une simple peinture en azur semé de fleurs de lys. Ils sont tous les deux représentés en marbre blanc, à genoux, de grandeur naturelle, sur un piédestal élevé de trois pieds. Une inscription marque que cet ouvrage, qui est très bien exécuté, fut fait en 1642 par B. Boudin7.

² H. DE GEYMULLER, les Du Cerceau, 1 vol in-fol., 1887.

³ Chacune des façades de droite et de gauche est ornée de deux statues.

⁴ MARBAUD.

⁵ Département d'Eure-et-Loir.

⁶ T. VIII, p. 328 et suivantes.

⁷ Barthélemy Boudin, fils de Thomas Boudin (Voir Auvray, Dict. des artistes de l'Ecole française, et JAL). La statue de Sully est surtout belle ; le calme et la noblesse de l'expression sont remarquablement rendus.

